BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J
103
R43
1873

CANADA. PARLEMENT. SENAT.

Procès-verbaux.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 5 Mars 1873.

Mercredi, le cinquième jour du mois de mars en la 36e année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, étant la première session du second Parlement de la Puissance du *Canada*, continuée par diverses prorogations jusqu'à ce jour.

Les membres présents dans la salle du Sénat, dans la cité d'*Ottawa*, étaient :—

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Carrall*,	*Hamilton*, (*Inkerman*)	*Northup*,
Archibald,	*Chaffers*,	*Hamilton*, (*Kingston*)	*Olivier*,
Armand,	*Chapais*,	*Lacoste*,	*Panet*,
Benson,	*Churchill*,	*Letellier de St. Just*,	*Read*,
Blake,	*Cormier*,	*McLelan*,	*Seymour*,
Botsford,	*Dever*,	*Macpherson*,	*Shaw*,
Bureau,	*Dumouchel*,	*Malhiot*,	*Skead*,
Burnham,	*Ferguson*,	*Miller*,	*Steaves*,
Campbell,	*Guévremont*,	*Mills*,	*Wilmot*.

Les honorables MM. *Chauveau*, *Muirhead* et *Cochrane* ont présenté les brefs de Sa Majesté les appelant au Sénat ;

Les dits brefs ont été séparément lus par le greffier et il a été

Ordonné, qu'il soient inscrits au journal, et ils sont comme suit :—

CANADA.

[L. S.] DUFFERIN.

VICTORIA, *par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau,* de notre Province de *Québec,* dans notre Puissance du *Canada.*

SALUT:—

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du *Canada;* nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour la division électorale de *Stadacona* de notre Province de *Québec,* et nous vous commandons le dit honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau,* que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada.* TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye,* de *Clandeboye,* dans le Comté *Down,* dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh,* dans le Comté *Down,* dans la Pairie d'*Irlande,* et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain,* Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard,* et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard,* etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'*Ottawa,* en Notre Puissance du *Canada,* ce vingtième jour de février, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-treize, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada.*

CANADA.

[L. S.] DUFFERIN.

VICTORIA, *par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable *William Muirhead,* de Notre Province du *Nouveau-Brunswick,* dans notre Puissance du *Canada:*—

SALUT;—

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du *Canada;* Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandans le dit honorable *William Muirhead,* que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dand le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

En Foi de Quoi, nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir Frederic Temple, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Conada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'*Ottawa*, en Notre Puissance, ce quatrième jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-treize, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par ordre,

Edouard J. Langevin,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

(*Pour le bref de l'honorable M. Cochrane*, voir *Journal*.)

Alors les honorables MM. *Chauveau*, *Muirhead* et *Cochrane* se sont approchés de la table et ont prêté et souscrit le serment prescrit par la loi devant *Robert LeMoine*, Ecuier, Commissaire nommé à cet effet et ils ont pris leurs siéges en conséquence.

Le Greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire énonçant que les honorables MM. *Chauveau*, *Muirhead* et *Cochrane*, membres du Sénat, ont fait et signé la déclaration de qualification, conformément à l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

Les membres du Sénat ont alors été informés qu'il a été émis une commission sous le grand sceau, nommant l'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président du Sénat.

La dite commission a alors été lue par le greffier comme suit :

CANADA.

(L.S.) Dufferin.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A l'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, l'un des Sénateurs de notre Puissance du *Canada*, et à tous ceux qui ces présentes verront,—

Salut :—

Sachez, qu'ayant pris en notre royale considération la loyauté, l'intégrité et l'habileté de vous, le dit *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, nous vous avons constitué et nommé, et par ces présentes nous vous constituons et nommons, le dit *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président du Sénat de notre Puissance du *Canada*, à la place de l'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, démissionnaire.

J. A. Macdonald, Ministre de la Justice. } Vous aurez et exercerez la dite charge, le dit *Pierre Joseph Olivier Chauveau* durant notre plaisir, avec ensemble tous et chacun les droits, profits, priviléges et avantages y appartenant et en dépendant en la manière la plus ample et entière.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller, le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye* de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'*Ottawa*, en Notre Puissance, ce vingt-et-unième jour de février dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-treize et de Notre Règne la Trente-sixième.

Par ordre, J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a alors prêté et souscrit le serment prescrit par la loi et a pris place au fauteuil au pied du Trône, accompagné des honorables MM. *Campbell* et *Aikins* et précédé du Gentilhomme Huissier de la Verge Noire.

La Masse (qui était auparavant sous la table) a été alors mise sur la table et il a été ordonné qu'elle soit portée devant Son Honneur.

PRIÈRES :

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance et

Son Excellence le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône,

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "*que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable Président a dit :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

Son Excellence le Gouverneur-Général ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer le présent Parlement, avant qu'un Orateur pour la Chambre des Communes ait été choisi suivant la loi ; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence déclarera les motifs qui lui ont fait convoquer ce Parlement.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de ce retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.

No. 1.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Mercredi, 5 *Mars* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 6 Mars 1873.

Les membres présents sont :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Chapais,*	*Hamilton, (Kingston)*	*Olivier,*
Archibald,	*Christie,*	*Lacoste,*	*Panet,*
Armand,	*Churchill,*	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*
Benson,	*Cochrane,*	*McLelan,*	*Read,*
Blake,	*Cormier,*	*Macpherson,*	*Seymour,*
Botsford,	*Dever,*	*Malhiot,*	*Shaw,*
Bureau,	*Dumouchel,*	*Miller,*	*Skead,*
Burnham,	*Ferguson,*	*Mills,*	*Steaves,*
Campbell,	*Guévremont,*	*Muirhead,*	*Sutherland,*
Carrall,	*Hamilton, (Inkerman)*	*Northup,*	*Wilmot.*
Chaffers,			

PRIÈRES :

L'honorable président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentai t pour être introduit.

Lorsque l'honorable *Alexander Vidal* a éte introduit entre les Honorables Messieurs *Campbell* et *Armand.*

L'honorable M. *Vidal* a alors présenté le bref de Sa Majesté, l'appelant au Sénat, il a alors été lu par le greffier comme suit :

CANADA.

DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, *par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable *Alexander Vidal*, de notre Province d'*Ontario*, dans notre Puissance du *Canada*.

SALUT ;—

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du *Canada ;* nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons le dit honorable *Alexander Vidal*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'*Ottawa*, en Notre Puissance du *Canada*, ce quinzième jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-treize, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

Alors, l'honorable M. *Vidal* s'est approché de la table et à souscrit le serment requis par la loi devant *Robert LeMoine*, Ecuier, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siége en conséquence.

L'honorable Président à informé la Chambre que le Greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, énonçant que l'honorable *Alexander Vidal* l'un des membres du Sénat avait fait et signé sa déclaration de qualification conformément à l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance et

Son Excellence le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "*que c'est le plaisir de "Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle "du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable M. *James Cockburn* a dit :

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes dont je suis le serviteur et qui, par mon ministère réclame pour être en état de mieux remplir ses devoirs envers Sa Souveraine et son pays, tous ses droits et priviléges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans ses débats, le libre accès à la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et de la part de Votre Excellence, l'interprétation la plus favorable de ses délibérations.

L'honorable Président de cette Chambre a alors dit :

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous déclarer qu'Elle a une confiance entière dans le respect et l'attachement des Communes pour la Personne de Sa Majesté et son gouvernement; et ne doutant point que ses délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, elle accorde et en toute occasion elle reconnaîtra et permettra l'exercice de leurs priviléges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un facile accès auprès de Son Excellence en toute occasion convenable, et qu'Elle interprêtera toujours de la manière la plus favorable leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

1. En adressant la parole, pour la première fois, au Parlement du Canada, je désire vous exprimer la satisfaction que je ressens en ayant recours à vos avis et à votre assistance, aussi bien que mon profond sentiment de ma bonne fortune de pouvoir m'associer avec vous dans vos travaux et vos aspirations pour le bien-être de cette Puissance.

Je me réjouis à la pensée que mon entrée en office ait eu lieu à une époque où l'avenir du pays apparait si plein de promesses, où la paix et l'amitié règnent entre toutes les nations voisines, et dans un temps qui présente tant d'indices du succès avec lequel le Canada lui-même consolide son unité politique et développe ses ressources matérielles.

2. Conformément à la décision du Parlement, et pour mettre à effet la Législation de la dernière Session, j'ai fait accorder une charte à un corps de capitalistes Canadiens pour la construction du chemin de fer du Pacifique.

La Compagnie maintenant formée a donné des assurances que ce grand ouvrage sera vigoureusement poursuivi, et l'état favorable du marché monétaire en Angleterre donne tout lieu d'espérer qu'il sera pris des arrangements satisfaisants pour se procurer le capital nécessaire. Les papiers et la correspondance relatifs à ce sujet seront mis devant vous.

3. Durant l'année dernière les études pour l'amélioration et l'extension de notre système de canalisation, pour lesquelles il a été voté de l'argent pendant la dernière session, ont été poursuivies activement, et j'ai le plaisir de vous informer que les plans et devis pour l'agrandissement du Canal Welland et la construction du canal de la Baie Verte ont été complétés, et que les travaux peuvent maintenant être donnés aux contracteurs.

Les études pour les canaux du St. Laurent seront, m'assure-t-on, fournies à temps pour commencer les travaux au commencement de l'année prochaine. Cela assurera l'achèvement de ces grandes entreprises à la même période.

4. Il est agréable de savoir que les efforts faits pour encourager l'immigration ont été couronnés d'un succès bien marqué, et que le nombre de personnes cherchant à s'établir en Canada a considérablement augmenté pendant l'année dernière. Je ne doute pas de votre ferme disposition à pourvoir amplement à l'augmentation constante du courant de colons qu'on peut attendre chaque année et qui viendront ajouter à la population, à la richesse et à la force de la Puissance.

5. La compilation du premier recensement de la Puissance arrive à sa fin, et il semble par conséquent que ce serait une occasion favorable d'établir un bon système ayant pour but de recueillir correctement les renseignements statistiques et de les classer scientifiquement. Je recommande ce sujet à votre attention.

6. Il importe qu'il soit pourvu à la refonte et à l'amendement des lois maintenant en force dans les diverses Provinces se rapportant à la représentation du peuple en Parlement. Il sera soumis à votre considération une mesure à cet effet, ainsi qu'une autre pour la décision des Elections contestées.

7. Votre attention sera appelée à des mesures pour l'amendement des lois relatives aux Pilotes, au Sauvetage, et aux Maisons de la Trinité de Montréal et de Québec, aussi bien que pour l'amélioration des lois affectant généralement notre Marine Marchande.

8. L'expérience a montré que les devoirs remplis maintenant dans les bureaux du Secrétaire d'Etat, et du Secrétaire pour les Provinces, peuvent être rajustés avec avantage pour le service public. Il sera mis devant vous un Bill sur le sujet.

9. Entre autres mesures, il vous sera présenté des Bills relatifs à la Loi Criminelle, aux Poids et Mesures, et pour l'amendement et la refonte des Lois d'Inspection.

Messieurs de la Chambre des Communes :

10. J'ai donné ordre que les comptes de l'année expirée, et des premiers six mois de la présente année fiscale soient mis devant vous sans délai.

Vous serez heureux d'apprendre que les finances de la Puissance sont dans un état prospère, et qu'il n'y a nul lieu de douter que le revenu ne soit suffisant pour rencontrer toutes les charges qu'on prévoit devoir lui faire porter.

Le Budget pour l'année prochaine, qui vous sera soumis, a été préparé en ayant autant d'égard à l'économie, que le permet l'efficacité du service public ; et j'ose espérer que vous serez d'avis que les subsides, que mon gouvernement vous demandera de voter, peuvent être accordés sans inconvénient pour le peuple.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

11. Plusieurs des sujets que j'ai énumérés sont de la plus haute importance. C'est avec une pleine confiance dans votre patriotisme et votre sagesse, que je les soumets à votre considération, et j'espère que la Divine Providence guidera vos conseils dans tout ce qui pourra le mieux avancer le bonheur du peuple du Canada, et le bien être de l'empire en général.

Il a plu à Son Excellence de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable M. *Campbell* a présenté au Sénat un Bill intitulé : " Acte concernant les chemins de fer."

Le dit Bill a été lu la première fois *pro formia.*

Sur motion de l'honorable M. *Campbell,* secondée par l'honorable M. *Aikins,* il a été

Ordonné, que cette Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général demain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondée par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que tous les membres présents durant cette session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les priviléges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable président du conseil municipal du township de *Brighton*, dans la province d'*Ontario*.

L'honorable président a présenté à la Chambre un rapport de la Compagnie d'Assurance d'*Etna* de *Hartford*, en date du 1er janvier 1873.

Aussi une liste des actionnaires de la compagnie de crédit foncier du *Canada* jusqu'au 31 décembre 1872.

Et aussi un rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du Parlement,

Ordonné, que les dits rapports restent sur la table et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajourné à demain à trois heures de l'après-midi.

Vendredi, 7 Mars 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. — Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. — Motions.

ORDRE DU JOUR.

Pour Vendredi, le 7 mars 1873.

1873.

1[illegible] mars—Prise en considération du discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture du Parlement.—(Hon. M. *Campbell.*)

No. 2.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Jeudi 6 *Mars* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 7 Mars 1873.

Les membres présents sont :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Churchill,*	*Locke,*	*Panet,*
Archibald,	*Cochrane,*	*McLelan,*	*Perry,*
Armand,	*Cormier,*	*Macdonald, (Victoria)*	*Read,*
Benson,	*Dever,*	*Macfarlane,*	*Seymour,*
Blake,	*Dumouchel,*	*Macpherson,*	*Shaw,*
Botsford,	*Ferguson,*	*Malhiot,*	*Simpson,*
Bureau,	*Guévremont,*	*Miller,*	*Skead,*
Burnham,	*Hamilton, (Inkerman)*	*Mills,*	*Steaves,*
Campbell,	*Hamilton, (Kingston)*	*Muirhead,*	*Sutherland,*
Carrall,	*Lacoste,*	*Northup,*	*Vidal,*
Chapais,	*Letellier de St. Just,*	*Olivier,*	*Wilmot.*
Christie,			

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé la Chambre que M. *Montizambert*, greffier en loi au Sénat, et M. *Tessier*, greffier des journaux français, ont demandé un congé d'absence pour cause de maladie.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le congé demandé par chacun d'eux soit accordé.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table:

Par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), de *Henry Cuningham*, maire de Kingston, et autres, et d'*Alexander S. Kirkpatrick* et autres intéressés dans le commerce et la navigation sur le *St. Laurent*, entre *Montréal* et les lacs supérieurs.

Par l'honorable M. *Macpherson*, de la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*.

Par l'honorable M. *Dumouchel*, du Révérend *A. Labelle* et autres, de la cité de *Montréal*, et du Conseil Municipal du comté de *Soulanges*, dans la Province de *Québec*.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du discours de Son Excellence prononcé du Trône, à l'ouverture du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le document suivant:

ORDRE DU SÉNAT,

12 juin 1872.

Vu que cette Chambre pendant la première session du présent parlement, a, dans le but de diminuer ses dépenses, réduit les salaires de certains officiers et commis de son personnel, et vu que les dits salaires et émoulements n'ont pas été augmentés depuis : qu'il soit

Résolu, que, dans l'opinion de cette Chambre, ceux des officiers et serviteurs de cette Chambre que Son Honneur le Président, l'honorable Maître-Général des postes et l'honorable Receveur-Général croiront y avoir droit, àcause de leur temps de service ou de leur capacité, devraient recevoir telle addition raisonnable à leurs salaires qui les rémunère convenablement de leur travail pour l'année courante, et jusqu'à ce que leur position soit prise en considération par la Chambre.

Par une résolution subséquente de la Chambre, l'honorable Peter Mitchell fut ajouté au comité.

EXTRAIT.

Résolu, qu'en exécution de la résolution ci-dessus, les salaires des officiers et serviteurs du Sénat seront tels que portés à la colonne de droite de la feuille des salaires ci-jointe pour l'année courante et jusqu'à ce que le Sénat en ait ordonné autrement.

(Signé) A. CAMPBELL,
Président du comité.

27 février 1872.

BORDEREAU.

Nom.	Titre.	Remarques.	Salaire en 1868.	Salaire actuel par année.	Salaire en 1872.	Remarques.
Robert LeMoine..	Greffier, maître en chancellerie, caissier et comptab.	.....	3,400	2,400	3,000	
Fennings Taylor..	Dép.-gref., assis.-greffier et maître en chancellerie...	.....	2,600	2,000	2,200	
E.L. Montizanbert	Gref. en loi, gref. des comités et traducteur anglais.	.....	2,600	1,600	1,700	Employé pendant la session seulement.
			.....	200	400	
Rév. Jno. Johnson	Chapelain	.....				
James Adamson..	Premier commis anglais...	.....	1,390	1,100	1,300	
Peter Miller.....	Second commis anglais....	Nouvelle charge.	.....	1,000	1,100	
Jno. Geo. Bourinot	Troisième commis anglais et sténographe.....	Nouvelle charge.	.....	900	900	Arrangm. spécial.
Neil W. McLean .	Commis anglais et greffier des bills privés.....	.....	600	800	900	
A. A. Boucher...	Trad. fran. en chef et com.	.....	1,400	1,300	1,500	
Alfred Garneau...	Premier trad. fran. et com.	.....	1,200	1,200	1,350	
J. de St. Denis Le Moine.....	Second traducteur français et sergent d'armes.....	Nouvelle charge.	.....	500	600	
Victor E. Tessier .	Greffier des journaux franç.	.....	.....	900	900	Incapable de remplir ses fonc. par suite de maladie.
Réné Kimber.....	Gentilhomme huissier de la verge noire	Logé, éclairé et chauffé.....	1,350	1,000	1,100	
		.....	850	800	800	
J. B. Myrand....	Maître de poste.....					
S. Skinner	Concierge	Logé, éclairé et chauffé.....	850	800	850	
E. Botterell.....	Portier.....	.....	600	400	400	Servic. pendant la sess. seulement.
Peter Rattey	Messager de l'orateur	.....	700	700	700	
Peter Dunne	Assist.-concierge, chargé du cabinet de lecture, etc...	.....	700	700	700	
J. Wingfield	Assistant portier, chargé de la garde-robe, etc.....	.....	500	500	500	
Frederick Gilbert.	Messager de banque, etc...	.....	500	500	500	
				19,100		

A. CAMPBELL,
Président de la Commission.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, la Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 10 Mars 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter.

Motions.

ORDRE DU JOUR.

Pour Lundi, le 10 mars 1873.

1873.

1|7 mars—Prise en considération du discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture du Parlement.—(Hon. M. *Campbell.*)

No. 3.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Vendredi, 7 *Mars* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1873.

20

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 10 Mars 1873.

Les membres présents sont :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,
Archibald,
Armand,
Benson,
Blake,
Botsford,
Bourinot,
Bureau,
Burnham,
Campbell,
Carrall,
Chaffers,
Chapais,
Christie,
Churchill,
Cochrane,
Cormier,
Dever,
Dumouchel,
Guévremont,
Hamilton, (*Inkerman*)
Hamilton, (*Kingston*)
Holmes,
Lacoste,
Letellier de St. Just,
Locke,
McLelan,
Macdonald,
Macfarlane,
Macpherson,
Malhiot,
Miller,
Mills,
Muirhead,
Northup,
Odell,
Olivier,
Panet,
Perry,
Read,
Seymour,
Shaw,
Simpson,
Steaves,
Sutherland,
Vidal,
Wark,
Wilmot.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table.

Par l'honorable M. *Panet*, de la compagnie de chemin de fer de colonisation du Nord

Par l'honorable M. *Christie*, des conseils municipaux des Townships de *Garafraxa* Est et Ouest, du township d'*Oxford*, et du comté d'*Oxford*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Benson*, de *John Schultz*, M. P., de la Province de *Manitoba*.

Par l'honorable M. *Blake*, des conseils municipaux du comté de *Norfolk* et du township de *Nottawasa*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'hon. M. *Bureau* de la Compagnie Canadienne de terre et de crédit de *Glasgow*.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :

Du conseil municipal du township de *Brighton*, dans la province *d'Ontario* ; demandant qu'un acte soit passé à l'effet d'empêcher la manufacture et la vente de boissons enivrantes dans la Puissance du *Canada*.

L'honorable M. *Vidal* a fait motion secondé par l'honorable M. *Cochrane*.

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général en réponse au gracieux discours qu'elle a prononcé du Trône en ouvrant le Parlement.

" A Son Excellence le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* de *Clandeboye* de *Ballyleidy*, et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant en Chef de l'Ile du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'Ile du *Prince-Edouard*, etc., etc., etc.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE ;

Nous fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les membres du Sénat du *Canada* assemblée en Parlement, nous remercions humblement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir dit qu'elle désirait, en adressant pour la première fois la parole au Parlement du *Canada*, exprimer la satisfaction qu'elle ressent en ayant recours à nos avis et à notre assistance, ainsi que son profond sentiment de sa bonne fortune de pouvoir s'associer à nos travaux et à nos aspirations pour le bien-être de cette Puissance ; et nous nous réjouissons avec Votre Excellence à la pensée que son entrée en office ait eu lieu à une époque où l'avenir du pays apparait si plein de promesse, où la paix et l'amitié règne entre toutes les nations voisines, et dans un temps qui présente tant d'indices du succès avec lequel le *Canada* lui-même consolide son unité politique et développe ses ressources matérielles.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que, conformément à la décision du Parlement et pour mettre à effet la législation de la dernière session, Votre Excellence a fait accorder une charte à un corps de capitalistes canadiens pour la construction du chemin de fer du *Pacifique*. Nous sommes heureux d'apprendre que la compagnie maintenant formée a donné des assurances que ce grand ouvrage sera vigoureusement poursuivi ; que l'état favorable du marché monétaire en *Angleterre* donne tout lieu d'espérer qu'il sera pris des arrangements satisfaisants pour se procurer le capital nécessaire ; et que les papiers et la correspondance relatif à ce sujet seront mis devant nous.

Nous sommes heureux d'apprendre que, durant l'année dernière, les études pour l'amélioration et l'extension de notre système de canalisation, pour lesquelles il a été voté de l'argent pendant la dernière session, ont été poursuivies activement, et que les plans et devis pour l'agrandissement de canal *Welland* et la construction du canal de la baie *Verte* ont été complétés, en sorte que les travaux peuvent maintenant être donné aux contracteurs, et nous

apprenons avec plaisir que Votre Excellence est assurée que les études pour les canaux du *St.-Laurent* seront fournies à temps pour commencer les travaux au commencement de l'année prochaine, ce qui, nous sommes heureux d'en être informés assurera l'achèvement de ces grandes entreprise à la même période.

Il nous est agréable de savoir que les efforts faits pour encourager l'immigration ont été couronnés d'un succès bien marqué, et que le nombre de personnes cherchant à s'établir en Canada a considérablement augmenté pendant l'année dernière. Votre Excellence peut compter sur notre ferme disposition à pourvoir amplement à l'augmentation constante du courant de colons qu'on peut attendre chaque année, et qui viendront ajouter à la population, à la richesse et à la force de la Puissance.

Nous remercions Votre Excellence de nous apprendre que la compilation du premier recensement de la Puissance arrive à sa fin, et nous pensons avec Votre Excellence qu'il semble par conséquent que ce serait une occasion favorable d'établir un bon système ayant pour but de recueillir correctement les renseignements statistiques et de les classer scientifiquement ; et nous nous empresserons de donner notre attention à ce sujet.

Nous reconnaissons parfaitement l'importance de pourvoir à la refonte et à l'amendement des lois maintenant en force dans les diverses Provinces se rapportant à la représentation du peuple en Parlement ; et Votre Excellence peut être assurée que toute mesure à cet effet, ainsi que toute autre pour la décision des élections contestées, qui pourra nous être soumise, recevra notre plus sérieuse considération.

Nous donnerons aussi toute notre attention aux mesures que Votre Excellence nous fera soumettre pour l'amendement des lois relatives aux pilotes, au sauvetage, et aux Maisons de la Trinité de Montréal et de Québec, aussi bien que pour l'amélioration des lois affectant généralement notre marine marchande.

Nous partageons l'opinion de Votre Excellence que l'expérience a démontré que les devoirs remplis maintenant dans les bureaux du Secrétaire d'Etat et du Secrétaire pour les Provinces, peuvent être réorganisés avec avantage pour le service public ; et nous examinerons sérieusement tout bill que Votre Excellence nous fera soumettre sur le sujet, de même que tous autres bills qui nous seront présentés relativement à la loi criminelle, aux poids et mesures, et pour l'amendement et la refonte des lois d'inspection.

Nous sommes profondément convaincus que plusieurs des sujets que Votre Excellence a énumérés sont de la plus haute importance. Nous sommes reconnaissants envers Votre Excellence de la pleine confiance qu'elle dit avoir dans notre patriotisme et notre sagesse en les soumettant à notre considération, et nous espérons avec elle que la divine providence guidera nos conseils dans tout ce qui pourra le mieux avancer le bonheur du peuple du Canada, et le bien-être de l'empire général."

Après débat.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres du Conseil Privé, qui sont membres de cette Chambre.

Alors, sur motion de l'Hon. M. *Campbell* secondé par l'Honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 11 Mars 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mercredi, 12 mars 1873.

Par l'Hon. M *Botsford :*

1873.

10 mars—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien ordonner qu'il soit fait sans retard une enquête détaillée sur l'administration et l'exploitation du chemin de fer Européen et Nord Américain et de l'intercolonial entre *St. Jean* et *Halifax*, à fin de rendre plus sûr et plus régulier le transport des malles, des voyageurs et des marchandises sur ces chemins de fer ?

Interpellation par l'Hon. M. *Miller :*

" " 1° Y a-t-il une vacance sur le banc de la Cour Suprême de la Province de la *Nouvelle-Ecosse* ; et depuis quand cette vacance, si elle existe, a-t-elle eu lieu

2° Le gouvernement se propose-t-il de recommander au Parlement, pendan cette session, d'égaliser les salaires des Juges des Cours Suprêmes des différentes Provinces de la Confédération ?

No. 4.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Lundi, 10 *Mars* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1873.

26

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 11 Mars 1873.

Les membres présents sont :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cochrane,*	*McDonald,*	*Olivier,*
Archibald,	*Cormier,*	*McLelan,*	*Panet,*
Armand,	*Dever,*	*MacMaster,*	*Perry,*
Benson,	*Dumouchel,*	*Macdonald,*	*Read,*
Blake,	*Ferrier,*	*Macfarlane,*	*Seymour,*
Botsford,	*Guévremont,*	*Macpherson,*	*Shaw,*
Bureau,	*Hamilton, (Inkerman)*	*Malhiot,*	*Simpson,*
Burnham,	*Hamilton, (Kingston)*	*Miller,*	*Steaves,*
Campbell,	*Holmes,*	*Mills,*	*Sutherland,*
Carrall,	*Lacoste,*	*Muirhead,*	*Vidal,*
Chapais,	*Leonard,*	*Northup,*	*Wark,*
Christie,	*Letellier de St. Just,*	*Odell,*	*Wilmot.*
Churchill,	*Locke,*		

PRIÈRES.

L'honorable M. *Campbell* a fait motion, secondé par l'honorable M. *Letellier de St, Just*,
Que lorsque la Chambre s'ajournera elle soit ajournée à jeudi prochain à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Burnham*, de la chambre de commerce de la ville de *Cobourg*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Christie*, du conseil municipal du township d'*Ashfield*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Shaw*, du conseil municipal du townships de *Lanark*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Simpson*, de *John McLeod*, de la ville de *Bowmanville*; du conseil municipal du township de *Darlington* dans le comté de *Durham*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ferrier*, de la chambre de commerce de la cité d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *McDonald*, des conseils municipaux des townships d'*Ellice*, *Easthope Nord* et *Logan*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Leonard*, du conseil municipal du township d'*Ekfrid*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable le Président, des commissaires du havre de *Québec*, et du conseil municipal du township d'*Edwardsburg*, dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *Henry Cunningham*, maire de *Kingston*, et autres, et d'*Alexander S. Kirkpatrick* et autres, intéressés dans le commerce et la navigation sur le *St. Laurent*, entre *Montréal* et les lacs supérieurs.

Du Révérend *A. Labelle* et autres, de la cité de *Montréal*, et du conseil municipal du comté de *Soulanges*, dans la Province de *Québec*; demandant séparément la construction d'un canal sur la côte nord du *St. Laurent* entre les cascades et le *Côteau du Lac*

De la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*; demandant qu'un acte soit passé pour définir et déclarer le montant respectif des hypothèques ou des dettes actuelles dont est chargé le chemin de fer de *Montréal* et *Champlain*, ainsi que les franchises et la propriété de la dite compagnie, et pour d'autres fins.

L'honorable M. *Aikins* a présenté un bill intitulé : " Acte concernant les réclamations à des terres dans *Manitoba*, pour lesquelles il n'a pas été émis de patentes. "

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'honorable le président a présenté à la Chambre la liste des actionnaires de la compagnie de Banque de *Halifax*, et de la Banque de *Liverpool, Nova Scotia ;* aussi une liste des souscripteurs au fonds capital de la Banque Maritime de la Puissance du *Canada*,—de la Banque de *Hamilton*,—de la Banque de *Ville-Marie*,—et de la Banque *St. Laurent*, de *Toronto*.

Ordonné, que les dites listes soient déposées sur la table et elles sont comme suit :—

(*Vide documents de la Session.*)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée à jeudi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Jeudi, 13 Mars 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. — Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. — Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Jeudi, 13 mars 1873.

Par l'Hon. M *Botsford :*

1873.

10 mars—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien ordonner qu'il soit fait sans retard une enquête détaillée sur l'administration et l'exploitation du chemin de fer Européen et Nord Américain et de l'Intercolonial entre *St. Jean* et *Halifax*, à fin de rendre plus sûr et plus régulier le transport des malles, des voyageurs et des marchandises sur ces chemins de fer ?

Interpellation par l'Hon. M. *Miller :*

" " 1° Y a-t-il une vacance sur le banc de la Cour Supérieure de la Province de la *Nouvelle-Ecosse* ; et depuis quand cette vacance, si elle existe, a-t-elle eu lieu ?

2° Le gouvernement se propose-t-il de recommander au Parlement, pendant cette session, d'égaliser les salaires des Juges des Cours Supérieures des différentes Provinces de la Confédération ?

No. 5.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Mardi, 11 *Mars* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

mprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 13 Mars 1873.

Les membres présents sont :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cochrane,*	*McCleland,*	*Panet,*
Arrchibald,	*Cormier,*	*McDonald,*	*Perry,*
Armand,	*Dever,*	*McLelan,*	*Read,*
Benson,	*Dickey,*	*MacMaster,*	*Renaud,*
Blake,	*Dumouchel,*	*Macdonald,*	*Robertson,*
Botsford,	*Ferguson,*	*Macfarlane,*	*Ryan,*
Bourinot,	*Ferrier,*	*Macpherson,*	*Seymour,*
Bureau,	*Guévremont,*	*Malhiot,*	*Shaw,*
Burnham,	*Hamilton, (Kingston)*	*Miller,*	*Simpson,*
Campbell,	*Holmes,*	*Mills,*	*Steaves,*
Carrall,	*Lacoste,*	*Muirhead,*	*Sutherland*
Chapais,	*Leonard,*	*Northup,*	*Vidal.*
Christie,	*Letellier de St. Just,*	*Odell,*	*Wark,*
Churchill,	*Locke,*	*Olivier,*	*Wilmot.*

PRIÈRES

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) de *William Cox Allan*, Maire, et autres, de la ville de *Cornwall ;* de *D. McNaughton* et autres, de *Lancaster* ; de *John Miller* et autres, du township de *Storrington*, dans le comté de *Frontenac*, et du révérend *William Shortt*, du township de *Wolfe Island*, dans le comté de *Frontenac*, Province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Christie*, de la corporation de la ville de *Guelph*, et du conseil municipal du township d'*Eramosa*, dans le comté de *Wellington*, Province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Blake*—De *Wm. Lutes* et autres, du township de *Townsend*, et du conseil municipal du township de *Windham*, dans le comté de *Norfolk*, Province d'*Ontario* ;

Par l'honorable M. *Macdonald*, de *J. H. Flagg* et autres, du township de *Fularton*, Province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ryan*, de Sir *Hugh Allan* et autres, de la cité de *Montréal* ; de la chambre de commerce de la dite cité de *Montréal* ; de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*.

Par l'honorable M. *Leonard*, de la chambre de commerce de la cité de *London*, Province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Campbell*, du révérend *John A. Mulock* et autres, de la cité de *Kingston*, Province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Burnham*, de la compagnie de Crédit Foncier du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été séparément lues :

De la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de *Montréal* ; demandant à être autorisée à continuer sa ligne jusqu'au terminus du chemin de fer du *Pacifique* Canadien ou jusqu'au point sur ce chemin qui sera le plus voisin de la Province de *Québec* et le plus commode pour relier les deux voies.

De *John Schultz* M. P., de la Province de *Manitoba* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie de la Traite du *Nord Ouest*."

De la Compagnie, Glasgow Canadienne de Terre et de Crédit (responsabilité limitée) ; demandant qu'il soit passé un acte d'incorporation pour lui conférer en *Canada* tous les pouvoirs de son Memorandum d'Association.

Des conseils municipaux des comtés d'*Oxford* et *Norfolk*, et des conseils municipaux des townships de *Nottawasaga*, *Oakland* et *Garafraxa Est* et *Ouest*, Province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage en *Canada*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre des Etats des Mariages, Baptêmes et Sépultures dans les districts d'*Iberville* et d'*Ottawa*, pour l'année 1872, dans le district de *Beauharnois*, pour les années 1871 et 1872, et aussi, dans le district de *Berthier* pour l'année 1872 ;

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la création du Département de l'Intérieur."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

L'honorable M. *Botsford* a proposé, seconde par l'Honorable *Dickey*,

Qu'il soit présenté une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien ordonner qu'il soit fait sans retard une enquête détaillée sur l'administration et l'exploitation du chemin de fer Européen et Nord Américain et de l'Intercolonial entre *St. Jean* et *Halifax*, à fin de rendre plus sûr et plus régulier le transport des malles, des voyageurs et des marchandises sur ces chemins de fer.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que les membres de cette Chambre qui sont membre du Conseil Privé se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur Général sous son Seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de remettre à cette Chambre.

Le dit message a alors été lu par le greffier, et il est comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général communique au Sénat copie d'une charte par lui octroyée à une corporation de capitalistes canadiens pour la construction du chemin de fer du *Pacifique*, avec les papiers et la correspondance ayant rapport à ce sujet.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 13 mars 1873

(*Pour charte, etc., voir Documents de la Session*)

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre un état détaillé des cautionnements enregistrés au Département du Secrétaire d'Etat du *Canada* jusqu'à la date du 15 Mars 1873.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Alors, sur motion de l'Hon. M. *Campbell*, secondé par l'Hon. M. *Aikins*,
La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 13 Mars 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Lundi, 17 mars 1873.

Interpellation par l'honorable M. *Miller* :

1873.

13 mars—Le Gouvernement du *Canada* a-t-il reçu des instructions du Bureau des Colonies au sujet des titres honorifiques des lieutenants-gouverneurs des provinces, depuis la dépêche du Duc de *BucKinghaw* du 24 juillet 1868, exprimant le plaisir de Sa Majesté à l'endroit de ces distinctions ?

Par l'honorable M. *Read* :

" " Le Gouvernement a-t-il l'intention d'établir des distributions postales et jusqu'à quel dégré et en quel temps ?

Par l'honorable M. *Read* :

Le Gouvernement se propose-t-il de bâtir des résidences officielles pour les ministre à la capitale ?

No. 6.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Jeudi, 13 *Mars* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

mprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 14 Mars 1873.

Les membres présents sont :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,
Archibald,
Armand,
Benson,
Blake,
Botsford,
Bureau,
Burnham,
Campbell,
Carrall,
Chapais,
Christie,
Churchill,
Cochrane,
Cormier,
Dever,
Dickey,
Dickson,
Dumouchel,
Ferguson,
Ferrier,
Flint,
Guévremont,
Hamilton, (Kingston)
Holmes,
Lacoste,
Leonard,
Letellier de St. Just,
Locke,
McCleland,
McDoMcDonald,
McLelan,
MacMaster,
Macdonald,
Macfarlane,
Macpherson,
Malhiot,
Miller,
Mills
Muirhead.
Northup,
Odell,
Olivier,
Panet,
Perry,
Read,
Renaud,
Robertson,
Ryan,
Seymour,
Shaw,
Simpson,
Skeak,
Steaves,
Sutherland,
Vidal,
Wark,
Wilmot.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Shaw*, de la chambre de commerce de la Puissance ;

Par l'honorable M. *Christie*, du conseil municipal du township de *Nissouri*, province d'*Ontario* ;

Par l'honorable M. *Flint*, de *W. S. Williams* et autres, d'*Alexander Henry* et autres, de *Napanee*, province d'*Ontario* ;

Par l'honorable M. *Leonard*, de la chambre de commerce de la ville de *St. Thomas*, province d'*Ontario* ;

Par l'honorable M. *McMaster*, de la compagnie canadienne d'Assurance contre les risques solés du feu ; et de la compagnie du canal à navires de *Huron* et *Ontario* ;

Par l'honorable M. *Cochrane*, de la compagnie du chemin de fer international de *St. François* et *Mégantic* ;

Par l'honorable M. *Macpherson*, des conseils municipaux des townships de *St. Vincent* et *Collingwood*, dans le comté de *Grey*, province d'*Ontario* ;

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, de *Claude Melançon* et autres, et de *C. H. Letourneux* et autres, de la cité de *Montréal* ;

Par l'hon. M. *Campbell*, du conseil municipal du township de *Whitchurch*, province d'*Ontario* ;

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été séparément lues :

De la chambre de commerce du la ville de *Cobourg*, et de la chambre de commerce de la cité d'*Ottawa*, province d'*Ontario* ; demandant séparément que l'acte de la Faillite de 1869 avec ses amendements soit continué.

Des commissaires du havre de *Québec*, demandant qu'on leur vienne en aide en augmentant les droits de tonnage sur les navires qui fréquentent le port ou autrement, et aussi que les droits des porteurs de bons restent ce qu'ils sont aujourd'hui.

Des conseils municipaux des townships de *Darlington*, *Ellice*, *North Easthope*, *Logan*, *Elzfrid*, *Edwardsburgh*, *Lanark* et *Ashfield* ; de la corporation de la ville de *Bowmanville*, et de *John McLeod* et autres, de la dite ville de *Bowmanville*, province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage en *Canada*.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre copie d'une convention conclue le 1er février 1873, entre Sir *Hugh Allan*, de la cité de *Montréal*, armateur, et l'honorable *Alexander Campbell*, Maître-Général des Postes du *Canada*.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(*Voir documents de la Session*).

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre un état de la distribution des Statuts du *Canada* pour la cinquième session du 1er Parlement 1872.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(*Voir documents de la Session*).

L'honorable Président a informé la Chambre que le Greffier du Sénat avait reçu la communication suivante :

Québec, 11 Mars 1873.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'en conséquence de la destruction du palais de Justice de *Québec* par un incendie et de la perte de quelques uns des registres de l'état civil déposés à notre bureau, nous sommes dans l'impossibilité de compiler te fournir un état en triplicata des Baptêmes, Mariages et Sépultures qui ont eu lieu dans le District de *Québec* pendant l'année 1872 ; tel que requis par le ch. 20 des Statuts Refondu du *Bas-Canada*.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos très-obéissants Serviteurs

FISET, BURROGHS ET CAMPBELL,

P. S. C.

A *Robert Lemoine*, Ecr.,

Greffier du Sénat.

Ordonné, que la dite lettre soit déposée sur la table.

L'honorable M. *Shaw* a proposé secondé par l'hon : M. *Ferrier*,

Que la pétition de la chambre de commerce de la Puissance, présentée ce jour, demandant la continuation de l'acte de la faillite de 1869 avec ses amendements soit maintenant lue ;

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative et

La dite pétition a alors été lue par le greffier,

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 17 Mars 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Lundi, 17 mars 1873.

Interpellation par l'honorable M. *Miller* :

1873.

13 mars — Le Gouvernement du *Canada* a-t-il reçu des instructions du Bureau des Colonies au sujet des titres honorifiques des lieutenants-gouverneurs des provinces, depuis la dépêche du Duc de *Buckingham* du 24 juillet 1868, exprimant le plaisir de Sa Majesté à l'endroit de ces distinctions ?

Par l'honorable M. *Read* :

" " Le Gouvernement a-t-il l'intention d'établir des distributions postales et jusqu'à quel dégré et en quel temps ?

Par l'honorable M. *Read* :

Le Gouvernement se propose-t-il de bâtir des résidences officielles pour les ministres à la capitale ?

Par l'honorable M. *Campbell* :

Que les comités permanents de la présente session soit nommés et composés respectivement comme suit :

Banques, commerce et chemins de fer.—Les honorables messieurs,—Bureau, Chapais, Churchill, Benson, Ferrier Foster Ferguson, Hamilton (*Kingston*), Kaulback, Sir Edward Kenny, McDonald (*Toronto*), McLelan (*Londonderry*), McMaster, Macdonald (*Victoria*), Macpherson, Malhiot, Robertson, Ryan, Simpson, Skead, Smith, Sutherland, Wark et Wilmot.

Comptes contingents.—Les honorables messieurs Aikins, Armand, Botsford, Burnham, Carrall, Christie, Dickey, Dickson, Dumouchel, Girard, Hamilton, (*Inkerman*), Letellier de St. Just, McClelan, (*Hopewell*), McDonald, (*Toronto*), Macfarlane, Macpherson, Miller, Mills, Muirhead, Read, Ryan, Seymour et Shaw.

Bibiothèque du Parlement.—Son Honneur le Président, les honorables Messieurs Allan, Blake, Bourinot, Chaffers, Chapais, Cormier, Cornwall, Ferguson, Girard, Hazen, Holmes, Lacoste, Leonard, Locke, Macfarlane, Malhiot, Mills, Odell, Panet, Reesor, Renaud et Steeves.

Ordres permanents et Bills Privés.—Les honorables messieurs Aikins, Allan, Archibald, Armand, Botsford, Bourinot, Christie, Cornwall, Dever, Dickson, Ferrier, Flint, Girard, Guévremont, Letellier de St. Just, Miller, Macfarlane, Northup, Olivier, Panet, Perry, Steeves et Vidal.

Impressions.—Les honorables messieurs Aikins, Bureau, Burnham, Carrall, Chapais, Cochrane, Dumouchel, Ferrier, Locke, McLelan, (*Londonderry*), Muirhead, Olivier, Reesor, Simpson et Skead.

ORDRE DU JOUR.

Pour Lundi, le 17 mars 1873.

1873.

14 mars.—*Seconde lecture* (Bill A). Titres à des terres dans *Manitoba*—(Hon. M. *Campbell*).

No. 7.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Vendredi, 14 *Mars* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 17 Mars 1873.

Les membres présents sont :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,
Archibald,
Armand,
Benson,
Blake,
Botsford,
Bureau,
Burnham,
Campbell,
Carrall,
Chapais,
Christie,
Churchill,
Cochrane,
Cormier,
Dever,
Dickey,
Dickson,
Dumouchel,
Ferguson,
Ferrier,
Flint,
Guévremont,
Holmes,
Kaulback,
Lacoste,
Leonard,
Letellier de St. Just,
Locke,
McCleland,
McDonald,
McLelan,
MacMaster,
Macdonald,
Macfarlane,
Marpherson,
Malhiot,
Miller,
Mills,
Muirhead,
Northup,
Odell,
Olivier,
Panet,
Perry,
Read,
Renaud,
Robertson,
Ryan,
Seymour,
Shaw,
Simpson,
Skead,
Steaves,
Sutherland,
Vidal,
Wark,
Wilmot.

PRIÈRES

L'honorable président à présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la Banque de la Cité de *Montréal* indiquant le nombre d'actions de chacun d'eux, jusqu'au 8 mars 1873.

Aussi une liste des actionnaires de la Banque Nationale en date au 1er mai 1872.

Aussi une liste des actionnaires de la Banque du District de *Niagara* en date du 13ème jour de mars 1873.

Ordonné, que les dites listes soient déposées sur la table, et elles sont comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dumouchel* de *C. C. McFall* et autres, de *Coteau Landing*, dans la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Mills*, de la chambre de commerce de la ville *Hamilton*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Macpherson*, de Son Honneur *William Pierce Howland*, C. B. et autres de la cité de *Toronto*, et du conseil municipal du township d'*Osprey* dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Flint*, de *William Tomblin* et autres, du village de *Bridgewater*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Bureau*, de *W. H. Marler* et autres, de la ville de *St. Jean*, dans la province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Read*, de la chambre de commerce de la ville de *Belleville*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ferrier*, du révérend *John Potts*, de l'Eglise St. Jacques de *Montréal*, et autres, de la province de *Québec*, et du conseil municipal du township de *Scugog*, dans la dite province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Robertson*, de *George Thomas* et autres, du port et havre de la cité de *St. Jean*, *Nouveau-Brunswick* et de la *Baie de Fundy*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada* ; demandant qu'un acte soit passé lui donnant le pouvoir de fixer le taux de l'intérêt sur certaines obligations privilégiées, à condition que le dit taux soit approuvé par les actionnaires, ou, à défaut de leur consentement, que l'Acte des arrangements financiers du Grand-Tronc, 1862, soit continué pendant trois ans avec certaines modifications mentionnées dans sa pétition.

De la compagnie de crédit foncier, demandant que certaines personnes, qui ont donné avis de leur intention de demander au Parlement un acte d'incorporation sous le nom de compagnie de crédit foncier du *Canada*, ne soient pas incorporées et que d'autres personnes ne le soient pas non plus sous ce nom ou sous aucun autre nom ou titre semblable à celui de la compagnie " du crédit foncier du *Canada*.

De *George Baptiste* et autres de la ville des *Trois-Rivières*, dans la province de *Québec* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de Banque des *Trois-Rivières*.

De la chambre de commerce de la cité de *Montréal*, et de la chambre de commerce de la cité de *London*, dans la province d'*Ontario* ; demandant la continuation de l'acte de la faillite de 1869 et de ses amendements.

De Sir *Hugh Allan* et autres, de la cité de *Montréal*, en relation avec la compagnie de Navigation canadienne, expéditeurs, marchands et agents de compagnies d'assurance intéressés dans le commerce et la navigation du *St. Laurent*;—de *William Cox Allan*, maire, et autres, de la ville de *Cornwall*, et de *D. McNaughton* et autres de *Lancaster*; demandant la construction d'un canal sur la côte nord du *St. Laurent*, depuis les *Cascades* au *Coteau du Lac*.

Du Révérend *John Dulock* et autres, de la cité de *Kingston*; de la corporation de la ville de *Guelph*; du Révérend *William Shortt* et autres, du township de *Wolfe Island*, dans le comté de *Frontenac*; de *John Miller* et autres; du township de *Storrington*, dans le dit comté de *Frontenac*, de *William Lutes* et autres, du township de *Townsend*, dans le comté de *Norfolk*; de *F. H. Flagg* et autres, du township de *Fullorton*; du conseil municipal du township de *Eramosa*, dans le comté de *Wellington*, et du conseil municipal du township de *Windham*, dans le comté de *Norfolk*, tous dans la province d'*Ontario*; demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage en *Canada*.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell* secondé par l'honorable M. *Aikins* il a été *Ordonné* que les honorables messieurs,—*Bureau*, *Chapais*, *Churchill*, *Benson*, *Ferrier*, *Foster*, *Ferguson*, *Hamilton* (*Kingston*), *Kaulback*, *Sir Edward Kenny*, *McDonald* (*Toronto*), *McLelan* (*Londonderry*), *McMaster*, *Macdonald* (*Victoria*), *Macpherson*, *Malhiot*, *Robertson*, *Ryan*, *Simpson*, *Skead*, *Smith*, *Sutherland*, *Wark Wilmot* et le moteur, composent un comité des banques, du commerce et des chemins de fer, pour la présente session, auquel seront renvoyés tous bills sur ces sujets.

Sur motion de l'Honorable M. *Campbell* Secondé par l'honorable M. *Aikins* il a été *Ordonné*, que les honorables Messieurs, *Aikins*, *Armand*, *Botsford*, *Burnham*, *Carrall*, *Christie*, *Dickey*, *Dickson*, *Dumouchel*, *Girard*, *Hamilton*, (*Inkerman*), *Letellier de St. Just*, *McClelan*, (*Hopewell*), *McDonald*, (*Toronto*), *Macfarlane*, *Macperson*, *Miller*, *Mills*, *Muirhead*, *Read*, *Ryan*, *Seymour Shaw*, et le moteur, composant un comité pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pour la présente session.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que les honorables Messieurs *Allan*, *Blake*, *Bourinot*, *Chaffers*, *Chapais*, *Cormier* *Cornwall*, *Ferguson*, *Girard*, *Hazen*, *Holmes*, *Lacoste*, *Leonard*, *Locke*, *Macfarlane*, *Malhiot*, *Mills*, *Odell*, *Panet*, *Reesor*, *Renaud*, *Steeves* et le moteur, composent un comité pour aider Son Honneur le président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme membre du comité collectif des deux chambres de la bibliothèque.

Ordonné, que la résolution précédente soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que les honorables messieurs *Aikins*, *Allan*, *Archibald*, *Armand*, *Botsford*, *Bourinot*, *Christie*, *Cornwall*, *Dever*, *Dickson*, *Ferrier*, *Flint*, *Girard*, *Guévremont*, *Letellier de St. Just*, *Miller*, *Macfarlane*, *Northup*, *Olivier*, *Panet*, *Perry*, *Steeves* *Vidal* et le moteur, composent un comité des ordres permanents et des bills privés, avec pouvoir de faire l'examen et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes et documents.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que les honorables messieurs *Aikins*, *Bureau*, *Burnham*, *Carrall*, *Chapais*, *Cochrane*, *Dumouchel*, *Ferrier*, *Locke*, *McLelan*, (*Londerry*), *Muirhead*, *Olivier*, *Reesor*, *Simpson* et *Skead*, composent un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre, durant la présente session.

L'honorable M. *McMaster*, a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la Banque Canadienne de Commerce, le sixième jour mars de 1873,

Ordonné, Que la dite liste soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir documents de la Session*).

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les réclamations relatives à des terres dans le *Manitoba*, pour lesquelles, il n'a pas été accordé de lettres patentes.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre le rapport du Secrétaire d'Etat du *Canada*, pour l'année finissant le trentième jour de juin 1873.

Ordonné, que le dit rapport soit déposé sur la table et elle est comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de délivrer à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit ;

Honorable Messieurs du Sénat,

Je vous remercie cordialement de votre adresse et des assurances d'appui qu'elle contient. Je compte avec confiance sur votre assistance dans mes efforts pour l'avancement des intérêts de la Puissance.

DUFFERIN

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 15 mars 1873.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 18 Mars 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mercredi, 19 mars 1873.

Par l'hon. M. *Bureau* :

1873.

17 mars.—Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre telle partie qu'il jugera à propos des instructions royales qui lui ont été données lors de sa nomination à la charge de Gouverneur-Général du *Canada*.

Interpellation par l'honorable M. *Ryan* :

" " L'Acte présenté à la dernière session pour amender la loi relative à la propriété littéraire, et réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, a-t-il reçu la sanction royale ? Et s'il ne l'a pas reçue, le gouvernement se propose-t-il d'introduire une mesure ayant la même tendance pendant la session actuelle ?

Par l'hon. M. *Miller :*

" " Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de toutes les personnes qui ont circulé gratuitement sur quelque partie des chemins de fer du gouvernement dans la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau-Brunswick* pendant les deux dernières années et par quelle autorité et pour quelle raison des passages gratuits ont été accordés à ces personnes.

Par l'honorable M. *Christie* :

" " Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un écrivant en son nom, ou un de ses associés ; ou toute correspondance avec quelque personne ou quelques personnes que ce soit, au sujet du chemin de fer Canadien du *Pacifique* ou de la proposition faite par ces personnes de construire, équiper et exploiter, et des moyens qu'elles avaient de former une compagnie.

Copie de tout contrat conclu entre Sir *Hugh Allan* a ses associés et le gouvernement pour la construction, l'équipement et l'exploitation du dit chemin de fer, en vertu de la charte accordée par le Gouverneur-Général en conseil le cinquième jour de février dernier, copie de la liste d'actions soumise par Sir *Hugh Allan* et ses associés avant la signature de ce contrat.

Des Etats énonçant les noms des actionnaires du chemin de fer canadien du *Pacifique* en vertu de la dite charte du 5 février dernier ; le nombre des actions possédées par chaque actionnaire ; par qui et quand elles ont été souscrites ; et, pour celles qui n'ont pas été souscrites par l'actionnaire en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont souscrites ; le montant versé sur la souscription, avec la mention des noms de ceux par qui et à qui il a été versé au crédit du Receveur-Général ; le nom de la banque où il est maintenant déposé ; la date de ce versement, et s'il a été fait en espèce ou en effet du gouvernement ; et les conditions auxquelles ces dépôts ont été reçus.

Une liste des noms de ceux qui ont demandé à prendre des actions en réponse aux annonces de la compagnie demandant des souscriptions d'actions et datée à Montréal le 11 février dernier ; et dans le cas où la demande n'a pas été faite personnellement par le demandant, les noms des agents ou procureurs qui l'ont faite ; le nombre d'actions demandées pour chaque personne le nombre alloté à chacune, le montant payé sur chaque action et à quelle banque est déposé ce montant ; la date du paiement et les conditions auxquelles ces dépôts sont en la possession de telle banque ; et dans les cas où il peut y avoir eu transfert d'actions, les noms des personnes auxquelles ont été faits ces transferts.

Aussi le montant des actions souscrites sur les livres ouverts pour recevoir des demandes de souscription d'actions par la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* dans les capitales des provinces du *Canada*, en juillet dernier, avec indication du nombre d'actions demandées dans chacune de ces villes ; et dans les cas où la demande n'a pas été faite personnellement par le demandant, les noms des agents et des procureurs qui l'ont faite pour lui.

ORDRE DU JOUR.

Pour Mardi, le 18 mars 1873.

1873.

13 mars.—*Seconde lecture* (Bill B) Département de l'Intérieur (Hon. M. *Aikins*).

No. 8.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Lundi, 17 *Mars* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1873.

52

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 18 Mars 1873.

Les membres présents sont :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins	*Dever*,	*McCleland*,	*Perry*,
Archibald,	*Dickey*,	*McDonald*,	*Read*,
Armand,	*Dickson*,	*McLelan*,	*Renaud*,
Benson,	*Dumouchel*,	*MacMaster*,	*Robertson*
Blake,	*Ferguson*,	*Macdonald*,	*Ryan*,
Botsford,	*Ferrier*,	*Macfarlane*,	*Seymour*,
Bureau,	*Flint*,	*Macpherson*,	*Shaw*,
Burnham,	*Girard*,	*Malhiot*,	*Simpson*,
Campbell,	*Guévremont*,	*Miller*,	*Skead*,
Carrall,	*Hamilton (Kingston)*	*Mills*,	*Steaves*,
Chapais,	*Holmes*,	*Muirhead*,	*Sutherland*,
Christie,	*Kaulback*,	*Northup*,	*Vidal*,
Churchill,	*Lacoste*,	*Odell*,	*Wark*,
Cochrane,	*Leonard*,	*Olivier*,	*Wilmot.*
Cormier,	*Locke*,	*Panet*,	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'hon. M. *Ryan*, de la compagnie canadienne de garantie.

Par l'hon. M. *Skead*, de la compagnie de transport Union.

Par l'hon. M. *Leonard*, de *Westlang, Sutherland* et Cie., et autres, marchands, banquiers et manufacturiers, de la province d'*Ontario*.

Par l'hon. M. *Christie*, du conseil municipal du township de *Hullett*, dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De la chambre de commerce de la ville de *St. Thomas*, dans la province d'*Ontario* ; demandant la continuation de l'acte de la faillite de 1869 et de ses amendements.

De *C. H. Létourneux* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation sous le titre de " Compagnie canadienne d'importation de métaux."

De *Claude Melançon* et autres, de la cité de *Montréal ;* demandant un acte d'incorporation sous le titre de : " Banque du *Canada*.

De la compagnie du canal à navires de *Huron* et *Ontario* ; demandant que l'exécutif soit autorisé à aider à la construction du dit canal.

De la compagnie Internationale du chemin de fer de *St. François* et de *Mégantic* ; demandant l'autorisatiou de construire un embranchement qui se relie au *chenin de fer de Boston Concord et Montréal*, ou à toute extension de ce chemin ou à tout chemin de fer qui touchera à la frontière ou aux lignes du Nord des Etats de *New Hampshire* ou du *Vermont*, avec pouvoir de louer le dit embranchement ou le chemin principal à cette compagnie, si la chose est trouvée avantageuse, et pour d'autres fins.

De la compagnie d'assurance canadienne contre les risques isolés du feu ; demandant pour tels amendements à son acte d'incorporation qui permettent à la compagnie de déclarer un dividende et pour d'autres fins.

D'Alexandre Heney et autres ; de *W. S. Williams* et autres, de *Napanee ;* et du conseil municipal des townships de *Nissouri, St. Vincent, Collingwood* et *Whitchurch*, dans la province d'*Ontario ;* demandant séparément qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton*, (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit accepté.

Alors l'honorable M. *Dickson* du dit comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

18 Mars 1873.

Le comité des ordres permanents et de bills privés a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre Comité a examiné des Pétitions Suivantes et a trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir :

De la Compagnie Canadienne de terres et de crédit de *Glasgow* (responsabilité limitée) ; demandant un acte d'incorporation qui lui confère en *Canada* tous les pouvoirs mentionnés dans son Memerandum d'association ; de la compagnie du Grand Tronc de Chemin de fer du *Canada* ; demandant un acte qui l'autorise à régler le taux d'intérêt sur certaines obligations privilégiées, à condition que ce taux soit approuvé par les actionnaires, ou en cas de refus de leur consentement, à continuer l'acte des arrangements financiers de 1862 pendant une période de trois ans, avec une certaine modification mentionnée dans sa Pétition.

Le tout respectueusement soumis.

WALTER H. DICKSON,
Président.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la création du département de l'Intérieur."

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 19 Mars 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mercredi, 19 mars 1873.

Par l'hon. M. *Bureau* :

1873.

17 mars.—Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant le Sénat telle partie qu'elle jugera à propos de communiquer des instructions royales qui lui ont été données lors de sa nomination à la charge de Gouverneur-Général du *Canada*.

Interpellation par l'honorable M. *Ryan* :

" " L'acte passé à la dernière session à l'effet d'amender l'acte concernant la propriété littéraire et artistique, et réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, a-t-il reçu la sanction royale ? Et s'il ne l'a pas encore reçue, le gouvernement se propose-t-il d'introduire une mesure ayant le même caractère pendant la session actuelle ?

Par l'hon. M. *Miller :*

1873

17 mars.—Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état nominatif de toutes les personnes qui ont circulé gratuitement sur quelque partie des chemins de fer du gouvernement dans la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau-Brunswick* pendant les deux dernières années le dit état énonçant en vertu de quelles autorisations et pour quelles raisons des passages gratuits ont été accordés à ces personnes.

Par l'honorable M. *Christie* :

" " Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un écrivant en son nom, ou un de ses associés ; ou toute correspondance avec quelque personne ou quelques personnes que ce soit, au sujet du chemin de fer canadien du *Pacifique* ou de la proposition faite par ces personnes de le construire, équiper et exploiter, et des moyens qu'elles avaient de former une compagnie.

Copie de tout contrat conclu entre Sir *Hugh Allan* et ses associés et le Gouvernement pour la construction, l'équipement et l'exploitation du dit chemin de fer, en vertu de la charte accordée par le Gouverneur-Général en conseil le cinquième jour de février dernier.—Copie de la liste d'actions soumise par Sir *Hugh Allan* ou ses associés avant la signature de ce contrat.

Des Etats énonçant les noms des actionnaires du chemin de fer canadien du *Pacifique* sous l'empire de la dite charte du 5 février dernier ; le nombre des actions possédées par chaque actionnaire ; par qui et quand elles ont été souscrites ; et, pour celles qui n'ont pas été souscrites par l'actionnaire en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont souscrites ; le montant versé sur la souscription, avec la mention des noms de ceux par qui et à qui il a été versé au crédit du Receveur-Général ; le nom de la banque où il est maintenant déposé ; la date de ce versement, et s'il a été fait en espèces ou en effets du Gouvernement ; et les conditions auxquelles ces dépôts ont été reçus.

Les noms de ceux qui ont demandé à prendre des actions de la compagnie à la suite des annonces de la compagnie appelant des demandes de souscriptions d'actions et datées à Montréal, le 11 février dernier ; et dans les cas où les demandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont faites ; le nombre d'actions demandées par chaque personne ; le nombre d'actions allouées à chacune, le montant payé sur chaque action ainsi allouée et le nom de la banque ou est déposé ce montant ; la date du paiement et les conditions auxquelles ces dépôts sont en la possession de telle banque ; et dans les cas où il peut y avoir eu transfert d'actions, les noms des personnes auxquelles ont été faits ces transferts.

Aussi le montant des actions souscrites sur les livres ouverts, pour recevoir les demandes de souscription d'actions, par la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique* dans les capitales des provinces du *Canada*, en juillet dernier, avec indication du nombre d'actions demandées dans chacune de ces villes ; et dans les cas où les demandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents et des procureurs qui les ont faites pour eux.

ORDRE DU JOUR.

Pour Mercredi, le 19 mars 1873.

1873.

17 mars.—*Seconde lecture* du (bill A). Réclamations relatives à des terres situées dans le *Manitoba*, pour lesquelles il n'a pas été accordé de lettres patentes.—(Hon. M. *Aikins*).

No. 9.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Mardi, 18 *Mars* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 19 Mars 1873.

Les membres présents sont :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Dever,*	*Letellier de St. Just,*	*Panet,*
Archibald,	*Dickey,*	*Locke,*	*Perry,*
Armand,	*Dickson,*	*McCleland,*	*Read,*
Benson,	*Dumouchel,*	*McDonald,*	*Robertson,*
Blake,	*Ferguson,*	*McLelan,*	*Ryan,*
Botsford,	*Ferrier,*	*MacMaster,*	*Seymour,*
Bureau,	*Flint,*	*Macdonald,*	*Shaw,*
Burnham,	*Foster,*	*Macfarlane,*	*Simpson,*
Campbell,	*Girard,*	*Macpherson,*	*Skead,*
Carrall,	*Guévremont,*	*Malhiot,*	*Steaves,*
Chaffers,	*Hamilton, (Kingston)*	*Miller,*	*Sutherland,*
Chapais,	*Holmes,*	*Mills,*	*Vidal,*
Christie,	*Kaulback,*	*Northup,*	*Wark,*
Churchill,	*Lacoste,*	*Odell,*	*Wilmot,*
Cormier,	*Leonard,*	*Olivier,*	*Wilson.*

PAIRÈRES :

L'honorable le président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la Banque de *Yarmouth*, jusqu'au 1er janvier 1873.

Aussi une liste des actionnaires de la Banque de la Puissance (*Dominion Bank*), jusqu'au 1er mars 1873.

Aussi une liste des actionnaires de la Banque de la *Nouvelle-Ecosse*, en date du 26 février 1873.

Et aussi un retour des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Saguenay*, pour l'année 1873.

Ordonné, que les dites listes soient déposées sur la table, et elles sont comme suit :

(*Voir documents de la Session*).

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table.

Par l'honorable M. *Botsford*, trois pétitions de messieurs *Hall* et *Fairweather*, de la cité de *St. Jean*, *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Skead*, de la chambre de commerce de la Puissance ; et du conseil municipal du township de *Huntley*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ryan*, de l'association de placement de *Montréal*, et de *H. Stephens* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Ferrier*, de l'honorable Sir *Francis Hincks* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Dickson*, de *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga* dans le comté de Haldimand, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De Son Honneur *William Pierce Howland*, C. B., et autres, de la cité de *Toronto*; demandandant un acte d'incorporation sous le titre de "Compagnie d'Express de la Puissance du *Canada*."

De *George Thomas* et autres, pilotes du port et du havre de la cité de *St. Jean*, *Nouveau Brunswick*, et de la *Baie de Fundy* ; demandant que certains changements soient faits aux taux de pilotage, et que les distances d'après lesquelles doivent être réglés les taux de pilotage soient définis.

De *C. C. McFall* et autres, de *Côteau Landing*, province de *Québec* ; demandant la construction d'un canal sur le côté nord du *St. Laurent* à partir des *Cascades* jusqu'à *Côteau Landing*.

Du révérend *John Potts*, de l'église *St. Jacques*, *Montréal*, et autres, de la province de *Québec* ; de *William Tomblin* et autres, du village de *Bridgewater*, du conseil municipal du township d'*Osprey*, province d'*Ontario* ; et du conseil municipal du township de *Scugog*, dans la dite province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit présenté une loi prohibitive de la vente de boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

De la chambre de commerce de la cité de *Hamilton* ; de la chambre de commerce de la ville de *Belleville*, province d'*Ontario*, et de *W. H. Marler* et autres, de la ville de *St. Jean*, province de *Québec* ; demandant séparément la continuation de l'Acte de la faillite de 1869 et de ses amendements.

L'honorable M. *Ryan* a fait motion, secondé par l'honorable M. *Odell*, que la règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de l'association de placement de *Montréal*, demandant certains amendements à leur acte d'incorporation et qu'elle soit maintenant lue.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et

La dite pétition a été alors lue par le greffier,

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

L'honorable M. *Seymour* du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pour la présente session a présenté son premier rapport recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dumouchel*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un rapport des procédés et des déboursés tel qu'exigé par l'acte du Recensement de 1870.

Ordonné, que le dit rapport soit déposé sur la table, et il est comme suit.

(*Voir documents de la Session.*)

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que l'honorable M. *Wilson* soit nommé membre du comité des banques du commerce et des chemins de fer, et aussi membre du comité spécial, nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport durant la présente session.

L'honorable M. *Campbell* a presenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte intitulé "Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Le dit bill a été alors lu pour la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'honorable M. *Miller* a fait motion, secondé par l'honorable M. *Skead*,

Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état nominatif de toutes les personnes qui ont circulé gratuitement sur quelque partie des chemins de fer du gouvernement dans la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau-Brunswick* pendant les deux dernières années le dit état énonçant en vertu de quelles autorisations et pour quelles raisons des passages gratuits ont été accordés à ces personnes.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative et, il a été

Ordonné, que les membres du conseil privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé "Acte concernant les réclamations relatives à des terres dans le *Manitoba*, pour lesquelles il n'a pas été accordé de patentes."

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 20 Mars 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Jeudi, 20 mars 1873.

Par l'hon. M. *Eureau* :

1873.

17 mars.—Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant le Sénat telle partie qu'elle jugera à propos de communiquer des instructions royales qui lui ont été données lors de sa nomination à la charge de Gouverneur-Général du *Canada*.

Par l'honorable M. *Christie* :

19 " Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un écrivant en son nom, ou un de ses associés ; ou toute correspondance avec quelque personne ou quelques personnes que ce soit, au sujet du chemin de fer canadien du *Pacifique* ou de la proposition faite par ces personnes de le construire, équiper et exploiter, et des moyens qu'elles avaient de former une compagnie.

1873

17 mars. Copie de tout contrat conclu entre Sir *Hugh Allan* et ses associés et le Gouvernement pour la construction, l'équipement et l'exploitation du dit chemin de fer, en vertu de la charte accordée par le Gouverneur-Général en conseil le cinquième jour de février dernier.—Copie de la liste d'actions soumise par Sir *Hugh Allan* ou ses associés avant la signature de ce contrat.

Des états énonçant les noms des actionnaires du chemin de fer canadien du *Pacifique* sous l'empire de la dite charte du 5 février dernier ; le nombre des actions possédées par chaque actionnaire ; par qui et quand elles ont été souscrites ; et, pour celles qui n'ont pas été souscrites par l'actionnaire en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont souscrites ; le montant versé sur la souscription, avec la mention des noms de ceux par qui et à qui il a été versé au crédit du Receveur-Général ; le nom de la banque où il est maintenant déposé ; la date de ce versement, et s'il a été fait en espèces ou en effets du Gouvernement ; et les conditions auxquelles ces dépôts ont été reçus.

Les noms de ceux qui ont demandé à prendre des actions de la compagnie à la suite des annonces de la compagnie appelant des demandes de souscriptions d'actions et datées à Montréal, le 11 février dernier ; et dans les cas où les demandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont faites ; le nombre d'actions demandées par chaque personne ; le nombre d'actions allouées à chacune, le montant payé sur chaque action ainsi allouée et le nom de la banque où est déposé ce montant ; la date du paiement et les conditions auxquelles ces dépôts sont en la possession de telle banque ; et dans les cas où il peut y avoir eu transferts d'actions, les noms des personnes auxquelles ont été faits ces transferts.

Aussi le montant des actions souscrites sur les livres ouverts, pour recevoir les demandes de souscriptions d'actions, par la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique* dans les capitales des provinces du *Canada*, en juillet dernier, avec indication du nombre d'actions demandées dans chacune de ces villes ; et dans les cas où les demandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents et des procureurs qui les ont faites pour eux.

Interpellation par l'honorable M. *Ryan* :

" L'acte passé à la dernière session à l'effet d'amender l'acte concernant la propriété littéraire et artistique, et réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, a-t-il reçu la sanction royale ? Et s'il ne l'a pas encore reçue, le gouvernement se propose-t-il d'introduire une mesure ayant le même caractère pendant la session actuelle ?

ORDRE DU JOUR.

Pour Jeudi, le 20 mars 1873.

1873.

1 | 18 mars.—*Seconde lecture* du (bill B) portant créations du Département de l'intérieur.—(Hon. M. *Aikins.*)

2 | 19 mars.—*Seconde lecture* du (bill A). Réclamations relatives à des terres situées dans le *Manitoba*, pour lesquelles il n'a pas été accordé de lettres patentes.—(Hon. M. *Aikins*).

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU

CANADA.

No. 10.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Mercredi, 19 *Mars* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 20 Mars 1873.

Les membres présents sont :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Dever,*	*Locke,*	*Panet,*
Archibald,	*Dickey,*	*McCleland,*	*Perry,*
Armand,	*Dickson,*	*McDonald,*	*Read,*
Benson,	*Dumouchel,*	*McLelan,*	*Robertson,*
Blake,	*Ferguson,*	*MacMaster,*	*Ryan,*
Botsford,	*Ferrier,*	*Macdonald,*	*Seymour,*
Bureau,	*Flint,*	*Macfarlane,*	*Shaw,*
Burnham,	*Girard,*	*Macpherson,*	*Simpson,*
Campbell,	*Guévremont,*	*Malhiot,*	*Skead,*
Carrall,	*Hamilton, (Kingston)*	*Miller,*	*Sutherland,*
Chaffers,	*Holmes,*	*Mills,*	*Vidal,*
Chapais,	*Kaulback,*	*Muirhead,*	*Wark,*
Christie,	*Lacoste,*	*Northup,*	*Wilmot,*
Churchill,	*Leonard,*	*Odell,*	*Wilson.*
Cormier,	*Letellier de St. Just,*	*Olivier,*	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table.

Par l'honorable M. *Flint*, du conseil municipal de *North Monaghan*, dans le comté de *Peterborough*; et du conseil municipal du township d'*Oxford*, dans le comté de *Grenville*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Skead*, du conseil municipal du township de *Fitzroy*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Chapais*, de la chambre de commerce de la ville de *Lévis*, province de *Québec*.

Par l'honerable M. *MacMaster*, du conseil municipal du township d'*Oro*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Armand*, de *P. .C Duranceau*, maire, et autres, de *St. Clément de Beauharnois*, dans le comté de *Beauharnois*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Guévremont* de la compagnie de chemin de fer de colonisation du Nord.

Par l'honorable M. *Ryan*, de la compagnie de télégraphe de *Montréal*, et de l'association de la Halle aux blés de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues.

De la compagnie de garantie du *Canada* ; demandant certains amendements à leur acte d'incorporation.

De la compagnie de transport Union ; demandant qu'il soit passé un acte les autorisant d'augmenter le fonds capital de la dite compagnie au montant de cinq cent mille piastres.

De Messrs *Lang, Sutterland* et Cie., et autres, marchands, banquiers et manufacturiers, de la province d'*Ontario* ; demandant la continuation de l'acte de la faillite de 1869 et de ses amendements.

Du conseil municipal du township de *Hullett*, dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvages dans la Puissance du *Canada*.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et
Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

20 mars 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés à l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté qu'il a été donné suffisant avis de chacune d'elles, savoir :—la pétition de *George Baptiste* et autres, de la cité des *Trois-Rivières*, province de *Québec* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Banque des *Trais-Rivières* " ;—la pétition de la compagnie canadienne d'assurance contre les risques isolés d'incendie ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation afin de permettre à ses directeurs de déclarer un dividende et à d'autres fins;—la pétition de *Claude Melançon* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La Banque du *Canada* ;"—la pétition de la compagnie du chemin de fer international du *Saint-Laurent* et de *Mégantic* ; demndant l'autorisation de construire un embranchement qui se relie au chemin de fer de *Boston, Concord* et *Montréal*, ou à tout prolongement de ce chemin, ou à toute voie ferrée qui sur la frontière canadienne se raccordera avec

les lignes septentrionales des Etats de *New Hampshire* ou du *Vermont*, avec pouvoir de louer le dit embranchement ou le chemin principal, si la chose est trouvée avantageuse ;—et la pétition de Son Honneur *W. P. Howland* C. B., et autres, de la cité de *Toronto*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie d'expresse de la Puissance du *Canada*."

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,
Président.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la création du département de l'intérieur."

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les reclamations relatives à des terres dans le *Manitoba* pour lesquelles il n'a pas été accordé de patentes."

L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que l'honorable M. *Vidal*, soit nommé membre du comité des banques, du commerce et des chemins de fer

Un message a été apporté de la Chambre des Communes par le très-honorable Sir *John A. Macdonald* et autres, comme suit:

CHAMBRE DES COMMUNES,
Mercredi, 19 mars 1873.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, et pour informer leurs Honneurs, que es membres du comité spécial des Impressions, savoir : Messieurs *Beaty*, *Bellerose*, *Bourassa*, *Bowell*, *Church*, *Edgar*, *Fortin*, *O'Connor*, *O'Reilly*, *Ross* (*Middlesex*), *Ross* (*Prince Edouard*), *Stephenson*, *Thompson* (*Cariboo*), *Wallace* (*Norfolk*) et *Young* (*Waterloo*), agiront comme membres du dit comité conjoint des Impressions.

Ordonné, que le très-honorable Sir *John A. Macdonald* porte le dit message au Sénat.

Attesté,

A. PATRICK,
Greffier des Communes.

Et ils se sont retirés.

Les messagers ont été rappelés et informés que le Sénat enverra une réponse par son propre messager.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Résolu, que les honorables MM. *Aikins*, *Bureau*, *Burnham*, *Carrall*, *Chapais*, *Cochrane* *Dumouchel*, *Ferrier*, *Locke*, *McLelan* (*Londerry*), *Muirhead*, *Olivier*, *Reesor*, *Simpson* et *Skead*, nommés pour composer un comité pour surveiller les impressions durant la présente session, soient chargés d'agir de la part de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme comité conjoint des deux Chambres, sur les impressions tel que demande par la Chambre des Communes dans leur message de ce jour.

Ordonné, que la résolution précédente soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 21 Mars 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Vendredi, 21 mars 1873.

Par l'honorable M. *Christie* :

1873.

19 mars.—Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un écrivant en son nom, ou un de ses associés ; ou toute correspondance avec quelque personne ou quelques personnes que ce soit, au sujet du chemin de fer canadien du *Pacifique* ou de la proposition faite par ces personnes de le construire, équiper et exploiter, et des moyens qu'elles avaient de former une compagnie.

1873
17 mars. Copie de tout contrat conclu entre Sir *Hugh Allan* et ses associés et le Gouvernement pour la construction, l'équipement et l'exploitation du dit chemin de fer, en vertu de la charte accordée par le Gouverneur-Général en conseil le cinquième jour de février dernier.—Copie de la liste d'actions soumise par Sir *Hugh Allan* ou ses associés avant la signature de ce contrat.

Des états énonçant les noms des actionnaires du chemin de fer canadien du *Pacifique* sous l'empire de la dite charte du 5 février dernier ; le nombre des actions possédées par chaque actionnaire ; par qui et quand elles ont été souscrites ; et, pour celles qui n'ont pas été souscrites par l'actionnaire en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont souscrites ; le montant versé sur la souscription, avec la mention des noms de ceux par qui et à qui il a été versé au crédit du Receveur-Général ; le nom de la banque où il est maintenant déposé ; la date de ce versement, et s'il a été fait en espèces ou en effets du Gouvernement ; et les conditions auxquelles ces dépôts ont été reçus.

Les noms de ceux qui ont demandé à prendre des actions de la compagnie à la suite des annonces de la compagnie appelant des demandes de souscriptions d'actions et datées à Montréal, le 11 février dernier ; et dans les cas où les demandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont faites ; le nombre d'actions demandées par chaque personne ; le nombre d'actions allouées à chacune, le montant payé sur chaque action ainsi allouée et le nom de la banque où est déposé ce montant ; la date du paiement et les conditions auxquelles ces dépôts sont en la possession de telle banque ; et dans les cas où il peut y avoir eu transferts d'actions, les noms des personnes auxquelles ont été faits ces transferts.

Aussi le montant des actions souscrites sur les livres ouverts, pour recevoir les demandes de souscriptions d'actions, par la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique* dans les capitales des provinces du *Canada*, en juillet dernier, avec indication du nombre d'actions demandées dans chacune de ces villes ; et dans les cas où les demandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents et des procureurs qui les ont faites pour eux.

Pour lundi, 24 mars 1873.

Question par l'honorable M. *Dickey* :

1873
20 mars.—Le Gouvernement a-t-il l'intention de présenter pendant cette session une mesure pour supprimer les droits de timbres imposés sur les lettres de change et les billets promissoires ?

Pour mercredi, 23 avril 1873.

Par l'honorable M. *Ryan* :

1873
20 mars.—Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial ou avec quelque personne que ce soit, depuis le 31 mars 1872, au sujet du droit de propriété littéraire et artistique et des réimpressions d'ouvrages de propriété britannique en Canada.

ORDRE DU JOUR.

Pour Vendredi, le 21 mars 1873.

1873.

1 | 20 mars.—*Seconde lecture* du (bill B) portant créations du Département de l'Intérieur. —(Hon. M. *Aikins.*)

76

No. 11.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Jeudi, 20 *Mars* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 21 Mars 1873.

Les membres présents sont :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,
Archibald,
Armand,
Benson,
Blake,
Botsford,
Bureau,
Burnham,
Campbell,
Carrall,
Chaffers,
Chapais,
Christie,
Churchill,
Cormier,
Dever,
Dickey,
Dickson,
Dumouchel,
Flint,
Girard,
Guévremont,
Hamilton, (*Kingston*)
Holmes,
Kaulkack,
Lacoste,
Leonard,
Letellier de Just,
Locke,
McCleland,
McDonald,
McLelan,
MacMaster,
Macdonald,
Macfarlane,
Macpherson,
Malhiot,
Miller,
Mills,
Muirhead,
Northup,
Odell,
Olivier,
Panet,
Perry,
Read,
Robertson,
Ryan,
Seymour,
Shaw,
Simpson,
Skead,
Sutherland,
Vidal,
Wark,
Wilmot,
Wilson.

PRIÈRES :

L'honorable le président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la Banque du Peuple de *Halifax*, jusqu'au mois de février et datée du 10 mars 1873.

Et aussi une table supplémentaire des baptêmes, mariages et sépultures dans le district d'*Ottawa*, pour l'année 1872.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

Les pétitions suivantes ont été presentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Blake*, de la compagnie mutuelle d'assurance de *Beaver* et de *Toronto*, contre le feu.

Par l'honorable M. *MacMaster*, de la compagnie de prêt et d'agence de *Londres* et du *Canada*, (responsabilité limitée.)

Par l'honorable M. *Campbell*, de la compagnie de chemin de fer du nord du *Canada*.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que la lecture de la pétition de *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, dans le comté de *Haldimand*, province d'*Ontario*, avocat, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec *Sophia Stinson* soit remise à lundi le 24 mars courant.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De Messrs. *Hall* et *Fairweather* et autres, de la cité de *St. Jean*, province du *Nouveau-Brunswick* ; demandant un acte d'incorporation sous le titre de "compagnie d'améliorations maritimes de la Puissance du *Canada*.

Aussi un acte d'incorporations sous le titre de " compagnie d'équipements maritimes de la Puissance du *Canada*.

Et aussi un acte d'incorporation sous le titre de " compagnie d'emmagasinage de la puissance du *Canada*.

De la chambre de commerce de la puissance ; demandant un acte d'incorporation.

Du conseil municipal du township de *Huntley*, province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit passée une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage dans la puissance du *Canada*.

De l'honorable Sir *Francis Hincks* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation comme une compagnie de marine, de navigation intérieure et de transport et d'assurance contre le feu, devant être nommé "compagnie d'assurance du *Canada*."

De *H. Stephens* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant qu'un acte soit passé incorporant une compagnie avec les pouvoirs nécessaires pour construire des canaux additionnels, travaux hydrauliques et bassins d'eau aux rapides de *Lachine* et dans le havre de *Montréal*.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, nommé pour surveiller les impressions du Parlement a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à onze membres.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la création du département de l'intérieur."

L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 24 Mars 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Lundi, 24 mars 1873.

Par l'hon. M. *Bureau :*

1873
20 mars.—Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant le Sénat telle partie qu'elle jugera à propos de communiquer, des instructions royales qui lui ont été données lors de sa nomination à la charge du Gouverneur-Général du *Canada*.

Question par l'honorable M. *Dickey*:

" " Le Gouvernement a-t-il l'intention de présenter pendant cette session une mesure pour supprimer les droits de timbres imposés sur les lettres de change et les billets promissoires ?

Par l'honorable M. *Odell :*

1873.

21 mars.—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes les instructions données à Messieurs *Keefer*, *Page*, *Baillargé* ou autres, soit verbalement ou par écrit, au sujet des explorations faites en vue de la localisation du canal de la *Baie Verte*.

Par l'honorable M. *Campbell :*

" " Que la Pétition de *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, dans le comté de *Haldimand*, province *d'Ontario*, demandant un acte pour la dissolution de son mariage avec *Sophia Stinson* soit lue.

Par l'honorable M. *Christie* :

" " Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un écrivant en son nom, ou un de ses associés ; ou toute correspondance avec quelque personne ou quelques personnes que ce soit, au sujet du chemin de fer canadien du *Pacifique* ou de la proposition faite par ces personnes de le construire, équiper et exploiter, et des moyens qu'elles avaient de former une compagnie.

Copie de tout contrat conclu entre Sir *Hugh Allan* et ses associés et le Gouverne ment pour la construction, l'équipement et l'exploitation du dit chemin de fer, en vertu de la charte accordée par le Gouverneur-Général en conseil le cinquième jour de février dernier.—Copie de la liste d'actions soumise par Sir *Hugh Allan* ou ses associés avant la signature de ce contrat.

Des états énonçant les noms des actionnaires du chemin de fer canadien du *Pacifique* sous l'empire de la dite charte du 5 février dernier ; le nombre des actions possédées par chaque actionnaire ; par qui et quand elles ont été souscrites ; et, pour celles qui n'ont pas été souscrites par l'actionnaire en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont souscrites ; le montant versé sur la souscription, avec la mention des noms de ceux par qui et à qui il a été versé au crédit du Receveur-Général ; le nom de la banque où il est maintenant déposé ; la date de ce versement, et s'il a été fait en espèces ou en effets du Gouvernement ; et les conditions auxquelles ces dépôts ont été reçus.

Les noms de ceux qui ont demandé à prendre des actions de la compagnie à la suite des annonces de la compagnie appelant des demandes de souscriptions d'actions et datées à Montréal, le 11 février dernier ; et dans les cas où les demandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont faites ; le nombre d'actions demandées par chaque personne ; le nombre d'actions allouées à chacune, le montant payé sur chaque action ainsi allouée et le nom de la banque où est déposé ce montant ; la date du paiement et les conditions auxquelles ces dépôts sont en la possession de telle banque ; et dans les cas où il peut y avoir eu transferts d'actions, les noms des personnes auxquelles ont été faits ces transferts.

Aussi le montant des actions souscrites sur les livres ouverts, pour recevoir les demandes de souscriptions d'actions, par la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique* dans les capitales des provinces du *Canada*, en juillet dernier, avec indication du nombre d'actions demandées dans chacune de ces villes ; et dans les cas où les demandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents et des procureurs qui les ont faites pour eux.

ORDRE DU JOUR.

Pour Lundi, le 24 mars 1873.

1873.

1 | 19 Mars.—*Seconde lecture.* (Bill C). Amendement de l'acte pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—(Hon M. *Campbell*).

2 | 20 " *Comité de toute la Chambre* sur le (Bill A), réclamations relatives à des terres dans le Manitoba—(Hon. M. *Aikins*).

No. 12.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Vendredi, 21 *Mars* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 24 Mars 1873.

Les membres présents sont :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*Locke,*	*Panet,*
Archibald,	*Dever,*	*McClelan,*	*Perry,*
Armand,	*Dickey,*	*McDonald,*	*Read,*
Benson,	*Dickson,*	*McLelan,*	*Robertson,*
Blake,	*Dumouchel,*	*MacMaster,*	*Ryan,*
Botsford,	*Ferguson,*	*Macdonald,*	*Seymour,*
Bourinot,	*Flint,*	*Macfarlane,*	*Shaw,*
Bureau,	*Girard,*	*Macpherson,*	*Simpson,*
Burnham,	*Guévremont,*	*Malhiot,*	*Skead,*
Campbell,	*Hamilton, (Kingston)*	*Miller,*	*Sutherland,*
Carrall,	*Holmes,*	*Mills,*	*Vidal,*
Chaffers,	*Kaulback,*	*Muirhead,*	*Wark,*
Chapais,	*Lacoste*	*Northup,*	*Wilmot,*
Christie,	*Leonard,*	*Odell,*	*Wilson,*
Churchill,	*Letellier de St. Just,*	*Olivier,*	

PRIÈRES :

L'honorable président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de *Richelieu*, *Artkabaska* et *St. Hyacinthe*, pour l'année 1872.

Et aussi une liste des actionnaires de la banque d'Union du *Bas Canada*, en date du 13 mars 1873.

Ordonné, qu'ils restent sur la table et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Macpherson*, de *John Cameron*, président de l'association canadienne de la presse, et autres, membres et officiers de la dite association, et de *Casimir Stanislaus Gzowski* et autres, de *Toronto*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Skead*, de la chambre de commerce de la Puissance.

Par l'honorable M. *Bureau*, de *Arcade Decelles* et autres, de la ville de *St. Jean*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Simpson*, de *J. Morrison* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Botsford*, de MM. *Hall* et *Fairweather* et autres, de la cité de *St. Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *C. E. Duranceau*, maire, et autres, de la ville de *Beauharnois* ; demandant qu'il ne soit pas construit de canal sur la rive nord du *St. Laurent* entre les *Cascades* et le *Coteau Landing*, mais que le canal actuel de *Beauharnois*, soit agrandi et amélioré, suivant aux recommandations des commissaires des canaux.

De la compagnie du chemin de fer de colonisation du nord de *Montréal*; demandant à être autorisée à prolonger sa ligne de chemin de fer jusqu'au *Sault St. Marie*, à la baie *Georgienne*, et aux eaux navigables du lac *Supérieur* ou dans le voisinage de ces lieux ; aussi à être autorisée à se fusionner avec toute autre ligne qui sera construite jusqu'à ces eaux ; et aussi à prolonger sa ligne jusqu'au terminus du *Pacifique* canadien ou au point de ce chemin qui sera le plus rapproché de la province de *Québec*.

De la compagnie de Télégraphe de *Montréal* ; demandant un acte pour étendre l'exercice des pouvoirs de la dite compagnie à toutes les parties de la Puissance du *Canada*, et particulièrement à la *Nouvelle-Ecosse*.

De l'association de la Halle au Blé de *Montréal*, et de la chambre de commerce de la ville de *Lévis*, province de *Québec* ; demandant séparément la continuation de l'acte de la faillite de 1869 et de ses amendements.

Des conseils municipaux des townships de *North Monaghan*, *Oxford*, *Fitzroy* et *Oro*, tous les quatre situés dans la province *d'Ontario* ; demandant séparément qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage en *Canada*.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu,

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit.

CHAMBRE DE COMITÉ
24 mars 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés à l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir :

De l'association de placement de *Montréal*, demandant certains amendements à son acte d'incorporation ; de la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada* ; demandant qu'un acte soit passé pour définir et déclarer le montant respectif des hypothèques ou des dettes actuelles dont est chargé le chemin de fer de *Montréal* et *Champlain* ainsi que les franchises et la propriété de la dite compagnie et pour d'autres fins ; de *C. H. Létourneux* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant d'être incorporés sous le nom de compagnie canadienne d'importations de métaux ; de le compagnie de garantie du *Canada* ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation ; de *H. Stephens* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte qui incorpore une compagnie avec les pouvoirs nécessaires pour construire de nouveaux canaux, travaux hydrauliques et bassins aux Rapides de *Lachine* et dans le havre de *Montréal* ; de l'honorable Sir *Francis Hincks* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant d'être incorporés comme compagnie maritime de navigation intérieure, de transport et d'assurance contre le feu sous le nom de "compagnie d'assurance du *Canada*."

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,
Président.

L'hon. M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé " Acte pour amender l'Acte concernant la procédure dans les causes criminelles. "

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'honorable M. *Bureau* a proposé, secondé par l'honorable M. *Wilson*,

Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant le Sénat telle partie qu'elle jugera à propos de communiquer, des instructions royales qui lui ont été données lors de sa nomination à la charge de Gouverneur-Général du *Canada*.

La question des concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné, que ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Odell* a proposé, seconde par l'honorable M. *Ryan*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes les instructions données à Messieurs *Keefer*, *Page*, *Baillargé* ou autres, soit verbalement ou par écrit, au sujet des explorations faites en vue de la localisation du canal de la *Baie Verte*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative et, il a été

Ordonné, que ceux des membres de cette Chambre, qui sont membres du Conseil Privé se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Ryan*, a presenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorpation de l'association de placement de *Montréal*. "

Le dit bill a été lu la première fois,

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la lecture de la pétition de *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, comté de *Haldimand*, province d'*Ontario* ; demandant qu'un acte soit passé pour dissoudre son mariage avec Sophie *Stinson*.

L'honorable M. *Dickey* a présenté à la Chambre l'affidavit de la signification de l'avis pour un bill de divorce.
(*Traduction.*)

SÉNAT DU CANADA.

Dans l'affaire de *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, dans le comté de *Haldimand*, Province d'*Ontario*, avocat, demandant un acte du Parlement pour divorcer d'avec sa femme.

S. Patrick Lighthall, de la ville de *Cayuga*, dans le comté de *Haldimand*, Province d'*Ontario*, boulanger et constable de comté pour le dit comté, étant dûment assermenté, dépose et dit :

1. Je connais *John Robert Martin*, de *Cayuga*, avocat ; je le connais depuis seize ans.
2. Je connais aussi *Sophia Martin*, sa femme, ci-devant *Sophia Stinson* ; je la connais depuis quinze ans, l'ayant vue et ayant conversé avec elle souvent non-seulement dans la maison de son mari, mais dans ma boulangerie, dans la dite ville de *Cayuga*.
3. Qu'à la diligence et à la demande du dit *John Robert Martin*, j'ai signifié une copie ar écrit de l'avis ci-annexé marqué A, à la dite *Sophia Martin*, samedi, le huitième jour de mars courant, en délivrant ét en laissant une copie conforme du dit avis à *Elisabeth Thompson*, épouse de *David Thompson*, du village d'*Indiana*, dans le township de *Senecca*, dans le comté de *Haldimand*, Ecuier, membre de la Chambre des Communes du *Canada*, à sa résidence au dit village d'*Indiana*, l'informant en même temps que je faisais la dite signification à la demande du dit *John Robert Martin* et lui demandant où était alors la dite *Sophia Martin* ; à quoi elle répondit " Que M. *Martin* s'en informe lui-même ? " La dite *Elizabeth Thompson* est la sœur de la dite *Sophia Martin*, et je la connais depuis plusieurs années.

Ayant été informé par le dit *John Robert Martin* que des lettres étaient adressées à la dite *Sophia Martin* à la cité de *Rochester*, Etat de *New-York*, l'un des *Etats-Unis* d'*Amérique*, sous le nom de " *Miss Laura Jackson* " j'ai signifié le onze de mars courant une autre copie conforme du dit avis par écrit à la dite *Sophia Martin*, en mettant au bureau de poste de la dite cité de *Rochester*, la dite copie conforme adressée comme suit :

" MISS LAURA JACKSON,
" *In care for Sophia Martin*,
" *Wife of John Robert Martin*,
" *Rochester N.-Y.* "

Après en avoir payé le port.

J'ai aussi accompagné du détective *Dresser*, de la dite cité de *Rochester*, pris les informations les plus complettes dans la dite cité au bureau de poste, aux bureaux des télégraphes et auprès des facteurs et autres personnes pour découvrir où était la dite *Sophia Martin alias Laura Jackson* ; mais je n'ai pu obtenir aucune information ni sur elle ni sur ses traces dans la dite cité de *Rochester*.

Alors le même jour je partis pour la cité de *Lockport* dans le dit état de *New-York* où la dite *Sophia Martin* avait, comme j'en étais croyablement informé résidé durant l'année dernière ou pendant plus longtemps. J'allai à une pension tenue par un monsieur et une dame *Frank Smith*, où avait pensionné la dite *Sophia Martin* pendant son séjour dans la ville de *Lockport*, et je signifiai ; à la dite *Sophia Martin* une autre copie conforme du dit avis par écrit en la remettant et laissant au dit *Frank Smith*, en la présence de son épouse la dite dame *Smith* ; je dis que je faisais cette signification à la demande du dit *John Robert*

Martin, et je demandai au dit *Frank Smith* s'il savait où était la dite *Sophia Martin* ou s'il savait son adresse ; à quoi il répondit qu'il savait ni où elle était ni quelle était son adresse, qu'elle était partie de là le neuvième jour de décembre dernier ; puis, s'adressant à sa femme, il lui demanda si elle savait où était alors la dite *Sophia Martin* ou quelle son adresse ; elle répondit : " Si je le savais, je ne te le dirais pas," et se mit fort en colère. Je signifiai ensuite, le même jour, une autre copie conforme du dit avis par écrit à la dite *Sophia Martin* en la déposant à la poste à *Lockport* susdit, avec la souscription suivante :

" Mrs. Sophia Martin,
" Wife of *John R. Martin*,
" *Lockport, N.-Y.* "

et j'en payai le port.

Le douzième jour de mars courant, je signifiai une autre copie conforme du dit avis par écrit à la dite *Sophia Martin* en la remettant et laissant à sa tante Mde. *Frowbridge* au village de *Lewiston*, dans le dit Etat de *New-York* et en déclarant que j'agissais à la demande du dit *John Robert Martin* (j'avais vu fréquemment Mde. *Trowbridge* auparavant à *Cayuga* susdit, et je savais quelle était la tante de la dite *Sophia Martin*). En faisant la signification, je demandai aussi à M. *Trowbridge*, si elle savait où était *Sophia Martin* ou si elle savait son adressé ; elle a parut s'offenser de la question, refusa absolument d'y répondre et dit : "Si je le savais, je ne voudrais point vous le dire." Et me laissant là, elle courut au bureau de poste et eue une conversation avec le maître de poste. Je l'avais suivie, et lorsqu'elle s'en fut allée, j'appris du maître de poste qu'il venait a son bureau des lettres adressées à Mde. *John R. Martin*, que ces lettres étaient retirées par des membres de la famille de Mde. *Trowbridge* et ne lui étaient pas réexpédiées par la poste sous ce nom-là, mais qu'i ignorait le lieu de sa résidence et son adresse. Je signifiai ensuite une autre copie conforme du die avis par écrit à la dite *Sophia Martin* en la déposant au bureau de poste à *Lewiston*, susdit avec la suscription suivante :

" Mrs. John R. Martin,
" *Wife of John R. Martin*,
" *Lewiston, N. Y.* "

et j'en payai le port.

Le dix-septième jour de mars courant, je signifiai une autre copie conforme du dit avis par écrit à la dite *Sophia Martin* en la remettant et laissant à sa sœur Mde *Spohn*, à sa résidenee dans la cité d'*Hamilton*, dans la dite Province d'*Ontarion*. (Je connaissais bien la dite dame *Spohn*, que j'avais vue fréquemment.) En faisant la signification, je demandai à la dite dame *Spohn* si elle savait où residait la dite *Sophia Martin*, ou quelle était son adresse, et je lui dis que j'agissais à la demande du dit *John Robert Martin* ; mais elle refusa de me répondre.

Je me transportai ensuite, le même jour, au bureau de *John H. Glasco*, de la dite cité d'*Hamilton*, merchand, qui, à ce que j'appris, était un des exécuteurs de la succession de feu *Ebenezer Stinson*, père de la dite *Sophia Martin*, et agent en la dite cité d'*Hamilton* de la dite *Sophia Martin*, dans le dessein de la signifier une copie du dit avis par écrit ; mais le père du dit *John H. Glasco* me dit que le dit *John H. Glasco* était sur mer en route pour l'*Europe*, et qu'il ne savait pas quand son fils reviendrait et qu'il ne voulait aucunement se mêler de l'affaire. Sur quoi je lui laissé une copie conforme par écrit du dit avis au dit bureau.

Signé et assermenté devant moi ce vingt-quatrième jour de Mars, A. D. 1873, en la cité d'*Ottawa*, dans le comté de *Carleton*, et la province d'*Ontario*.

P. Lightall.

(Signé) Robert Lemoine,
Greffier du Sénat,
et Commissaire.

(*Traduction*,)

A

AVIS.

Il est par le présent donné avis que, demande sera faite au Parlement du *Canada*, à la première session d'icelui qui se tiendra après l'expiration de six mois à dater du jour du présent avis, par *John Robert Martin*, de la ville de *Gayuya*, dans le comté de *Haldimand*, province d'*Ontario*, avocat, d'un bill de divorce à l'effet de dissoudre son mariage avec *Sophia Martin*, son épouse, ci-devant de la ville de *Gayuga*, mais présentement de *Lockport*, dans les *Etats-Unis* d'*Amérique*, pour cause d'adultère.

Daté à *Gayuga*, ce dix-neuvième jour de juin 1872.

J. R. MARTIN.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors, l'honorable M. *Dickey*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

Que la Pétition de *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, dans le comté de *Haldimand*, province d'*Ontario*, demandant un acte pour la dissolution de son mariage avec *Sophia Stinson*, soit lue maintenant.

Objection étant faite a la dite lecture.

La question de concours a été mise sur icelle et elle a été sur division resolue dans l'affirmative.

La pétition de *John Robert Martin* a été alors lue et reçue.

L'honorable M. *Christie* a proposée, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just.*

Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un écrivant en son nom, ou un de ses associés ; ou toute correspondance avec quelque personne ou quelques personnes que ce soit, au sujet du chemin de fer canadien du *Pacifique* ou de la proposition faite par ces personnes de le construire, équiper et exploiter, et des moyens qu'elles avaient de former une compagnie

Copie de tout contrat conclu entre Sir *Hugh Allan* et ses associés et le Gouvernement pour la construction, l'équipement et l'exploitation du dit chemin de fer, en vertu de la charte accordée par le Gouverneur-Général en conseil le cinquième jour de février dernier.—Copie de la liste d'actions soumise par Sir *Hugh Allan* ou ses associés avant la signature de ce contrat.

Des états énonçant les noms des actionnaires du chemin de fer canadien du *Pacifique* sous l'empire de la dite charte du 5 février dernier ; le nombre des actions possédées par chaque actionnaire ; par qui et quand elles ont été souscrites ; et, pour celles qui n'ont pas été souscrites par l'actionnaire en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont souscrites ; le montant versé sur la souscription, avec la mention des noms de ceux par qui et à qui il a été versé au crédit du Receveur-Général ; le nom de la banque où il est maintenant déposé ; la date de ce versement, et s'il a été fait en espèces ou en effets du Gouvernement ; et les conditions auxquelles ces dépôts ont été reçus.

Les noms de ceux qui ont demandé à prendre des actions de la compagnie à la suite des annonces de la compagnie appelant des demandes de souscriptions d'actions et datées à Montréal, le 11 février dernier ; et dans les cas où les demandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont faites ; le nombr d'actions demandées par chaque personne ; le nombre d'actions allouées à chacune, le montant payé sur chaque action ainsi allouée et le nom de la banque où est déposé ce montant ; la date du paiement et les conditions auxquelles ces dépôts sont en la possession de telle banque ; et dans les cas où il peut y avoir eu transferts d'actions, les noms des personnes auxquelles ont été faits ces transferts.

Aussi le montant des actions souscrites sur les livres ouverts, pour recevoir les demandes de souscriptions d'actions, par la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique* dans les capitales des provinces du *Canada*, en juillet dernier, avec indication du nombre d'actions demandées dans chacune de ces villes ; et dans les cas où les demandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents et des procureurs qui les ont faites pour eux.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que ceux des membres de cette Chambre qui sont membres au Conseil Privé se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte intitulé "acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des Territoires du *Nord-Ouest*" a été lu une seconde fois.

Sur motion de l'henorable M. *Cnmpbell* secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé a un comité général mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill intitulé ; "Acte concernant les réclamations relatives à des terres dans le *Manitoba*, pour lesquelles il n'a pas été accordé de patentes.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Wilson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée à mercredi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 24 Mars 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Jeudi, 27 mars 1873.

Par l'hon. M. *Miller :*

1873

24 mars.—Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant les soumissions reçues, avec les noms des personnes qui ont fait ces soumissions et ceux de leurs cautions, pour la pose des rails et le ballastage dans les divisions suivantes du chemin de fer Intercolonial, suivant avis donné par les commissaires du dit chemin de fer en date du 30 novembre 1872, ainsi que tous les papiers et la correspondance ayant rapport à ce sujet.

ORDRES DU JOUR.

Pour Mercredi, le 26 mars 1873.

1873.

1 21 mars.—*Comité de toute la Chambre* sur le (Bill B), création du département de l'Intérieur.—(Hon. M. *Aikins*).

2 24 Mars.—*Seconde lecture* (Bill C). Amendement de l'acte pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—(Hon M. *Campbell*).

3 " " *Comité de toute la Chambre* sur le (Bill A), réclamations relatives à des terres dans le Manitoba—(Hon. M. *Aikins*).

No. 13.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Lundi, 24 *Mars* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 26 Mars 1873.

Les membres présents sont :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Dever,*	*Letellier de St. Just,*	*Olivier,*
Allan,	*Dickey,*	*Locke,*	*Panet,*
Archibald,	*Dickson,*	*McClelan,*	*Perry,*
Armand,	*Dumouchel,*	*McDonald,*	*Read,*
Benson,	*Ferguson,*	*McLelan,*	*Robertson,*
Blake,	*Ferrier,*	*McMaster,*	*Ryan,*
Botsford,	*Flint,*	*Macdonald,*	*Seymour,*
Bureau,	*Girard,*	*Macfarlane,*	*Shaw,*
Burnham,	*Guévremont,*	*Macpherson,*	*Simpson,*
Campbell,	*Hamilton, (Inkerman)*	*Malhiot,*	*Skead,*
Carrall,	*Hamilton, (Kingston)*	*Miller,*	*Sutherland,*
Chaffers,	*Holmes,*	*Mills,*	*Vidal,*
Chapais,	*Kaulback,*	*Muirhead,*	*Wark,*
Christie,	*Lacoste,*	*Northup,*	*Wilmot,*
Churchill,	*Leonard,*	*Odell,*	*Wilson.*
Cormier,			

PRIÈRES :

L'honorable le président a présenté à la Chambre un état de baptêmes, mariages e sépultures dans le district de *Bedford*, province de *Québec*, pour l'année 1873.

Aussi un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *St. François* dans la dite province de *Québec* pour l'année 1871.

Ordonné, que les dits états soient déposés sur la table et ils sont comme suit:

(*Voir documents de la Session.*)

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Mills*, de *E. Browne* et autres, de la cité de *Hamilton*, dans la pr vince d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Panet*, de la chambre de commerce de la cité de *Québec*, et *Paul J. Charlton* et autres, de la dite cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Flint*, du conseil municipal du village de *Mill Point*, provin d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Leonard*, de *R. J. N. Chipman* et autres, directeurs provisoires la banque supérieure du *Canada*.

Par l'honorable M. *Seymour*, de *Mossom Boyd* et autres, de la ville de *Port-Hope*, pr vince d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Skead*, de l'honorable *Henry Starnes* et autres, de la cité de *Mon réal*.

Par l'honorable M. *McMaster*, de la société permanente de construction et d'épargne, la cité de *Toronto*, de *James Irwin* et autres, de la ville de *Prescott*, dans la province d'*O tario*, de *William Gooderham* et autres, de la cité de *Toronto*, et deux pétitions de la co pagnie de chemin de fer du Grand Occidental.

Par l'honorable M. *Christie*, du révérend *John Lees* et autres, du township de *Bedmulp* province d'*Ontario* ; et deux pétitions de l'honorable *William McMaster* et autres, de dite province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Vidal*, de *Alexandre T. MucHatties*, de *London*, province d'*Ontar*

Par l'honorable M. *Guévremont*, de *James R. Ward* et autres, de la cité et du district *Montréal* ; et de la chambre de commerce de la ville de *Sorel*, province de *Québec* ; et de compagnie de chemin de fer de *Montréal* et de *Champlain*.

Par l'honorable M. *Aikins*, du conseil municipal du township de *Tilbury Est*, p vince d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Macpherson* de *Arthur M. Jarvis* et autres, de la cité de *Toront* et des conseils municipaux des townships de *Langren et Bruce* province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, de *Lewis Higgins*, de *Northing*, *Angleter*

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Castor et de *Toronto* contre le feu ; demandant qu'un acte soit passé pour amender l'acte 32 et 33 *Vic.* chap. 70, en pourvoyant à la suppression de la branche domestique de la dite assurance et à la formation d'une ou de plusieurs autres branches, et demandant aussi certains autres amendements.

De la compagnie de prêt et d'agence de *Londres* et du *Canada* demandant des amendements à son acte d'incorporation pour lui permettre d'émettre des obligations, débentnres et effets pour des sommes de pas moins de cent piastres, suivant qu'elle le jugera à propos, ensuite d'emprunts par la dite compagnie ; pour faciliter le transfert de ses actions et pour d'autres fins.

De la compagnie du chemin de fer du nord du *Canada* ; demandant un acte pour l'autoriser à consolider et régler son compte de capital et à se procurer de nouveaux fonds ; aussi pour refondre et amender les différents actes de vigueur relatifs à la dite compagnie, et pour l'autoriser à conclure une convention en vue d'opérer sa fusion avec la compagnie des chemins de fer de prolongement du nord.

L'hon. M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.
26 mars 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés à l'honneur de présenter son cinquième rapport ;

Votre Comité a examiné la Pétition de *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, dans le comté de *Haldimand*, province d'*Ontario*, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec *Sophia Stinson*, et a constaté que les dispositions de la règle soixante et treize de cette Chambre ont été observées.

Le tout respectueusement soumis.

WALTER H. DICKSON,
Président.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit.

CHAMBRE DE COMITÉ.
26 mars 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés à l'honneur de présentés son sixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir, les pétitions—de MM. *Hall* et *Fairweather* et autres, de la cité de *St. Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie d'équippements maritimes de la Puissance du *Canada* ; et de MM. *Hall* et *Fairweather* et autres, de la dite cité de *St. Jean*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie d'améliorations maritime de la Puissance du *Canada*.

Votre comité a examiné aussi la pétition de MM. *Hall* et *Fairweather*, de la dite cité de *St. Jean*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie d'emmagasinages maritimes de la Puissance du *Canada*, et a constaté que l'avis inséré dans un journal de la

cité de *St. Jean* n'a pas été publié pendant le temps voulu ; mais, comme les avis ont été d'ailleurs réguliers, votre comité recommande de suspendre la 51e régle dans ce cas-ci, vu que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de la dite irrégularité.

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,
Président.

L'honorable M. *Dickey* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour faire droit à *John Robert Martin*."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, a fait motion

Que le dit bill soit lu une seconde fois, jeudi, le seizième jour d'avril prochain ; et qu'avis en soit affiché aux portes de cette Chambre, et que les sénateurs soient notifiés d'être présents, et que le dit *John Robert Martin* soit entendu par son conseil à la dite seconde lecture sur la vérité des allégations du dit bill, et qu'il soit signifié copie du dit bill à la dite *Sophia Stinson*, sa femme, et qu'avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves de l'impossibilité de lui donner tel avis et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendu par le conseil pour faire valoir les raisons qu'elle peut avoir à donner contre le dit bill.

Que le dit *John Robert Martin* comparaisse à cette Chambre, mercredi, le seiziéme jour d'avril prochain, afin d'être examiné lors de la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, pour constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte, de sa part relativement à quelqu'adultère que peut avoir commis sa femme, ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre lui et son épouse ou aucune autre personne ou personnes au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à aucune action qu'il peut avoir intentée en justice à aucune autre personne pour cause de relations criminelles avec la dite femme de *John Robert Martin*.

Et si, au temps de l'adultère dont il se plaint, son épouse, en vertu d'un contrat, ou autrement, de son consentement, vivait séparée de lui et dispensé par lui, en tant qu'il peut faire, de ses devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle co-habitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritale.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la création du département de l'Intérieur.

(*Dans le comité.*)

L'honorable M. *John Hamilton* (*Kingston*), président.

Les clauses ont été lues et agrées avec les amendements suivants :

Page 2, ligne 12. Après "Intérieur" retranchez, "y compris, si la chose est jugée

" expédiente, ceux de l'arpenteur-général suivant l'acte concernant les terres de la Puissance " (1872), auquel cas, les mots " assistant-ministre de l'intérirur " seront censés substitués " aux mots " arpenteur-général " partout où ceux-ci sont employés dans cet acte. "

Page 2, ligne 51. Après " Intérieur " insérez Clause A.

CLAUSE A.

"Le ministre de l'intérieur devra annuellement mettre devant le Parlement en dedans de "quinze jours après la réunion du dit Parlement un rapport des procédés, transactions et af- "fairs du département pendant l'année immédiatement précédente."

Le titre a été lu et agrée.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

Ordonné, que le rapport et les dits amendements soient maintenant reçus.
Et les dits amendements étant lus une seconde fois, ils ont été agrées par la Chambre.
Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été,
Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte intitulé "Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouver- " nement des Territoires du *Nord Ouest*"
Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les réclamations à des terres dans le *Manitoba* pour lesquelles il n'a pas été accordé de patentes.
Sur motion de l'honorable M. *Aikins* secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*.
La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 27 Mars 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. — Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. — Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Jeudi, 27 mars 1873.

Par l'hon. M. *Miller :*

1873

24 mars.—Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant les soumissions reçues, avec les noms des personnes qui ont fait ces soumissions et ceux de leurs cautions, pour la pose des rails et le ballastage dans les divisions suivantes du chemin de fer Intercolonial, suivant avis donné par les commissaires du dit chemin de fer en date du 30 novembre 1872, savoir : 1o. sur les sections 3, 6, 9, 15, étendue d'environ 78 milles. 2o. Sur les sections 18, 10 et 20, étendue d'environ 46 milles. 3o. Sur les sections, 21, 22, et 23 de la rivière *Miramichi* à *Moncton*, environ 72 milles ; ainsi que tous les papiers et la correspondance ayant rapport à ce sujet.

ORDRES DU JOUR.

Pour Jeudi, le 27 mars 1873.

1873.

1 | 26 mars.—*Troisième lecture* du (Bill B) portant création du département de l'Intérieur.—(Hon. M. *Aikins.*)

2 | 24 " *Seconde lecture* du (Bill D) concernant la procédure criminelle.—(Hon. M. *Campbell*).

3 | " " *Seconde lecture* du (Bill E) concernant l'associatton de placement de *Mortréal.* —(Hon. M. *Ryan*).

No. 14.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Mercredi, 26 *Mars* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 27 Mars 1873.

Les membres présents sont :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Dever,*	*Letellier de St. Just,*	*Olivier,*
Allan,	*Dickey,*	*Locke,*	*Panet,*
Archibald,	*Dickson,*	*McClelan,*	*Perry,*
Armand,	*Dumouchel,*	*McDonald,*	*Read,*
Benson,	*Ferguson,*	*McLelan,*	*Robertson,*
Blake,	*Ferrier,*	*McMaster,*	*Ryan,*
Botsford,	*Flint,*	*Macdonald,*	*Seymour,*
Bureau,	*Girard,*	*Macfarlane,*	*Shaw,*
Burnham,	*Guévremont,*	*Macpherson,*	*Simpson,*
Campbell,	*Hamilton, (Inkerman)*	*Malhiot,*	*Skead,*
Carrall,	*Hamilton, (Kingston)*	*Miller,*	*Sutherland,*
Chaffers,	*Holmes,*	*Mills,*	*Vidal,*
Chapais,	*Kaulback,*	*Muirhead,*	*Wark,*
Christie,	*Lacoste,*	*Northup,*	*Wilmot,*
Churchill,	*Leonard,*	*Odell,*	*Wilson.*
Cormier,			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Allan*, de MM. *Armstrong* et Cie., et autres, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Benson*, de *A. D. Weeks* et autres, du comté d'*Ontario*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Botsford*, de MM. *Hall* et *Fairweather* et autres, de la cité de *Saint Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Ryan*, de certains marchands, banquiers et fabricants; et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Christie*, de *W. Mathews*, maire, et autres, de la ville de *Brantford* province d'*Ontario*.

Par l'hon. M. *Leonard*, du conseil municipal du township de *Kinloss*, province d'*Ontorio*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De *John Cameron*, président de l'association de la presse canadienne, membres et officiers de la dite association ; demandant l'abolition des droits de port sur les journaux.

De *Casimir Stanislaus Gzowski* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant un acte d'incorporation sous le titre de " Compagnie pour la fabrication de l'acier d'après le brevet d'invention de *Dates*. " (Responsabilité limitées).

De la chambre de commerce de la Puissance du *Canada* ; demandant que le projet pour augmenter la facilité des communications télégraphiques entre l'*Europe* et la Puissance reçoive l'attention du Parlement.

D'*Arcade Decelles* et autres, de la ville de *St. Jean*, province de *Québec* ; demandant un acte d'incorporation sous le titre de " Banque de St. Jean. "

De *J. Morison* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant un acte d'incorporation sous le titre de " Banque de l'Ouest du *Canada*."

De Messieurs *Hall* et *Fairweather* et autres, de la cité de *Saint Jean*, *Nouveau-Brunswick* ; demandant un acte d'incorporation sous le titre de " Compagnie de manufactures maritime de la Puissance du *Canada*.

L'honorable M. *Miller* a fait motion, secondé par l'honorable M. *Benson*,

Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant les soumissions reçues, avec les noms des personnes qui ont fait ces soumissions et ceux de leurs cautions, pour la pose des rails et le ballastage dans les divisions suivantes du chemin de fer Intercolonial, suivant avis donné par les commissaires du dit chemin de fer en date du 30 novembre 1872, savoir : 1o. sur les sections 3, 6, 9, 15, étendue d'environ 78 milles. 2o. Sur les sections 18, 10 et 20, étendue d'environ 46 milles. 3o. Sur les sections, 21, 22, et 23 de la rivière *Miramichi* à *Moncton*, environ 72 milles ; ainsi que tous les papiers et la correspondance ayant rapport à ce sujet.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gonverneur-Général avec la dite adresse

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la création du département de l'intérieur a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé. " Acte pour amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre, lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé . "Acte pour amender l'acte pour incorporer l'association de placement de *Montréal*.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le temps limité pour la réception des pétitions relatives à des bill privés soit prolongé jusqu'au seizième jour d'avril prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton*, (*Kingston*),

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 28 Mars 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Lundi, 31 mars 1873.

Interpellation par l'honorable M. *Miller :*

1873

27 mars.—1°. A-t-il été donné des instructions aux gérants des chemins de fer du gouvernement dans la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau-Brunswick*, au sujet des billets de passage gratuits ; et, si tel est le cas, quelles sont ces instructions ?

2°. Est-il tenu un livret de contrôle de ces passages gratuits sur les dits chemins de fer, et les employés sont-il tenus d'en tenir note dans ce livret ?

3°. L'agent chargé de ces chemins de fer, a-t-il la faculté de laisser circuler gratuitement des voyageurs sur ces chemins, par un ordre verbal aux conducteurs, sans tenir note des ordres ainsi donnés ?

Pour Mardi, le 1er avril 1873.

Interpellation par l'honorable M. *Kaulback* :

" " A-t-il été donné aux gardes-pêche des instructions autres que celles contenues dans les actes relatifs à la protection des pêcheries fluviales, ou quelques instructions tendant à restreindre l'exécution des dispositions des dits actes qui exigent l'établissement de passes migratoires suffisantes sur les écluses et défendent le dépôt de déchets de moulins dans les rivières ?

ORDRE SDU JOUR.

Pour Vendredi, le 28 mars 1873.

1873.

1 | 26 mars.—*Seconde lecture* (Bill C) gouvernement des territoires du *Nord-Ouest*.—(Hon. M. *Campbell*).

2 | " " *Comité général* sur (Bill A terres dans le *Manitoba*.—(Hon. M. *Aikins*).

No. 15.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Jeudi, 27 *Mars* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 28 Mars 1873.

Les membres présents sont :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président,

Les honorables Messieurs

Allan,	*Dever,*	*Letellier de St. Just,*	*Olivier,*
Archibald,	*Dickey,*	*Locke,*	*Panet,*
Armand,	*Dickson,*	*McClelan,*	*Perry,*
Benson,	*Dumouchel,*	*McDonald,*	*Read,*
Blake,	*Ferguson,*	*McLelan,*	*Robertson,*
Botsford,	*Ferrier,*	*McMaster,*	*Ryan,*
Bureau,	*Flint,*	*Macdonald,*	*Seymour,*
Burnham,	*Girard,*	*Macfarlane,*	*Shaw,*
Campbell,	*Guévremont,*	*Macpherson,*	*Simpson,*
Carrall,	*Hamilton, (Inkerman)*	*Malhiot,*	*Skead,*
Chaffers,	*Hamilton. (Kingston)*	*Miller,*	*Sutherland,*
Chapais,	*Holmes,*	*Mills,*	*Vidal,*
Christie,	*Kaulback,*	*Muirhead,*	*Wark,*
Churchill,	*Lacoste,*	*Northup,*	*Wilmot,*
Cormier,	*Leonard,*	*Odell,*	*Wilson.*

PRIÈRES :

L'honorable président a présenté à la Chambre un état des recettes et dépenses association mutuelle sur la vie du *Canada*, daté de *Hamilton* province, d'*Ontario*, 24 mars 1873.

Ordonné, que le dit état soit déposé sur la table et il est comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table.

Par l'honorable M. *Benson*, de *Thomas C. Keefer*, de la cité d'*Ottawa*, ingénieur civil.

Par l'honorable M. *Panet*, de *L. H. Grant* et autres, de la cité et province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Guévremont*, de la chambre de commerce de la ville de *Sorel*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Christie*, de *James McNab*, du township de *Bosanquet*, dans le comté de *Lambton*, province d'*Ontario* ; et de *James Whatman*, de No. 6 *Carlton Sardens*, *Londres*, *Angleterre*, par son agent, *W. Larratt Smith*.

Par l'honorable M. *Wark*, de la chambre de commerce de la cité de *St. Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Robertson*, de *D. G. Lewin*, président de la banque du *Nouveau-Brunswick* et autres, de la province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Armand*, de *N. Papineau* et autres du comté de *Beauharnois*, province de *Québec*

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De *E. Browne* et autres, de la cité de *Hamilton*, province d'*Ontario* ; demandant à être incorporés sous le nom de "compagnie d'assurance contre le feu et pour la marine de l'intérieur."

De *R. J. W. Chipman* et autres, directeurs provisoires de la banque supérieure du *Canada* demandant un acte pour changer son nom et pour d'autres effets.

De l'honorable *Henry Starnes* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation dans le but de garantir les transactions commerciales et d'agir comme agents pour le placement d'argent et autrement.

De *Mossom Boyd* et autres, de la ville de *Port Hope*, province d'*Ontario* ; demandant un acte d'incorporation sous le titre de "Compagnie de transport de *Huron* et d'*Ontario*.

De l'honorable *William McMaster* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant un acte d'incorporation sous le titre "Compagnie de Jonction de chemin de fer du Grand Occidental et de la côte du lac *Ontario*.

Du dit honorable *William McMaster* et autres, de la province d'*Ontario* ; demandant un acte d'incorporation sous le titre de " Compagnie du Pont du *Canada* et de la Rivière *Détroit*."

De la société permanente de construction et d'épargnes de la cité de *Toronto* ; demandant qu'il soit passé un acte pour changer le nom de la dite compagnie et pour étendre ses pouvoirs.

De la compagnie du grand chemin de fer occidental; demandant l'autorisation d'acquérir les terrains nécessaires pour procurer de plus grandes facilités à certains chemins de fer et ponts de chemins de fer qui se relient comme auxiliaires au dit chemin de fer ; aussi l'autorisation de venir en aide à ces compagnies par garantie directe ou par convention de trafic, ou par l'acquisition de leurs débentures, fonds ou actions, et demandant aussi certains autres pouvoirs.

De la dite compagnie du grand chemin de fer Occidental ; demandant l'incorporation d'une compagnie sous le nom de " Compagnie du Pont du *Canada* et de la rivière *Détroit*."

De la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Chambly* et *Sorel*; demandent l'autorisation d'émettre des billets promissoires et de faire passer des conventions, baux et marchés d'exploitation avec des compagnies étrangères de chemin de fer.

De *James Irwin* et autres, de la ville de *Prescott*, province d'*Ontario* ; demandant d'être incorporés sous le nom de " Compagnie de fabrication de faucheuse " *Warrior*."

D'*Arthur M. Jarvis* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant d'être incorporés sous le nom de " Compagnie canadienne contre l'incendie et maritime de l'*Empire*."

D'*Alexandre MacHattie*, de la cité de *Londres*, province d'*Ontario* ; demandant un acte d'incorporation sous le titre " Compagnie des mines d'argent de l'*Etoile* du *Nord*."

De *James R. Ward* et autres, de la cité de *Monéral* ; demandant un acte autorisant la constructions de barrages flottants sur le chenal entre l'île de *St. Ignace* et l'île du *Pads*, dans le district de *Richelieu*.

De la chambre de commerce de la ville de *Sorel*, province de *Québec* ; demandant que la dite ville soit érigée en port d'entrée.

De *Lewis Higgins*, de *Northing, Angleterre* ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour proroger les dispositions de l'acte des arrangements du Grand-Tronc, 1862, si ce n'est à certaines conditions énoncées dans la dite pétition.

De *W. Gooderham* et autres, de la cité de *Toronto* ; de *Paul J. Charlton* et autres, de la cité de *Québec*, et de la chambre de commerce de la dite cité de *Québec*; demandant séparément la continuation de l'acte de la faillite de 1869 et de ses amendements.

Du révérend *John Lees* et autres, du township de *Biddulph* et des conseils municipaux des townships de *Tilbury Est, Bruce, Saugeen* et du village de *Mill Point*, province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes, comme breuvage, en *Canada*.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents a présenté son septième rapport,

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.
28 mars 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant les avis qui en ont été donné, savoir, les pétitions—de la compagnie d'assurance mutuelle du *Castor* et de

Toronto contre l'incendie, demandant un acte à l'effet d'amender l'acte 32 et 33 *Vict.* ch. 70, pour pourvoir, entre autres choses, à la suppression de sa branche domestique et à son remplacement par une ou plusieurs branches nouvelles ;—de la compagnie de prêt et d'agence de *Londres* et du *Canada* (à responsabilité limité), demandant entre autres choses des amendements a son acte qui lui permettent d'émettre des obligations, débentures et autres effets de telles sommes de pas plus de cent piastres qu'elle jugera à propos en suite d'emprunts, afin de faciliter le transfert de ses actions;—et de *J. Morrison* et autres de la cité de *Toronto*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Banque Canadienne de l'Ouest."

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,
Président.

L'honorable M. *Blake* a présenté à la Chambre un bill intitulé : Acte pour amender l'acte 32 et 33 *Vic.*, chap. 70, pour unir les compagnies mutuelles du *Castor* et de *Toronto*, contre l'incendie."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du " *Nord-Ouest*, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les réclamations relatives à des terres dans le *Manitoba*, pour lesquelles il n'aura pas été accordé de patente. "

(*Voir Journal*).

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Chapais* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec quelques amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus,

Et les dits amendements étant lus une seconde fois, ils ont été agrée par la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit imprimé tel qu'amendé et lu la troisième fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald* et autres, comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES.
Mercredi, 26 mars 1873.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a nommé le Très-Honorable Sir John A. *Macdonald*, les Honorable MM. *Abbott*, *Anglin*, *Blanchet*, *Cameron* (*Cardwell*), *Campbell*, *Cauchon*, *Dorion* (*Napierville*), *Smith* (*Westmoreland*) et *Tupper*, et MM. *Almon*, *Baby*, *Brouse*, *Carter*, *Cartwright*, *Joly*, *Laflamme*, *Mills*, *Tobin*, *Witton* et *Young* (*Waterloo*), pour aider M. l'Orateur dans l'adminis-

tration de la bibliothèque du parlement en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membres du comité conjoint de la bibliothèque.

Ordonné, que le Très-Honorable Sir John A. *Macdonald* porte le dit message au Sénat.

Attesté.

A. PATRICK,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " acte pour amender l'*acte pour pourvoir à la nomination d'un Maître de havre pour le Port de Halifax*, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingtton*)·

La Chambre s'est ajournée à lundi, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 31 Mars 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Lundi, 31 mars 1873.

Interpellation par l'honorable M. *Miller :*

1873

27 mars.—1°. A-t-il été donné des instructions aux gérants des chemins de fer du gouvernement dans la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau-Brunswick*, au sujet des billets de passage gratuits ; et, si tel est le cas, quelles sont ces instructions ?

2°. Est-il tenu un livret de contrôle de ces passages gratuits sur les dits chemins de fer, et les employés sont-il tenus d'en tenir note dans ce livret ?

3°. L'agent chargé de ces chemins de fer, a-t-il la faculté de laisser circuler gratuitement des voyageurs sur ces chemins, par un ordre verbal aux conducteurs, sans tenir note des ordres ainsi donnés ?

Pour Mardi, le 1er avril 1873.

Interpellation par l'honorable M. *Kaulback* :

" " A-t-il été donné aux gardes-pêche des instructions autres que celles contenues dans les actes relatifs à la protection des pêcheries fluviales, ou quelques instructions tendant à restreindre l'exécution des dispositions des dits actes qui exigent l'établissement de passes migratoires suffisantes sur les écluses et défendent le dépôt de déchets de moulins dans les rivières ?

Interpellation par l'honorable M. *Macpherson :*

" " Quel est l'ingénieur en chef du chemin de fer du *Pacifique* Canadien ou quelle est la personne qui dirige l'exploration pour le gouvernement ?

Jusqu'à quelle date le gouvernement a-t-il reçu un rapport de l'exploration de la ligne, et quand ce rapport sera-t-il mis devant cette Chambre ?

ORDRESDU JOUR.

Pour Lundi, le 31 mars 1873.

1873.

1 | 27 mars.—(Bill D)—*Comité de toute la Chambre* sur le bill pour amender l'acte de procédure en matières criminelle.—(Hon. M. *Campbell.*)

2 | 28 " *Comité de toute la Chambre* sur le (Bill C) gouvernement des territoires du *Nord-Ouest.*—(Hon. M. *Campbell.*)

3 | " " *Seconde lecture,* (Bill de la Chambre des Communes) maître de havre de *Halifax.* —(Hon. M. *Campbell.*)

No. 16.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Vendredi, 28 *Mars* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1873.

116

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 31 Mars 1873.

Les membres présents sont :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*Letellier de St. Just,*	*Olivier,*
Allan,	*Dever,*	*Locke,*	*Panet,*
Archibald,	*Dickey,*	*McClelan,*	*Perry,*
Armand,	*Dickson,*	*McDonald,*	*Reesor,*
Benson,	*Dumouchel,*	*McLelan,*	*Robertson,*
Blake,	*Ferguson,*	*Macdonald,*	*Ryan,*
Botsford,	*Ferrier,*	*Macfarlane,*	*Seymour,*
Bureau,	*Flint,*	*Macpherson,*	*Simpson,*
Burnham,	*Girard,*	*Malhiot,*	*Skead,*
Campbell,	*Hamilton, (Inkerman)*	*Miller,*	*Sutherland,*
Carrall,	*Hamilton, (Kingston)*	*Mills,*	*Vidal,*
Chaffers,	*Holmes,*	*Muirhead,*	*Wark,*
Chapais,	*Kaulback,*	*Northup,*	*Wilmot,*
Christie,	*Lacoste,*	*Odell,*	*Wilson.*
Churchill,	*Leonard,*		

PRIÈRES :

L'honorable président a présenté à la Chambre une listes des actionaires de la banque du district de *Niagara*, en date du 13 mars 18 .

Aussi une liste des actionaires de la banque Union de *Halifax, Nouvelle-Ecosse.*

Aussi une liste des actionaires de la banque Metropolitaine, en date du 28 février 1873.

Et aussi un état des baptêmes mariages, et sépultures dans le district de *Terbonne*, pour l'année 1872.

Ordonné, que les dites listes soient déposées sur la table.

(*Voir documents de la Session.*)

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Christie*, de la chambre de commerce de la ville de *Galt* province d'*Ontario.*

Par l'honorable M. *Benson*, de la compagnie manufacturières du *Dauphin.*

Par l'honorable M. *Robertson*, de la chambre de commerce de la cité de *Saint Jean*, province du *Nouveau-Brunswick.*

Par l'honorable M. *Ferrier*, de *Saumel S. Shape* et autres, du township de *Wilmot*, province d'*Ontario.*

Par l'honorable M. *Ryan*, du barreau de la province de *Québec*, section du district de *Montréal.*

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De Messieurs *J. B. Armstrong & Cie.*, et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie du calorifère provinciale à pétrole du *Canada.*"

De Messieurs *Hall* et *Fairweather* et autres, de la cité de *Saint Jean*, province du *Nouveau-Brunswick* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie maritime d'importateurs de métaux de la Puissance du *Canada.*

De certains marchands, banquiers, fabricants et autres, de la cité de *Montréal ;* demandant la continuation de l'acte de la faillite de 1869 et de ses amendements.

De *A. D. Weaks* et autres, du comté d'*Ontario* ; de *W. Matthews*, maire et autres, de la ville de *Branford*, et du conseil municipal du township de *Kinlop*, tous dans la province d'*Ontario* ; demandant séparément qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente de boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada.*

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée du 24 courant, demandant qu'il plaise à Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant le Sénat telle partie qu'elle jugera à propos de communiquer des instructions royales qui lui ont été données lors de sa nomination à la charge de Gouverneur-Général du *Canada.*

Ordonné, qu'elle soit déposé sur la table et elle est comme suit :

CANADA.

PROJET D'INSTRUCTIONS sous le seing manuel et le sceau royal, à donner au Très-Honorable Comte de Dufferin, C. P., C. C. B., comme Gouverneur-Général du Canada.

VICTORIA R.

Daté le 22 mai 1872.

INSTRUCTIONS à Notre Très-Fidèle et Bien Aimé Cousin et Conseiller, *Frederick Temple*, Comte de Dufferin, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général de Notre Puissance du Canada, ou, en son absence, à Notre Lieutenant-Gouverneur, ou Officier administrant le Gouvernement de Notre dite Puissance du Canada pour le temps d'alors.

Donné en Notre Cour à *Balmoral*, ce vingt-deuxième jour de mai 1872, dans la trente-cinquième année de Notre Règne.

Préambule.

I. ATTENDU que, par une commission sous le Grand Sceau de Notre Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, portant la date des présentes, nous vous avons constitué et nommé, vous le dit Sir *John Young*, pour être, durant notre bon plaisir, gouverneur-général de notre Puissance du *Canada*, et nous vous avons de plus autorisé et commandé de faire et exécuter dûment toute chose appartenant à votre dite charge et à la mission que nous vous avons confiée, en vous conformant aux pouvoirs et ordres énoncés en la dite commission, et particulièrement aux instructions qui vous seraient données avec elle ; en conséquence, par nos présentes instructions sous notre seing manuel et cachet, qui sont celles dont il est ainsi parlé, nous déclarons que c'est notre plaisir que vous fassiez publier, avec toute la solennité convenable, notre dite commission dans notre dite Puissance ; et que là et alors vous prêtiez le serment prescrit par un acte passsé dans la session tenue en les trente-et-unième et trente-deuxième années de notre règne, sous le titre : " Acte pour amender la loi concernant les serments promissoires," et pareillement que vous prêtiez le serment de bien et fidèlement remplir les devoirs de la charge de gouverneur-général de notre Puissance du *Canada*, et de bien et impartialement administrer la justice :—lesquels serments nos juges de nos cours supérieures de record dans notre dite Puissance, ou trois ou un plus grand nombre de ces juges, sont par le présent requis de vous faire prêter.

Publication de la commission.

Prestation de serments par le gouverneur.

Acte Impérial, 31 et 32 Vic., chap. 72.

Serments que fera prêter le gouverneur.

II. Et nous vous donnons pouvoir et requérons de faire prêter le dit serment d'allégeance, en quelque temps que ce soit à l'avenir, soit par vous-même, soit par toute autre personne que vous aurez autorisée pour cet effet, à toute et chaque personne occupant une charge ou place de confiance ou d'émolument, suivant que vous le croirez à propos, ainsi que tout autre serment ou tous autres serments qui pourront être prescrits par les statuts ou quelqu'un des statuts passés à cet effet.

Communication des instructions au conseil privé.

III. Et nous vous requérons de communiquer sans délai à notre conseil privé de notre dite Puissance nos présentes instructions, et pareillement toutes telles autres instructions par la suite, dont vous jugerez à propos, pour le bien de notre service, de lui faire part.

Le conseil ne peut se mettre en délibération sans avoir convoqué.

Quorum.

IV. Et nous déclarons par les présentes, et tel est notre plaisir, que notre dit conseil privé ne devra procéder à l'expédition d'aucune affaire, à moins d'avoir été dûment convoqué de votre part, ni à moins que quatre membres du conseil ne soient présent et n'assistent aux séances où il sera expédié des affaires.

Le gouverneur peut agir à l'encontre du conseil.

Les membres peuvent consigner leurs opinions dissidentes aux procès-verbaux.

V. Et de plus nous ordonnons que si, en un cas quelconque, vous avez quelque raison suffisante pour ne point partager l'opinion de la majorité ou de la totalité des membres de notre dit conseil privé ainsi présents, il vous sera permis d'user des pouvoirs et autorisations dont vous êtes revêtu par notre dite commission et par nos présentes instructions, à l'encontre de l'opinion de ces dits membres ; mais c'est néanmoins notre plaisir qu'en tout cas il soit loisible à tout membre de notre dit conseil privé de consigner au long,

dans le procès-verbal de notre dit conseil, les causes et motifs d'un avis ou d'une opinion qu'il aura exprimée sur quelque question que ce soit soumise aux délibérations du dit conseil.

Nomination d'un président et son déplacement.

VI. Et c'est notre plaisir que vous nommiez, et vous êtes par les présentes autorisé à nommer par instrument muni du grand sceau du *Canada*, un membre de notre dit conseil privé pour présider en votre absence, et à le déplacer et remplacer par un autre. Et si, pendant votre absence, le membre ainsi nommé à la présidence vient à s'absenter aussi, le plus ancien membre du conseil privé présent à sa réunion, présidera; l'ancienneté des membres du dit conseil se déterminant d'après le jour ou l'ordre de leurs nominations respectives.

Tenue d'un procès-verbal du conseil.

VII. Et nous enjoignons et ordonnons de plus qu'il soit tenu un registre ou des procès-verbaux complets etexacts des délibérations, actes, procédures votes et résolutions de notre dit conseil, et qu'à chaque réunion du dit conseil le procès-verbal de la dernière séance soit lu, approuvé ou amendé, s'il y a lieu, avant de procéder à l'expédition de toute autre affaire.

Sanction des bills.

VIII. Et dans l'exercice du pouvoir qui vous est conféré par la loi pour sanctionner ou refuser de sanctionnerdes bills qui pourront avoir été passés par les Chambres du Parlement de notre dite Puissance, ou pour les réserver pour la signification de Notre plaisir, Nous vous enjoignons de vous guider, autant que possible, par les règles et instructions suivantes, savoir:—

Bills à réserver.

IX. Vous ne sanctionnerez enNotre nom aucun Bill contenant aucune des clauses ci-aprés spécifiées, savoir:

1. Tout bills de divorce entre personnes unies par les liens sacrés du mariage;

2. Tout bill qui comporterait en votre faveur un don de terre, d'argent ou une gratification;

3. Tout bill permettant l'emploi de quelque papier-monnaie ou autre monnaie ayant cours dans les offres légales, si ce n'est les espèces du royaume ou d'autres espèces d'or ou d'argent.

4. Tout bill imposant des droits différentiels;

5. Tout bill dont les dispositions paraîtraient incompatibles avec les obligations qui nous sont imposées par traité;

6. Tout bill qui pourrait porter atteinte à la discipline ou au contrôle de nos forces de terres et de mer dans notre dite Puissance;

7. Tout bill d'une nature ou d'une importance extraordinaire, pouvant préjudicier à notre prérogative, ou aux droits et à la propriété de nos sujets résidant hors de notre dite Puissance, ou aux commerce et aux intérêts maritimes du Royaume-Uni et de ses dépendances:

8. Tout bill que nous avons refusé de sanctionner, ou qui contient des dispositions auxquelles nous avons déjà refusé notre assentiment;

A moins que tel bill ne contienne une clause pour suspendre l'opération de tel bill, jusqu'à la signification de Notre bon plaisir à cet égard dans Notre dite Puissance, ou à moins que vous vous soyez convaincu qu'il existe une nécessité urgente que ce bill entre immédiatement en opération, dans lequel cas vous êtes autorisé à le sanctionner en Notre nom, excepté s'il était inconciliable avec la loi d'Angleterre ou avec les obligations qui nous sont imposées par Traité. Mais vous devrez Nous transmettre à la plus prochaine occasion le bill ainsi sanctionné, avec vos raisons pour le sanctionner.

Lois transmises en Angleterre doivent porter des sommaires en marge, et être accompagnées d'explications et des délibérations de la législature.

X. Vous aurez soin que toutes les lois sanctionnées par vous en Notre nom, ou réservées pour la signification de Notre plaisir, portent, lorsque vous Nous les transmettrez, des notes analytiques exactes en marge, et soient accompagnées de toutes remarques explicatives nécessaires pour faire connaître les motifs et l'opportunité des dites lois; et vous devrez aussi transmettre des copies conformes des journaux et procès-verbaux des chambres législatives de Notre dite Puissance, que vous vous ferez donner par les greffiers ou autres officiers des dites chambres autorisés à cet effet.

XI. Et attendu que Nous vous avons, par Notre dite commission, donné pouvoir et autorité d'accorder, lorsque vous le jugerez à propos, en Notre nom et de Notre part à toute personne trouvée coupable d'un crime quelconque dans une cour de justice ou devant un juge, juge de paix ou magistrat en Notre dite Puissance, un pardon soit entier soit avec ses conditions licites: a cette cause Nous vous Ordonnons et enjoignons par les présentes de vous faire faire par le juge qui aura présidé au procès de tout criminel condamné à la peine de mort par sentence d'une cour en Notre dite Puissance, un rapport par écrit du procès du dit criminel; ce rapport sera pris par vous en considération à la première réunion de Notre dit conseil privé qui se pourra convenablement tenir après la réception du dit rapport, alors que le dit juge pourra être spécialement assigné; et vous ne ferez grâce et n'accorderez un surcis a aucun criminel, à moins qu'il ne vous semble expédient de le faire, après avoir reçu à ce sujet l'avis de Notre dit conseil privé; mais dans tous les cas, vous accorderez ou refuserez la grâce ou le surcis suivant votre propre et libre jugement, soit que les membres de Notre dit conseil privé partagent ou non votre opinion; ayant soin néanmoins de consigner au long dans le procés-verbal de Notre dit conseil les raisons de votre détermination, dans le cas où vous décideriez une question de cette nature contrairement à l'avis de la majorité des membres du dit conseil.

Droit de grâce, manière de l'exercer. Le gouverneur consultera le conseil, mais pourra suivre son propre jugement, et devra consigner ses motifs au procès-verbal du conseil.

XII. Et nous ordonnons et enjoignons de plus que toutes les commissions de juges, juges de paix ou autres officiers que vous accorderez, ne soient accordés que durant le bon plaisir, à moins que la loi n'en ordonne autrement.

Les juges, etc., seront nommés durant le bon plaisir.

XIII. Et nous ordonnons et enjoignons de plus que vous nous transmettiez ponctuellement, chaque année, par l'intermédiaire d'un de nos principaux secrétaires d'Etat, tous rapports annuels que nous avons coutume de recevoir de la Puissance du Canada touchant le revenu et la dépense, la milice, les travaux publics, la législation, les établissements civils, les pensions, la population, les écoles, le cours de change, les importations et les exportations, les produits agricoles, les manufactures et autres matières qui se rapportent à l'état et à la condition de notre Puissance.

Livre bleu.

XIV. Et attendu que notre service et la sécurité de notre dite Puissance pourraient souffrir grandement de l'absence du gouverneur-général, vous ne quitterez, sous aucun prétexte que ce soit, la dite Puissance, sans en avoir obtenu de nous au préalable la permission sous notre seing manuel et cachet, ou par l'intermédiaire de l'un de nos principaux secrétaire d'Etat. V. R.

Absence du gouverneur.

CANADA.

PROJET D'UNE COMMISSION sous le grand sceau du Royaume-Uni, nommant le Très-Hon. Comte de Dufferin, C. P., C. C. B., Gouverneur-Général du Canada.

Lettres patentes,
En date du 22 mai, 1872.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, de la *Grande Bretagne* et *d'Irlande*, défenseur de la Foi, à Notre Très-Fidéle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller *Frederick Temple*, Comte de Dufferin, Chevalier du Très Illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain,— Salut:

1. ATTENDU que, par des lettres patentes, sous le grand sceau de notre Royaume-Uni de la *Grande Bretayne* et *d'Irlande*, datées de Westminster le 29e jour de décembre 1868, en la trente-deuxième année de Notre règne, nous avons constitué et nommé notre très-fidèle et bien-aimé conseiller, Sir *John Young*, baronnet, (maintenant notre très-fidèle et bien-aimé conseiller *John Baron Lisgar*), chevalier grand'croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, chevalier grand'croix de Notre Ordre Très-Distingué de *Saint-Michel* et *Saint-George*, pour être Gouverneur-Général du Canada durant notre bon plaisir, ainsi qu'il appert plus amplement et pleinement aux dites lettres patentes;

Mention de la commission du gouverneur Sir John Young, en date du 29 décembre 1868.

Sachez maintenant que nous avons révoqué et annulé, et par les présentes révoquons et annulons les dites lettres patentes ci-dessus mentionnées, ainsi que chaque clause, article et disposition portée en icelles, et sachez de plus qu'ayant une confiance particulière dans votre prudence, courage et loyauté, nous avons, de notre grâce spéciale, science certaine et propre mouvement, jugé bon de vous constituer et nommer, vous le dit *Frederick Temple*, comte de *Dufferin*, comme par les présentes nous vous constituons et nommons, pour être notre gouverneur-général de notre Puissance du *Canada* durant notre bon plaisir. Et par les présentes nous vous autorisons et commandons de faire et exécuter dûment tout ce qui appartiendra à votre charge et à la mission que nous vous avons confiée, vous conformant aux pouvoirs et aux ordres qui vous sont donnés par notre présente commission, et par l'acte du Parlement, passé dans la 30e année de notre règne, intitulé : "L'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1869," ainsi qu'aux instructions qui accompagnent les présentes, ou à telles autres instructions qui pourront vous être ultérieurement données par nous sous notre seing manuel et cachet, ou par notre ordre rendu en notre conseil privé, ou par l'intermédiaire de l'un de nos principaux secrétaires d'Etat, et vous conformant aux lois qui sont actuellement ou qui seront ultérieurement en vigueur dans notre dite Puissance du *Canada*.

Révocation de la commission du gouverneur Sir John Young, en date du 29 décembre 1868.

II. Et nous vous donnons autorité et pouvoir par les présentes de garder le grand sceau de notre dite Puissance et de vous en servir pour sceller tout ce qui doit être marqué du dit sceau.

Grand sceau.

III. Et nous vous donnons autorité et pouvoir d'instituer et nommer en notre nom et de notre part, quand besoin sera, tous juges, commissaires, juges de paix et autres officiers et ministres nécessaires de notre dite Puissance, qui pourraient être légalement institués et nommés par nous.

Nomination des juges, juge de paix, etc.

IV. Et par les présentes nous vous donnons autorité et pouvoir d'accorder, lorsque vous le jugerez à propos, en notre nom et de notre part, à toute personne trouvée coupable d'un crime commis dans notre Puissance, un pardon à tout complice qui aura perpétré lui-même le crime, s'il donne des informations et des preuves qui puissent conduire à l'arrestation et à la conviction du principal coupable ; et de plus l'autorité et le pouvoir d'accorder à tout coupable convaincu d'un crime quelconque dans une cour de justice, ou devant un juge, juge de paix, ou magistrat en notre dite Puissance, un pardon, soit entier soit avec des conditions licites, ou un sursis de l'exécution de la sentence de tout tel criminel pour le temps que vous jugerez convenable ; et de remettre toute amende ou confiscation qui pourra avoir été prononcé à notre profit.

Droit de faire grâce et de remettre les amendes.

V. Et, par les présentes, nous vous donnons autorité et pouvoir, autant que nous le pouvons faire légalement, depriver ou suspendre de son emploi, pour des causes par vous jugées suffisantes, toute personne exerçant quelque charge ou emploi en notre dite Puissance, en vertu d'une commission ou d'un mandat actuellement décerné ou qui pourra être décerné par nous, en notre nom, ou sous notre autorité.

Suspension et destitution de fonctionnaires employés.

VI. Et, par les présentes, nous vous donnons autorité et pouvoir d'exercer, de temps à autre, selon que vous le jugerez nécessaire, tous les pouvoirs à nous appartenants relativement à la convocation ou la prorogation du Sénat et de la Chambre des Communes de notre dite Puissance, et à la dissolution de la dite Chambre des Communes ; et nous accordons aussi les mêmes pouvoirs aux différents lieutenants-gouverneurs en exercice des provinces de notre Puissance, relativement aux conseils législatifs ou aux assemblées législatives ou générales des dites provinces respectives.

Pouvoir de convoquer et de proroger les Chambres.

VII. Et, par les présentes, nous vous donnons autorité et pouvoir d'exercer dans notre dite Puissance tous pouvoirs que nous y possédons, relativement à la concession des licences de mariage, des lettres d'administration et à la vérification des testaments, et relativement à la garde et au soin de la personne et des biens des idiots et des aliénés.

Pouvoir d'accorder des licences de mariage, lettres d'administration et à la vérification des testaments, etc.

VIII. Et attendu que dans l'acte ci-dessus de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, il est, entre autres choses, porté qu'il nous sera loisible, si nous le jugeons à propos, d'autoriser le Gouverneur-Général du *Canada* à nommer une ou plusieurs personnes, conjointement ou séparément, pour agir comme son député ou ses députés dans une ou plusieurs parties du *Canada*, et à ce titre y exercer, durant le

Pouvoir de nommer des députés.

plaisir du Gouverneur-Général, tels de ses pouvoirs, attributions et fonctions que le dit Gouverneur-Général pourra juger à propos ou nécessaire de confier à ce député ou à ces députés, sauf toutes restrictions ou instructions exprimées ou données par nous: à ces causes, nous vous donnons autorité et pouvoir, par les présentes, sauf les susdites restrictions et instructions, de nommer une ou plusieurs personnes, conjointement ou séparément, pour agir comme votre député ou vos députés dans une ou plusieurs parties de notre Puissance du Canada, et à ce titre y exercer, durant votre plaisir, tel de vos pouvoirs, attributions et fonctions que vous jugerez à propos ou nécessaire de confier à ce député ou ces députés; pourvu toutefois que cette nomination ne porte aucune atteinte à l'exercice de tout tel pouvoir, attribution ou fonction par vous personnellement le dit *Frederick Temple*, comte de *Dufferin*.

Succession au gouvernement.

IX. Et par les présentes nous déclarons que, dans le cas où vous décéderiez, deviendriez incapable ou vous absenteriez de notre dite Puissance, nous voulons que tous les pouvoirs et attributions que vous recevez ici, soient dévolu, et ils sont par les présentes dévolus, jusqu'à ce que nous ayions signifié notre bon plaisir ultérieur à cet égard, à la personne que nous aurons nommée, par instrument sous notre seing manuel et cachet; ou à défaut pour administrer le gouvernement de notre dite Puissance; et, s'il n'y avait personne en notre dite Puissance de nommé ainsi par nous, en ce cas, au plus ancien officier ayant alors le commandement de nos troupes régulières dans notre dite Puissance.

Les officiers et autres devront obéir et aider le gouverneur.

X. Et, par les présentes, nous enjoignons et commandons à tous nos officiers et ministres, tant civils que militaires, et à tous les autres habitants de notre dite Puissance, de vous obéir et prêter aide et assistance, à vous, dit *Frederick Temple*, comte de *Dufferin*, ou, en cas que vous décédiez, deveniez incapable ou vous absentiez, d'obéir et prêter aide et assistance à la personne ou aux personnes qui seront chargées, en vertu des dispositions de notre présente commission, d'administrer le gouvernement de notre dite Puissance.

En foi de quoi nous avons fait émettre les présentes lettres patentes. Témoin, Nous Même à Westminster, le 22e jour de mai, en la 35e année de notre règne.

Par mandat sous le seing manuel de la Reine. C. ROMILLY.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant la procédure dans les causes criminelles."

(*En Comité.*)

Le titre a été lu et remis.
Le préambule a été lu et remis.
Page, 1, ligne 25, retranchez clause 3.
Le dit amendement a été agrée,
Le préambule, étant lu de nouveau, il a été agrée.
Le titre étant lu de nouveau, a été agrée.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Botsford*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, avec un amendement.

Ordonné, que le rapport et le dit amendement soit maintenant reçu.
Le dit amendement étant lu de nouveau a été agrée par la Chambre.
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte intitulé " Acte portant de nouvelles " dispositions pour le gouvernement des territoire du " *Nord-Ouest.* "

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Ferrier*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été, *Ordonné*, que le dit bill soit lu une troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender *l'acte pour pourvoir à la nomination d'un maître de havre pour le port de Halifax*, a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dickeys* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. *Simpson* du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, nommé pour surveiller les impressions du Parlement pendant la dite session, à presenté son second et son troisième rapport.

CHAMBRE DE COMITÉ,

29 mars 1873.

Le comité conjoint des impressions du parlement a l'honneur de soumettre, comme étant son SECOND RAPPORT :

Le rapport du sous-comité nommé pour examiner les comptes d'impressions ;

Le rapport du greffier du comité sur le service des impressions pour l'année dernière, et le compte des impressions, bilan annuel.

Le comité soumet le tout respectueusement à la considération des deux Chambres.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

CHAMBRE DE COMITÉ,

27 mars 1873.

Le sous-comité du comité collectif des impressions des deux Chambres du parlement, auquel a été renvoyé le rapport du greffier sur ce service de l'année dernière et le bilan annuel, prend la liberté de faire rapport comme suit :—

Le bilan a été examiné et trouvé exact ; chaque item du Doit et de l'Avoir a été vérifié par sa pièce justificative. Les dépenses ont de même été contrôlées en détail à l'aide des comptes, et acquit en fut donné. Le résultat de l'audition a été tout à fait satisfaisant.

Le sous-comité a aussi examiné la liasse de tous les documents imprimés dans le cours de l'année dernière, et il a pu s'assurer de l'exactitude des comptes pour la composition de leurs matières.

Il a de même examiné et trouvé bien tenus les différents livres de comptes et le livret de banque.

Le sous-comité recommande, pour que la couleur et la qualité du papier à imprimer soient, autant que possible, uniformes, que l'on garde en main un approvisionnement de ce papier pour au moins six mois.

Quant à l'assertion du rapport du greffier touchant les retards apportés dans la livraison des documents parlementaires pendant la vacance, le sous-comité a cru devoir appeler devant lui l'entrepreneur des impressions, M. *Taylor*, qui s'est expliqué, en disant que puisque l'ouvrage avait été fait, comme les années précédentes, dans une période ordinaire, il n'était tenu à rien de plus.

Le sous-comité recommande que M. *Taylor* soit informé qu'il faut que les impressions marchent sans interruption pendant la vacance, selon que le greffier le demandera, afin qu'elles soient toutes terminées le plus tôt possible.

La sous-comité a pu voir que la reliure n'est pas conforme aux termes du contrat, mais le fait que l'entrepreneur a perdu presque tous ses matériaux et outils dans l'incendie de son atelier peut-être accepté comme excuse, et il recommande que pour l'avenir il soit tenu de se conformer au contrat.

Pour ce qui est de la partie du rapport du greffier qui a trait à l'expiration du contrat actuel des impressions, le sous-comité croit devoir en faire plus tard le sujet d'un rapport spécial.

Le sous-comité recommande avec instance que l'attention du ministère des travaux publics soit attirée sur la nécessité d'avoir, dans les voûtes de ces édifices, un local réservé exclusivement au département des impressions, et assez spacieux pour contenir un approvisionnement de papier à imprimer pour six mois, et toutes les feuilles des documents à mesure qu'elles s'impriment.

Le sous-comité recommande que la somme de $35,000 demandée comme devant être probablement nécessaire pour les frais d'impression du parlement pour l'année fiscale commençant le 1er juillet 1873, soit accordée, mais si, à mesure que la session avancera, l'on voyait que les impressions à faire exigent une autre somme, le sous-comité soumettra telle autre estimation qui pourrait être nécessaire.

En terminant son rapport, le sous-comité croit devoir exprimer son approbation de la manière dont le greffier, M. *Hartney*, s'est acquitté de ses fonctions pendant la dernière année.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) J. Simpson, Président.
" James Young,
" M. Bowell,
" C. O. Wallace,
" A. R. McLelan,
" Rufus Stephenson.

RAPPORT DU GREFFIER.

Chambre de Comité,
5 mars, 1873.

Au Président et aux Membres du Comité collectif des impressions.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le bilan annuel des comptes d'impressions, lequel indique que le coût des impressions du parlement pour l'année fiscale expirée au 30 juin, 1872, est de $28,295.50.

Les divers livres de comptes, ainsi que les pièces justificatives s'y rattachant, sont prêts pour l'audition.

Le comité observera que les dépenses ont été moindres qu'à l'ordinaire. Cela vient de ce que la session a duré jusqu'au milieu de juin, et comme tous les comptes doivent être clos le 30 du même mois, date de l'expiration de l'année fiscale, une grande quantité d'ouvrage restait inachevée et a dû être payée l'année suivante, il est donc probable que le bilan de l'année 1872–73 indiquera une augmentation correspondante.

L'entrepreneur pour la fourniture du papier à imprimer a ponctuellement fourni ce papier qui était du poids et généralement de la qualité spécifiés au contrat.

Quant aux impressions, les ouvrages de routine ont assez bien marché durant la session ; mais beaucoup d'ouvrages qui auraient dû être faits dans le même temps ont dû être gardés pour la vacance : Alors, la nécessité de publier les statuts ou autres documents émanant des ministères est donnée comme raison du retard qu'on apporte à l'impression des documents parlementaires. Cela ne devrait pas arriver. Mais il reste à savoir si les prix réduits actuels permettront ou justifieront les dépenses nécessaires pour faire l'ouvrage d'une manière satisfaisante.

Quant à la reliure, un seul établissement fait toute la reliure du parlement et des ministères. Les statuts et les documents de la session sont généralement prêts pour le relieur en même temps, et l'ouvrage se ressent de la hâte qu'on y met afin de donner satisfaction. Le relieur apporte comme excuse la perte de presque tous ses matériaux et outils lors de l'incendie de son établissement. Je lui ai signifié que son ouvrage n'était pas fait suivant les termes du contrat.

Avec les travaux de la prochaine session les contrats actuels expirent, mais les contrats pour les impressions et la fourniture du papier à imprimer contiennent une clause d'après laquelle, à l'option et par l'ordre des deux Chambres, ils peuvent être renouvelés pour une nouvelle période de cinq ans.

Je signalerai instamment au comité la nécessité d'avoir dans les voûtes des édifices, un local réservé au département des impressions. Des documents et articles de papeterie représentant une valeur de plusieurs mille piastres sont actuellement déposés dans une chambre servant à plusieurs autres objets et sont ainsi exposés aux accidents ou aux abus de confiance.

Le rapport des explorations géologiques fut soumis au parlement, l'an dernier, en manuscrit, et l'impression en fut ordonnée comme documents de la session. Pour assurer l'exactitude du texte, il est nécessaire que l'impression soit surveillée par les attachés à la commission géologique, et comme ces messieurs sont en exploration toute l'été, l'impression n'a pu être faite que plus tard. Par suite, je n'ai reçu les feuilles pour le relieur que depuis la réunion du parlement, et la distribution du volume des documents de la session, dans lequel se trouvera ce document, est différée de plusieurs mois déjà, inconvénient grave. Je recommanderais respectueusement qu'on adopte un autre plan pour la publication de ce rapport.

Pendant la dernière session, le parlement adopta une résolution recommandant le remaniement des traitements de ses employés.

Quant aux employés du bureau des impressions, ils ont été pris parmi le personnel des deux chambres, nommés employés de l'une et de l'autre et placés sous le contrôle de ce comité collectif. Par suite tout remaniement de leurs traitements ne pourra être fait que par l'intermédiaire de ce comité.

Conformément à la loi, j'ai transmis au ministre des finances, afin qu'il l'approuve et le soumette au parlement avec le budget, une évaluation des sommes probablement requises pour les impressions du parlement durant l'année fiscale expirant au premier juillet 1873 ; cette évaluation représente un total de $35,000, sujet à l'approbation du comité.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY, greffier,
Département des impressions parlementaires.

1871.		$ cts.	Pièc. justi.		$ cts.
1er juillet.	Valeur du papier en main depuis la dernière session	1,230 97	No. 1	Impression, I. B. Taylor, balance du dernier compte $2,352 47	
	Montant des mandats émis, impressions parlementaires	28,000 00		do do 1,598 35	3,950 82
	Montant des mandats émis, rapports des départements $2,601 96 + 754 91	3,356 90	" 2	do do $16,228 91	
				Moins, retenu comme représentant 20 pour cent. 2,190 06	14,038 85
	Montant reçu pour l'impression de Bills Privés	170 07	" 3	Reliure	2,626 36
	Montant reçu pour assurance, incendie de l'atelier du relieur $495 91 + 495 91	991 82	" 4	Papier d'impression $8,970 32	
			" 5	do en main depuis la dern. session 1,230 97	
				Valeur totale du papier en main $10,201 29	
				Balance en main pour la prochaine session 935 47	
				Coût total du papier employé	9,265 82
				Assurance	230 00
			" 6	Salaires	1,924 00
			" 7	Frais de port	320 35
			" 8	Lithographies	90 00
			" 9	Papier à envelopper	225 00
			" 10	Divers	79 59
			" 11	Fonds de retraite	63 50
				Coût total	$32,814 29
				Valeur du papier en main	935 47
		$33,749 76			$33,749 76

Balance du papier en main :—

246 rames royal à $2 95	$725 70
185..12..12 papier ministre à $113.	209 77
	$935 47

Coût total tel que ci-dessus		$32,814 29
REMBOURSEMENT: —Rapports des départ..	$3,356 90	
Bills privés	170 07	
Assurance	991 82	
	4,518 79	
Coût total, impressions parlementaires		$28,295 50
Calculé numériq., le coût pour chaque Chambre serait comme suit:		
Sénat	$ 8,444 73	
Chambre des Communes	19,850 77	
	$28,295 50	

Chambre de Comité, 5 mars 1873.

Examiné et trouvé exact, 24 mars 1873.

(Signé,) J. SIMPSON, *Président*,
A. R. McLELAN,
R. W. W. CARRALL,
JAMES YOUNG,
RUFUS STEPHENSON,
W. WALLACE.

HENRY HARTNEY, *greffier*,
Département des Impressions Parlementaires.

CHAMBRE DE COMITÉ,

29 mars 1873.

Le comité conjoint des Impressions a l'honneur de soumettre son TROISIÈME RAPPORT, lequel est comme suit:

Le comité recommande l'impression des documents suivants, savoir :

Réponse à une adresse.—Copie des soumissions pour travaux sur le canal Welland, indiquant les soumissions qui ont été retirées du consentement du département, et les noms des cautions ;

Rapport des articles employés dans les manufactures canadiennes, et qui sont placés sur la liste des articles exempts de droits, en vertu de l'acte 34 *Vic.*, ch. 10, sec. 3.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient point imprimés, savoir :

Cédule des recettes et dépenses, etc., Département de la Marine et des Pêcheries ;

Réponse à une adresse—Correspondance avec l'Hon. M. *W. McDougall*, au sujet de sa nomination à quelque charge sous le Gouvernement, etc. ;

Réponse à une adresse—Etat des sommes payées à l'Hon. M. *W. McDougall* pour services par lui rendus, ou pour dépenses ou allocations ;

Etat officiel de la distribution des Statuts de la Puissance du *Canada*, 35 *Vic.*, 5 Sess., 1er Parl. 1872.

Le tout respectueusement soumis.

RUFUS STEPHENSON.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Ressor* il a été

Ordonné, que les dits rapports soient pris en considération par la Chambre Mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 1er Avril 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mardi, le 1er avril 1873.

1873

Interpellation par l'honorable M. *Kaulback* :

27 mars.—A-t-il été donné aux gardes-pêche des instructions autres que celles contenues dans les actes relatifs à la protection des pêcheries fluviales, ou quelques instructions tendant à restreindre l'exécution des dispositions des dits actes qui exigent l'établissement de passes-migratoires suffisantes sur les écluses et défendent le dépôt de déchets de moulins dans les rivières ?

Interpellation par l'honorable M. *Macpherson :*

28 " Quel est l'ingénieur en chef du chemin de fer du *Pacifique* Canadien ou quelle est la personne qui dirige l'exploration pour le gouvernement ?

Jusqu'à quelle date le gouvernement a-t-il reçu un rapport de l'exploration de la ligne, et quand ce rapport sera-t-il mis devant cette Chambre ?

Pour Mercredi, le 2 Avril 1873.

Interpellation par l'honorable M. *Carrall :*

31 " Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre quelque mesure pour assurer la représentation convenable des produits du *Canada* à l'exposition universelle qui doit avoir lieu à *Vienne ?*

Par l'honorable M. *Carrall :*

" " A-t-il été nommé des Commissaires en vertu du vingt-deuxième article du Traité de *Washington* pour régler les réclamations des sujets de Sa Majesté contr gouvernement des *Etats-Unis*, lesquelles sont spécifiées dans le dit article, et en est ainsi, quels sont les noms de ces commissaires ? et qu'a-t-il été fait au s des dites réclamations par le gouvernement du *Canada ?* ...

Par l'honorable M. *Skead :*

" " Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle reste ajournée à jeudi le 17 avril à 7 heures P. M.

Pour Vendredi, le 4 Avril 1873.

Par l'honorable M. *Macpherson :*

" " Qu'il proposera les résolutions suivantes :

Qu'il soit résolu que par le statut 35 Victoria, ch. 72 et 73, deux compagnies—la compagnie du chemin de fer Interocéanique et la compapnie du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada*—ont été incorporées avec plein pouvoir de construire et d'exploiter le chemin de fer Canadien du *Pacifique*, suivant les conditions et stipulations arrêtées lors de l'union de la *Colombie Bretannique* avec le *Canada*.

Résolu,—Que par le statut 35 *Vic.*, ch. 71, la compagnie du chemin de fer Interocéanique et la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada* ont reçu la faculté de se fusionner pour ne former qu'une compagnie, et que le gouvernement a été autorisé à s'entendre avec l'une ou l'autre des dites compagnies, ou, si elles opéraient une fusion, avec la compagnie ainsi fusionnée, pour la construction et l'exploitation du dit chemin de fer canadien du *Pacifique*.

Résolu,—Que les pouvoirs conférés au gouvernement par la quinzième clause du statut 35 *Vic.*, ch. 71, ne devaient, dans l'intention de l'acte, être exercés que dans le cas où la compagnie du chemin de fer Interocéanique et la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada* manqueraient ou refuseraient respectivement et conjointement de s'entendre avec le gouvernement pour construire et exploiter le chemin de fer canadien du *Pacifique ;* que la conclusion d'une convention pour construire et exploiter ce chemin avec des personnes non incorporées par le Parlement, sans qu'il ait été demandé des soumissions par avis public à aucune association de sujets de Sa Majesté ayant la capacité et la volonté de former une compagnie et d'accepter une charte sous l'empire des dispositions du statut 35 *Vic.*, ch. 71, n'a pas été conforme à l'esprit et à l'objet du dit statut ; qu'un tel acte est grandement sujet à objection et contraire au mode ordinaire eu bien connu que l'on suit dans l'adjudication des travaux publics en *Canada.*

Résolu,—Que la charte accordée par ordre de Son Excellence le gauverneur-général en conseil le cinquième jour de février 1873, constituant en corporation Sir *Hugh Allan* et autres, sous le nom de Compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*, confère à cette compagnie des droits, pouvoirs et priviléges extraordinaires et dangereux.

Résolu,—Que la quatrième clause de la dite charte présente de graves objections ; que cette clause pourvoit en fait que tout le capital disponible de la compagnie sera seulement d'un million de piastres ou dix pour cent du montant nominal de dix millions ; lequel million doit être placé par le receveur-général, et l'intérêt payé à la dite compagnie comme il sera reçu. Que les quatre-vingt-dix pour cent mentionnés dans la dite quatrième clause sont illusoires ; qu'ils ne donnent au gouvernement aucune garantie réelle, tandis que les dispositions de cette clause mettent seulement les actionnaires de la compagnie à l'abri contre de nouveaux appels de fonds et contre la responsabilité envers les créanciers de la compagnie qui résulterait de ces appels.

Résolu,—Que la dite charte ne contient pas des garanties suffisantes pour l'achèvement et l'équipement de toute l'étendue de la ligne ; qu'elle aurait dû pourvoir que le gouvernement retiendrait, sur les parties des terres accordées et sur les sommes stipulées devoir être payées par les quatorzième et dix-huitième clauses, au moins dix pour cent comme garantie et sûreté de l'achèvement et de l'équipement du chemin ; que ce percentage devrait être payé à la compagnie seulement six mois après l'achèvement, l'équipement et la mise en activité du chemin, et sur le certificat de l'ingenieur du gouvernement constatant que tous les travaux dépendant du chemin ont été dûment exécutés ; que l'équipement est suffisant et que, suivant son opinion, la compagnie a les moyens et le matériel nécessaires à l'exploitation efficace du chemin de fer.

Résolu,—Que le gouvernement n'aurait pas dû accorder à la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*, le pouvoir d'émettre des obligations jusqu'à concurrence de $40,000 par mille pour toute l'étendue du chemin de fer, avec la stipulation inusitée que ces obligations emporteraient première hypothèque sur les terres que la compagnie acquerrait ensuite, ce qui a pour résultat de charger de ces obligations les cinquante millions d'acres donnés à titre de subvention pour la construction du chemin de fer, avant que la compagnie soit en droit de les recevoir ; qu'un tel pouvoir, sanctionné par une telle autorité, est de nature à entraîner de grandes et graves conséquences et à porter très-sensiblement atteinte au crédit de la Puissance ; que sanctionner un tel pouvoir, c'est engager la foi de la Puissance envers les porteurs des obligations, à qui l'on donne par là l'assurance que les terres, quel que soit le sort de la compagnie, seront et demeureront une sûreté pour eux.

Résolu,—Que la quinzième clause de la charte soulève de grandes objections ; que si l'on permet qu'elle ait son effet, elle sera une grande cause de découragement et un grand obstacle à l'établissement de la région située entre le lac *Nipissing* et l'Océan *Pacifique* ; que la colonisation et le prix des terres publiques sur la ligne du chemin de fer canadien du *Pacifique* qui n'ont pas été données en partage à la compagnie, ne devaient pas être subordonnées aux intérêts ni aux opérations de cette compagnie ; qu'il importe extrêmement, dans l'intérêt de la prospérité future de la Puissance, que le gouvernement demeure en possession de toutes les terres que traversera le chemin de fer, et conserve un contrôle absolu sur leur colonisation ; que la dite quinzième clause remet entièrement entre les mains de la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique* l'établissement de ce vaste territoire ;

que les immigrants, qui sur leur chemin rencontreront les terres à bon marché et les *homesteads* gratuits qu'on leur offre dans les provinces de l'est et du centre du *Canada* et aux *Etats-Unis*, ne seront point portés à s'éloigner encore de plusieurs centaines de milles du marché pour acheter des terres à des prix exhorbitants ; que le prix minimum de $2.50 l'acre, fixé par la charte, est excessif ; que par une condition, un marché de cette sorte, le gouvernement donne sa sanction et son autorisation à une mise à valeur fictive de ces terres ; qu'une telle sanction, très-propre à induire en erreur les capitalistes, permet à la compagnie du chemin de fer de tirer parti de cette valeur fictive pour le succès d'opérations financières, et de se procurer ainsi des capitaux, dont on peut croire le remboursement bien garanti par ces terres, ce qui donnerait lieu à des embarras par la suite, comme à des accusations de mauvaise foi contre le gouvernement de la Puissance.

Resolu,—Que, selon l'opinion de cette honorable Chambre, l'abrogation immédiate de la Charte accordée à Sir *Hugh Allan* et à d'autres personnes, et qui les incorpore sous le nom de Compagnie de chemin de fer canadien du *Pacifique*, est essentielle au succès de l'exécution de la grande entreprise où la foi de la Puissance a été solennellement engagée.

Résolu,—Qu'en vue de hâter le commencement du chemin de fer canadien du *Pacifique* et afin de tenir la promesse faite à la *Colombie Britannique*, et d'observer les conditions dont il a été convenu lors de l'union de cette province avec le *Canada*, et d'assurer à une époque prochaine par un chemin de fer la jonction de toutes les provinces de la Puissance, le gouvernement devrait déterminer tout de suite les points extrêmes de la ligne sur la côte du *Pacifique* et à l'est des *Montagnes Rocheuses*, et commencer et poursuivre sans retard la construction du chemin de fer par l'intermédiaire du département des travaux publics ou par les soins d'un bureau de commissaires compétents nommés à cette fin.

Résolu,—Que tout en commençant la construction du chemin de fer, le gouvernement devrait en même temps prendre des mesures pour se procurer une exploration et des études très-exactes et très-complètes de la ligne entière entre les points extrêmes sur la côte du *Pacifique* et sur le côté sud du lac *Nipissing*, afin de s'assurer de la configuration et de la formation physique du pays, de déterminer le tracé et l'échelle des hauteurs du chemin, et de former une juste estimation des frais de sa construction, pour l'information du parlement et du pays.

ORDRES DU JOUR.

Pour Mardi, le 1er avril 1873.

1873.

1 | 27 mars—*Seconde lecture*, (Bill E)—Société de Placement de Montréal.—Hon. M. *Ryan.*)

2 | 21 " *Troisième lecture*, (Bill D)—Procédure criminelle.—(Hon. M. *Campbell.*)

3 | " " *Troisième lecture*, (Bill de la Chambre des Communes) maître de havre de *Halifax.*—(Hon. M. *Campbell.*)

No. 17.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Lundi, 31 *Mars* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 1er Avril 1873.

Les membres présents sont :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*Leonard,*	*Panet,*
Allan,	*Dever,*	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*
Archibald,	*Dickey,*	*Locke,*	*Reesor,*
Armand,	*Dickson,*	*McClelan,*	*Robertson,*
Benson,	*Dumouchel,*	*McDonald,*	*Ryan,*
Blake,	*Ferguson,*	*McLelan,*	*Seymour,*
Botsford,	*Ferrier,*	*Macdonald,*	*Shaw,*
Bureau,	*Flint,*	*Macfarlane,*	*Simpson,*
Burnham,	*Girard,*	*Macpherson,*	*Skead,*
Campbell,	*Guévremont,*	*Malhiot,*	*Sutherland*
Carrall,	*Hamilton, (Inkerman)*	*Miller,*	*Vidal,*
Chaffers,	*Hamilton, (Kingston)*	*Muirhead,*	*Wark,*
Chapais,	*Holmes,*	*Northup,*	*Wilmot,*
Christie,	*Kaulback,*	*Odell,*	*Wilson.*
Churchill,	*Lacoste,*	*Olivier,*	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Christie*, du révérend *John A. D. Calder* et autres, du village d'*Orono* ; du conseil municipal du township de *Burford* ; de *John Gordon* et autres, du township de *Wananosh Ouest*, et du conseil municipal du dit township de *Wananosh Ouest*, tous dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Dickson*, de *Richard Bernier* et autres, de la cité de *Toronto*, et autres lieux ; de *Gilbert McMicken* et autres, de *Winnipeg*, province de *Manitoba* ; de la compagnie de chars de la Puissance ; de la compagnie du pont suspendu de *Queenston* ; de *William A. Thompson* et autres, et deux pétitions de *Milton Courtright* et autres, des *Etats-Unis* de l'*Amérique*, et de la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ryan*, d'*Etienne Guy* de *Lachine*, dans le district de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Macpherson* de *William Kersterman* et autres.

Par l'honorable M. *Campbell*, de la compagnie des chemins de fer d'*Extension* nord.

Par l'honorable président de la compagnie des vapeurs de *Québec* et des ports du golfe.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, de *H. A. Nelson* et autres, de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *Thomas C. Keefer*, de la cité d'*Ottawa*, ingénieur civil, demandant que dans tout acte sera passé pour avantager la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer, il soit inséré une clause qui oblige la dite compagnie à soumettre à l'arbitrage sa réclamation contre les porteurs de bons privilégiés, et à lui payer la somme que les arbitres pourraient lui adjuger.

De *J. H. Grant* et autres, de la cité et province de *Québec* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Banque de *Stadacona*."

De la chambre de commerce de la ville de *Sorel*, province de *Québec* ; demandant que l'acte de la faillite de 1869 ne soit pas continué et qu'une loi plus effective soit passée pour la répression des fraudes et la punition des débiteurs malhonnêtes.

De *James McNab*, du township de *Bosanquet*, dans le comté de *Lambton*, province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de confirmer la prolongation de durée du brevet d'invention obtenu par lui comme premier inventeur d'un boulon horizontal d'accouplement pour chars de chemins de fer et à l'effet de déclarer valide la dite prolongation, nonobstant les irrégularités de son émission.

De *James Whatman*, de *Carlton Gardens*, (No. 6) *Londres*, *Angleterre*, par son agent *W. Larratt Smith* ; demandant qu'il ne soit passé aucun acte à l'effet de permettre une nouvelle émission par la compagnie de Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada* d'obligation ou d'actions ayant priorité sur les émissions opérées en vertu de l'acte de 1856, ou de permettre de différer de nouveau le paiement de l'intérêt sdr les obligations émises en vertu de cet acte, que les droits acquis par le pétitionnaire et les autres porteurs d'obligation privilégiés ne soient pas atteints de nouveau par des dispositions législatives, mais soient laissés intacts, et que le pétitionnaire ait la faculté de présenter des justifications de sa demande, et de faire connaître par la bouche d'un conseil les raisons pour lesquelles il conviendrait de rejeter la proposition de loi qui a été faite.

De la chambre de commerce de la cité de *Saint Jean*, province du *Nouveau Brunswick*, demandant qu'il ne soit pas passé une loi empêchant les charges sur le pont des navires dans le port de *Saint Jean*.

De *J. D. Lewin*, président de la banque du *Nouveau Brunswick*, demandant la continuation de l'acte de la faillite de 1869 et de ses amendements.

De *N. Papineau* et autres, du comté de *Beauharnois* ; demandant qu'il ne soit pas construit au canal sur la côte nord des *St. Laurent*, entre les *Cascades* et *Coteau Landing*, et que le canal actuel de *Beauharnois* soit amélioré et agrandi.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
1er avril 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport :

Le comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés :

De *E. Browne* et autres de la cité de *Hamilton*, province d'*Ontorio*, demandant à êtr incorporés sous le nom de " compagnie d'assurance contre le feu et pour la marine de l'intérieur " ; de *Mossom Boyd* et autres, de la ville de *Port Hope* province d'*Ontario* ; demandant un acte d'incorporation sous le titre de " Compagnie de transport de *Huron* et d'*Ontario* · de l'honorable *Henry Starnes* et autres, de la cité de *Montréal ;* demandant un acte d'incorporation dans le but de garantir les transactions commerciales et d'être autorisés à agir comme agents pour le placement d'argent et autrement ; de la société permanente de construction et d'épargnes de la cité de *Toronto*, demandant qu'il soit passé un acte pour changer le nom de la dite compagnie et pour étendre ses pouvoirs ; de *James Irwin* et autres, de la ville de *Prescott*, province d'*Ontario ;* demandant d'être incorporés sous le nom de " Compagnie de de fabrication de faucheuses " *Warrior* " ; de l'honorable *William McMaster* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandaut un acte d'incorporation sous le titre "Compagnie de chemin de fer de Jonction du Grand Occidental et de la côte du lac *Ontario* ; Du dit honorable *William McMaster* et autres, de la province d'*Ontario* ; demandant un acte d'incorporation sous le titre de "Compagnie de Pont du *Canada* et la Rivière *Détroit* ; d'*Alexandre McHattie* de la cité de *Londres*, province d'*Ontario* ; demandant un acte d'incorporation sous le titre "Compagnie des mines d'argent de l'*Etoile du Nord*" ; de *James R. Ward* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte autorisant la construction de barrages flottants sur le chenal entre l'île de *St. Ignace* et l'île du *Pads* dans le district de *Richelieu*.

Votre comité a aussi examiné les Pétitions suivantes.

De la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Chambly* et *Sorel*, demandant l'autorisation d'émettre des billets promissoires et de passer des conventions, baux et marchés d'exploitation avec des compagnies étrangères de chemin de fer, d'*Arthur M. Jarvis* et autres de la cité de *Toronto* ; demandant d'être incorporés sous le nom de "Compagnie canadienne d'assurance contre l'incendie et d'association maritime de l'*Empire*," et a constaté que les avis qui ont été donné de ces pétitions n'ont pas eu toute la durée voulue a votre comité cependant recommande de suspendre la 51e règle dans ces deux cas, vu que les comités auxquels les bills seront renvoyés pourront veiller à ce qu'aucune personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrigularité.

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,
Président.

Sur motion de M. *Diskson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, que la 51ème règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport aux pétitions de la compagnie de chemin de fer de *Montréal*, *Chambly* et *Sorel*, et d'*Arthur M. Jarvis* et autres, de la cité de *Toronto*, tel que recommandé par le huitième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " acte pour amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles a été lu la troisième fois."

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : acte pour amender l'acte pour pourvoi à la nomination d'un maître de havre pour le port de *Halifax* a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte amendant l'acte pour incorporer l'association du placement de *Mon réal* a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 2 Avril 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. — Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. — Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mercredi, le 2 Avril 1873.

Interpellation par l'honorable M. *Carrall :*

31 mars.—Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre quelque mesure pour assurer la représentation convenable des produits du *Canada* à l'exposition universelle qui doit avoir lieu à *Vienne ?*

Par l'honorable M. *Carrall :*

" " A-t-il été nommé des Commissaires en vertu du vingt-deuxième article du Traité de *Washington* pour régler les réclamations des sujets de Sa Majesté contre le gouvernement des *Etats-Unis*, lesquelles sont spécifiées dans le dit article, et s'il en est ainsi, quels sont les noms de ces commissaires ? et qu'a-t-il été fait au sujet des dites réclamations par le gouvernement du *Canada ?*

Par l'honorable M. *Skead :*

" " Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle reste ajournée à jeudi le 17 avril à 7 heures P. M.

Pour Vendredi, le 4 Avril 1873.

Par l'honorable M. *Macpherson :*

1873
31 mars.—Qu'il proposera les résolutions suivantes :

Qu'il soit résolu que par le statut 35 Victoria, ch. 72 et 73, deux compagnies—la compagnie du chemin de fer Interocéanique et la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada*—ont été incorporées avec plein pouvoir de construire et d'exploiter le chemin de fer Canadien du *Pacifique*, suivant les conditions et stipulations arrêtées lors de l'union de la *Colombie Bretannique* avec le *Canada*.

Résolu,—Que par le statut 35 *Vic.*, ch. 71, la compagnie du chemin de fer Interocéanique et la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada* ont reçu la faculté de se fusionner pour ne former qu'une compagnie, et que le gouvernement a été autorisé a s'entendre avec l'une ou l'autre des dites compagnies, ou, si elles opéraient une fusion, avec la compagnie ainsi fusionnée, pour la construction et l'exploitation du dit chemin de fer canadien du *Pacifique*.

Résolu,—Que les pouvoirs conférés au gouvernement par la quinzième clause du statut 35 *Vic.*, ch. 71, ne devaient, dans l'intention de l'acte, être exercés que dans le cas où la compagnie du chemin de fer Interocéanique et la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada* manqueraient ou refuseraient respectivement et conjointement de s'entendre avec le gouvernement pour construire et exploiter le chemin de fer canadien du *Pacifique ;* que la conclusion d'une convention pour construire et exploiter ce chemin avec des personnes non incorporées par le Parlement, sans qu'il ait été demandé des soumissions par avis public à aucune association de sujets de Sa Majesté ayant la capacité et la volonté de former une compagnie et d'accepter une charte sous l'empire des dispositions du statut 35 *Vic.*, ch. 71, n'a pas été conforme à l'esprit et à l'objet du dit statut ; qu'un tel acte est grandement sujet à objection et contraire au mode ordinaire eu bien connu que l'on suit dans l'adjudication des travaux publics en *Canada*.

Résolu,—Que la charte accordée par ordre de Son Excellence le gauverneur-général en conseil le cinquième jour de février 1873, constituant en corporation Sir *Hugh Allan* et autres, sous le nom de Compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*, confère à cette compagnie des droits, pouvoirs et priviléges extraordinaires et dangereux.

Résolu,—Que la quatrième clause de la dite charte présente de graves objections ; que cette clause pourvoit en fait que tout le capital disponible de la compagnie sera seulement d'un million de piastres ou dix pour cent du montant nominal de dix millions ; lequel million doit être placé par le receveur-général, et l'intérêt payé à la dite compagnie comme il sera reçu. Que les quatre-vingt-dix pour cent mentionnés dans la dite quatrième clause sont illusoires ; qu'ils ne donnent au gouvernement aucune garantie réelle, tandis que les dispositions de cette clause mettent seulement les actionnaires de la compagnie à l'abri contre de nouveaux appels de fonds et contre la responsabilité envers les créanciers de la compagnie qui résulterait de ces appels.

Résolu,—Que la dite charte ne contient pas des garanties suffisantes pour l'achèvement et l'équipement de toute l'étendue de la ligne ; qu'elle aurait dû pourvoir que le gouvernement retiendrait, sur les parties des terres accordées et sur les sommes

stipulées devoir être payées par les quatorzième et dix-huitième clauses, au moins dix pour cent comme garantie et sûreté de l'achèvement et de l'équipement du chemin ; que ce percentage devrait être payé à la compagnie seulement six mois après l'achèvement, l'équipement et la mise en activité du chemin, et sur le certificat de l'ingenieur du gouvernement constatant que tous les travaux dépendant du chemin ont été dûment exécutés ; que l'équipement est suffisant et que, suivant son opinion, la compagnie a les moyens et le matériel nécessaires à l'exploitation efficace du chemin de fer.

Résolu —Que le gouvernement n'aurait pas dû accorder à la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*, le pouvoir d'émettre des obligations jusqu'à concurrence de $40,000 par mille pour toute l'étendue du chemin de fer, avec la stipulation inusitée que ces obligations emporteraient première hypothèque sur les terres que la compagnie acquerrait ensuite, ce qui a pour résultat de charger de ces obligations les cinquante millions d'acres donnés à titre de subvention pour la construction du chemin de fer, avant que la compagnie soit en droit de les recevoir ; qu'un tel pouvoir, sanctionné par une telle autorité, est de nature à entraîner de grandes et graves conséquences et à porter très-sensiblement atteinte au crédit de la Puissance ; que sanctionner un tel pouvoir, c'est engager la foi de la Puissance envers les porteurs des obligations, à qui l'on donne par là l'assurance que les terres, quel que soit le sort de la compagnie, seront et demeureront une sûreté pour eux.

Résolu,—Que la quinzième clause de la charte soulève de grandes objections ; que si l'on permet qu'elle ait son effet, elle sera une grande cause de découragement et un grand obstacle à l'établissement de la région située entre le lac *Nipissing* et l'Océan *Pacifique* ; que la colonisation et le prix des terres publiques sur la ligne du chemin de fer canadien du *Pacifique* qui n'ont pas été données en partage à la compagnie, ne devaient pas être subordonnées aux intérêts ni aux opérations de cette compagnie ; qu'il importe extrêmement, dans l'intérêt de la prospérité future de la Puissance, que le gouvernement demeure en possession de toutes les terres que traversera le chemin de fer, et conserve un contrôle absolu sur leur colonisation ; que la dite quinzième clause remet entièrement entre les mains de la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique* l'établissement de ce vaste territoire ;

que les immigrants, qui sur leur chemin rencontreront les terres à bon marché et les *homesteads* gratuits qu'on leur offre dans les provinces de l'est et du centre du *Canada* et aux *Etats-Unis*, ne seront point portés à s'éloigner encore de plusieurs centaines de milles du marché pour acheter des terres à des prix exhorbitants ; que le prix minimum de $2.50 l'acre, fixé par la charte, est excessif ; que par une condition, un marché de cette sorte, le gouvernement donne sa sanction et son autorisation à une mise à valeur fictive de ces terres ; qu'une telle sanction, très-propre à induire en erreur les capitalistes, permet à la compagnie du chemin de fer de tirer parti de cette valeur fictive pour le succès d'opérations financières, et de se procurer ainsi des capitaux, dont on peut croire le remboursement bien garanti par ces terres, ce qui donnerait lieu à des embarras par la suite, comme à des accusations de mauvaise foi contre le gouvernement de la Puissance.

Resolu,—Que, selon l'opinion de cette honorable Chambre, l'abrogation immédiate de la Charte accordée à Sir *Hugh Allan* et à d'autres personnes, et qui les incorpore sous le nom de Compagnie de chemin de fer canadien du *Pacifique*, est essentielle au succès de l'exécution de la grande entreprise où la foi de la Puissance a été solennellement engagée.

Résolu,—Qu'en vue de hâter le commencement du chemin de fer canadien du *Pacifique* et afin de tenir la promesse faite à la *Colombie Britannique*, et d'observer les conditions dont il a été convenu lors de l'union de cette province avec le *Canada*, et d'assurer à une époque prochaine par un chemin de fer la jonction de toutes les provinces de la Puissance, le gouvernement devrait déterminer tout de suite les points extrêmes de la ligne sur la côte du *Pacifique* et à l'est des *Montagnes Rocheuses*, et commencer et poursuivre sans retard la construction du chemin de fer par l'intermédiaire du département des travaux publics ou par les soins d'un bureau de commissaires compétents nommés à cette fin.

Résolu,—Que tout en commençant la construction du chemin de fer, le gouvernement devrait en même temps prendre des mesures pour se procurer une exploration et des études très-exactes et très-complètes de la ligne entière entre les points extrêmes sur la côte du *Pacifique* et sur le côté sud du lac *Nipissing*, afin de s'assurer de la configuration et de la formation physique du pays, de déterminer le tracé et l'échelle des hauteurs du chemin, et de former une juste estimation des frais de sa construction, pour l'information du parlement et du pays.

ORDRES DU JOUR.

Pour Mercredi, le 2 avril 1873.

1873.

1 | 28 mars—*Troisième lecture,* (Bill A)—Concernant les réclamations relatives à certaines terres en *Manitoba.*—(Hon. M. *Aikins.*)

2 | " " *Seconde lecture,* (Bill G)—Pour amender la charte des compagnies d'assurance contre l'incendie du *Castor* et de *Toronto.*—(Hon. M. *Blake.*)

3 | 31 " *Prise en considération* du deuxième rapport du comité conjoint des impressions —(Hon. M. *Simpson.*)

4 | " " *Prise en considération* du troisième rapport du comité conjoint des impressions —(Hon. M. *Simpson.*)

No. 18.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Mardi, 1*er Avril* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 2 Avril 1873.

Les membres présents sont :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Dever,*	*Leonard,*	*Olivier,*
Allan,	*Dickey,*	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*
Archibald,	*Dickson,*	*Locke,*	*Reasor,*
Armand,	*Dumouchel,*	*McClelan,*	*Robertson*
Benson,	*Ferguson,*	*McDonald,*	*Ryan,*
Blake,	*Ferrier,*	*Macdonald,*	*Seymour*
Botsford,	*Girard,*	*Macfarlane,*	*Shaw,*
Burnham,	*Guévremont,*	*Macpherson,*	*Simpson,*
Campbell,	*Hamilton, (Inkerman)*	*Malhiot,*	*Skead,*
Carrall,	*Hamilton, (Kingston)*	*Miller,*	*Sutherland*
Chaffers,	*Holmes,*	*Muirhead,*	*Vidal,*
Christie,	*Kaulback,*	*Northup,*	*Wark,*
Churchill,	*Lacoste,*	*Odell,*	*Wilmot.*
Cormier,			

PRIÈRES :

L'honorable président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Kamouraska*, et dans le comté de *Bonaventure*, district de *Gaspé*, pour l'année 1872.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table.

Par l'honorable M. *Blake*, de *John Zimmerman* et autres, de la cité de *Toronto*, et du conseil municipal du township de *Norwich*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Hamilton* (*Inkerman*), du conseil municipal du township de l'Ile *Alumette*, comté de *Ponctiac*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Botsford*, de *Q. A. Fenwick* et autres, de *King's County*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de *John McLean* et autres, de la province de *Québec*

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De la chambre de commerce de la cité de *Saint Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*, et de la chambre de commmerce de la ville de *Galt* province d'*Ontario* ; demandant la continuation de l'Acte de la faillite de 1869 et de ses amendements.

De la compagnie manufacturière dite *Dolphin* ; demandant que sa charte soit amendée de manière à fixer le siége de ses affaires en la ville de *Ste. Catherine*, dans le comté de *Lincoln*, province d'*Ontario*, et pour d'autres fins.

De *Samuel Shupe* et autres, du township de *Wilmot*, province d'*Ontario* ; demandant qu'ils soit passé une loi prohibitive de la vente de boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

Du Barreau de la province de *Québec*, section du district de *Montréal* ; demandant qu'il soit fait une enquête par le Parlement pendant la présente session sur l'état actuel de la Magistrature dans la province de *Québec* ; qu'il soit passé une loi pour assurer aux juges résidant dans les cités de *Montréal* et de *Québec*, un traitement suffisant, et une pension convenable lors de leur mise à la retraite.

L'honorable M. *Skead* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle reste ajournée à jeudi le 17 avril à 7 heures P. M.

L'honorable M. *Miller*, a proposé en amendement secondé par l'honorable M. *Carrall*,

De retrancher tous les mots après "*s'ajournera*" et insérez, "mercredi le 9ème jour "d'avril courant, elle reste ajournée à mercredi le 16ème jour du dit mois à 7 heures du soir."

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement et les noms étant appelés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Archibald,	*Dickson*,	*McClelan*,	*Perry*,
Blake,	*Dumouchel*,	*Macdonald*,	*Reesor*,
Botsford,	*Ferguson*,	*Macpherson*,	*Robertson*,
Carrall,	*Girard*,	*Malhiot*,	*Sutherland*,
Christie,	*Holmes*,	*Miller*,	*Wark*,
Churchill,	*Kaulback*,	*Muirhead*,	*Wilmot*.—27
Cormier,	*Letellier de St. Just*,	*Oliver*,	

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Chaffers,*	*Hamilton,* (*Kingston*)	*Ryan,*
Allan,	*Chauveau* (président)	*Lacoste,*	*Seymour,*
Armand,	*Dever,*	*Leonard,*	*Shaw,*
Benson,	*Ferrier,*	*McDonald,*	*Simpson,*
Burnham,	*Guévremont,*	*Macfarlane,*	*Skead,*
Campbell,	*Hamilton,* (*Inkerman*)	*Odell,*	*Vidal.*—24.

Ainsi la question a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant mise sur la motion, telle qu'amendée, elle a aussi été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : Acte concernant les réclamations relatives à des terres dans le *Manitoba* pour lesquelles il n'aura pas été accordé de patentes, a été lu lat toisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffiér se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 32 et 33 *Victoria*, chapitre 70, pour unir les compagnies mutuelles du *Castor* et de *Toronto*, contre l'incendie."

Sur motion de l'honorable M. *Blake*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à jeudi, le dix-septième jour d'avril courant.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport du comité conjoint du Senat et des Communes, nommé pour surveiller les impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du troisième rapport du dit comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, nomme pour surveiller les impressions du parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un état des rapports et statistiques des revenu de l'Intérieur de la Puissance du *Canada* pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1872 ;

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

148

No. 19.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Mercredi, 2 *Avril* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 3 Avril 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*Leonard,*	*Olivier,*
Allan,	*Dever,*	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*
Archibald,	*Dickey,*	*Locke,*	*Reasor,*
Armand,	*Dickson,*	*McClelan,*	*Robertson,*
Benson,	*Dumouchel,*	*McDonald,*	*Ryan,*
Blake,	*Ferguson,*	*Macdonald,*	*Seymour,*
Botsford,	*Ferrier,*	*McLelan,*	*Shaw,*
Burnham,	*Girard,*	*Macpherson,*	*Simpson,*
Campbell,	*Guévremont,*	*Malhiot,*	*Skead,*
Carrall,	*Hamilton, (Inkerman)*	*Miller,*	*Sutherland,*
Chaffers,	*Hamilton, (Kingston)*	*Muirhead,*	*Vidal,*
Chapais,	*Holmes,*	*Northup,*	*Wark,*
Christie,	*Kaulback,*	*Odell,*	*Wilmot.*
Churchill,	*Lacoste,*		

PRIÈRES :

L'honorable président à présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la Banque de l'*Amérique Britannique* du Nord, en date du 1er janvier 1873.

Ordonné, que la dite liste soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Skead*, deux pétitions de la chambre de commerce de la Puissance.

Par l'honorable M. *Dickson*, de la compagnie du chemin de fer d'*Erié* et *Niagara*.

Par l'honorable M. *Dumouchel*, du révérend *Charles A. R. Boissonneault* et autres, de *Ste. Marthe* de *J. B. Mongenais*, maire. et autres, de *Rigunel* et du Révérend *L. Turcot* et autres, le l'*Isle Perrot* dans le comté de *Vaudreuil*, province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend *Jonn A. D. Calder* et autres, du village d'*Orono* ; du conseil municipal du township de *Burford ;* de *John Gordon* et autres, du township de *Wawanosh Ouest*, et du conseil municipal du dit township de *Wawanosh Ouest*, tous dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage en *Canada*.

De *Richard Beuner* et autres, de la cité de *Toronto* et autres lieux, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie de crédit immobilier du *Canada*.

De *Gilbert McMickew* et autres, de *Winnepeg*, Province de *Manitoba*, demandant un acte d'incorporation pour les autoriser à faire le commerce de banque, de prêt et d'agence, dans le *Manitoba*, sans le privilége d'émettre des billets destinés à la circulation.

De la compagnie de chars du *Canada* ; demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à augmenter son capital social, lui conférer de nouveaux pouvoirs, et changer son nom en celui de compagnie de chars et de manufacture du *Cannda*.

De la compagnie du pont suspendu de *Queenston* ; demandant qu'il soit passé un acte pour réduire le montant payé sur chaque action de l'ancien capital de la compagnie à cinquante centins par piastre, et tels autres amendements qui seront nécessaires.

De *William A. Thompson* et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du cable atlantique du *Canada*,"

De *Milton Courtright* et autres, des *Etats-Unis* d'*Amérique* et de la province d'*Ontario* ; demandant un acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du pont et tunnel de la rivière *St. Clair*, en abrogeant la 30e clause du dit acte ; et demandant aussi un acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du pont de chamin de fer de la rivière *Détroit*.

D'*Etienne Guy*, de *Lachine*, dans le District de *Montréal ;* demandant qu'il ne soit pas incorporé de compagnie pour la construction de certains travaux hydrauliques aux Rapides de *Lachine*.

De *William Kersteman* et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie du chemin de fer de la *Baie James* et du *Lac Supérieur*.

De la compagnie du chemin do fer du prolongement du Nord ; demandant un acte pour fusionner la dite compagnie avec celle du chemin de fer du *Nord.*

De *H. A. Nelson* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de banque *Victoria.*

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le rapport du Maitre Général des Postes pour l'année expiré le 30 juin 1872.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

(*Voir document de la Session.*)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell,* secondé par l'honorable M. *Aikins,*

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 4 Avril 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Vendredi, le 4 Avril 1873.

Par l'honorable M. *Macpherson :*

1873
31 mars.—Qu'il proposera les résolutions suivantes :

Qu'il soit résolu que par le statut 35 Victoria, ch. 72 et 73, deux compagnies—la compagnie du chemin de fer Interocéanique et la compapnie du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada*—ont été incorporées avec plein pouvoir de construire et d'exploiter le chemin de fer Canadien du *Pacifique*, suivant les conditions et stipulations arrêtées lors de l'union de la *Colombie Bretannique* avec le *Canada*.

Résolu,—Que par le statut 35 *Vic.*, ch. 71, la compagnie du chemin de fer Interocéanique et la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada* ont reçu la faculté de se fusionner pour ne former qu'une compagnie, et que le gouvernement a été autorisé a s'entendre avec l'une ou l'autre des dites compagnies, ou, si elles opéraient une fusion, avec la compagnie ainsi fusionnée, pour la construction et l'exploitation du dit chemin de fer canadien du *Pacifique*.

Résolu,—Que les pouvoirs conférés au gouvernement par la quinzième clause du statut 35 *Vic.*, ch. 71, ne devaient, dans l'intention de l'acte, être exercés que dans le cas où la compagnie du chemin de fer Interocéanique et la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada* manqueraient ou refuseraient respectivement et conjointement de s'entendre avec le gouvernement pour construire et exploiter le chemin de fer canadien du *Pacifique;* que la conclusion d'une convention pour construire et exploiter ce chemin avec des personnes non incorporées par le Parlement, sans qu'il ait été demandé des soumissions par avis public à aucune association de sujets de Sa Majesté ayant la capacité et la volonté de former une compagnie et d'accepter une charte sous l'empire des dispositions du statut 35 *Vic.*, ch. 71, n'a pas été conforme à l'esprit et à l'objet du dit statut; qu'un tel acte est grandement sujet à objection et contraire au mode ordinaire eu bien connu que l'on suit dans l'adjudication des travaux publics en *Canada.*

Résolu,—Que la charte accordée par ordre de Son Excellence le gauverneur-général en conseil le cinquième jour de février 1873, constituant en corporation Sir *Hugh Allan* et autres, sous le nom de Compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*, confère à cette compagnie des droits, pouvoirs et priviléges extraordinaires et dangereux.

Résolu,—Que la quatrième clause de la dite charte présente de graves objections ; que cette clause pourvoit en fait à ce que tout le capital disponible de la compagnie sera seulement d'un million de piastres ou dix pour cent du montant nominal de dix millions ; lequel million doit être placé par le receveur-général, et l'intérêt payé à la dite compagnie comme il sera reçu. Que les quatre-vingt-dix pour cent mentionnés dans la dite quatrième clause sont illusoires ; qu'ils ne donnent au gouvernement aucune garantie réelle, tandis que les dispositions de cette clause mettent seulement les actionnaires de la compagnie à l'abri contre de nouveaux appels de fonds et contre la responsabilité envers les créanciers de la compagnie qui résulterait de ces appels.

Résolu,—Que la dite charte ne contient pas des garanties suffisantes pour l'achèvement et l'équipement de toute l'étendue de la ligne ; qu'elle aurait dû pourvoir que le gouvernement retiendrait, sur les parties des terres accordées et sur les sommes stipulées devoir être payées par les quatorzième et dix-huitième clauses, au moins dix pour cent comme garantie et sûreté de l'achèvement et de l'équipement du chemin ; que ce percentage devrait être payé à la compagnie seulement six mois après l'achèvement, l'équipement et la mise en activité du chemin, et sur le certificat de l'ingenieur du gouvernement constatant que tous les travaux dépendant du chemin ont été dûment exécutés ; que l'équipement est suffisant et que, suivant son opinion, la compagnie a les moyens et le matériel nécessaires à l'exploitation efficace du chemin de fer.

Résolu —Que le gouvernement n'aurait pas dû accorder à la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*, le pouvoir d'émettre des obligations jusqu'à concurrence de $40,000 par mille pour toute l'étendue du chemin de fer, avec la stipulation inusitée que ces obligations emporteraient première hypothèque sur les terres que la compagnie acquerrait ensuite, ce qui a pour résultat de charger de ces obligations les cinquante millions d'acres donnés à titre de subvention pour la construction du chemin de fer, avant que la compagnie soit en droit de les recevoir ; qu'un tel pouvoir, sanctionné par une telle autorité, est de nature à entraîner de grandes et graves conséquences et à porter très-sensiblement atteinte au crédit de la Puissance ; que sanctionner un tel pouvoir, c'est engager la foi de la Puissance envers les porteurs des obligations, à qui l'on donne par là l'assurance que les terres, quel que soit le sort de la compagnie, seront et demeureront une sûreté pour eux.

Résolu,—Que la quinzième clause de la charte soulève de grandes objections ; que si l'on permet qu'elle ait son effet, elle sera une grande cause de découragement et un grand obstacle à l'établissement de la région située entre le lac *Nipissing* et l'Océan *Pacifique ;* que la colonisation et le prix des terres publiques sur la ligne du chemin de fer canadien du *Pacifique* qui n'ont pas été données en partage à la compagnie, ne devaient pas être subordonnées aux intérêts ni aux opérations de cette compagnie ; qu'il importe extrêmement, dans l'intérêt de la prospérité future de la Puissance, que le gouvernement demeure en possession de toutes les terres que traversera le chemin de fer, et conserve un contrôle absolu sur leur colonisation ; que la dite quinzième clause remet entièrement entre les mains de la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique* l'établissement de ce vaste territoire ; que les immigrants, qui sur leur chemin rencontreront les terres à bon marché et les *homesteads* gratuits qu'on leur offre dans les provinces de l'est et du centre du *Canada* et aux *Etats-Unis*, ne seront point portés à s'éloigner encore de plusieurs centaines de milles du marché pour acheter des terres à des prix exhorbitants ; que le prix minimum de $2.50 l'acre, fixé par la charte, est excessif ; que par une condition, un marché de cette sorte, le gouvernement donne sa sanction et son autorisation à une mise à valeur fictive de ces terres ; qu'une telle sanction, très-propre à induire en erreur les capitalistes, permet à la compagnie du chemin de fer de tirer parti de cette valeur fictive pour le succès d'opérations financières, et de se procurer ainsi des capitaux, dont on peut croire le remboursement bien garanti par ces terres, ce qui donnerait lieu à des embarras par la suite, comme à des accusations de mauvaise foi contre le gouvernement de la Puissance.

Resolu,—Que, selon l'opinion de cette honorable Chambre, l'abrogation immédiate de la Charte accordée à Sir *Hugh Allan* et à d'autres personnes, et qui les incorpore sous le nom de Compagnie de chemin de fer canadien du *Pacifique*, est essentielle au succès de l'exécution de la grande entreprise où la foi de la Puissance a été solennellement engagée.

Résolu,—Qu'en vue de hâter le commencement du chemin de fer canadien du *Pacifique* et afin de tenir la promesse faite à la *Colombie Britannique*, et d'observer les conditions dont il a été convenu lors de l'union de cette province avec le *Canada*, et d'assurer à une époque prochaine par un chemin de fer la jonction de toutes les provinces de la Puissance, le gouvernement devrait déterminer tout de suite les points extrêmes de la ligne sur la côte du *Pacifique* et à l'est des *Montagnes Rocheuses*, et commencer et poursuivre sans retard la construction du chemin de fer par l'intermédiaire du département des travaux publics ou par les soins d'un bureau de commissaires compétents nommés à cette fin.

Résolu,—Que tout en commençant la construction du chemin de fer, le gouvernement devrait en même temps prendre des mesures pour se procurer une exploration et des études très-exactes et très-complètes de la ligne entière entre les points extrêmes sur la côte du *Pacifique* et sur le côté sud du lac *Nipissing*, afin de s'assurer de la configuration et de la formation physique du pays, de déterminer le tracé et l'échelle des hauteurs du chemin, et de former une juste estimation des frais de sa construction, pour l'information du parlement et du pays.

ORDRES DU JOUR.

Pour Vendredi, le 4 avril 1873.

1873.

1 31 mars.—*Prise en considération* du deuxième rapport du comité conjoint des impressions —(Hon. M. *Simpson.*)

2 " " *Prise en considération* du troisième rapport du comité conjoint des impressions —(Hon. M. *Simpson.*)

No. 20.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Jeudi, 3 *Avril* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 4 Avril 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*Locke,*	*Perry,*
Archibald,	*Dever,*	*McClelan,*	*Read,*
Armand,	*Dickson,*	*McDonald,*	*Reasor,*
Benson,	*Dumouchel,*	*Macdonald,*	*Robertson,*
Blake,	*Ferguson,*	*McLelan,*	*Seymour,*
Botsford,	*Ferrier,*	*Macpherson,*	*Shaw,*
Burnham,	*Girard,*	*Malhiot,*	*Simpson,*
Campbell,	*Guévremont,*	*Miller,*	*Skead,*
Carrall,	*Hamilton, (Inkerman)*	*Muirhead,*	*Smith,*
Chaffers,	*Kaulback,*	*Northup,*	*Sutherland,*
Chapais,	*Lacoste,*	*Odell,*	*Vidal,*
Christie,	*Leonard,*	*Olivier,*	*Wark,*
Churchill,	*Letellier de St. Just,*	*Panet,*	*Wilmot.*
Cochrane,			

PRIÈRES :

Les petitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Benson*, au conseil municipal du township de *Crowland*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Armand*, de *James McCauley* et autres, de la paroisse de *St. Clement* dans le comté de *Beauharnois*, province de *Québec*.

Par l'honorable président de la compagnie des vapeurs de *Québec* et des ports du golfe.

Par l'honorable M. *Ferrier*, de l'honorable *John Young* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Letellier* de *Saint Just*, de *P. Bachand* et autres, de la ville de *Saint Hyacinthe*, province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De *John Zimmerman* et autres, de *Toronto* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "compagnie d'orfévres du *Canada*."

De *J. A. Fenwick* et autres, du Comté du *Roi* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "chambre de commerce du comté du *Roi*."

Du conseil municipal du township de l'Ile des *Allumettes*, dans le comté de *Pontiac*, province de *Québec* ; demandant de l'aide pour construire un pont sur la rivière *Ottawa* pour relier l'Ile des *Allumettes* avec le township de *Pembroke*.

Du conseil municipal du township de *Norwich*, province d'*Ontario*, et de *John McLean* et autres, de la province de *Québec* ; demandant séparément qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente de boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

4 Avril 1872.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant les avis qui en ont été donnés, savoir :

Les pétitions de *J. R. Armstrong* et Cie., et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie de calorifère à pétrole du *Canada*."

De *James McNab*, du township de *Bosanquet*, dans le comté de *Lambton*, province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de confirmer la prolongation de durée du brevet d'invention obtenu par lui comme premier inventeur d'un boulon horizontal d'accouplement pour chars de chemins de fer, et à l'effet de déclarer valide la dite prolongation, nonobstant les irrégularités de son émission.

De la compagnie manufacturière dite *Dolphin* ; demandant que sa charte soit amendée de manière à fixer le siége de ses affaires en la ville de *Ste. Catherine*, dans le comté de *Lincoln*, province d'*Ontario*, et pour d'autres fins.

De *Milton Courtright* et autres, des *Etats-Unis* d'*Amérique* et de la province d'*Ontario*; demandant un acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du pont et tunnel de la rivière *St. Clair*, en abrogeant la 30e clause du dit acte.

De *H. A. Nelson* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de Banque *Victoria* du *Canada*.

De *William Kerstman* et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom d compagnie du chemin de fer de la *Baie James* et du lac *Supérieur*. e

Votre comité a aussi examiné la Pétition de *Milton Courtright* et autres, des *Etats-Unis* d'*Amérique* et de la province d'*Ontario* ; demandant un acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du pont de chemin de fer de la rivière *Détroit*, en abrogeant la 30e clause du dit acte et en le modifiant sous d'autres rapports, et a constaté que l'avis publié dans un journal de la localité n'a pas eu toute la durée voulue ; votre comité recommande cependant de suspendre la 51e règle dans ce cas-ci, vû que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la chambre de commerce de la Puissance ; demandant un acte d'incorporation et a constaté qu'il a été donné avis régulièrement dans la *Gazette du Canada*, mais qu'il n'a pas été publié d'avis local ; votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51e règle dans ce cas-ci, vû que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de *Milton Courtwright* et autres, des *Etats-Unis* d'*Amérique*, et de la province d'*Ontario*, ainsi que recommandé dans le neuvième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la chambre de commerce de la Puissance, tel que recommandé dans le neuvième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honoroble M. *Aikins*,

Que la résolutiou du deux du courant, " Que lorsque la Chambre s'ajournera mercredi, le " neuvième jour d'avril courant, elle reste ajournée à mercredi le seizième jour du dit mois à 7 heures du soir " soit rescindée, et que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle reste journée à jeudi, le 17 avril, à 7.30 du soir.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,
La Chambre s'ést ajournée à jeudi, le 17ème jour d'avril courant, à 7.30 heures du soir.

Jeudi, 17 Avril 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Jeudi, le 17 Avril 1873.

Par l'honorable M. *Miller* :

1873

4 avril.—Le gouvernement a-t-il l'intention de proposer pendant la présente session le transfert de la section *Truro* et *Pictou* des chemins de fer néo-écossais, propriété du *Canada*, à quelqu'un, à titre de subvention pour le prolongement du chemin de fer de l'est, dans cette province ; et se propose-t-il par ce moyen ou par d'autres moyens d'assurer le prolongement de la dite section de chemins de fer jusqu'au port de *Louisbourg* île du *Cap-Breton*, soit comme section du chemin interocéanique projeté ou autrement ?

Par l'honorable M. *Macpherson* :

31 mars.—Qu'il proposera les résolutions suivantes :

Qu'il soit résolu que par le statut 35 Victoria, ch. 72 et 73, deux compagnies—la compagnie du chemin de fer Interocéanique et la compapnie du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada*—ont été incorporées avec plein pouvoir de construire et d'exploiter le chemin de fer Canadien du *Pacifique*, suivant les conditions et stipulations arrêtées lors de l'union de la *Colombie Bretannique* avec le *Canada*.

Résolu,—Que par le statut 35 *Vic.*, ch. 71, la compagnie du chemin de fer Interocéanique et la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada* ont reçu la faculté de se fusionner pour ne former qu'une compagnie, et que le gouvernement a été autorisé à s'entendre avec l'une ou l'autre des dites compagnies, ou, si elles opéraient une fusion, avec la compagnie ainsi fusionnée, pour la construction et l'exploitation du dit chemin de fer canadien du *Pacifique*.

Résolu,—Que les pouvoirs conférés au gouvernement par la quinzième clause du statut 35 *Vic.*, ch. 71, ne devaient, dans l'intention de l'acte, être exercés que dans le cas où la compagnie du chemin de fer Interocéanique et la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada* manqueraient ou refuseraient respectivement et conjointement de s'entendre avec le gouvernement pour construire et exploiter le chemin de fer canadien du *Pacifique;* que la conclusion d'une convention pour construire et exploiter ce chemin avec des personnes non incorporées par le Parlement, sans qu'il ait été demandé des soumissions par avis public à aucune association de sujets de Sa Majesté ayant la capacité et la volonté de former une compagnie et d'accepter une charte sous l'empire des dispositions du statut 35 *Vic.*, ch. 71, n'a pas été conforme à l'esprit et à l'objet du dit statut ; qu'un tel acte est grandement sujet à objection et contraire au mode ordinaire eu bien connu que l'on suit dans l'adjudication des travaux publics en *Canada*.

Résolu,—Que la charte accordée par ordre de Son Excellence le gauverneur-général en conseil le cinquième jour de février 1873, constituant en corporation Sir *Hugh Allan* et autres, sous le nom de Compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*, confère à cette compagnie des droits, pouvoirs et priviléges extraordinaires et dangereux.

Résolu,—Que la quatrième clause de la dite charte présente de graves objections ; que cette clause pourvoit en fait à ce que tout le capital disponible de la compagnie sera seulement d'un million de piastres ou dix pour cent du montant nominal de dix millions ; lequel million doit être placé par le receveur-général, et l'intérêt payé à la dite compagnie comme il sera reçu. Que les quatre-vingt-dix pour cent mentionnés dans la dite quatrième clause sont illusoires ; qu'ils ne donnent au gouvernement aucune garantie réelle, tandis que les dispositions de cette clause mettent seulement les actionnaires de la compagnie à l'abri contre de nouveaux appels de fonds et contre la responsabilité envers les créanciers de la compagnie qui résulterait de ces appels.

Résolu,—Que la dite charte ne contient pas des garanties suffisantes pour l'achèvement et l'équipement de toute l'étendue de la ligne ; qu'elle aurait dû pourvoir que le gouvernement retiendrait, sur les parties des terres accordées et sur les sommes stipulées devoir être payées par les quatorzième et dix-huitième clauses, au moins dix pour cent comme garantie et sûreté de l'achèvement et de l'équipement du chemin ; que ce percentage devrait être payé à la compagnie seulement six mois après l'achèvement, l'équipement et la mise en activité du chemin, et sur le certificat de l'ingenieur du gouvernement constatant que tous les travaux dépendant du chemin ont été dûment exécutés ; que l'équipement est suffisant et que, suivant son opinion, la compagnie a les moyens et le matériel nécessaires à l'exploitation efficace du chemin de fer.

Résolu—Que le gouvernement n'aurait pas dû accorder à la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*, le pouvoir d'émettre des obligations jusqu'à concurrence de $40,000 par mille pour toute l'étendue du chemin de fer, avec la stipulation inusitée que ces obligations emporteraient première hypothèque sur les terres que la compagnie acquerrait ensuite, ce qui a pour résultat de charger de ces obli-

gations les cinquante millions d'acres donnés à titre de subvention pour la construction du chemin de fer, avant que la compagnie soit en droit de les recevoir ; qu'un tel pouvoir, sanctionné par une telle autorité, est de nature à entraîner de grandes et graves conséquences et à porter très-sensiblement atteinte au crédit de la Puissance ; que sanctionner un tel pouvoir, c'est engager la foi de la Puissance envers les porteurs des obligations, à qui l'on donne par là l'assurance que les terres, quel que soit le sort de la compagnie, seront et demeureront une sûreté pour eux.

Résolu,—Que la quinzième clause de la charte soulève de grandes objections ; que si l'on permet qu'elle ait son effet, elle sera une grande cause de découragement et un grand obstacle à l'établissement de la région située entre le lac *Nipissing* et l'Océan *Pacifique ;* que la colonisation et le prix des terres publiques sur la ligne du chemin de fer canadien du *Pacifique* qui n'ont pas été données en partage à la compagnie, ne devaient pas être subordonnées aux intérêts ni aux opérations de cette compagnie ; qu'il importe extrêmement, dans l'intérêt de la prospérité future de la Puissance, que le gouvernement demeure en possession de toutes les terres que traversera le chemin de fer, et conserve un contrôle absolu sur leur colonisation ; que la dite quinzième clause remet entièrement entre les mains de la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique* l'établissement de ce vaste territoire ; que les immigrants, qui sur leur chemin rencontreront les terres à bon marché et les *homesteads* gratuits qu'on leur offre dans les provinces de l'est et du centre du *Canada* et aux *Etats-Unis*, ne seront point portés à s'éloigner encore de plusieurs centaines de milles du marché pour acheter des terres à des prix exhorbitants ; que le prix minimum de $2.50 l'acre, fixé par la charte, est excessif ; que par une condition, un marché de cette sorte, le gouvernement donne sa sanction et son autorisation à une mise à valeur fictive de ces terres ; qu'une telle sanction, très-propre à induire en erreur les capitalistes, permet à la compagnie du chemin de fer de tirer parti de cette valeur fictive pour le succès d'opérations financières, et de se procurer ainsi des capitaux, dont on peut croire le remboursement bien garanti par ces terres, ce qui donnerait lieu à des embarras par la suite, comme à des accusations de mauvaise foi contre le gouvernement de la Puissance.

Resolu,—Que, selon l'opinion de cette honorable Chambre, l'abrogation immédiate de la Charte accordée à Sir *Hugh Allan* et à d'autres personnes, et qui les incorpore sous le nom de Compagnie de chemin de fer canadien du *Pacifique*, est essentielle au succès de l'exécution de la grande entreprise où la foi de la Puissance a été solennellement engagée.

Résolu,—Qu'en vue de hâter le commencement du chemin de fer canadien du *Pacifique* et afin de tenir la promesse faite à la *Colombie Britannique*, et d'observer les conditions dont il a été convenu lors de l'union de cette province avec le *Canada*, et d'assurer à une époque prochaine par un chemin de fer la jonction de toutes les provinces de la Puissance, le gouvernement devrait déterminer tout de suite les points extrêmes de la ligne sur la côte du *Pacifique* et à l'est des *Montagnes Rocheuses*, et commencer et poursuivre sans retard la construction du chemin de fer par l'intermédiaire du département des travaux publics ou par les soins d'un bureau de commissaires compétents nommés à cette fin.

Résolu,—Que tout en commençant la construction du chemin de fer, le gouvernement devrait en même temps prendre des mesures pour se procurer une exploration et des études très-exactes et très-complètes de la ligne entière entre les points extrêmes sur la côte du *Pacifique* et sur le côté sud du lac *Nipissing*, afin de s'assurer de la configuration et de la formation physique du pays, de déterminer le tracé et l'échelle des hauteurs du chemin, et de former une juste estimation des frais de sa construction, pour l'information du parlement et du pays.

ORDRES DU JOUR.

Pour Jeudi, le 17 avri 1873.

1873.

1 4 avril.—*Prise en considération* du deuxième rapport du comité conjoint des impressions —(Hon. M. *Simpson.*)

2 " " *Prise en considération* du troisième rapport du comité conjoint des impressions —(Hon. M. *Simpson.*)

3 " " *Seconde lecture* (Bill G.) Cie. d'assurance du *Castor* et de *Toronto*—(Hon. M. *Blake.*)

4 " " *Seconde lecture* (Bill F.) pour faipe droit à *J. R. Martin.*

5 " " Que le pétitionnaire *J. R. Martin* soit entendu et comparaisse à la barre.—Hon. M. *Dickey.*)

No. 21.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Vendredi, 4 *Avril* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 17 Avril 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*Letellier de St. Just,*	*Read,*
Archibald,	*Dickey,*	*Locke,*	*Reasor,*
Armand,	*Dickson,*	*Macdonald,*	*Robertson,*
Benson,	*Dumouchel,*	*Macpherson,*	*Ryan,*
Blake,	*Ferguson,*	*Malhiot,*	*Shaw,*
Botsford,	*Ferrier,*	*McClean,*	*Simpson,*
Bureau,	*Flint,*	*McDonald,*	*Skead,*
Burnham,	*Foster,*	*Macfarlane,*	*Smith,*
Campbell	*Guévremont,*	*Muirhead,*	*Sutherland,*
Carrall,	*Hamilton, (Inkerman)*	*Northup,*	*Vidal,*
Chaffers,	*Holmes,*	*Olivier,*	*Wark,*
Chapais,	*Kauldback,*	*Panet,*	*Wilmot,*
Christie,	*Kenny,*	*Perry,*	*Wilson.*
Cochrane,	*Lacoste,*	*Price,*	

PRIÈRES :

L'honorable président a présenté un rapport du greffier de la couronne en chancellerie énonçant qu'*Eugène Chinic*, Ecr., de la ville de *Québec*, province de *Québec*, a été appelé au Sénat.

L'honorable président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'honorable M. *Eugène Chinic* a été introduit entre les Honorables MM. *Campbell* et *Armand.*

Alors l'honorable M. *Eugène Chinic* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier et il a été ordonné qu'il soit ordonné qu'il soit inséré au journal et il est comme suit :

CANADA.

[L.S.] DUFFERIN.

VICTORIA, *par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A notre Fidèle et Bien-Aimé *Eugène Chinic*, écuier, de notre Province de *Québec*, dans notre Puissance du *Canada.*

SALUT :—

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du *Canada ;* nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour la division électorale du *Golfe* de notre province de *Québec*, et nous vous commandons le dit *Eugène Chinic* écuier, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada.* TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre de *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'*Ottawa*, en Notre Puissance du *Canada*, ce dixième jour d'avril dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-treize, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada.*

Alors l'honorable M. *Chinic*, a prêté le serment requis par la loi, devant *Robert Lemoine* Ecr., commissaire nommé à cet effet, et a pris son siége en conséquence.

L'honorable président a informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, anonçant que l'honorable M. *Eugène Chinic*, membre du Sénat, qu'il avait fait et souscrit la déclaration de qualification requis par l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

L'honorable président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque de *Toronto*, en date du 31 mars 1873.

Aussi une liste des actionnaires de la banque de *Québec* en date du 17 mars 1873.

Aussi une liste des actionnaires de la banque d'échange du *Canada*, en date du 31 mars 1873.

Aussi un rapport des directeurs de la compagnie mutuelle d'assurance du *Beaver* et de *Toronto* contre le feu, en date du 31 mars 1873.

Aussi un état des baptêmes, mariages et sépultures dans les comtés de *Bellechasse*, *Montmagny* et l'*Islet*, dans le district de *Montmagny*, province de *Québec* pour l'année 1872.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table,

Par l'honorable M. *Blake;* de *J. Huntel* et autres, du comté de *Norfolk*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Skead* ; du Très Révérend Evêque d'*Ontario*, et autres, du quartier *St. George*, dans la ville d'*Ottawa*, de *J. M. T. Hannum* et autres du quartier *Wellington*, dans la cité d'*Ottawa*, de *H. T. Walson* et autres, du quartier *By*, dans la dite cité d'*Ottawa* et deux Pétitions de *Charles Platt Treadwell*, shérif des comtés-unis de *Prescott* et *Russell*, province d'*Ontario* ;

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just ;* d'*Archibald Knight* et autres, du village de *Renfrew*, et du conseil municipal du comté de *Renfrew* ; du conseil municipal du village de *Renfrew*, et des conseils municipaux des townships de *Renfrew* et *Pembroke*, Province d'*Ontario* ;

Par l'honorable M. *Wilson ;* d'*A. M. Foster* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Benson ;* de *John Parker* et autres, du village de *Dunbarton* Province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *McClelan ;* de *William Rae* et autres, du township de *Winchester*, dans le comté de *Dundas*, Province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ryan ;* de *William Angus* et autres, de la cité de *Montréal* et du Révérend *Th. Brassard* et autres, de *Vaudreuil*, Province de Québec ;

Par l'honorable M. *Price ;* de MM. *Hamilton* frères et autres, marchands faisant le commerce de bois, de la cité de *Toronto* ;

Par l'honorable M. *Ferrier ;* du révérend *Charles Olivier Caron*, vicaire-général e autres, de la ville des *Trois-Rivières*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Dumouchel ;* du révérend *J. B. A. Cousineau* et autres, de *Ste. Thérèse de Blainville*, dans le comté de *Terrebonne*, province de *Québec* ;

Par l'honorable M. *Christie* ; de *Samuel Platt* et autres, de la ville de *Goderich*, dans le comté de *Huron*, et de *Thomas Fairbairn* et autres, du township de *Culross*, dans le comté de *Bruce*, province d'*Ontario* ;

Par l'honorable M. *Aikins*; de la compagnie de chemins de *Hamilton* et *Milton*.

Par l'honorable M. *Campbell*: de *S. S. Macdonald* et autres, de *Windsor*, province d'*Ontario*, et de la chambre de commerce de la cité de *Kingston*, dans la dite province d'*Ontario*.

De l'assemblée législative de la province d'*Ontario*, réunie en Parlement.

Par l'honorable président ; de *François Vézina* et autres, tenant des débentures des commissaires du Havre de *Québec*, et de *Ol. Robitaille*, et autres, directeurs de " La Caisse d'économie de *Notre-Dame de Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la Chambre de Commerce de la Puissance, représentant que les Chambres de Commerce de *St. Jean*, (*Nouveau-Brunswick*,) *Halifax*, *Québec*, *Montréal*, *Toronto*, *Hamilton* et *Kingston* devraient être autorisées par un acte du Parlement à nommer des arbitres en matière d'assurances maritimes pour ces ports ; représentant aussi la nécessité d'une loi d'inspection générale et recommandant de rendre obligatoire l'inspection du beurre, du poisson et des huiles de poisson, du pétrole, du cuir et des peaux, des alcalis et des denrées y compris le lard et le bœuf, et de ne pas rendre obligaroire l'inspection des farines, du fromage et des grains de toute espèce.

De la dite Chambre de Commerce de la Puissance représentant la nécessité de changer la loi au sujet de l'enregistrement des navires qui naviguent sur les eaux intérieures du *Canada ;* demandant qu'il soit passé un acte basé sur les lois d'enregistrement qui existent aux *Etats-Unis* et sur l'acte de la marine marchande impériale, avec les modifications nécessaires et demandant qu'il soit établi une cour d'amirauté en la ville de *Montréal*.

De la compagnie du chemin d'*Erié* et *Niagara ;* demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à construire un ou plusieurs embranchements, de sa ligne à la rivière *Niagara*, et pour étendre davantage ses pouvoirs de corporation.

Du révérend *Charles A. R. Boissonneault* et autres, de *Ste Marthe ;* de *J. B. Mongenais*, maire et autres, de *Rigaud ;* et du révérend *L. Turcot* et autres de l'Isle *Perrot* dans le comté de *Vaudreuil*, province de *Québec ;* demandant qu'il soit construit un canal sur la rive nord du fleuve *St. Laurent* des *Cascades* au *Coteau Landing*.

L'honorable M. *Aikins* a présenté a la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du huitième jour de mai 1872 ; demandant qu'il plaise à Son Excellence, de vouloir bien faire transmettre a cette Chambre un état indiquant le nombre de trains spéciaux qui ont circulé sur le chemin de fer Européen et Nord Américain et sur la partie de l'Intercolonial allant à *Amherst*, ont sur tout autre partie de ce chemin, depuis le 1er mai 1871, jusqu'au dernier jour de décembre de la même année, avec indication du service de la dépense et de la recette de ces trains spéciaux, et du nom de celui qui a donné ordre de les faire circuler ; et aussi un état des noms et du nombre des voyageurs qui ont passé sans payer dans ces trains sur un parcours quelconque, le dit état faisant mention de l'autorité qui a accordé et de la cause pour laquelle elle a accordé ces passages gratuits pendant la période ci-dessus mentionnée.

Ordonné, que la dite reponse soit déposé sur la table et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session.*)

L'Honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre une réponse à une adresse a Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 24 mars 1873, demandant que Son Excellence soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un écrivant en son nom, ou un de ses associés ; ou toute correspondance avec quelque personne ou quelques personnes que ce soit, au sujet du chemin de fer canadien du *Pacifique* ou de la proposition faite par ces personnes de le construire, équiper et exploiter, et des moyens qu'elles avaient de former une compagnie.

Copie de tout contrat conclu entre Sir *Hugh Allan* et ses associés et le gouvernement pour la construction, l'équipement et l'exploitation du dit chemin de fer, en vertu de la charte accordée par le Gouverneur-Général en conseil le cinquième jour de février dernier.—Copie de la liste d'action soumise par Sir *Hugh Allan* ou ses associés avant la signature de ce contrat.

Des états énonçant les noms des actionnaires du chemin de fer canadien du *Pacifique* sous l'empire de la dite charte du 5 février dernier ; le nombre des actions possédées par chaque actionnaire ; par qui et quand elles ont été souscrites ; et, pour celles qui n'ont pas été souscrites par l'actionnaire en porsonne, les noms des agents ou procureurs qui les ont souscrites ; le montant versé sur la souscription, avec la mention des noms de ceux par qui et à qui il a été versé au crédit du Receveur-Général, le nom de la banque où il est maintenant déposé ; la date de ce versement, et s'il a été fait en espèces ou en effets du Gouvernement ; et les conditions auxquelles ces dépôts ont été reçus.

Les noms de ceux qui ont demandé à prendre des actions de la compagnie à la suite des annonces de la compagnie appelant des demandes de souscriptions d'actions et datées à Montréal, le 11 février dernier ; et dans le cas où les demandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont faites ; le nombre d'actions demandées par chaque personne ; le nombre d'actions allouées à chacune, le montant payé sur chaque action ainsi allouée et le nom de la banque où est déposé ce montant ; la date du paiement et les conditions auxquelles ces dépôts sont en la posession de telle banque ; et dans les cas où il peut y avoir eu transferts d'actions, les noms des personnes auxquelles ont été faites ces transferts.

Aussi le montant des actions souscrites sur les livres ouverts, pour recevoir les demandes de sourcriptions d'actions, par la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique* dans les capitales des provinces du *Canada*, en juillet dernier, avec indication du nombre d'actions demandées dans chacune de ces villes ; et dans les cas où les demandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents et des procureurs qui les ont faites pour eux.

Ordonné, que la dite réponse soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le temps limité pour la réception des pétitions pour bills privés soit prolongé jusqu'à lundi, le vingt-huitième jour d'avril courant.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le temps limité pour la présentation de bills privés soit prolongé jusqu'à lundi le vingt-huitième jour d'avril courant.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le temps limité pour la réception des rapports de tout comité permanent ou spécial sur les bills privés soit prolongé à jusqu'à lundi, le vingt-huitième jour d'avril courant

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la chambre un bill intitulé " Acte concernant la prison centrale pour la province d'*Ontario*."

Le dit bill a été lu pour la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell*, a présenté à la chambre un bill intitulé : " Acte concernant les étrangers et la naturalisation dans les provinces de la *Colombie Anglaise* et du *Manitoba*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Macpherson*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Wilmot*,

Qu'il soit résolu que par le statut 35 *Victoria* ch. 72 et 73, deux compagnies—la compagnie du chemin de fer Interocéanique et la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada*—ont été incorporées avec plein pouvoir de construire et d'exploiter le chemin de fer Canadien du *Pacifique*, suivant les conditions et stipulations arrêtées lors de l'union de la *Colombie Britannique* avec le *Canada*.

Que par le statut 35 *Vic.*, ch. 71, la compagnie du chemin de fer Interocéanique et la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada* ont reçu la faculté de se fusionner pour ne former qu'une compagnie, et que le gouvernement a été autorisé a s'entendre avec l'une ou l'autre des dites compagnies, ou, si elles opéraient une fusion, avec la compagnie ainsi fusionnée, pour la construction et l'exploitation du dit chemin de fer canadien du *Pacifique*.

Que les pouvoirs conférés au gouvernement par la quinzième clause du statut 35 *Vic.*, ch. 71, ne devaient, dans l'intention de l'acte, être exercés que dans le cas où la compagnie du chemin de fer Interocéanique et la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada* manqueraient ou refuseraient respectivement et conjointement de s'entendre avec le gouvernement pour construire et exploiter le chemin de fer canadien du *Pacifique;* que la conclusion d'une convention pour construire et exploiter ce chemin avec des personnes non incorporées par le Parlement, sans qu'il ait été demandé des soumissions par avis public à aucune association de sujets de Sa Majesté ayant la capacité et la volonté de former une compagnie et d'accepter une charte sous l'empire des dispositions du statut 35 *Vic.*, ch. 71, n'a pas été conforme à l'esprit et à l'objet du dit statut; qu'un tel acte est grandement sujet à objection et contraire au mode ordinaire ou bien connu que l'on suit dans l'adjudication des travaux publics en *Canada*.

Que la charte accordée par ordre de Son Excellence le gouverneur-général en conseil le cinquième jour de février 1873, constituant en corporation Sir *Hugh Allan* et autres, sous le nom de Compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*, confère à cette compagnie des droits, pouvoirs et priviléges extraordinaires et dangereux.

Que la quatrième clause de la dite charte présente de graves objections ; que cette clause pourvoit en fait à ce que tout le capital disponible de la compagnie sera seulement d'un million de piastres ou dix pour cent du montant nominal de dix millions ; lequel million doit être placé par le receveur-général, et l'intérêt payé à la dite compagnie comme il sera reçu. Que les quatre-vingt-dix pour cent mentionnés dans la dite quatrième clause sont illusoires ; qu'ils ne donnent au gouvernement aucune garantie réelle, tandis que les dispositions de cette clause mettent seulement les actionnaires de la compagnie à l'abri contre de nouveaux appels de fonds et contre la responsabilité envers les créanciers de la compagnie qui résulterait de ces appels.

Que la dite charte ne contient pas des garanties suffisantes pour l'achèvement et l'équipement de toute l'étendue de la ligne ; qu'elle aurait dû pourvoir que le gouvernement retiendrait, sur les parties des terres accordées et sur les sommes stipulées devoir être payées par les quatorzième et dix-huitième clauses, au moins dix pour cent comme garantie et sûreté de l'achèvement et de l'équipement du chemin ; que ce percentage devrait être payé à la compagnie seulement six mois après l'achèvement, l'équipement et la mise en activité du chemin, et sur le certificat de l'ingénieur du gouvernement constatant que tous les travaux dépendant du chemin ont été dûment exécutés ; que l'équipement est suffisant et que, suivant son opinion, la compagnie a les moyens et le matériel nécessaires à l'exploitation efficace du chemin de fer.

Que le gouvernement n'aurait pas dû accorder à la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*, le pouvoir d'émettre des obligations jusqu'à concurrence de $40,000 par mille pour toute l'étendue du chemin de fer, avec la stipulation inusitée que ces obligations emporteraient première hypothèque sur les terres que la compagnie acquerrait ensuite, ce qui a pour résultat de charger de ces obligations les cinquante millions d'acres donnés à titre de

subvention pour la construction du chemin de fer, avant que la compagnie soit en droit de les recevoir ; qu'un tel pouvoir, sanctionné par une telle autorité, est de nature à entraîner de grandes et graves conséquences et à porter très-sensiblement atteinte au crédit de la Puissance ; que sanctionner un tel pouvoir, c'est engager la foi de la Puissance envers les porteurs des obligations, à qui l'on donne par là l'assurance que les terres, quel que soit le sort de la compagnie, seront et demeureront une sûreté pour eux.

Que la quinzième clause de la charte soulève de grandes objections ; que si l'on permet qu'elle ait son effet, elle sera une grande cause de découragement et un grand obstacle à l'établissement de la région située entre le lac *Nipissing* et l'Océan *Pacifique ;* que la colonisation et le prix des terres publiques sur la ligne du chemin de fer canadien du *Pacifique* qui n'ont pas été données en partage à la compagnie, ne devaient pas être subordonnées aux intérêts ni aux opérations de cette compagnie ; qu'il importe extrêmement, dans l'intérêt de la prospérité future de la Puissance, que le gouvernement demeure en possession de toutes les terres que traversera le chemin de fer, et conserve un contrôle absolu sur leur colonisation ; que la dite quinzième clause remet entièrement entre les mains de la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique* l'établissement de ce vaste territoire ; que les immigrants, qui sur leur chemin rencontreront les terres à bon marché et les *homesteads* gratuits qu'on leur offre dans les provinces de l'est et du centre du *Canada* et aux *Etats-Unis*, ne seront point portés à s'éloigner encore de plusieurs centaines de milles du marché pour acheter des terres à des prix exhorbitants ; que le prix minimum de $2.50 l'acre, fixé par la charte, est excessif ; que par une condition, un marché de cette sorte, le gouvernement donne sa sanction et son autorisation à une mise à valeur fictive de ces terres ; qu'une telle sanction, très-propre à induire en erreur les capitalistes, permet à la compagnie du chemin de fer de tirer parti de cette valeur fictive pour le succès d'opérations financières, et de se procurer ainsi des capitaux, dont on peut croire le remboursement bien garanti par ces terres, ce qui donnerait lieu à des embarras par la suite, comme à des accusations de mauvaise foi contre le gouvernement de la Puissance.

Que, selon l'opinion de cette honorable Chambre, l'abrogation immédiate de la Charte accordée à Sir *Hugh Allan* et à d'autres personnes, et qui les incorpore sous le nom de Compagnie de chemin de fer canadien du *Pacifique*, est essentielle au succès de l'exécution de la grande entreprise où la foi de la Puissance a été solennellement engagée.

Qu'en vue de hâter le commencement du chemin de fer canadien du *Pacifique* et afin de tenir la promesse faite à la *Colombie Britannique*, et d'observer les conditions dont il a été convenu lors de l'union de cette province avec le *Canada*, et d'assurer à une époque prochaine par un chemin de fer la jonction de toutes les provinces de la Puissance, le gouvernement devrait déterminer tout de suite les points extrêmes de la ligne sur la côte du *Pacifique* et à l'est des *Montagnes Rocheuses*, et commencer et poursuivre sans retard la construction du chemin de fer par l'intermédiaire du département des travaux publics ou par les soins d'un bureau de commissaires compétents nommés à cette fin.

Que tout en commençant la construction du chemin de fer, le gouvernement devrait en même temps prendre des mesures pour se procurer une exploration et des études très-exactes et très-complètes de la ligne entière entre les points extrêmes sur la côte du *Pacifique* et sur le côté sud du lac *Nipissing*, afin de s'assurer de la configuration et de la formation physique du pays, de déterminer le tracé et l'échelle des hauteurs du chemin, et de former une juste estimation des frais de sa construction, pour l'information du parlement et du pays.

Après débats.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que les débats sur cette motion soient réunis à demain et qu'elle soit le premier item sur les ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, nommé pour surveiller les impressions du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, qu'elle soit remise à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du troisiéme rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, nommé pour surveiller les impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, qu'elle soit remise à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour amender l'acte 32 et 33 *Victoria*, ch. 10 pour unir les compagnies d'assurance mutuelles du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Blake*, secondé par l'honorable M. *Olivier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour faire droit à *John Robert Martin* "

L'honorable M. *Dickey* a présenté à la Chambre le certificat suivant:

BUREAU DU GREFFIER,
Vendredi, 17 mars 1872.

Je certifie par le présent qu'avis dans l'affaire *Martin* pour un bill de divorce a été affiché à la porte du Sénat pendant quatorze jours, conformément à un ordre permanent de cette Chambre.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

Alors, *Richard Martin* de la cité de *Hamilton*, dans le comté de *Wentworth*, province d'*Ontario*, avocat, a été appelé à la barre de la Chambre et après avoir été assermenté a été interrogé comme suit:

Quel est votre nom; où résidez-vous; et quelle est votre profession?

1. Mon nom est *Richard Martin*; je réside en la cité de *Hamilton*, province d'*Ontario*; je suis avocat.

2. Connaissez-vous *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, comté d'*Haldimand*, province d'*Ontario*, avocat, pétitionnaire, demandant un acte de divorce d'avec sa femme? Et depuis quand le connaissez-vous?

Je le connais depuis mon enfance; c'est mon frère.

3. Connaissez-vous *Sophia Martin*, son épouse, ci-devant *Sophia Stinson*? Depuis quand la connaissez vous? L'avez-vous connue intimement?

Je la connais et l'ai connue intimement depuis plus de vingt ans; j'étais présent à son mariage avec mon frère *John Robert Martin*, en la cité d'*Hamilton*. J'ai été fréquemment en sa compagnie dans la maison de son mari *John Robert Martin*, et elle venu chez moi jusqu'au temps où elle s'est soustraite à la protection du dit *John Robert Martin*.

4. Regardez le papier marqué B étant un acte pour faire droit à *John Robert Martin*, et le papier marqué C étant un ordre de Sénat du mercredi, 26 mars 1873, tous deux certifiés

par le greffier du Sénat. En avez-vous signifié copie à *Sophia Martin*, et si vous l'avez fait, en quel temps, en quel lieu et dans quelle circonstances ? Faites connaître en détail les faits qui se rapportent à cette signification.

J'ai signifié des copies des dits écrits " B et C " revêtus des dits certificats à la dite *Sophia Martin* les jours, dates et lieux et de la manière ci-après savoir :

Ayant été informé par lettre d'une agence commerciale employée par le dit *John Robert Martin* pour découvrir le lieu où était sa dite femme qu'elle avait demeuré à *Upsilante*, dans l'état du *Michigan*, l'un des *Etats-Unis* d'*Amérique* sous le nom emprunté de *Cook* jusque vers la fin de mars, temps auquel elle partie pour *Lewiston*, dans l'état de *New-York*, j'ai le septième jour du présent mois d'avril pris des informations à la demande de mon dit frère, auprès de M. *Wood*, de la société *Wood* et *Leggat* en la cité de *Hamilton*, marchands de quincaillerie, locataires d'une certaine propriété en la dite cité appartenant à la dite *Sophia Martin*, sur le lieu où elle était. Il répondit à mes questions qu'il ne savait pas où elle était, mais qu'il avait payé le loyer échu le premier avril courant, le trois de ce mois à l'agent chargé par elle de le recevoir, *W. H. Glasco*, de la dite cité de *Hamilton*, pelletier, et il me montra le reçu de ce loyer daté du trois avril et signé du dit *W. H. Glasco*, dont je connais l'écriture, au nom de son fils *J. T. Glasco*, qui est beau-frère de la dite *Sophia Martin* et son administrateur en vertu du testament du père de celle-ci et aussi l'un des exécuteurs dénommés au dit testament. J'ai aussitôt après été voir le dit *W. H. Glasco* et lui ai demandé s'il pouvait m'informer du lieu où se trouvait *Sophia Martin*. Il me répondit que non. Je lui demandai alors s'il connaissait son adresse ou son adresse probable ; à quoi il répondit que non. Je lui demandai alors de me montrer les écritures de son livre de compte ayant rapport à elle ; à quoi il me répondit qu'il ne pouvait le faire ; que les livres étaient la propriété de son fils en sa qualité d'exécuteur, que celui-ci était en *Angleterre* et que le dernier loyer reçu de *Wood* et *Leggat* n'avait pas été porté aux dits livres ni remis à *Sophia Martin* et qu'il le garderait jusqu'au retour de son fils ; que le dernier loyer transmis à *Sophia Martin* l'a été peu de temps avant le départ de son fils en mars dernier et a été mis dans une lettre adressée à un faux nom à *Lockport*, dans l'état de *New-York*. Ne pouvant obtenir de ce monsieur de plus amples informations, je me rendis au bureau de banque de *Harry Stinson* dans la dite cité de *Hamilton* (le dit *Harry Stinson* étant cousin germain de la dite *Sophia Martin* et l'un des administrateurs et exécuteurs en vertu du dit testament) et je demandai à son gérant, *Charles Counsel* (M. *Stinson* étant absent), quelles remises avaient été envoyées par l'intermédiaire de leur banque à *Sophia Martin*, en quel temps et à quelle adresse elles l'avaient été. A quoi, il répondit qu'il n'avait pas été fait de remises par l'intermédiaire de leur banque depuis janvier dernier et il me montra une traite pour cette remise payable à l'ordre du dit *J. T. Glasco* et endossée spécialement par lui en faveur de la dite *Sophia Martin*, et endossée par elle de sa propre signature (que je connais bien) en faveur du caissier de la *First National Bank of Cambridge city*, dans l'état d'*Indiana*, l'un des *Etats-Unis*, laquelle banque paraît l'avoir payée ou escomptée. N'ayant pu obtenir de plus amples informations dans la dite cité de *Hamilton*, malgré toutes les démarches possibles, je partis pour *Lewiston* susdit où j'arrivai la sept du courant et me rendis ce jour-là directement à la maison de Mde *Trowbridge* tante de la dite *Sophia Martin* à *Lewiston*, où j'avais fait signification à la dite *Sophia Martin* en personne, lors de la première demande d'un bill de divorce faite par le dit *John Robert Martin* ; et, m'adressant à la dite dame *Trowbridge*, je lui demandai si *Sophia Martin*, épouse de *John Robert Martin*, était là ; à quoi elle répondit avec colère : "qu'elle y soit ou non, cela ne vous regarde pas ; vous ne saurez rien de moi ;" et en même temps elle essaya de me fermer la porte au nez, mais n'y réussit qu'après que je lui ai eus remis une copie de chacune des dites pièces écrites B et C, certifiées comme susdit. Je me transportai ensuite au bureau de poste de *Lewiston*, et je questionnai le maître de poste au sujet de la dite *Sophia Martin* ; il me répondit qu'il la connaissait bien, mais qu'il ne l'avait pas vue très-récemment ; qu'elle recevait des lettres, qui lui parvenaient régulièrement, mais qu'il avait été averti par elle et par sa tante Mde *Trowbridge* de prendre garde de découvrir à qui que ce fût son adresse ou sa demeure et par conséquent, il ne pouvait le faire. Je lui demandai alors si dans le cas où je lui adresserais une lettre ; il la lui enverrait pour qu'elle la reçut à point. Il répondit que

oui ; et je mis une copie de chacune des pièces B et C, revêtues des dits certificats, dans une enveloppe, à l'adresse de "*Mrs. Sophia Martin*, wife of *John R. Martin, Lewiston, U. S.*," et après avoir payé le port de ce paquet, je le déposai au dit bureau de poste. Je suis allé ensuite le huitième jour du mois d'avril courant, à *Lockport*, à la pension tenue par Mme *Frank Smith* (où j'avais fait la signification à la dite *Sophia Martin* en personne lors de la deuxième demande d'un bill de divorce faite par le dit *John Robert Martin*). Je dis à Mde *Smith* : "je voudrais voir Madame *Martin*, femme de *John Robert Martin*, par affaire, et on m'a dit qu'elle est ici en ce moment ; " elle me répondit : "Elle y est ; mais elle n'est arrivé que d'hier soir, et elle m'a dit de répondre à ceux qui la demanderaient qu'elle ne pouvait voir personne et ne recevrait aucun papier ; de sorte que vous ne pouvez point la voir, et je ne recevrai point de papier." Je priai alors Mde *Smith* de me mener à la chambre de Mde *Martin*, ou de m'en dire le numéro, parce qu'il fallait que je la visse elle-même pour une affaire importante. Là-dessus Mde *Smith* se levant se plaça dans le passage conduisant à l'autre partie de la maison que celle où je me trouvais, et me dit : "Mde. *Martin* est malade, je ne vous mènerai point à sa chambre, ni vous dirai où elle est, ni ne vous laisserai passer." Voyant que je ne pouvais passer outre sans user de force ou de violence, je pris conseil de M. *Eli*, de *Lockport*, homme de loi, qui m'avait accompagné à la demeure de la dite dame *Smith* ; et qui me dit que j'avais fait tout ce qu'il m'était possible de faire ; que si je tentais de pénétrer de force auprès de *Sophia Martin* dans ces circonstances, je m'exposerais à la rigueur des lois criminelles de l'État. Alors, je remis à la dite Dame *Frank Smith*, une copie de chacune des dites pièces B et C., certifiées comme susdit, dont je lui expliquai amplement la teneur et je la priai de remettre ces copies à la dite *Sophia Martin*, ce qu'elle refusa de faire, ajoutant cependant qu'elle lui dirait qu'elles étaient là, et lui répéterait mes paroles. De là je me rendis sur-le-champ au bureau de poste, à *Lockport* susdit, en la compagnie du dit M. *Eli*, et j'eus une entrevue avec le maitre de poste, qui, en réponse à certaines questions, répondit qu'il connaissait Mde. *Sophia Martin*, qu'il l'avait vue la veille au soir qui s'en revenait à *Lorkport*, d'où elle avait été absente pendant quelque temps ; qu'elle recevait souvent des lettres à son bureau ; qu'elle venait le plus souvent les chercher elle-même ; et qu'une lettre à l'adresse de "Mde. *Sophia Martin*" lui parviendrait sûremunt.

J'ai donc mis des copies des dits écrits B et C revêtus des dits certificats sous une enveloppe adressée à " Mrs. *Sophia Martin, wife of John Robert Martin, Lockport, U. S.*" et après avoir payé le port de cette lettre, je l'ai mise à la poste au bureau de poste en dernier lieu mentionné.

Je suis alors revenu en la ville de *Hamilton* et j'ai subséquemment signifié des avis des dits écrits B et C, certifiés comme susdit, au dit *Harry Stinson* en personne et au dit *W. H. Glasco* en personne ; et j'ai laissé copie des dits écrits, certifiés comme dit est, à la résidence de Madame *Spohn* dans la dite cité de *Hamilton*, la dite dame *Spohn* étant la sœur de la dite *Sophia Martin*.

Et je dis de plus qu'il m'a été entièrement impossible de signifier aucun des dits écrits à la dite *Sophia Martin* en personne ou d'une autre manière que je ne l'ai fait.

Le dit *Richard Martin* a reçu ordre de se retirer.

L'honorable M. *Dickey* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

Que l'examen du pétitionnaire à la barre du Sénat, tant généralement que sur toute collusion ou connivence entre les parties soit pour le présent suspendu, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé, de procéder à faire cet examen

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Dickey* a alors proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier*:

Que le dit bill peur faire droit à *John Robert Martin* soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu une seconde fois en conséquence.

Alors l'hon. M. *Dickey* a proposé, secondé par l'hon. M. *Ferrier*, Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Campbell*, *Dickson*, *Botsford*, *Macdonald*, *Ferrier*, *Benson*, *Wilmot*, *McLelan* et de l'auteur de la motion ; que ce comité fasse rapport avec toute la diligence possible, et ait le pouvoir d'envoyer quérir toutes personnes et pièces, et que l'ampliation des pièces de procédures jusqu'au jugement final de la cour des Plaids Communs pour le *Haut-Canada* maintenant la province d'*Ontario*, dans l'affaire de *Martin* vs *Lount* présentée au Sénat lors de la lecture de la pétition du dit *John Robert Martin* soit renvoyée au dit comité ainsi que tous autres papiers, documents et dépositions prises devant le comité spécial de la dernière session auquel a été renvoyé un bill semblable présenté à la demande du dit *John Robert Martin* et que toutes personnes assignées à comparaître devant le dit comité, et que le dit comité ait la permission de siéger demain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence,

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : Acte pour amender les actes concernant les gardiens de port à *Montréal* et à *Québec*, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikens*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : Acte à l'effet de déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*, les membres des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces qui forment maintenant ou formeront plus tard partie de la puissance du *Canada*, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :

Acte pour incorporer la compagnie maritime d'amélioration de la Puissance du *Canada* auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : Acte pour incorporer la banque des *Trois-Rivières*, auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :

Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie canadienne d'assurance contre les risques isolés du feu et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de " Compagnie d'Assurance des cultivateurs et des bâtisses isolées du *Canada* contre le feu," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de la Puissance, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bostford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : Acte pour amender l'Acte quatorzième et quinzième *Victoria*, chapitre trente-six, qui incorpore la compagnie de garantie du *Canada*, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins* La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 18 Avril 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Lundi, le 21 Avril 1873.

Par l'honorable M. *Wilmot* :

1873
17 avril.—Le gouvernement a-t-il l'intention de soumettre au Parlement pendant la présente session une mesure pour continuer les lois actuelles sur l'insolvabilité ?

ORDRES DU JOUR.

Pour Vendredi, 18 Avril 1873.

1873.
17 avril.—Reprises des débats ajournés sur les résolutions de l'honorable M. *Macpherson*, au sujet du chemin de fer du *Pacifique*.

No. 22.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Jeudi, 17 *Avril* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 18 Avril, 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*Letellier de St. Just,*	*Price,*
Archibald,	*Dickey,*	*Locke,*	*Read,*
Armand,	*Dickson,*	*Macdonald,*	*Reesor,*
Benson,	*Dumouchel,*	*Macfarlane,*	*Robertson,*
Blake,	*Ferguson,*	*Macpherson,*	*Ryan,*
Botsford,	*Ferrier,*	*Malhiot,*	*Shaw,*
Bureau,	*Flint,*	*McClelan,*	*Simpson,*
Burnham,	*Foster,*	*McDonald,*	*Skead,*
Campbell,	*Girard,*	*McLelan,*	*Smith,*
Carrall,	*Guévremont,*	*McMaster,*	*Sutherland,*
Chaffers,	*Hamilton, (Inkerman)*	*Muirhead,*	*Vidal,*
Chapais,	*Holmes,*	*Northup,*	*Wark,*
Chinic,	*Kaulback,*	*Olivier,*	*Wilmot,*
Christie,	*Kenny,*	*Panet,*	*Wilson.*
Cochrane,	*Lacoste,*	*Perry*	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table.

Par l'honorable M. *Blake*—du conseil municipal du township de *Townsend*, dans le comté de *Norfolk*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Dumouchel*—de la chambre de commerce de la cité de *Kingston*, et du conseil de la dite chambre de commerce.

Par l'honorable M. *Bureau*—de l'honorable *Chas. Wilson* et autres, de la cité de *Montréal* —et de la chambre de commerce de la ville de *St. Jean*, province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du conseil municipal du township de *Crowland*, province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvages dans la Puissance du *Canada*.

De *James McCully* et autres, de la paroisse de *St. Clément*, dans le comté de *Beauharnois*, province du *Québec* ; demandant qu'il ne soit pas construit de canal sur la rive nord du *St. Laurent*, entre les *Cascades* et *Côteau-Landing*, et que le canal actuel de *Beauharnois* soit amélioré et agrandi, tel que recommandé par les commissaires des canaux.

De la compagnie des vapeurs de *Québec* et des ports du golfe, demandant un acte spécial d'incorporation.

De l'honorable *John Young* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie royale d'assurance du *Canada*."

De *P. Bachand* et autres, de la cité de *St. Hyacinthe*, province de *Québec*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Banque de *St. Hyacinthe*.

L'honorable M. *Bureau* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*,
Que la pétition, présentée aujourd'hui, de l'honorable M. *Chas. Wilson* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Société de Crédit Foncier", soit maintenant lue.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La dite pétition a été alors lue par le greffier.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
18 avril 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport. Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé qu'il en a été donné des avis suffisants :

De la Compagnie du chemin de fer de colonisation du nord de *Montréal*, demandant à être autorisée à prolonger sa ligne jusqu'au terminus du *Pacifique Canadien*, ou au point de ce chemin qui sera le plus rapproché de la province de *Québec*, et le plus commode pour relier les deux voies ; de *John Schultz*, M. P., et autres, de la province de *Manitoba*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Compagnie de la traite du Nord-Ouest ; de la compagnie de transport Union, demandant qu'il soit passé un acte l'autorisant à augmenter le fonds capital de la dite compagnie jusqu'à concurrence du montant de cinq cent mille piastres ;

De la compagnie du chemin de fer du nord du *Canada*, demandant un acte pour l'autoriser à consolider et régler à nouveau son compte de capital et à se procurer de nouveaux fonds ; à refondre et amender les différents actes en vigueur relatifs à la dite compagnie, et à conclure une convention en vue d'opérer sa fusion avec la compagnie des chemins de fer de prolongement du nord ;

De *Casimir Stanislaus Gzowski* et autres, de la cité de *Toronto*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie pour la fabrication de l'acier d'après le brevet d'invention de Dates (responsabilité limitée)" ;

D'*Arcade Decelles* et autres, de la ville de *St. Jean*, province de *Québec*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Banque de *St. Jean*" ;

De *T. H. Grant* et autres, de la cité de *Québec*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Banque *Stadacona*" ;

De la compagnie de chars du *Canada*, demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à augmenter son capital social, lui conférer de nouveaux pouvoirs, et changer son nom en celui de Compagnie de chars et de manufacture du *Canada*.

De *William A. Thompson* et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie du câble atlantique du *Canada* " ; de la compagnie du chemin de fer *Erié* et *Niagara*; demandant un acte pour l'autoriser à construire un ou plusieurs embranchements de sa ligne à la rivière *Niagara*, et pour étendre sous d'autres rapports ses pouvoirs de corporation.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie du chemin de fer de colonisation du nord de *Montréal*, demandant, entre autres choses, à être autorisée à prolonger sa ligne de chemin de fer jusqu'au *Sault Ste. Marie*, à la baie *Georgienne*, et aux eaux navigables du lac *Supérieur* ou dans le voisinage de ces eaux, et a constaté qu'il n'en a pas été publié d'avis local, et que l'avis inséré à la *Gazette du Canada* n'a pas eu la durée voulue ;

Votre comité a aussi examiné la pétition de *R. J. U. Chipman* et autres, directeurs provisoires de la banque Supérieure du *Canada*, demandant un acte pour changer le nom de cette banque et pour d'autres objets ; et a constaté qu'il n'en a pas été publié d'avis local ;—votre comité recommande cependant de suspendre dans ce cas la cinquante et unième règle, vu qu'il n'en peut résulter de préjudice pour les droits des particuliers.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes, et a trouvé que les avis publiés dans les localités respectives n'ont pas eu la durée voulue : de MM. *Hall* et *Fairweather* et autres, de la cité de *St. Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie maritime de manufacture de la Puissance du *Canada* ; de MM. *Hall* et *Fairweather* et autres, de la dite cité de *St. Jean*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie maritime d'importateurs de métaux de la Puissance du *Canada* " ; de *J. A. Fenwick* et autres, du comté du *Roi*, *Nouveau-Brunswick*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Chambre de commerce du comté du *Roi* " ; de *Richard Benner* et autres, de la cité de *Toronto* et autres lieux ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie de crédit immobilier du *Canada* ".

Votre comité recommande néanmoins de suspendre la cinquante et unième règle dans ces cas-ci, vu que les comités auxquels les bills seront renvoyés pourront voir à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

WALTER H. DICKSON, Président.

L'honorable M. *Dickson*, du dit comité des ordres permanents et des bills privés auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'association de placement de Montréal,"

a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill, et qu'il est d'opinion que le dit bill devait être renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le bill intitulé : "Acte pour incorporer l'association de placement de Montréal", soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'honorable M. *Dickey*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *John Robert Martin*," a présenté son rapport

Ordonné qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ, 18 avril 1873.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *John Robert Martin*,"—avec l'ampliation des pièces de procédure jusqu'au jugement final de la Cour des Plaids Communs du *Haut-Canada*, maintenant province d'*Ontario*, dans l'affaire de *Martin vs. Lount*, présentée au Sénat lors de la lecture de la pétition du dit *John Robert Martin*, et tous autres papiers, documents et dépositions reçues devant le comité auquel, pendant la session dernière, avait été renvoyé un bill semblable, présenté à la demande du dit *John Robert Martin*,—a, conformément à cet ordre de renvoi, examiné les dits bill, ampliation, papiers, documents et dépositions, qu'il remet avec ce rapport à votre honorable Chambre ; en outre, suivant l'ordre de votre honorable Chambre à cet effet, a interrogé sous serment le dit pétitionnaire, tant généralement que sur toute collusion ou connivence pouvant avoir existé entre les parties, et a entendu aussi, sous la foi du serment, un témoin produit par le dit pétitionnaire ; et il a maintenant l'honneur de rapporter le dit bill sans aucun amendement.

Et, conformément à la soixante et dix-neuvième règle de votre honorable Chambre, votre comité rapporte à votre honorable Chambre avec le présent les dépositions, reçues par écrit, des dits pétitionnaire et témoin ainsi entendus sous serment devant lui.

Le tout respectueusement soumis,

R. B. DICKEY,
Président.

Dépositions de *Richard Martin* et *John Robert Martin*, entendus sous serment le dix-huitième jour d'avril mil huit cent soixante et treize, devant le comité spécial de neuf membres du Sénat du *Canada* auquel a été renvoyé le bill intitulé, "Acte pour faire droit à *John Robert Martin*", lesquelles dépositions ont été alors et là reçues par écrit.

Richard Martin, étant assermenté, dit :—"Je suis frère du pétitionnaire. J'ai rendu témoignage devant deux comités chargés de l'examen d'un bill pour faire droit au pétitionnaire en 1870 et 1872." Les procès-verbaux des dépositions faites devant ces comités par le témoin, qui ont été renvoyés au présent comité, étant représentés et lus au témoin, il dit de plus : "Les dépositions dont les procès-verbaux me sont maintenant représentés, et dont il m'a été donné lecture, sont celles que j'ai faites et signées en ces deux occasions ; et les pièces écrites marquées A et A $^{18}/_{\frac{5}{12}}$, attachées aux dits procès-verbaux, et qui me sont aussi représentées maintenant sont les pièces dont j'ai parlé dans les dites dépositions. J'affirme de nouveau ces dépositions, que je déclare vraies en tous points."

RICHARD MARTIN.

John Robert Martin, pétitionnaire, après avoir prêté serment, étant interrogé par le président du comité, dit : "Je ne me suis rendu coupable d'aucune collusion ou connivence avec *Sophia Martin*, née *Sophia Stinson*, ma femme, en vue d'obtenir la dissolution de notre

mariage. J'ai intenté une action contre *William Lount*, afin d'obtenir de lui des dommages-intérêts pour cause d'actes d'adultère avec elle, et cette action a eu pour résultat la condamnation du dit *William Lount* à deux mille piastres de dommages, laquelle somme a été recouvrée Cette poursuite a été intentée devant la cour des Plaids Communs du *Haut-Canada*, maintenant province d'*Ontario*. Le nommé *William Lount* qui était défendeur dans cette action, est le même *William Lount*, dénommé dans ma pétition. Il n'y a pas d'enfant vivant de mon mariage avec *Sophia Stinson*.

J. R. MARTIN.

Ampliation des pièces de procédure jusqu'au jugement final devant la cour des plaids communs du *Haut-Canada*, maintenant province d'*Ontario*, dans la cause de *Martin vs. Lount*.

CANADA.

[L. S.]
VICTORIA, par la grâce de Dieu Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi.

A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Sachez que, parmi les plaidoyers communs enregistrés à notre cour des plaids communs du *Haut-Canada*, (maintenant province d'*Ontario*,) à *Toronto*, devant l'honorable *John Hawkins Hagarty*, juge en chef, et ses collègues juges de la dite cour, le vingt-cinquième jour de février A. D., 1870, la trente-troisième année de notre règne, se trouve sur le rôle 425 ce qui suit :

COMTÉ D'YORK, savoir : } DANS LA COUR DES PLAIDS COMMUNS.

Le quatrième jour de décembre A. D. 1869, *John Robert Martin*, par *John Patterson*, son procureur, poursuit *William Lount*, assigné à comparaître par writ émis le 14e jour d'octobre, A. D. 1869.

Parce que le défendeur a débauché et connu charnellement la femme du demandeur.

Et le demandeur réclame dix mille piastres.

Le 13e jour de décembre, A. D. 1869.

Le défendeur, par *Daniel McMichael*, son procureur, dit qu'il n'est pas coupable.

Le 16e jour de décembre, A. D. 1869.

Le demandeur lie contestation sur le plaidoyer du défendeur.

Pour ces causes, qu'un jury soit assigné, etc.

Postérieurement, le 25e jour de février, A. D. 1870, sont comparues les parties susdites par leurs procureurs susdits, et l'honorable juge *Wilson*, chargé de présider aux assises pour et dans le dit comté, devant qui la plaidoirie a eu lieu, a envoyé la record obtenu devant lui en ces termes ; Subséquemment, le dixième jour de janvier A. D. 1870, en la cité de *Toronto*, dans le comté d'*York*, devant l'honorable *Adam Wilson*, l'un des juges de Notre Souveraine Dame la Reine, chargé de présider aux assises pour et dans le dit comté, sont comparues les parties mentionnées aux présentes, par leurs procureurs respectifs y dénommés, et un jury du dit comté ayant été assigné, est aussi comparu, et après avoir été assermenté pour juger la matière litigieuse entre les dites parties, a prononcé en faveur du demandeur. Et le dit jury fixe les dommages du demandeur à l'occasion de sa plainte, en sus des frais du procès, à deux mille piastres. C'est pourquoi le demandeur recouvrera du défendeur la dite somme fixée comme susdit par le jury susdit, et aussi la somme de quatre-vingts piastres trente huit centins pour ses frais alloués par la cour, lesquelles dites sommes font ensemble deux mille quatre-vingts piastres et trente huit centins.

Ordonnons qu'ampliation sera faite de tout ce que dessus suivant la teneur des présentes.

En foi de quoi, nous avons fait apposer aux présentes le sceau de notre dite cour des plaids communs du *Haut-Canada* (maintenant *Ontario*), à *Toronto*.

Témoin, l'honorable *John Hawkins Hagarty*, juge en chef de notre dite cour des plaids communs à *Toronto*, le 26e jour de février, A. D. 1870, et en la trente-troisième année de notre règne.

M. B. JACKSON, G. C. et P. P. C.

ENQUÊTE.

Dépositions des témoins entendus sous serment les dix-huitième, vingtième et vingt-deuxième jours de mai 1872, devant le comité spécial de neuf membres du Sénat du Canada auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à *John Robert Martin*," lesquelles dépositions ont été alors et là reçues par écrit.

SAMEDI, 18 MAI 1872.

Richard Martin, étant assermenté, dit:—J'ai rendu témoignage devant un comité du Sénat auquel a été renvoyé, dans la session de 1870, un bill semblable à celui qui est devant ce comité-ci. Le témoignage que j'ai alors donné, le 6 avril 1870, m'étant lu, je l'affirme de nouveau, tel qu'il est inscrit au procès-verbal, et je dis de plus que, depuis lors, j'ai vu deux fois *Sophia Martin*, épouse de *John Robert Martin*. Je l'ai vue l'une de ces deux fois le six de mai courant, que je lui ai signifié un avis de produire des papiers, qui m'est maintenant représenté et est marqué A. Je lui ai expliqué la nature et l'objet de l'avis, et elle l'a lu en ma présence. Elle dit qu'elle n'avait aucun des papiers qu'elle était requise de produire parce qu'elle les avait tous détruits depuis longtemps. L'un de ces papiers était une lettre que lui avait écrite son mari et qui lui avait été remise par ma femme. J'ai lu cette lettre; elle y était accusée de conduite coupable et d'infidélité envers lui.

Mercredi, RICHARD MARTIN.

COPIE DU TÉMOIGNAGE LU A RICHARD MARTIN.

6 avril 1870.

Richard Martin, après avoir prêté serment, dit:—Je suis avocat. Je suis la personne qui a été interrogée comme témoin à la barre de la Chambre. Je suis frère du pétitionnaire. J'ai assisté à son mariage avec *Sophia Stinson;* ce mariage fut célébré, suivant les cérémonies de l'Eglise d'Angleterre, par le révérend M. *Blackman*, alors vicaire ou assistant du révérend M. *Geddes*, à *Hamilton*, le 27 septembre 1855. La signature apposée au certificat qui m'est représenté en ce moment, coté A, est la signature et de la main du révd. M. *Geddes*, recteur d'*Hamilton*. Je suis le "*Richard Martin*, junior," dont la signature comme témoin se trouve copiée dans le certificat. L'épouse du pétitionnaire était une femme frivole, qui aimait mieux se promener et s'amuser que de s'occuper du soin de son ménage, qu'elle négligeait. Elle était très-paresseuse. Son mari en était follement épris. Il la traitait avec bonté, et elle avait une grande influence sur lui, si bien qu'elle pouvait presque toujours le gagner, malgré qu'il en eût, à faire ce qu'elle désirait. Pendant le séjour qu'elle fit chez moi à *Hamilton*, au mois de mai 1868, il lui arriva souvent de s'absenter du samedi au lundi; ces fois-là, elle disait avoir été chez son père ou bien chez sa sœur à *Hamilton*. Au bout de quelque temps, vers le milieu du mois de mai, je commençai à soupçonner qu'elle me trompait. Je n'ai point pris note du jour, parce que je n'avais eu jusque-là aucun soupçon sur elle. La première chose qui éveilla mes soupçons, ce fut le fait qu'étant allé chez son père et chez madame *Spohn*, sa parente, pour lui remettre une lettre à son adresse de son mari, qui avait été apportée chez moi en son absence, j'appris qu'elle n'y était pas. Je fis part ensuite de ce fait à son mari, le pétitionnaire, qui me chargea d'une lettre pour elle. Quelque chose que

j'avais entendu dire m'engagea à me rendre à la station du chemin de fer à l'arrivée du train de *Toronto*, du matin, le premier juin, dans l'espérance que je pourrais lui remettre la lettre là. A l'arrivée du train, j'en vis partir une personne, que je crus être la femme de mon frère, quoique je n'en fusse pas sûr, parce qu'elle était déguisée et qu'elle avait une démarche qui ne lui était pas habituelle. Je la suivis donc sans la perdre de vue jusqu'à ce que nous eussions arrivés à la barrière de ma propre maison; à cet endroit, elle jeta les yeux autour d'elle, et, en me voyant, tressaillit et laissa échapper une espèce de masque de crêpe noir avec des trous; elle le ramassa promptement et le glissa sous son châle. Je la suivis dans la maison, et je donnai la lettre à ma femme pour qu'elle la lui remit; je vis ma femme entrer pour cela dans une chambre où elle était. Elle quitta ma maison; je n'eus aucune autre communication avec elle à cette époque-là.

Dans le mois de décembre dernier, je lui ai signifié une copie de l'avis de la demande de divorce, chez sa tante, madame *Trowbridge*, à *Lewiston*, Etat de *New-York*. Elle me dit: "Je ne nie pas ma faute; mais il n'est jamais trop tard pour se repentir. J'ai toujours mené depuis une vie parfaitement régulière, et je me propose de continuer à le faire."

Contre-interrogé par le conseil de *Sophia Martin*:—Il n'y avait pas d'autre personne présente au moment où elle me fit cet aveu en décembre dernier, à *Lewiston*. Elle m'avait ouvert la porte, et ce fut la seule personne que je vis alors à la maison, ou longtemps après mon arrivée. Je fis la note qui m'est représentée en ce moment, savoir: "Déposé, 9 mars 1870, *I. J. Taylor*, même jour." Ce fut la première année de leur mariage, lorsqu'ils demeuraient à *Hamilton*, que j'eus le plus d'occasions d'observer la manière dont le pétitionnaire vivait avec sa femme; je ne les ai plus vus ensuite que de fois à autres.

RICHARD MARTIN.

Certificat coté A, représenté au témoin *Richard Martin*, lors de son examen, le 6 avril 1870, comme il est dit ci-dessus.

CERTIFICAT DE MARIAGE.

DIOCÈSE de TOTONTO.

27 septembre 1855.

Ce jourd'hui furent mariés en vertu d'une licence, *John Robert Martin*, avocat, de la cité d'*Hamilton*, garçon, et *Sophia Stinson*, du même lieu, fille majeure, par moi.

T. J. M. N. BLACKMAN,
Ministre Off., etc., etc., etc.

Ce mariage a été contracté par nous.

JOHN R. MARTIN.
SOPHIA STINSON.

Témoins:
ELIZABETH STINSON,
RICHARD MARTIN, jr.,
W. P. FERGUSON,

Je certifie que la pièce ci-dessus est un extrait fidèle du registre des mariages tenu à l'église du Christ à *Hamilton*. Ce 17e jour de janvier 1870.

J. GAMBLE GEDDES,
Recteur d'*Hamilton*.

Avis de produire des papiers marqué A.

(Représenté au témoin *Richard Martin*, lors de son interrogatoire le 18 mai 1872, comme il est dit ci-dessus.)

Dans l'affaire de la pétition de *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, comté de *Haldimand*, province d'*Ontario*, avocat, demandant un acte de divorce d'avec sa femme *Sophia Martin*, qui, avant son mariage avec lui, se nommait *Sophia Stinson*, pour cause d'actes d'adultère commis par elle avec un nommé *William Lount*, tel qu'allégué dans la dite pétition.

A LA DITE SOPHIA MARTIN, CI-DEVANT SOPHIA STINSON.

Soyez informée que vous êtes par le présent requise de produire, devant le Parlement du *Canada*, et devant tous comités de ce Parlement qui seront saisis de la dite pétition, et particulièrement devant le Sénat du *Canada* et devant tous comités du dit Sénat qui seront saisis de la dite pétition, au palais du Parlement, dans la cité d'*Ottawa*, dans le dit Canada, le et après le seizième jour de mai courant en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et douze, toutes lettres, correspondances, documents et écrits que le dit *William Lount* a reçus de vous pendant les années mil huit cent soixante et sept et mil huit cent soixante et huit et depuis, jusqu'à la présente signification, et qui vous ont été rendus et sont actuellement en votre possession ou sous votre contrôle : et aussi toutes lettres, correspondances, documents et écrits que vous avez pendant ce temps reçus du dit *William Lount*, et aussi toutes lettres, correspondances, documents et écrits que vous avez reçus pendant ces années du dit *John Robert Martin*, et particulièrement la lettre qu'il vous a écrite et que vous a remise la femme de son frère *Richard Martin*, de la cité d'*Hamilton*, dans la dite province d'*Ontario*, avocat, au mois de mai, mil huit, cent soixante et huit ou vers ce temps, et aussi toutes autres lettres, correspondances, documents et écrits, se rapportant en quoi que ce soit aux choses mentionnées dans la dite pétition portant demande de divorce.

JOHN ROBERT MARTIN,
Pétitionnaire.

Ce 6 mai 1872,

J'ai signifié l'avis de l'autre part à *Sophia*, femme du dit *John Robert Martin*, y dénommé, en lui délivrant une copie conforme d'icelui le 6e jour de mai 1872 chez madame *Frank Smith*, à *Lockport*, Etat de *New-York*, *Etats-Unis*, et lui expliquant la teneur d'icelui, qu'elle m'a dit comprendre parfaitement et qu'elle m'a paru comprendre, et lui disant que cette signification lui était ainsi faite à l'instance et demande de son dit mari. Elle s'est alors et là adressée à moi, et m'a dit qu'elle n'avait maintenant aucune telle lettre ou correspondance ni aucun écrit d'aucune sorte se rapportant au sujet, car elle avait tout brûlé cela depuis longtemps.

RICHARD MARTIN.

Ce 6 mai 1872.

Elizabeth Martin, après avoir prêté serment, dit :—J'ai fait une déposition devant un comité du Sénat, auquel avait été renvoyé, pendant la session de 1870, un bill semblable à celui qui a été renvoyé à ce comité-ci. La minute de la déposition que j'ai faite alors, sous la date du 8 avril 1870, m'étant lue maintenant, je déclare l'affirmer de nouveau intégralement. La lettre remise par moi à madame *Martin*, et dont il est question dans ma première et présente déposition, m'avait été donnée par son mari.

ELIZABETH MARTIN.

COPIE DE LA DÉPOSITION LUE A ELIZABETH MARTIN.

Vendredi, 8 avril 1870.

Elizabeth Martin, après avoir fait serment, dit :—Je me nomme *Elizabeth* ; je suis la femme de *Richard Martin*, d'*Hamilton* ; je connais madame *John Robert Martin* ; c'est ma belle-sœur. Mes rapports avec elle ont toujours été d'une nature amicale. En avril 1868, je conçus des soupçons : j'eus avec elle un entretien ; je lui dis que son père l'avait cherchée ; elle me pria de n'en rien dire à mon mari ni au sien, et je le lui promis. Elle vint se retirer chez

moi ; mais le samedi, elle sortit pour aller chez sa sœur et revint le lundi. Elle vint une autre fois et passa plus de deux semaines, partant le samedi et revenant le lundi. La dernière fois qu'elle revint ainsi, comme j'étais avec elle dans sa chambre à coucher, je lui dis que son mari était venu la veille et avait ouvert de force son sac de nuit ; elle fit la remarque qu'il aurait bien pu s'épargner cette peine. "*Sophia*," lui dis-je "c'est une chose terrible."—"Oui," fit-elle. Je lui remis une lettre de son mari ; elle la lut et devint toute rouge. Après avoir lu la lettre, elle me demanda si elle pouvait se reposer là un peu ; je lui dis que oui, et elle resta environ une demi-heure, après quoi elle partit pour se rendre chez son père. Avant qu'elle partît, je lui dis : Au nom de Dieu, *Sophia*, qu'est-ce qui a donc pu vous induire à faire une chose pareille ?" Elle répondit : "Je ne sais pas."

Contre-interrogée par M. *Ross*.—Je connaissais madame *Martin* dès avant mon mariage en 1858 ; j'avais demeuré neuf mois avec elle en qualité de servante. Elle et son mari faisaient alors très-bon ménage. Dans le cours des visites qu'elle me fit en 1868, elle s'absenta de ma maison durant trois dimanches sur quatre.

ELISABETH MARTIN.

John Robert Martin, le pétitionnaire, après avoir fait serment, dit :—Je n'ai commis aucun acte de collusion ou de connivence avec ma femme en vue d'obtenir divorce d'avec elle ; j'ai agi par les voies de droit et j'ai obtenu un verdict pour deux mille piastres à titre de dommages contre *William Lount* pour cause d'adultère avec ma femme. Le dit *William Lount* est la personne dénommée dans ma pétition. Il y a eu un jugement inscrit sur ce verdict, et le montant en a été recouvré par moi du dit *William Lount*.

J. R. MARTIN.

Jane Hill, témoin du pétitionnaire, ayant fait serment, dit :—

Je demeure à *Barrie* ; j'y suis en service. Je connais le Dr. *Hamilton*, de *Barrie* ; j'étais à son service en 1867, et j'y suis restée jusqu'au mois de juin 1868. Lorsque j'étais chez le Dr. *Hamilton*, j'y vis madame *Martin*, femme de M. *John Robert Martin* ; elle était venue visiter madame *Hamilton* : c'était en l'année 1867. Je l'avais vue auparavant à *Barrie* ; je pense qu'elle allait alors en visite chez M. *Cotter*. Je connais M. *William Lount*, de *Barrie* ; c'est un avocat. Les photographies A et E qui me sont représentées en ce moment, sont celles de M. *Lount* et de madame *Martin*. Pendant le séjour de madame *Martin* chez le Dr. *Hamilton*, M. *Lount* y venait en visite très-fréquemment ; il y venait quelquefois l'après-midi, et tous les soirs. Lorsqu'il venait l'après-midi, il ne restait pas, mais s'en allait pour revenir. Ils faisaient ensemble des promenades en voiture, et quelquefois ils n'étaient pas encore de retour à l'heure où je me retirais dans ma chambre, à minuit et une heure du matin. Lorsque madame *Martin* voyait M. *Lount* venir vers la maison, elle courait à la fenêtre, et lorsqu'il entrait, elle l'embrassait en l'appelant son *sugar-plum*, son *hony-bird*. J'ai vu M. *Lount* l'embrasser dans le salon, sur le sofa. Je l'ai vu la tenir serrée contre lui, ses deux bras autour d'elle, sur le sofa. Je l'ai vu aussi appuyée sur le genou de madame *Martin*, sur le sofa ; et d'autres fois j'ai vu madame *Martin* appuyé sur le genou de M. *Lount*, sur le sofa. Dans ces moments-là, ils étaient seuls au salon. Il y eut des soirs où M. *Lount* et madame *Martin* demeurèrent au salon après que le Dr. *Hamilton* et madame *Hamilton* s'étaient retirés. Une fois, pendant le séjour de madame *Martin* chez le Dr. *Hamilton*, le Dr. *Hamilton* et sa femme étaient allés se coucher, il y avait quelques heures, et il était une heure du matin ; en arrivant dans le vestibule, je vis de la lumière au salon. J'avais ôté mes souliers. J'arrivai à la porte sans avoir fait de bruit, croyant que madame *Martin* s'était retirée sans éteindre la lumière, et dans le dessein de l'éteindre. La porte était entr'ouverte. J'aperçus madame *Martin* dans la chambre ; elle était couchée par terre, les pieds tournés vers la porte, ses vêtements étaient retroussés jusqu'à la ceinture ; elle avait les membres nus. Je vis aussi M. *Lount* auprès d'elle. Son pantalon était à moitié rabattu ; il se relevait de par terre. Il tenait son pantalon d'une main, et offrait l'autre main à madame *Martin* pour l'aider à se relever. Le corsage de madame *Martin* était

dégraffé. Je m'éloignai de la porte sans faire de bruit, pour qu'ils ne m'entendissent point. M. *Lount* avait coutume d'appeler madame *Martin Zoé*. Madame *Martin* me montra un jour une petite botte d'or qu'elle avait reçue, me dit-elle, le jour anniversaire de sa naissance.

JANE HILL.

Lundi, 20 mai 1872.

Frances Bayley, témoin du pétitionnaire, après avoir prêté serment, fait la déposition suivante : J'ai rendu témoignage, dans la session de 1870, devant un comité du Sénat, auquel avait été renvoyé un bill semblable à celui qui a été renvoyé à ce comité-ci. Je viens d'entendre la lecture de la minute de la déposition que je fis alors, les 9me et 11me jours d'avril 1870, et je déclare l'affirmer de nouveau intégralement, et j'ajoute que madame *Martin* me montra, un jour, un médaillon, un bijou figurant une botte, et une bague, qui lui avaient été donnés, me dit-elle, par M. *Lount*. Elle portait le médaillon, attaché à un cordon de velours, sous ses vêtements ; elle me dit qu'il renfermait des cheveux de M. *Lount*. M. *Martin*, tout d'abord, ne voulut pas laisser madame *Martin* aller à *Barrie* ; elle se fâcha et fut deux jours sans lui parler ; elle disait que si elle ne pouvait pas aller à *Barrie* par des moyens honnêtes, elle irait par de mauvais moyens. Mde *Martin* m'a dit qu'elle avait été de chez M. *Cotter* chez M. *Lount*, en l'absence de M. *Lount*, et avait fait un somme dans la chambre de celui-ci, pendant le jour. M. *Lount* était entré comme elle était endormie, et elle avait eu peur. Après son retour à *Barrie*, elle dit qu'elle ne serait plus jamais heureuse chez elle.

FANNY BAYLEY.

COPIE DE LA DÉPOSITION LUE A FRANCES BAYLEY.

Samedi, 9 avril 1870.

Frances Bayley, après avoir fait serment, dit :—Je connais M. et Mde *Martin* ; j'ai demeuré avec eux, en qualité de servante, à *Cayuga*. J'entrai à leur service le 2 mai 1867 et j'y restai jusqu'au 27 mars 1868. Pendant mon séjour chez eux, Mde *Martin* s'absentait très-souvent. Elle passait deux ou trois semaines à la maison, puis s'absentait deux ou trois semaines. Elle allait se promener à *Dunnville*, à *Hamilton* et à *Barrie*. Elle me dit qu'elle avait été à *Dunnville* faire visite à un Dr. *McLaughlin*, qui était, me dit-elle, un de ses *cavaliers*, et qu'elle avait été le consulter sur un cancer qu'elle pensait avoir au visage. La première fois qu'elle alla à *Barrie*, lorsque je demeurais avec elle, ce fut en septembre 1867 : le Dr. *McLaughlin* devait l'avoir accompagnée, elle me le dit ; elle me dit que M. *Martin* n'en savait rien. Le matin de la veille de son départ pour *Barrie*, je vis dans son petit sac une lettre, adressée au Dr. *Alexander McLaughlin, Dunville*, et elle me dit qu'elle allait à *Hamilton* pour la jeter à la poste, parce qu'elle craignait que, si elle la mettait à la poste de *Cayuga*, son mari n'en eût connaissance. Après son retour de *Barrie*, madame *Martin* entretint une correspondance avec M. *William Lount*, de *Barrie*. Je n'ai jamais vu ce monsieur, mais j'ai vu sa photographie, que Mde *Martin* me montra, un jour, en me disant que c'était le portrait de M. *Lount*, membre du parlement ; c'est la photographie qui m'est représentée en ce moment. Mde *Martin* attendait une lettre de M. *William Lount*, et, afin de tromper son mari, comme elle le dit, elle s'était auparavant écrit à elle-même une lettre, qu'elle prétendit avoir reçue de mademoiselle *Eliza Lount* ; j'avais vu la lettre, et j'avais vu madame *Martin* l'écrire ; après l'avoir écrite, elle me l'avait lue. Elle la montra à M. *Martin*, qui fit la remarque que l'écriture en était un peu lâche. Elle me dit qu'elle avait l'intention d'entretenir une correspondance avec M. *William Lount*. J'ai été, un jour, porter à la poste, à *Mount-Healy*, situé à trois milles de *Cayuga*, une lettre qu'elle dit avoir écrite à M. *Lount* en réponse à une lettre qu'elle avait eue de lui ; elle était adressée à " *William Lount*, Esq. M. P. P., *Barrie*, County of *Simcoe*." J'avais été porter cette lettre à la poste de *Mount Healy*, pour que M. *Martin* ne pût pas avoir nouvelle de son envoi par le maître de poste de *Cayuga*. Madame *Martin* me dit qu'elle marquait à M. *Lount* de ne pas répondre à sa lettre ; mais s'il la recevait de lui envoyer un journal. Mde *Martin* reçut le *Barrie Courrier*, M. *Martin* demanda qui le lui avait expédié, et madame *Martin* répondit que c'était Mde *D. Hamilton* : Elle m'a dit qu'elle avait répondu cela à M. *Martin*, mais que le journal venait de M. *Lount*. Ce fut un dimanche, le 27 octobre 1867, que j'allai por-

ter la lettre à la poste, à *Mount Healy* Mde *Martin* écrivit à M. *Lount*, à *Barrie*, une seconde lettre, qui fut jetée à la poste à *Indiana*, à deux milles de *Cayuga*, pour la même raison que j'ai déjà donnée. Mde *Martin*, après sa promenade à *Barrie*, me dit qu'elle s'y était magnifiquement amusée avec M. *Lount*, et qu'elle ne savait comment s'y prendre pour y retourner. Elle alla une seconde fois à *Barrie* en prétextant qu'elle avait appris de Mde *Hamilton* qu'il y avait là une femme qui guérissait les cancers. A son retour, il y eut une nouvelle correspondance entre eux ; elle me demanda, de permettre à M. *Lount* de m'adresser ses lettres de cette manière : "*Fanny Bayley*, at the *Cayuga* Post Office" ; j'y consentis. Elle écrivit à M. *Lount* la première ; je ne portai point à la poste de lettres à l'adresse de M. *Lount* ; celles que j'y portai étaient adressées à M. *Charles Summerfell*. Elle me dit que c'était là un nom supposé, sous lequel elle et M. *Lount* étaient convenus ensemble qu'il recevrait les lettres. Cette correspondance a duré jusqu'à ce que j'aie quitté le service de Mde *Martin*. les lettres, venaient adressées à mon nom, *Fanny Bayley* ; il en est venu beaucoup. Je les remettais à Mde *Martin* ; elle me disait qu'elles venaient de M. *Lount*. Je sais, pour avoir vu les lettres qu'elles étaient signées "*Honey Bird*." Les lettres qui me sont représentées en ce moment, numérotées de 1 à 15, sont celles-là. J'ai vu les enveloppes, marquées B. C. et D., qui me sont maintenant exhibées, dans le tiroir de Mde *Martin* ; elle me dit qu'elles lui avaient été données par M. *Lount*, qui y avait mis la suscription. Les lettres que j'allais porter à la poste étaient renfermées dans des enveloppes de cette couleur et étaient adressées de cette façon. Plus d'une fois, Mde *Martin* est sortie en laissant sur la table de ces lettres qui viennent de m'être représentées ; je les serrais. Un jour j'en pris un paquet dans ma main ; Mde *Martin* me dit qu'il y en avait treize dedans. Elles étaient entourées d'une bande élastique. Il y avait aussi parmi, la photographie qui m'a été représentée. En une certaine occasion, que M. *Lount* devait venir faire une promenade chez M. *Martin*, à *Cayuga*,—c'était à la fin de février ou au commencement de mars 1868,—Mde *Martin* me dit qu'elle espérait avoir une autre nuit de bonheur avec lui. Elle comptait que son mari serait absent, lorsque cette visite fut concertée. Je connais l'écriture de Mde *Martin* ; les trois lettres qui me sont représentées en ce moment sont de sa main ; les enveloppes qui me sont représentées, ont été adressées par elle-même à Madame *Martin*. Les lettres sont numérotées 16, 17 et 18, et les enveloppes 19 et 20.

Contre-interrogée par M. *Ross*, le 11 avril 1870 :—Je demeure à *Cayuga* avec mon père. J'ai toujours demeuré avec lui depuis que j'ai quitté le service de Mde *Martin*, le 27 mars 1868. M. *Martin* grondait souvent Mde *Martin* sur sa paresse ; il l'appelait paresseuse et salope, et lui reprochait de ne pas avoir soin de sa maison. Ma sœur avait quitté le service de Mde *Martin* du matin, à six heures, le 20 mai 1867, le jour que j'y entrai moi-même à midi. Ma sœur y vint souvent après, du temps que j'y étais ; elle était en bonne intelligence avec Mde *Martin*. La première fois que Mde *Martin* me fit des confidences au sujet de M. *Lount*, ce fut au retour de son premier voyage à *Barrie*. Elle s'était déjà confiée à moi auparavant au sujet du Dr. *McLaughlin*. Ce n'est qu'après le départ de Mde *Martin* et la découverte des lettres, que j'ai rompu le secret des confidences que Mde *Martin* m'avait faites. Je le dis alors à mon père et à ma mère. Je retirais les lettres qui m'étaient adressées poste restante, et les remettais à Mde *Martin* sans les décacheter. J'ai brûlé quelques-unes des enveloppes, et Mde *Martin* en a brûlé d'autres. Je n'ai jamais eu de commerce charnel avec M. *Martin*. J'ai eu un enfant ; *Andrew Gorman* en était le père, et il vit dans une maison à lui à *Tuscarora*.

FANNY BAYLEY.

Sarah Jane Bayley, témoin du pétitionnaire, après avoir prêté serment, a fait cette déposition :—J'ai rendu témoignage, pendant la session de 1870, devant un comité du Sénat, auquel avait été renvoyé un bill semblable à celui qui a été renvoyé à ce comité-ci. Je viens d'entendre la lecture de la minute de la déposition que je fis alors, sous la date du 21 avril 1870, et je déclare affirmer de nouveau cette déposition intégralement, et j'ajoute que Mde *Martin* me montra aussi une petite botte d'or. Mde *Martin* portait la bague dont j'ai parlé, tournée de façon à avoir l'air d'un anneau d'or uni. Dans cette bague étaient enchâssées des pierres

blanches, et elle tenait ces pierres en dedans de sa main. Mde *Martin* me dit tenir de M. *Lount* la petite botte d'or. J'étais chez M. et Mde *Martin*, lorsque Mde *Martin* quitta la maison.

SARAH JANE BAYLEY.

COPIE DE LA DÉPOSITION LUE A SARAH JANE BAYLY.

Jeudi, 21 avril 1870.

Sarah Jane Bayley, après avoir fait serment, dit:—Je me nomme *Sarah Bayley*. J'ai été au service de Mde *Martin* en qualité de fille de chambre. Mde *Martin* me dit un jour qu'elle avait une cerrespondance avec M. *Lount*; elle me fit voir quelques présents qu'ell avait reçue de M. *Lount*. L'un de ces présents était un médaillon dans lequel étaient enfermé des cheveux, qu'elle me dit être de ses cheveux à lui; elle portait ce médaillon sous ses vêtements. Elle me dit qu'elle lui avait fait don d'un anneau, dans lequel il y avait une petite tresse de ses cheveux. J'ai demeuré avec M. et Mde *Martin* en différents temps depuis 1864. Il était toujours très-bon pour elle.

Contre-interrogée: Je quittai la maison en mai 1867. Madame *Martin* et moi, nous avions eu querelle ensemble: elle ne m'avait pas renvoyée. Je ne l'avertis pas que je m'en allais. Ce fut la veille du dimanche, 19 mai, que nous eûmes cette querelle; elle me reprochait d'être rentrée trop tard. Le matin, elle parla à M. *Martin*, et je surpris leur conversation par hasard. J'avais été dans la chambre de M. *Martin*, et elle dit que je ne m'y étais pas présentée convenablement habillée; je n'avais ni souliers ni bas. M. *Duff*, clerc de M. *Martin*, était alors dans la maison; il y pensionnait; sa chambre était sur le même étage que celle de M. *Martin*. Je retournai à la maison le 6 mai 1868, à la demande de madame *Martin*; elle y resta jusqu'au 14, et elle me dit que, pendant ce temps-là, M. *Martin* et elle occupaient la nuit des chambres séparées. J'avais toujours deux lits à faire le matin. Je n'étais pas au lit avec M. *Martin*, le matin du 20 mai, et je n'ai pas tiré les couvertures pardessus ma tête.

SARAH JANE BAYLEY.

Hannah Cotter, l'un des témoins du pétitionnaire, assermentée et interrogée a déposé comme suit: Je suis la femme de *James R. Cotter*, écuier, avocat; je demeure avec lui à *Barrie*. Je connais madame *Martin*, femme de *John Robert Martin*, de *Cayuga*; la photographie qui m'est présentée, marquée E, est un portrait dn madame *John R. Martin*, la photographie qui m'est présentée marquée A, est un portrait de M. *William Lount*, avocat, de *Barrie*, que je connais. Je suis sœur de M. *William Lount*. Je crois que l'écriture des lettres qui me sont présentées, marquées Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, est celle de mon frère, M. *William Lount*. Madame *Martin* m'a fait visite une fois à *Barrie*; c'était en 1867, je crois, mais je n'en suis pas sûre; c'était avant la visite qu'elle fit chez madame Dr. *Hamilton* à *Barrie*. Elle a fait la connaissance de M. *William Lount* chez moi. Peu de temps après l'arrivée de madame *Martin*, nous allâmes faire une partie de plaisir au lac *Sparrow*. Il n'a rien transpiré là à ma connaissance; il n'a rien été dit au sujet d'une paire de gants. Je n'ai pas refusé de recevoir madame *Martin* une seconde fois chez moi, mais je partais alors. J'ai entendu madame *Martin* dire chez moi qu'elle avait presque gagné une paire de gants avec M. *William Lount*. J'ai compris par là qu'elle l'avait trouvé endormi et qu'elle aurait pu l'embrasser.

Par un membre du comité: Je connais *Jane Hill*. Son caractère moral n'est pas très-bon. Je ne puis rien dire de sa véracité. Je connais la maison du Dr. *Hamilton* à *Barrie*. *Jane Hill* s'est querellée avec ma belle-sœur, madame *George Lount*, qui l'a traduite devant la cour de police. La chambre à coucher du Dr. *Hamilton* et de madame *Hamilton* était ordinairement à côté du salon sur le même étage; la maison comprend un basement, un étage et des mansardes.

Par un autre membre: Je connais le Dr. *Hamilton* et madame *Hamilton*. Ce sont des gens respectables.

Par le conseil du pétitionnaire Je ne sais pas quelles chambres de la maison du Dr. *Hamilton* étaient occupées par madame *Martin* ou par le Dr. *Hamilton* et madame *Hamilton* pendant la visite de madame *Martin* chez le docteur, car je ne suis pas allée là pendant son séjour. C'est pour avoir refusé de faire son ouvrage que *Jane Hill* a été traduite devant la cour de police. C'est seulement sur la rumeur et non sur ce que je connais, que je me fonde pour dire que son caractère moral n'est pas bon. *Jane Hill* a un mauvais caractère depuis des années—depuis que je la connais.

MADAME J. R. COTTER

Joseph Bedford Johnson, témoin du pétitionnaire, assermenté et interrogé, a déposé comme suit: Je suis huissier et constable. Je réside à *Barrie*. Je connais *William Lount* de *Barrie*, avocat. Je lui ai signifié le subpœna qui m'est maintenant représenté, marqué A, le 9e jour de mai courant en lui en remettant une copie conforme. Le même jour, j'ai signifié au Dr. *Hamilton*, de *Barrie*, le subpœna qui m'est maintenant représenté, marqué B, en lui en remettant une copie conforme. Je ne l'ai point signifié à Mde *Hamilton* parce que le docteur m'a dit qu'elle était malade au lit. Je connais *Jane Hill*. Elle a un bon caractère à *Barrie*.

J. B. JOHNSON.

SÉNAT, Canada.

SUBPŒNA MARQUÉ A, représenté au témoin *Joseph Bedford Johnson*, lors de son interrogatoire:

A *William Lount*, de la ville de *Barrie*, comté de *Simcoe*, province d'*Ontario*, avocat.

Attendu qu'il a été présenté au Sénat du *Canada*, un bill intitulé: "Acte pour faire droit à *John Robert Martin*," dans le préambule duquel il est allégué que lui le dit *John Robert Martin* a été légitimement marié avec *Sophia Stinson*; que la dite *Sophia Stinson* autrement dite *Sophia Martin*, a commis l'adultère avec un nommé *William Lount*; que le dit *John Robert Martin*, depuis la découverte du dit adultère, a refusé de cohabiter avec sa dite femme et a vécu séparé d'elle; que la dite *Sophia Stinson* autrement dite *Sophia Martin*, après la découverte du dit adultère, a quitté le *Canada* et a depuis résidé aux *Etats-Unis d'Amérique*; que le dit *John Robert Martin* a depuis obtenu un jugement contre le dit *William Lount*, pour l'adultère ci-dessus mentionné, et l'a contraint d'en payer le montant avec dépens; attendu que le dit bill a été lu la première fois, et que le Sénat, après cette première lecture, a ordonné que le dit bill sera lu la seconde fois jeudi, le seizième jour de mai courant, et que le dit *John Robert Martin* sera entendu par conseil lors de cette seconde lecture, pour établir la vérité des allégations du dit bill; et attendu qu'il m'a été demontré que vous et chacun de vous pourrez vraisemblablement donner un témoignagne important en faveur du dit *John Robert Martin*, pétitionnaire dénommé au dit bill, relativement à quelques-unes des matières et choses énoncées dans sa pétition et dans le préambule du dit bill; ces présentes sont pour vous requérir et vous commander à vous et à chacun de vous, d'être et de comparaître devant le Sénat du *Canada*, en la Salle du Sénat, dans la cité d'*Ottawa*, dans la province d'*Ontario*, ou devant tout comité auquel le Sénat renverra le dit bill, jeudi le seizième jour de mai courant, à trois heures de l'après-midi de ce jour, et ainsi de jour en jour jusqu'à ce que toute l'enquête au sujet du dit bill soit prise, terminée et conclue, pour rendre témoignage de ce que vous et chacun de vous savez sur les matières alléguées dans le dit bill;—et aussi d'apporter avec vous et de produire aux temps et lieu susdits toutes lettres, télégrammes et écrits que vous avez reçus de la dite *Sophia Stinson*, autrement dite *Sophia Martin*, qu'ils soient signés par elle de son propre nom ou signés *Zoé Trowbridge*, ou non signés, et à vous adressés à votre propre nom ou sous le nom de *Charles Sommerfell* ou autrement, entre le premier jour de juin A. D. 1867 et le jour auquel vous sera signifiée copie de la présente assignation, et aussi toutes lettres, télégrammes et écrits en votre possession, garde ou sous votre contrôle, en la possession et garde ou sous le contrôle de quelque personne pour vous, écrits ou envoyés par la dite *Sophia Stinson*, autrement dite

Sophia Martin, à qui que ce soit entre les jours susdits ; et toutes images, phothographies, médaillons, bagues, bijoux et présents reçus par vous de la dite *Sophia Stinson*, autrement dite *Sophia Martin*, entre les dits jours ; ce que vous n'omettrez aucunement, à votre péril.

Donné sous mon seing et sceau, ce 4eme jour de mai, A. D., 1872.

[L. S.] JOSEPH CAUCHON,
Président du Sénat.

SÉNAT,
Canada.

Je, *Joseph Bedford Johnson*, de la ville de *Barrie*, comté de *Simcoe*, province d'*Ontario*, constable, fais serment et dis ce qui suit :—

Jeudi, le neuvième jour de mai courant, j'ai signifié au témoin *William Lount* en personne, en la dite ville de *Barrie*, une copie conforme de l'assignation ci-dessus, et lui ai lors de la dite signification exhibé l'assignation originale et montré le sceau du président y attaché et la signature du président, et lui ai remis en même temps la somme vingt-cinq piastres pour ses frais de voyage.

Assermenté devant moi en la dite ville
de *Barrie*, le 9me jour de mai,
A. D., 1872.

Com. in B. R., Comté d'H.

Subpœna marqué B, représenté au témoin *Joseph Bedford Johnson*, lors de son interrogatoire.

Sachez tous que moi, *Réné Kimber*, de la cité d'*Ottawa*, écuier, gentilhomme huissier de la verge noire du *Canada*, j'autorise et délègue *Joseph Bedford Johnson*, de la ville de *Barrie*, province d'*Ontario*, constable, comme mon député, pour signifier des assignations sous le seing et sceau du président du Sénat à certains témoins requis de comparaître en la cité d'*Ottawa* devant le Sénat ou un comité d'icelui, pour rendre témoignage dans l'affaire de l'Acte pour faire droit à *John Robert Martin*.

R. KIMBER.

A *Ottawa* ce 2e jour de mai 1872.

SÉNAT,
Canada.

A *William Lount*, de la ville de *Barrie*, comté de *Simcoe*, province d'*Ontario*, avocat ; *George Lount*, du même lieu, régistrateur de comté, et dame *Mary Lount*, son épouse ; *Eliza Lount*, du même lieu, fille majeure ; *Alexander Hamilton*, du même lieu, docteur en médecine, et *Catherine Hamilton*, son épouse ; *James R. Cotter*, du même lieu, avocat, et *Hannah Cotter*, son épouse ; *Richard Martin*, de la cité de *Hamilton*, avocat, et *Elizabeth Martin*, son épouse.

Robert A. Harrison, de la cité de *Toronto*, avocat ; *Daniel McMichael*, du même lieu, avocat ; *Neil McMillan*, du même lieu, épicier, et *Mary McMillan*, son épouse ; *Fanny Bayley*, du village de *Cayuga*, fille majeure, et *Sarah Bayley* du même lieu, fille majeure ; *Jane Hill*, de la ville de *Barrie*, comté de *Simcoe*, fille majeure.

Attendu qu'il a été présenté au Sénat du *Canada*, un bill intitulé : " Acte pour faire droit à *John Robert Martin*, " dans le préambule duquel il est allégué que lui le dit *John Robert Martin* a été légitimement marié avec *Sophia Stinson*, que la dite *Sophia Stinson*, autrement dit *Sophia Martin*, a commis l'adultère avec un nommé *William Lount* ; que le dit *John Robert Martin*, depuis la découverte du dit adultère, a refusé de cohabiter avec sa dite femme et a vécu séparé d'elle ; que la dite *Sophia Stinson*, autrement dite *Sophia Martin*, après la découverte du dit adultère, a quitté le *Canada* et a depuis résidé aux *Etats-Unis d'Amérique* ; que le dit *John Robert Martin* a depuis obtenu un jugement contre le dit *William Lount* pour l'adultère ci-dessus mentionné, et l'a contraint d'en payer

le montant avec dépens; attendu que le dit bill a été lu la première fois, et que le Sénat, après cette première lecture, a ordonné que le dit bill sera lu la seconde fois jeudi, le seizième jour de mai courant, et que le dit *John Robert Martin* sera entendu par conseil, lors de cette seconde lecture, pour établir la vérité des allégations du dit bill; et attendu qu'il m'a été démontré que vous et chacun de vous pourrez vraisemblablement donner un témoignage important en faveur du dit *John Robert Martin*, pétitionnaire dénommé au dit bill, relativement à quelques-unes des matières et choses énoncées dans sa pétition et dans le préambule du dit bill; ces présentes sont pour vous requérir et vous commander à vous et à chacun de vous, d'être et de comparaître devant le Sénat du *Canada*, en la Salle du Sénat, dans la cité d'*Ottawa*, dans la province d'*Ontario*, ou devant tout comité auquel le Sénat renverra le dit bill, jeudi le seizième jour de mai courant, à trois heures de l'après-midi de ce jour, et ainsi de jour en jour jusqu'à ce que toute l'enquête au sujet du dit bill soit prise, terminée et conclue, pour rendre témoignage de ce que vous et chacun de vous savez sur les matières alléguées dans le dit bill, ce que vous n'omettrez aucunement, à votre péril.

Donné sous mon seing et sceau ce 2e jour de mai, A. D., 1872.

JOSEPH CAUCHON,

Président du Sénat.

Alexander Hamilton, témoin du pétitionnaire, assermenté et interrogé, dépose comme il suit: Je réside à *Barrie*, et je suis docteur en médecine. J'ai été entendu, comme témoin du pétitionnaire, devant le comité spécial auquel avait été renvoyé le bill pour faire droit à *John Robert Martin*, pendant la session de 1870. Après la lecture qui m'est faite présentement du témoignage que j'ai donné en cette occasion, j'affirme de nouveau la vérité de tout ce qu'il contient; et j'ajoute de plus que je me suis entretenu avec *William Lount* du même sujet, vers le temps où j'en ai parlé à M. *Martin*, ainsi qu'il est dit dans ma déposition. Je puis lui avoir parlé deux ou trois fois. L'entrée de ma maison fut ensuite refusée à Mde *Martin*; nous n'avions pas approuvé sa conduite, pendant le séjour qu'elle y avait fait précédemment. *Lount* avait l'habitude de venir la visiter chez moi, et sur la remarque que je lui fis qu'il *flirtait* avec elle, il me promit qu'il n'agirait plus de la sorte. Croyant qu'elle ne venait ainsi chez moi que pour se rencontrer avec lui, je donnai ordre de refuser l'entrée de ma maison à Mde *Martin*. Lors de la visite de Mde *Martin* chez moi, nous avions une servante, du nom de *Jane Hill*. J'ai vu celle-ci depuis que je suis à *Ottawa*. C'est après avoir aperçu Mde *Martin* chez *Betz* que je refusai de la recevoir. Je n'ai jamais entendu mettre en doute la véracité de cette fille, je l'ai toujours tenu pour véridique; je n'ai jamais rien appris contre sa moralité, je l'ai connue depuis les quatre ou cinq années dernières; elle vécut avec nous environ six mois, c'était dans l'automne de 1866 ou 1867, au temps où Mde *Martin* s'y trouvait aussi; elle est maintenant en service dans une maison fort respectable. Lorsque Mde *Martin* nous rendit visite, le salon se trouvait placé de telle manière que la servante pouvait voir s'il y avait de la lumière pendant la nuit lorsque de l'escalier de la cuisine elle passait dans le vestibule pour se rendre à sa chambre à coucher, si la porte du salon était ouverte ou entr'ouverte; la porte du salon se trouvait plus éloignée de l'escalier de la cuisine que le milieu de l'appartement; je crois que la porte ouvrait à l'intérieur et à droite; il n'y avait pas de porte de communication entre ma chambre à coucher et le salon; M. *Lount* et Mde *Martin* peuvent avoir veillé après que je m'étais retiré pour la nuit; cependant, je ne puis l'affirmer d'une manière positive, je m'absente assez souvent de ma maison. A ma connaissance, M. *Lount* et Mde *Martin* ne sortirent point en voiture tard dans la soirée; M. *Lount* peut être resté après ma sortie du salon pour me mettre au lit, mais je ne puis me rappeler cela. En réponse à un membre: Je ne soupçonnais rien d'inconvenant dans les relations de M. *Lount* et de Mde *Martin*.

En réponse à un autre membre:—Il ne devait pas se trouver de lumière dans le vestibule, après que ma femme et moi nous nous fûmes retirés. La servante avait probablement une lumière à la main pour se rendre de la cuisine à sa chambre.

En réponse à un autre membre:—La raison qui me fit parler à Mde *Martin* était la légèreté que j'avais cru remarquer dans sa conduite; M. *Lount* avait l'habitude de venir dans ma maison, mais il y vint beaucoup plus fréquemment pendant la visite de Mde *Martin*.

Contre-interrogé par le conseil du pétitionnaire:—Je n'ai eu connaissance d'aucun accident arrivé à Mde *Martin*, pendant son séjour dans ma maison. J'ai lu le témoignage donné par *Jane Hill* devant le comité; j'ai été fort étonné de ce qu'il contenait, n'ayant jamais auparavant entendu parler de ce qu'elle mentionne; mon épouse était malade lorsque l'huissier est venu chez moi pour lui signifier, ainsi qu'à moi, l'ordre de comparaître devant le comité, et elle souffre encore trop actuellement pour pouvoir le faire.

ALEXANDER HAMILTON.

COPIE DE LA DÉPOSITION LUE A ALEXANDER HAMILTON.

8 avril 1870. *Alexander Hamilton* assermenté, dit:— Je réside à *Barrie*. Je suis médecin; je connais Mde *Martin*, l'épouse du pétitionnaire. Elle se trouve alliée, par son mariage, à Mde *Hamilton*. Ce fut dans le mois de septembre 1867, je crois, que je vis pour la première fois Mde *Martin* à *Barrie*. Elle était en visite chez Mde *Cotter*. Elle y séjourna cinq ou six semaines. La seconde fois que je la vis à *Barrie*, ce fut en novembre 1867. Elle venait en visite chez moi. Il ne lui avait pas été fait d'invitation, elle est restée cinq ou six semaines, jusqu'au jour de Noël, 1867. Je connais *William Lount*. Il a l'habitude de venir chez moi, et ses visites ont été bien plus fréquentes qu'à l'ordinaire tout le temps que Mde *Martin* a passé chez moi: le nombre de ces visites devint tel, que je décidai d'en parler à Mde *Martin*. Je lui reprochai combien elle était peu sage de permettre à M. *Lount* de lui porter tant d'attentions. Elle rit, et me dit qu'elle pouvait se protéger elle-même. Je la vis ensuite à l'auberge *Betz*, près de l'*Union Station*, *Toronto* le 24 mai 1869. Je fus appelé à *Hamilton* comme médecin, et dans mon voyage j'allai voir Mde *Martin* à la demande de ses amis. Elle me dit qu'elle était venue à *Toronto* pour y voir *William Lount*. Je l'engageai fortement à retourner vers ses amis, elle me répondit qu'elle n'en ferait rien avant de l'avoir vu. Ce fut dans une chambre à coucher que je vis Mde *Martin*. Je vis là un petit livret; elle me dit qu'il appartenait à un Mr. de ses amis. Je connais l'écriture de *William Lount*. Je crois que les lettres qu'on me présente sont écrites de sa main.

Contre-interrogé par M. *Ross*:—Mde *Martin* est une personne très gaie; elle chante bien et est bonne musicienne; sa société est donc fort recherchée.

ALEXANDER HAMILTON.

L'honorable M. *Dickey* a proposé, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

Que les dits rapport, dépositions et papiers soient imprimés, et pris en considération par la Chambre, en même temps que le bill, mardi prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Macpherson* pour adopter certaines résolutions concernant le chemin de fer du Pacifique.

Après de nouveaux débats,

L'honorable M. *Campbell* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Aikins*, Qu'il soit résolu:

Qu'en vertu des pouvoirs conférés par le Parlement à sa dernière session, le Gouverneur-Général en conseil ayant accordé une charte-contrat à une compagnie pour construire le chemin de fer du Pacifique, laquelle charte-contrat est en pleine vigueur, il est inopportun, vu le commencement prochain des travaux du chemin, et l'obligation de garder la foi promise à la *Colombie Britannique* en ce qui concerne les conditions auxquelles cette province s'est unie au *Canada*, de délibérer sur les résolutions maintenant devant cette Chambre; et que la Chambre passe en conséquence à l'ordre du jour qui vient après les dites résolutions.

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cochrane,*	*Lacoste,*	*Price,*
Archibald,	*Dickey,*	*Macdonald,*	*Read,*
Armand,	*Dumouchel,*	*Macfarlane,*	*Robertson,*
Benson,	*Ferguson,*	*McClelan,*	*Ryan,*
Botsford,	*Ferrier,*	*McDonald,*	*Shaw,*
Burnham,	*Flint,*	*McLelan,*	*Skead,*
Campbell,	*Girard,*	*Muirhead,*	*Smith,*
Carrall,	*Guévremont,*	*Northup,*	*Sutherland,*
Chapais,	*Hamilton, (Inkerman),*	*Olivier,*	*Vidal,*
Chauveau, (Président,)	*Kaulback,*	*Panet,*	*Wark,*
Chinic,	*Kenny, Sir Edward,*	*Perry,*	*Wilson.*—44.

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

Blake,	*Cormier,*	*Locke,*	*Malhiot,*
Bureau,	*Dickson,*	*McMaster,*	*Reesor,*
Chaffers,	*Letellier de St. Just,*	*Macpherson,*	*Simpson.*—13.
Christie,			

Ainsi la question a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a alors proposé, secondé par l'honorable M. *Christie,*
Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable président a déclaré la Chambre continuée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 21 Avril 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Lundi, le 21 avril 1873.

Question par l'honorable M. *Wilmot* :

1873
17 avril.—Le Gouvernement a-t-il l'intention de soumettre au Parlement pendant la présente session une loi pour la continuation des lois actuelles sur la faillite ?

18 " Par l'honorable M. *Reesor*.

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des procurations dont étaient fondés *J. A. McDonald, J. J. C. Abbott, H. N. Natham*, fils, et *D.* et *M. N, Smith*, au nom de *F. Cumberland, D. McInnis, J. B. Beaudry*, fils, *J. S. Helmcken*, et *Andrew McDermot*, pour signer une certaine convention au sujet du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada*, en date du 31 janvier dernier, et aussi pour souscrire des actions le même jour afin de former une compagnie devant entreprendre la construction du dit chemin de fer.

" Par l'honorable M. *Christie*.

Qu'il soit nommé un comité pour prendre en considération tous les faits qui se rattachent au contrat du chemin de fer canadien du *Pacifique* adjugé à Sir *Hugh Allan* et ses associés, et qui se sont produits avant et après la signature de ce contrat, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et documents.

ORDRES DU JOUR.

Pour Lundi, 21 Avril 1873.

1873.

1 | 17 avril.—*Seconde lecture* (Bill H). Prison Centrale pour la Province d'*Ontario*.—(Hon. M. *Campbell*.)

2 | " *Seconde lecture* (Bill I). Aubains dans la *Colombie Britannique* et le *Manitoba*.—(Hon. M. *Campbell*.)

3 | " Prise en considération du deuxième rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. *Simpson*.)

4 | " Prise en considération du troisième rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. *Simpson*.)

5 | " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes). Gardiens de port de *Montréal* et *Québec*.—(Hon. M. *Aikins*.)

6 | " *Second lecture*, (Bill de la Chambre des Communes). Inéligibilité à la Chambre des Communes des membres des législatures provinciales.—(Hon. M. *Letellier de St. Just*.)

7 | " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes). Incorporation de la Banque des *Trois-Rivières*.—(Hon. M. *Ferrier*.)

8 | " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes). Compagnie d'amélioration maritime.—(Hon. M. *Botsford*.)

9 | " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes). Chambre de Commerce de la Puissance.—(Hon. *M. Ferrier*.)

10 | " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes). Amendement de l'acte de la Compagnie d'assurance contre l'incendie pour les bâtements isolés.—(Hon. *M. McMaster*.)

11 | " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes). Compagnie de garantie du *Canada*.—(Hon. M. *Ferrier*.)

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Vendredi, 18 *Avril* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 21 Avril, 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Christie,*	*Kenny,*	*Panet,*
Archibald,	*Cochrane,*	*Lacoste,*	*Perry,*
Armand,	*Cormier,*	*Letellier de St. Just,*	*Price,*
Benson,	*Dickey,*	*Locke,*	*Read,*
Blake,	*Dickson,*	*Macdonald,*	*Reasor,*
Botsford,	*Dumouchel,*	*Macfarlane,*	*Shaw,*
Bourinot,	*Ferguscn,*	*Macpherson,*	*Simpson,*
Bureau,	*Ferrier,*	*Malhiot,*	*Skead,*
Burnham,	*Flint,*	*McClelan,*	*Smith,*
Campbell,	*Girard,*	*McDonald,*	*Sutherland,*
Carrall,	*Guévremont,*	*McLelan,*	*Vidal,*
Chaffers,	*Hamilton, (Inkerman)*	*Muirhead,*	*Wark,*
Chapais,	*Holmes,*	*Northup,*	*Wilmot,*
Chinic,	*Kaulback,*	*Olivier,*	*Wilson,*

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été presentées et déposées sur la table.

Par l'honorable M. *Christie*, de *Richard Blain* et autres, de la ville de *Galt*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Skead*, du réverend *J. Broadhouse* et autres, du village de *Bearbrook* de *Archibald Andrews* et autres, du township de *Nepean*; de *Robert Leitch* et autres, du townships de *Horton*; d'*Edward Watson* et autres, du dit township de *Nepean*; de *Robert Hopkins* et autres, du township de *Gloucester*; d'*Edward Duncan* et autres, du dit township de *Gloucester*; de *T. G. Snelsinger*, M.P.P., et autres, du township de *Cornwall*; d'*Edwin Munro* et autres, du township de *Roxborough*; de *Jonah Cauthar* et autres, *de Lunenburg*; de *E. N. Shaver* et autres, du township de *Roxborough*; du révérend *N. Paterson* et autres, du township de *Charlottenburgh*; du révérend *W. Ross* et autres, du township de *Lochiel*; de *John R. Hughes* et autres, du township de *Plantagenet Nord*; de *Peter Nicholson* et autres, de *Bruce Mines*; de la chambre de commerce d'*Ottawa* et de *B. Batson* et autres, de la cité d'*Ottawa*, tous dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Blake*, de *D. C. Honsberger* et autres, de *South Cayuga*; d'*Isaac Horning* et autres, de la ville de *Simcoe*; de *James Wilson* et autres, du township de *Townsend*, dans le comté de *Norfolk*; de *D. C. Phillips* et autres, des townships de *Rainham* et *Walpole*, dans le comté de *Haldimand*; de *James A. Ivey* et autres, du dit township de *Walpole*; de *John W. Mincke* et autres, aussi de *Walpole*; de *Malcolm McKenzie* et autres, de *Chas. L. Bingham* et autres, du township de *Washington*; de *Nelson Boughner* et autres, du township de *Townsend*; d'*Edward Johnson* et autres, du township de *Charlotteville*; de *Frederick Ball*, de *D. C. Brady*, du township de *Houghton*; de *John Hicks* et autres, du township de *Middleton* et *Windham*; de *Nicholas Snow*, de *John Armour* et autres, du township de *Windham*; de *A. C. Bucke* et autres, du village de *Caledonia*; de *W. H. Carter* et autres, du township de *Woodhouse*; d'*Andrew Williamson*, Jr., et autres, du township de *Seneca*; de *James McLean* et autres, du comté de *Norfolk*; et de *Jno. K. Serm* et autres, du township d'*Oneida*, tous de la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Flint*, de *George B. Tindle* et autres, de *P. W. Moore* et autres, du township de *Smith*; de *Geo. McIlmox* et autres, de *P. Fagney* et autres, du village de *Lakefield*; de *W. H. Stevenson* et autres, du township d'*Asphodel*; de *Thomas Choat* et autres, du township de *Dummer*; de *John L. Bull* et autres, de la forêt de *Bangor* et de *Radcliff*; de *Jenny Ward Bird* et autres, du township de *Sidney*; de *Thomas Warren* et autres, du village de *Marmora*; de *Daniel Guiles* et autres, de *Trenton*; du révérend *A. B. Hames* et autres, du township de *Marmora*; et de *Joseph Green* et autres du village de *Stirling*, tous dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Cochrane* du barreau de la province de *Québec*, section du district de *St. François*.

Par l'honorable M. *Dickey*, de la compagnie de télégraphe électrique de la *Nouvelle-Ecosse*, et de la compagnie de télégraphe de l'Union de l'Ouest,

Par l'honorable M. *Benson*; de *Thomas Nicholson Gibbs*, M. P. et autres du village d'*Oshawa*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Hamilton* (Inkerman) du conseil municipal du township d'*Alfred* et *Longueuil*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues.

De *J. Hunt's* et autres, du comté de *Norfolk*, du Très-Révérend Lord Evêque d'*Ontario*, et autres, du quartier *St. George*, dans la cité d'*Ottawa*. de *J. M. T. Hannum* et autres, du quartier *Wellington*, dans la dite cité d'*Ottawa* de *H. T. Watson* et autres, du quartier *By*, dans la dite cité d'*Ottawa ;*

De *John Parker* et autres, du village de *Dunbarton ;* d'*Ach. Knight* et autres, du village de *Renfrew ;* du conseil municipal du comté de *Renfrew ;* de *Thomas Fairbairn* et autres, du township de *Culross*, dans le comté de *Bruce :* de *Samuel Platt* et autres, de la ville de *Goderick ;* de *William Rae* et autres, du township de *Winchester ;* dans le comté de *Dundas*, province d'*Ontario ;* de l'assemblée législative de la province d'*Ontario*. réunie en parlement; et du Révérénd *Ghas Olivier Garon*, vicaire-général et autres, de la cité de *Trois-Rivières*, province de *Québec*, demandant séparément qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente de boissons suivantes, comme breuvage, dans la Puissance du *Canada*.

De la chambre de commerce de la cité de *Toronto*, et de la chambre de commerce de la cité de *Kingston*, province d'*Ontario*, demandant séparément que l'acte de la faillite de 1869, avec ses amendements soit continué;

De *Charles Platt Treadwell*, shérif des comtés-unis de *Prescott et Russell* (deux pétitions) demandant qu'il soit pris certaines mesures, indiquées dans la pétition, pour l'encouragement de la fabrication du fer et de l'acier dans toutes les provinces du *Canada*, et aussi qu'il soit nommé un comité devant lequel il recevra ordre de comparaître et de produire toute sa correspondance avec le gouvernement impérial et le gouvernement canadien sur le sujet de la construction du chemin de fer du Pacifique ;

De *William Angus* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie de fabrication de papier du *Canada*.

De MM. *Hamilton*, frères et autres, marchands faisant le commerce de bois, dans la province de *Québec*, demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour autoriser les commissaires du havre de la cité de *Québec* à prélever un droit de deux centins et demi par charge sur les chargements de bois équarri et autres bois, et un pareil droit par tonneau sur toutes les importations et exportations du dit port ;

Du conseil municipal du villge de *Pembroke* et du conseil municipal du township de *Pembroke*, dans le comté de *Renfrew*, province d'*Ontario* ; demandant que les travaux à faire pour améliorer la navigation de la rivière Ottawa entre le grand Calumet et le rapide des Joachims soient exécutés dans le chenal qui forme la ligne de division des provinces d'*Ontario* et de *Québec* et non dans le chenal de la Culbute, comme il est actuellement proposé.

De *S. S. Macdonell* et autres, de *Windsor*, province d'*Ontario*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie de passage de *Détroit* et *Windsor* ;

De *A. M. Foster* et autres, de la cité de *Montréal* demandant un acte d'incorporation sous le nom de Banque Centrale du *Canada* ;

Du révérend *Théophile Brassard* et autres, de *Vaudreuil*, province de *Québec*, demandant que le canal projeté entre les *Cascades* et le *Côteau Landing*, sur la rive Nord du St. Laurent soit construit ;

De la compagnie du chemin de *Hamilton* et *Milton* demandant qu'il soit passé un acte, pour permettre à la dite compagnie, à la compagnie du Pont *Desjardins*, à la corporation de

la ville de *Dundas* et à la compagnie du grand chemin de fer occidental, de passer une convention pour l'entretien de ponts sur le canal *Desjardins*.

De *F. Vézina* et autres, de la cité de *Québec*, demandant qu'il ne soit fait aucune modification à la constitution de la corporation des Commissaires du hâvre de *Québec*, et que les droits et priviléges des porteurs de bons de cette commission soient sauvegardés.

De *Olivier Robitaille* et autres, président et directeurs de la Caisse d'économie *Notre-Dame de Québec*, demandant que dans les modifications proposées à la constitution de la commission du Havre de *Québec*, le nombre des directeurs à être nommés par les intéressés soit d'au moins cinq ; que les commissaires soient autorisés à payer avant tout les arrérages d'intérêt et les bons déjà échus, et à donner des garanties pour le paiement des intérêts et des bons à échoir.

Du Révérend *J. B. A. Cousineau* et autres, de *Ste. Thérèse de Blainville*, dans le comté de *Terrebonne*, Province de *Québec*, demandant qu'il soit imposé des droits protecteurs sur les produits agricoles et les objets manufacturiés importés de l'étranger.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre le rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries pour l'année finissants le 30 juin 1872.

Ordonné, qu'el soit déposé sur la table.

(*Voir documents de la Session.*)

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés à présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit ;

CHAMBRE DE COMITÉ,

21 avril 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et constaté qu'il en a été donné suffisant avis, savoir, les pétitions—de *John Zimmerman* et autres, de *Toronto* ; demandant un acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'orfèvres du *Canada ;* de la compagnie de steamers de *Québec* et des ports du golfe ; demandant un acte spécial d'incorporation ; de l'honorable *John Young* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie d'assurance du *Canada ;* et de l'honorable *Charles Wilson* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom " Le crédit foncier du *Canada.*"

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,
Président.

L'honorable M. *Ferrier*, du comité des banques du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte amendant l'acte pour incorporer la compagnie de placement de *Montréal*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Les amendements étant lus une seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Bureau* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de Crédit Foncier du *Canada*."

Le dit bill a été alors lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. *Simpson* du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes nommé pour surveiller leur quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ,

19 avril 1873.

Le comité conjoint des impressions a l'honneur de soumettre son quatrième rapport, lequel est comme suit:

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir:

Message de S. E. le Gouverneur-Général transmettant un rapport des commissaires pour la construction du chemin de fer Intercolonial relatif aux réclamations des entrepreneurs primitifs des sections Nos. 1 à 7 de cette ligne;

Rapport annuel sur les affaires des Sauvages pour l'année expirant le 30 juin 1872;

Réponse à une adresse demandant copie de toutes communications de la part des Sauvages et autres, à *Manitoba*, au sujet du mécontentement qui prévaut parmi les chefs, etc., avec qui on fait des traités à *Manitoba* et le territoire adjoint;

Réponse à une adresse—Pétitions priant Son Excellence de sanctionner la construction d'un canal sur la rive nord du *St. Laurent*, depuis les Cascades jusqu'à *Côteau Landing* (condensée);

Réponse à une adresse demandant un état indiquant les occasions où l'on a accordé des congés aux députés adjudants généraux, etc., depuis le 1er octobre 1868;

Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de *Québec* depuis le 10 juin 1872, et entre les dits gouvernements et l'honorable *Jos. Noël Bossé*, juge de la Cour Supérieure de *Québec* (pour distribution seulement);

Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement de la Puissance celui des *Etats-Unis* au sujet de la réciprocité de commerce entre les deux pays;

Réponse (en partie) à une adresse demandant les rapports du commissaire des terres, à *Manitoba*, touchant la vente des terres dans cette Province,—aussi, la lettre de résignation de M. *Canavan*, et la correspondance à cet égard, et celle à l'égard des plaintes portées contre l'administration du Bureau des Terres dans cette Province (les rapports mensuels ne devant pas être imprimés);

Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et ceux d'Ontario et Québec au sujet de l'arbitrage à propos de la répartition des dettes entre ces deux Provinces, etc.;

Rapport annuel supplémentaire du Ministre des travaux publics, étant un rapport de *Samuel Keefer*, Ecr., I. C., sur le canal de la *Baie Verte*;

Etat des allocations et gratifications en vertu de l'acte de pension des membres du service civil;

Réponse à une adresse demandant le rapport du commissaire chargé de s'enquérir sur l'état des cours d'eau navigables;

Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement et les officiers en loi de la couronne, en *Angleterre*, et le comité judiciaire du Conseil Privé, au sujet de l'Acte des Ecoles du *Nouveau-Brunswick*.

Réponse à une adresse demandant les documents, etc, relatif à la constitutionalité de l'acte relatif aux Ecoles Communes du *Nouveau-Brunswick*, passé par la Législature de cette Province en 1871.

Le comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir;—

Réponse à une adresse demandant un état indiquant le nombre de Sauvages auxquels il a été accordé des lettres patentes leur donnant un droit à vie sur les terres à eux accordées ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance et tous autres documents relatifs à la poursuite intentée contre le Gouvernement, de son consentement, par l'imprimeur du Parlement et des départements ;

Message du Gouverneur-Général au sujet de l'administration de la justice, etc., dans les Territoires du Nord-Ouest;

Réponse à une adresse demandant la correspondance relative à la violation prétendue des lois sur le revenu par la Compagnie du Grand Chemin de fer Occidental;

Etat indiquant le nombre d'hommes dans la Police de la Puissance, et le coût de leur paie et de leurs frais de voyages et autres.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON.
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération, mercredi prochain.

L'honorable M. *Reesor* a proposé, secondé par l'honorable M. *Christie*.
Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des procurations dont étaient fondés *J. A. McDonald*, *J. J. C. Abbott*, *H. N. Nathan*, fils, et *D.* et *M. N. Smith*, au nom de *F. Cumberland*, *D. McInnis*, *J. B. Beaudry*, fils, *J. S. Helmcken*, *et Andrew McDermot*, pour signer une certaine convention au sujet du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada*, en date du 31 janvier dernier, et aussi pour souscrire des actions le même jour afin de former une compagnie devant entreprendre la construction du dit chemin de fer.
La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été resolue dans l'affirmative.
Ordonné, que ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du conseil privé se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant la Prison Centrale de la Province d'*Ontario*,"
Sur motion de l'honorable M. *Campbell* secondé par l'honorable M. *Aikens*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les Etrangers et la naturalisation dans les provinces de la *Colombie Anglaise* et du *Manitoba*,"
Sur motion de l'honorable M. *Campbell* secondé par l'honorable M. *Aikens*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre a procédé à la prise en considération du deuxième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, nommé pour surveiller les impressions du Parlement.

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson* secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du troisième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, nommé pour surveiller les impressions du Parlement.

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill, intitulé : " Acte pour amender " les actes concernant les gardiens de port à *Montréal* et *Québec*."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de " déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*, les membres " des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces qui forment maintenant ou " formeront plus tard partie de la Puissance du *Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de " *Trois-Rivières*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie maritime d'amélioration de la Puissance du *Canada*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce de la Puissance du *Canada*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie canadienne d'assurance contre les risques isolés du feu et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de " Compagnie d'Assurance des cultivateurs et des bâtisses isolées du *Canada* contre le feu," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte quatorzième et quinzième *Victoria*, chap. trente-six, qui incorpore la compagnie de garantie du *Canada*, a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, Que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la création du département de l'Intérieur," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé le dit bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Wark*, il a été *Ordonné*, Que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Wark*, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 22 Avril 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mercredi, 23 avril 1873.

1873

20 mars.—Par l'honorable M. *Ryan* :

Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial ou avec quelque personne que ce soit, depuis le 31 mars 1872, au sujet du droit de propriété littéraire et artistiques et des réimpressions d'ouvrages de propriété britannique en *Canada*.

21 avril.—Question par l'honorable M. *Dickey*.

1o. S'il existe entre le gouvernement ou le département des travaux publics et Sir *Hugh Allan* ou la compagnie de télégraphe de *Montréal*, quelque convention qui attribue à Sir *Hugh Allan* ou à la compagnie le droit exclusif d'établir ou d'exploiter des fils télégraphiques le long de la ligne du chemin de fer Intercolonial ?

2o. Si les frais d'établissement, le long du chemin de fer Intercolonial, entre *Truro* et *Amherst*, de la ligne télégraphique servant actuellement à l'usage du dit chemin de fer, ont été ou seront à la charge du gouvernement ? sinon, sur qui doivent-ils retomber ? Ou bien, le gouvernement ou le département du chemin de fer payent-ils quelque somme de deniers, soit par dépêche, soit autrement, pour les correspondances du service du chemin de fer expédiées par cette ligne ?

Pour Jeudi, le 24 avril 1873.

21 avril.—Par l'honorable M. *Christie*.

Qu'il soit nommé un comité pour s'enquérir et faire de temps en temps rapport de tous les faits qui se rattache au contrat du chemin de fer canadien du *Pacifique* adjugé à Sir *Hugh Allan* et ses associés, et qui se sont produits avant et après la signature de ce contrat, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, et dépêches télégraphiques, envoyées ou reçues par le câble atlentique ou autre voie y compris toutes communications échangées entre Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un de ses associés maintenant en *Angleterre*, et le gouvernement, ou un de ses membres ou quelque personnes en son nom.

ORDRES DU JOUR.

Pour Mardi, 22 avril 1873.

1873.

1 | 21 avril.—*Troisième lecture* (Bill E). Compagnie de placement de *Montréal*.—(Hon. M. *Ferrier*.)

2 | 18 " *Prise en considération* du rapport du comité spécial du (bill F) qui fait droit à *John Robert Martin*, ainsi que des témoignages reçues au soutien de ce bill.—(Hon. M. *Dickey*.)

3 | 21 " *Prise en considération* des amendements faits par les Communes au (bill B) portant création d'un département de l'intérieur.—(Hon. M. *Aikens*.)

No. 24.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Lundi, 21 *Avril* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 22 Avril, 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,
Archibald,
Armand,
Benson,
Blake,
Botsford,
Bourinot,
Bureau,
Burnham,
Campbell,
Carrall,
Chaffers,
Chapais,
Chinic,
Christie,
Cochrane,
Cormier,
Dickey,
Dickson,
Dumouchel,
Ferguscn,
Ferrier,
Flint,
Girard,
Guévremont,
Hamilton, (*Inkerman*)
Hamilton, (*Kingston*)
Holmes,
Kaulback,
Kenny,
Lacoste,
Locke,
Macdonald,
Macfarlane,
Macpherson,
Malhiot,
McClelan,
McDonald,
McLelan,
McMaster,
Mills,
Muirhead,
Northup,
Olivier,
Panet,
Perry,
Price,
Read,
Reesor,
Seymour,
Robertson,
Shaw,
Simpson
Skead,
Smith,
Sutherland,
Vidal,
Wark,
Wilmot
Wilson.

PRIÈRES :

Par l'honorable M. *Mills*, de *S. Williamson*, *William Kennes* et *John Skinner*, de la cité d'*Hamilton ;* de *Samuel Field* et autres, des townships d'*Ancaster* et de *Beverley ;* du révérend *H. Melaney*, du comté de *Wentworth Nord ;* de *Charles Foster*, de *Flamboro Est* et *Ouest*, comté de *Wentworth ;* du révérend *Frederick Ratcliff* et autres, de la ville de *Dundas ;* du révérend *T. S. Howard* et autres, du township de *Glemfra*, comté de *Wentworth ;* du révérend *Wm. P. Waller*, révérend *R. M. Pougham* et autres, du township d'*Ancaster ;* d'*Amos Wenner* et autres, du village de *Freeport ;* de *John Edmonds* et autres, du township de *Binbrook ;* de *George Eshleman* et autres, du township de *Wilmot ;* de *C. R. Gedders* et autres, de la ville de *Berlin ;* du révérend *John B. Clarkson* et autres, du comté de *Waterloo ;* de *John Payne* et autres, du village de *New-Hamburg* et du township de *Wilmot.*

Par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston,*) de *Charles Clarke* et autres, de la province *Ontario ;* de *William Snider*, *Thomas Reid* et autres, de la division sud de *Leeds ;* de *Samuel Edgar* et autres, du township de *Kelley ;* de *John Ballantgne* et autres, du township d'*Elmsley ;* de *Joshua Mitchell* et autres, du township de *Lansdown ;* de *Simeon Loverin* et autres, du township d'*Elizabethtown ;* de *John Sharp* et autres, de la section d'école No. 10 d'*Ennestown*, dans le comté de *Lennox ;* du révérend *Francis W. Dobbs* et autres, du village de *Portsmouth ;* de *Horace M. Diez*, *Lewis Pardi* et autres, du village de *Sydenham ;* de *John Woods* et autres, du township de *Pittsburgh ;* de *Henry Dugdale* et autres, du township de *Garden Island ;* du révérend *J. W. Thrasher* et autres, du township de *Barrie ;* du révérend *D. Brill* et autres, du township de *Portland ;* du révérend *G. J. Dingham* et autres, du village de *Wellington ;* de *Jas. L. Biggar* et autres, des townships de *Murray* et d'*Ameliasburgh ;* d'*Edward Roblin* et autres, du township d'*Ameliasburgh ;* de *Philea A. Clapp*, *G. J. Dingham* et autres, du township de *Hillier ;* de *W. S. Harwood*, *John Illsey* et autres, de la ville de *Picton*, tous dans la province d'*Ontario.*

Par l'honorable M. *Shaw* ; de *F. S. Spence* et autres, de *Joseph Hebbard* et autres : d'*Arthur Jordean* et autres, de la ville de *Prescott* de *Daniel Semmon* et autres, du township d'*Edwardsburgh* ; de *John Cunningham* et autres, du township de *Wolford*, de *John Coran* de *Vennechar*, de *J. B. Aylsworth*, et autres, du village de *Newburgh ;* de *Silas Wright* et autres, du comté de *Grenville*, de *Stafford Merriefield* et autres, du township d'*Oxford*, de *Joseph Fay* et autres, du dit township d'*Oxford*, du Révérend *R. Lewis* et autres, du township d'*Augusta*, de *Charles Easdale* et autres, du township de *Lanark*, de *B. S. Lugden* et autres, du village de *Port ; Elmsley*, de *William Tait* et autres du township de *Pakenham*, au reverend *John Steward* et autres, du township de *Drummond*, et de *J. W. Ryan* et autres du township de *Camden*, tous dans la province d'*Ontario.*

Par l'honorable *M. Cochrane* ; deux pétitions d'*Andrew Allan* et autres, de la Cité de *Montréal.*

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues.

Du conseil municipal du township de *Townsend*, dans le comté de *Norfolk*, province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé une loi plohibitive de la vente de boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada.*

De la chambre de commerce de la ville de *Kingston* et du conseil de la dite chambre de commerce, demandant qu'un canal soit construit sur la rive nord du St. Laurent entre les *Cascades* et *Côteau Landing.*

De la chambre de commerce de la ville de *St. Jean*, province de *Québec*, demandant la continuation de l'acte de la faillite de 1869 et de ses amendements.

L'honorable président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de La Banqu *Jacques Cartier*, le 1er avril 1873.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie de placement de *Montréal* " a été, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auxquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport spécial auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour faire droit *John Robert Martin*."

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, a proposé

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, a proposé

Que le dit bill pour faire droit à *John Robert Martin* soit maintenant lu la troisième fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les noms étant appelés ils ont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Fergusson*,	*Macfarlane*,	*Read*,
Archibald,	*Ferrier*,	*McClelan*,	*Shaw*,
Benson,	*Hint*,	*McLelan*,	*Seymour*,
Blake,	*Hamilton*, (*Inkerman*)	*McMaster*,	*Skead*,
Botsford,	*Hamilton*, (*Kingston*),	*Mills*,	*Sutherland*,
Burnham,	*Holmes*,	*Muirhead*,	*Vidal*,
Cochrane,	*Kaulback*,	*Northup*,	*Wark*,
Dickey,	*Locke*,	*Perry*,	*Wilmot*.—34.
Dickson,	*Macdonald*, (*Victoria*),		

NON-CONTENTS.

Les honorables Messieurs

Armand,	*Chinic*,	*Guévremont*,	*Olivier*,
Bureau,	*Christie*,	*Kenny*, (*Sir Edw.*),	*Panet*,
Chaffers,	*Cormier*,	*Lacoste*,	*Price*,
Chapais,	*Dumouchel*,	*Malhiot*,	*Wilson*.—18.
Chauveau,	*Girard*,		

Ainsi la question a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue sur division dans l'affirmative.

Contents, 34; non contents, 18.

Ordonné, Que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'établissement du département de l'intérieur."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, Qu'ils soient remis à demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 23 Avril 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mercredi, 23 avril 1873.

1873

Par l'honorable M. *Ryan* :

20 avril.– Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial ou avec quelque personne que ce soit, depuis le 31 mars 1872, au sujet du droit de propriété littéraire et artistique et des réimpressions d'ouvrages de propriété britannique en *Canada*.

Question par l'honorable M. *Dickey*.

21 " 1o. S'il existe entre le gouvernement ou le département des travaux publics et Sir *Hugh Allan* ou la compagnie de télégraphe de *Montréal*, quelque convention qui attribue à Sir *Hugh Allan* ou à la compagnie le droit exclusif d'établir ou d'exploiter des fils télégraphiques le long de la ligne du chemin de fer Intercolonial ?

2o. Si les frais d'établissement, le long du chemin de fer Intercolonial, entre *Truro* et *Amherst*, de la ligne télégraphique servant actuellement à l'usage du dit chemin de fer, ont été ou seront à la charge du gouvernement ? sinon, sur qui doivent-ils retomber ? Ou bien, le gouvernement ou le département du chemin de fer payent-ils quelque somme de deniers, soit par dépêche, soit autrement, pour les correspondances du service du chemin de fer expédiées par cette ligne ?

Pour Jeudi, le 24 avril 1873.

Par l'honorable M. *Christie*.

21 avril —Qu'il soit nommé un comité pour s'enquérir et faire de temps en temps rapport de tous les faits qui se rattachent au contrat du chemin de fer canadien du *Pacifique* adjugé à Sir *Hugh Allan* et ses associés, et qui se sont produits avant et après la signature de ce contrat, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, et dépêches télégraphiques, envoyées ou reçues par le câble atlentique ou autre voie, y compris toutes communications échangées entre Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un de ses associés maintenant en *Angleterre*, et le gouvernement, ou un de ses membres ou quelque personne en son nom.

Par l'hon. M. *Vidal :*

22 " Qu'il proposera qu'il soit nommé un comité spécial auquel seront renvoyées toutes les pétitions présentées à cette Chambre ; demandant la passation d'une loi prohibitive de la fabrication et de la vente de boissons enivrantes.

ORDRES DU JOUR.

Pour Mercredi, 23 avril 1873.

1873.

1 | 21 avril.—*Considération* du quatrième rapport du comité collectif des impressions.—(Hon. M. *Simpson.*)

2 | " " *Seconde lecture* (Bill J.) Cie. du crédit foncier du *Canada.*—(Hon. M. *Bureau.*)

3 | " " *Seconde lecture* (Bill H.) Prison Centrale pour la province d'*Ontario.*—(Hon. M. *Campbell.*)

4 | " " *Seconde lecture* (Bill I.) Aubains dans la *Colombie Britannique* et le *Manitoba.*—(Hon. M. *Campbell.*)

5 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Inéligibilité à la Chambre des Communes des membres des législatures provinciales.—(Hon. M. *Letellier de St. Just.*)

6 | " " Seconde *lecture* (Bill de la Chambre des Communes.)Gardiens de port de *Montréal* et *Québec.*—(Hon. M. *Aikins.*)

7 | 22 " *Considération des amendements* faits par la Chambre des Communes au (Bill B) création du département de l'Intérieur.—Hon. M. *Aikins.*)

220

No. 25.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Mardi, 22 *Avril* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 23 Avril, 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,
Archibald,
Armand,
Benson,
Blake,
Botsford,
Bourinot,
Bureau,
Burnham,
Campbell,
Carrall,
Chaffers,
Chapais,
Chinic,
Christie,
Cochrane,
Cormier,
Dickey,
Dickson,
Dumouchel,
Ferguscn,
Ferrier,
Flint,
Foster,
Girard,
Guévremont,
Hamilton, (*Inkerman*)
Hamilton, (*Kingston*)
Holmes,
Kaulback,
Lacoste,
Locke,
Macdonald,
Macfarlane,
Macpherson,
Malhiot,
McClelan,
McDonald,
McLelan,
McMaster,
Mills,
Muirhead,
Northup,
Olivier,
Panet,
Perry,
Price,
Read,
Seymour,
Shaw,
Simpson,
Skead,
Smith,
Sutherland,
Vidal,
Wark,
Wilmot,
Wilson.

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table.

Par l'Honorable M. *Christie*, de l'assemblée de l'église presbytérienne canadienne du village de *Straltobane*, dans le township de *Stanboro* Ouest.

De *Darius Dean* et autres, du township de *Bogham*, dans le comté d'*Elgin*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Wilson*, du révérend *G. M. P. Mathieu* et autres, de *Ste. Justine* dans le comté de *Vaudreuil*, province de *Québec* ; et de la chambre de commerce de la ville de *St, Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*,

Par l'honorable M. *Blake*, de *John L. Germon* et autres, du village de *Norwich*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De *Richard Blain* et autres, de la ville de *Galt*, province d'*Ontario* ; demandant la continuation de l'acte de la Faillite de 1869 et de ses amendements.

Du révérend *J. Broadhouse* et autres, du village de *Bearbrook* ; de *Archibald Andrews* et autres, du township de *Nepean* ; de *Robert Leitch* et autres, du township de *Horton* ; d'*Edward Watson* et autres, du dit township de *Nepean* ; de *Robert Hopkins* et autres, du township de *Gloucester* ; d'*Edward Duncan* et autres, du dit township de *Gloucester* ; de *T. G. Snelsinger*, M.P.P., et autres, du township de *Cornwall* ; d'*Edwin Munro* et autres, du township de *Roxborough* ; de *Jonah Cauthar* et autres, *de Lunenburg* ; de *E. N. Shaver* et autres, du township de *Roxborough* ; du révérend *N. Paterson* et autres, du township de *Charlottenburgh* ; du révérend *W. Ross* et autres, du township de *Lochiel* ; de *John R. Hughes* et autres, du township de *Plantagenet Nord* ; de *Peter Nicholson* et autres, de *Bruce Mines* ; de *D. C. Honsberger* et autres, de *South Cayuga* ; d'*Isaac Horning* et autres, de la ville de *Simcoe* ; de *James Wilson* et autres, du township de *Townsend*, dans le comté de *Norfolk* ; de *D. C. Phillips* et autres, des townships de *Rainham* et *Walpole*, dans le comté de *Haldimand* ; de *James A. Ivey* et autres, du dit township de *Walpole* ; de *John W. Mincke* et autres, aussi de *Walpole* ; de *Malcolm McKenzie* et autres, de *Chas. L. Bingham* et autres, du township de *Washington* ; de *Nelson Boughner* et autres, du township de *Townsend* ; d'*Edward Johnson* et autres, du township de *Charlotteville* ; de *Frederick Ball*, de *D. C. Brady*, du township de *Houghton* ; de *John Hicks* et autres, des townships de *Middleton* et *Windham* ; de *Nicholas Snow*, de *John Armour* et autres, du township de *Windham* ; de *A. C. Bucke* et autres, du village de *Caledonia* ; de *W. H. Carter* et autres, du township de *Woodhouse* ; d'*Andrew Williamson*, jr., et autres, du township de *Seneca* ; de *James McLean* et autres, du comté de *Norfolk* ; et de *Jno. K. Serm* et autres, du township d'*Oneida* ; de *George B. Tindle* et autres, de *P. W. Moore* et autres, du township de *Smith* ; de *Geo. McIlmox* et autres, de *P. Fagney* et autres, du village de *Lakefield* ; de *W. H. Stevenson* et autres, du township d'*Asphodel* ; de *Thomas Choat* et autres, du township de *Dummer* ; de *John L. Bull* et autres, de la forêt de *Bangor* et de *Radcliff* ; de *Jenny Ward Bird* et autres, du township de *Sidney* ; de *Thomas Warren* et autres, du village de *Marmora* ; de *Daniel Guiles* et autres, de *Trenton* ; du révérend *A. B. Hames* et autres, du township de *Marmora* ; et de *Joseph Green* et autres, du village de *Stirling*, tous dans la province d'*Ontario*, du conseil municipal du township d'*Alfred*, et du conseil municipal du township de *Longueuil* ; demandant séparément qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente de boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

De la chambre de commerce de la ville d'*Ottawa* ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour autoriser les commissaires du havre de *Québec* à prélever un droit de deux centins et demi par charge sur les chargements de bois équarri et autres bois, et un pareil droit par tonneau sur toutes les importations et exportations du dit port ;

De *B. Batson* et autres, de la cité d'*Ottawa ;* demandant un acte d'incorporation sous le nom de " compagnie et d'emmagasinage de la puissance.

Du barreau de la province de *Quebec*, section du district de *St. François*, demandant qu'il soit fait une enquête par le parlement, dans la présente session, sur l'état actuel de la magistrature de la province de *Québec*, et qu'il soit porté des dispositions législatives à l'effet d'assurer l'efficacité de l'administration de la justice et une pension de retraite convenable et suffisante aux juges admis à se retirer du banc.

De la compagnie de télégraphe électrique de la *Nouvelle-Ecosse*, demandant qu'il ne soit pas passé de loi pour autoriser la compagnie de télégraphe de *Montréal* ou aucune autre compagnie rivale de télégraphe à construire, exploiter ou posséder des lignes de télégraphe dans la *NouvelleEcosse* sans qu'il soit préalablement pris des arrangements équitables avec la dite compagnie de télégraphe électrique de la *Nouvelle-Ecosse*.

De la compagnie de télégraphe, Union de l'Ouest, demandant entre autres choses qu'il ne soit pas passé de loi de nature à porter atteinte aux droits de la compagnie de télégraphe de la *Nouvelle-Ecosse*, tels que reconnus par sa charte.

De *Thomas Nicholson Gibbs* M. P., et autres, du village d'*Oshawa*, province d'*Ontario* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Chambre de Commerce d'*Oshawa*. "

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

23 Avril 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés à l'honneur de présenter son douzième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et constaté qu'il en a été donné suffisant avis, savoir, les pétitions ; de *A. M. Foster* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Banque Centrale du *Canada* ; de *William Angus* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie de fabrication de papiers du *Canada* ; de *S. S. Macdonell* et autres, de la ville de *Windsor*, province d'*Ontario*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie de bateaux de passage du *Détroit* et *Windsor*.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *P. Bachand* et autres, de la cité de *St. Hyacinthe*, province de *Québec*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Banque de *St. Hyacinthe*, et a constaté que les avis publics n'ont pas eu toute la durée voulue. Votre comité toutefois recommande de suspendre la 51e règle dans ce cas-ci, vu que le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cet irrégularité.

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été

Ordonné, Que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de *P. Bachand* et autres, de la cité de *St. Hyacinthe*, tel que recommandé dans le douzième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordree permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'améliorations maritimes de la Puissance du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour étendre un acte passé en la 33ème année, du régne de Sa Majesté intitulé. "Acte pour amender l'Acte des Pénitenciers de 1868.

Le dit bill a été lu la première fois,

Ordonné, qu'il soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les affaires contre la personne."

Le dit bill a été lu la première fois,

Ordonné, qu'il soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Conformément à l'Ordre du jour la Chambre a procédée à la prise en considération du quatrième rapport du comité collectif des impressions.

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson* secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de crédit foncier du *Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la prison centrale de la province d'*Ontario*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honoreble M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte concernant les aubains et la naturalization dans les provinces de la *Colombie Britannique* et le *Manitoba*, a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet de " déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*, les membres " des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces qui forment maintenant ou " formeront plus tard partie de la Puissance du *Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mercredi.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender les actes concernant les gardiens de Port à *Montréal* et à *Québec*."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre a procédé à la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la création du département de l'intérieur et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Aikins* secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient agrées.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat à acquiescé aux dits amendements faits au dit bill sans amendements.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour augmenter le nombre des membres de la corporation de la Maison de la Trinité de *Québec*, et pour en étendre les pouvoirs, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la nomination de maîtres de havre, pour certains ports dans les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant le transport des matières dangereuses dans les navires, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour pourvoir à l'interrogation des témoins sous serment par des comités au Sénat et de la Chambre des Communes en certains cas, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi.

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que les amendements proposés par le comité des ordres permanents et des bills privés au bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'amélioration maritimes de la Puissance du *Canada*," soient pris en considération par la Chambre, demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 24 Avril 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Jeudi, le 24 avril 1873.

1873

Par l'honorable M. *Christie.*

21 avril —Qu'il soit nommé un comité pour s'enquérir et faire de temps en temps rapport de tous les faits qui se rattachent au contrat du chemin de fer canadien du *Pacifique* adjugé à Sir *Hugh Allan* et ses associés, et qui se sont produits avant et après la signature de ce contrat, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, et dépêches télégraphiques, envoyées ou reçues par le câble atlentique ou autre voie, y compris toutes communications échangées entre Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un de ses associés maintenant en *Angleterre*, et le gouvernement, ou un de ses membres ou quelque personne en son nom.

Par l'hon. M. *Vidal :*

22 " Qu'il proposera qu'il soit nommé un comité spécial auquel seront renvoyées toutes les pétitions présentées à cette Chambre ; demandant la passation d'une loi prohibitive de la fabrication et de la vente de boissons enivrantes.

ORDRES DU JOUR.

Pour Jeudi, 24 avril 1873.

1873.

1 | 21 avril.—*Seconde lecture* (Bill J.) Cie. du crédit foncier du *Canada*.—(Hon. M. *Bureau*.)

2 | " " *Comité de toute la Chambre* (Bill H.) Prison Centrale pour la province d'*Ontario*. (Hon. M. *Campbell*

3 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Inéligibilité à la Chambre des Communes des membres des législatures provinciales.—(Hon. M. *Letellier de St. Just*.)

4 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Gardiens de port de *Montréal* et *Québec*.—(Hon. M. *Aikins*.)

4 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) assermentation des témoins entendus devant les comités du Parlement.—(Hon. M. *Campbell*.)

5 | " " *Considération* de l'amendement fait par le comité spécial su (Bill de la Chambre des Communes), incorporation de la compagnie d'amélioration maritime.—(Hon. M. *Dickey*.)

No. 26.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Mercredi, 23 *Avril* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 24 Avril 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,
Archibald,
Armand,
Benson,
Blake,
Botsford,
Bourinot,
Bureau,
Burnham,
Campbell,
Carrall,
Chaffers,
Chapais,
Chinic,
Christie,
Cochrane,
Cormier,
Dickey,
Dickson,
Dumouchel,
Ferguson,
Ferrier,
Flint,
Foster,
Girard,
Guévremont,
Hamilton, (*Inkerman*)
Hamilton, (*Kingston*)
Holmes,
Kaulback,
Lacoste,
Locke,
Macdonald, (*Victoria*)
Macfarlane,
Macpherson,
Malhiot,
McClelan,
McDonald,
McLelan,
McMaster,
Mills,
Muirhead,
Northup,
Olivier,
Panet,
Perry,
Price,
Read,
Seymour,
Shaw,
Simpson,
Skead,
Smith,
Sutherland,
Vidal,
Wark,
Wilmot,
Wilson.

PRIÈRES :

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le greffier de cette Chambre soit enjoint de procurer deux copies pour chaque membre du Sénat des " Débats du Parlement de la Puissance du *Canada* pour les sessions 1870-1871."

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Résolu*, qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour remettre à cette Chambre les dépositions et documents sur lesquels est fondé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *John Robert Martin*," ainsi qu'une copie des procédés jusqu'à jugement final dans la cour des plaids communs du *Haut-Canada*, maintenant province d'*Ontario*, dans la cause de *Martin* vs. *Lount*, présentés à cette Chambre lors de la présentation de la pétition pour ce dit bill.

L'honorable président a présenté à la Chambre un état supplémentaire des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Bedford* pour l'année 1872.

Ordonné, que le dit état soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la Session.)

Les pétitions suivantes ont été déposées sur la table.

Par l'honorable M. *Christie*, de la compagnie de chemin de fer de *Buffalo* et du Lac *Huron*.

Par l'honorable M. *Olivier*, de *Louis Sylvestre* et autres, de la *Visitation, Isle du Pads*, dans le comté de *Berthier*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Benson*, de *Jacob McCombs* et autres, du comté de *Monck* ; du révérend *John Reilley* et autres, de *Fort Hill* ; du révérend *Joseph Odery* et autres, du township de *Stansford* ; d'*Olivier Powell* et autres, du village de *Drummondville* ; de *Cyrus Kilburn* et autres, du township de *Clinton* ; de *H. F. Bridgman* et autres, du township de *Grimsby* ; de *George Bowland* et autres, du township de *Niagara* ; et de *P. H. Waddell* et autres, du township de *Clinton*, tous dans la province du *Haut-Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *S. Williamson*, *William Kennes* et *John Skinner*, de la cité d'*Hamilton* ; de *Samuel Field* et autres, des townships d'*Ancaster* et de *Beverley* ; du révérend *H. Melaney*, du comté de *Wentworth Nord* ; de *Charles Foster*, de *Flamboro Est* et *Ouest*, comté de *Wentworth* ; du révérend *Frederick Ratcliff* et autres, de la ville de *Dundas* ; du révérend *T. S. Howard* et autres, du township de *Glemfra*, comté de *Wentworth* ; du révérend *Wm. P. Waller*, révérend *R. M. Paugham* et autres, du township d'*Ancaster* ; d'*Amos Wenner* et autres, du village de *Freeport* ; de *John Edmonds* et autres, du township de *Binbrook* ; de *George Eshleman* et autres, du township de *Wilmot* ; de *C. R. Gedders* et autres, de la ville de *Berlin* ; du révérend *John B. Clarkson* et autres, du comté de *Waterloo* ; de *John Payne* et autres, du village de *New-Hamburg* et du township de *Wilmot* ; de *William Snider*, *Thomas Reid* et autres, de la division sud de *Leeds* ; de *Samuel Edgar* et autres, du township de *Kelley* ; de *John Ballantyne* et autres, du township d'*Elmsley* ; de *Joshua Mitchell* et autres, du township de *Lansdown* ; de *Simeon Loverin* et autres, du township d'*Elizabethtown* ; de *John Sharp* et autres, de la section d'école No. 10 d'*Ennestown*, dans le comté de *Lennox* ; du révérend *Francis W. Dobbs* et autres, du village de *Portsmouth* ; de *Horace M. Diez*, *Lewis Pardi* et autres, du village de *Sydenham* ; de *John Woods* et autres, du township de *Pittsburgh* ; de *Henry Dugdale* et autres, du township de *Garden Island* ; du révérend *J. W. Thrasher* et autres, du township de *Barrie* ; du révérend *D. Brill* et autres, du township de *Portland* ; du révérend *G. J. Dingham* et autres, du village de *Wellington* ; de *Jas. L. Biggar* et autres, des townships de *Murray* et d'*Ameliasburgh* ; d'*Edward Roblin* et autres, du township d'*Ameliasburgh* ; de *Philea A. Clapp*, *G. J. Dingham* et autres, du township de *Hillier* ; de *W. S. Harwood*, *John Illsey* et autres, de la ville de *Picton* ; de *F. S. Spence* et autres, de *Joseph Hebbard* et autres :

d'*Arthur Jordean* et autres, de la ville de *Prescott*, de *Daniel Semmon* et autres, du township d'*Edwardsburgh*; de *John Cunningham* et autres, du township de *Wolford*, de *John Coran*, de *Vennechar*, de *J. B. Aylsworth*, et autres, du village de *Newburgh*; de *Silas Wright* et autres, du comté de *Grenville*, de *Stafford Merriefield* et autres, du township d'*Oxford*, de *Joseph Fay* et autres, du dit township d'*Oxford*, du Révérend *R. Lewis* et autres, du township d'*Augusta*; de *Charles Easdale* et autres, du township de *Lanark*, de *B. S. Lugden* et autres, du village de *Port Elmsley*, de *William Tait* et autres du township de *Pakenham*, du révérend *John Steward* et autres, du township de *Drummond*, et de *J. W. Ryan* et autres du township de *Camden*, tous dans la province d'*Ontario*; de *Charles Clarke* et autres, de la cité de *Toronto*, province d'*Ontario*; demandant qu'il soit construit un canal sur la riva nord du *St. Laurent* entrs les *Cascades* et *Coteau Landing*.

D'*Andrew Allan* et autres, de la cité de *Monlréal* (deux pétitions); demandnnt un acte d'incorporation dans le but d'exploiter les mines et les bois et de faire d'autres exploitations sur ertaines étendues de terre situées sur la côte nord du fleuve et du golfe *St. Laurent*, en bas de la rivière *Saguenay*, et pour faire la pêche sur les côtes et dans les eaux adjacentes; aussi demandant d'être incorporés sous le nom de Compagnie d'emmagasinage des marchands.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikens*, a proposé

Que, lorsque la Chambre s'ajournera demain elle reste ajournée à lundi soir à sept heures du soir.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorarable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Cochrane*, il a été

Ordonné, que les honorables MM. *Christie*, *Flint*, *Benson*, *Ferrier*, *Bureau*, *Lacoste*, *Girard*, *McClelan*, *McLelan* et le moteur soient nommés un comité auquel seront référées toutes les pétitions présentées à cette Chambre, demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage dans le *Canada*.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de Crédit Foncier du *Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant la prison centrale de la province d'*Ontario*."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Olivier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendements.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikens*, il a été

Ordonné, qu'il soit lu une seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill, intltulé: "Acte à l'effet de déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*, les membres des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces qui forment maintenant ou formeront plus tard partie de la Puissance du *Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les actes concernant les gardiens de ports à *Montréal* et à *Québec*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikens*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité général lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pourvoir à l'interrogation des témoins sous serment par des comités du Sénat ou de la Chambre des Communes."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikens*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre a procédé à la prise en considération de l'amendement proposé par le comité des ordres permanents et des bills privés au bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie Maritime d'amélioration de la Puissance."

Le dit amendement étant lu une seconde fois par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour étendre, pour une autre période, les dispositions de l'*Acte des arrangements financiers* " *du Grand-Tronc*, 1868," à l'égard de certains bons privilégiés, pour établir les taux d'intérêts payables à l'avenir sur les bons et actions privilégiés et pour d'autres fins, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikens*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 25 Avril 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Vendredi, 25 avril 1873.

1873

Par l'honorable M. *Campbell.*

24 avril.—Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à lundi prochain, à sept heures et demie du soir.

ORDRES DU JOUR.

Pour Vendredi, 25 avril 1873.

1873.

1 | 24 avril.—*Troisième lecture* (Bill H.) Prison Centrale pour la province d'*Ontario*. (Hon. M. *Campbell.*)

2 | 23 " *Seconde lecture* (Bill L) Offense contre la personne. (Hon. M. *Campbell.*)

3 | " " *Comité de toute la Chambre* (Bill I) Etrangers dans la *Colombie Britannique* et le *Manitoba*. (Hon. M. *Campbell.*)

4 | " " *Seconde lecture* (Bill J.) Cie. du crédit foncier du *Canada*.—(Hon. M. *Bureau.*)

5 | " " *Seconde lecture* (Bill des Communes) Arrangements financiers du Grand-Tronc, 1873. (Hon. M. *Ferrier.*)

No. 27.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Jeudi, 24 *Avril* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 25 Avril 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*Letellier de St. Just,*	*Panet,*
Archibald,	*Dickey,*	*Locke,*	*Perry,*
Armand,	*Dickson,*	*Macdonald, (Victoria)*	*Price,*
Benson,	*Dumouchel,*	*Macfarlane,*	*Read,*
Blake,	*Ferguson,*	*Macpherson,*	*Seymour,*
Bourinot,	*Flint,*	*Malhiot,*	*Shaw,*
Bureau,	*Foster,*	*McClelan,*	*Simpson,*
Burnham,	*Girard,*	*McDonald,*	*Skead,*
Campbell,	*Guévremont,*	*McLelan,*	*Smith,*
Carrall,	*Hamilton, (Inkerman)*	*McMaster,*	*Sutherland,*
Chaffers,	*Hamilton, (Kingston)*	*Mills,*	*Vidal,*
Chapais,	*Holmes,*	*Muirhead,*	*Wark,*
Chinic,	*Kaulback,*	*Northup,*	*Wilmot,*
Christie,	*Lacoste,*	*Olivier,*	*Wilson.*
Cochrane,			

ABSENTS :

L'honorable président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Québec*, pour l'année 1872.

Ordonné, que le dit état soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(*Voir les documents de la Session.*)

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De l'assemblée de l'église presbytérienne du *Canada*, du village de *Strabane*, dans le township de *Flamboro-Ouest ;* de *Darius Dean* et autres, du township de *Bayham*, dans le comté d'*Elgin*, et de *John German* et autres, du village de *Norwick*, tous dans la province d'*Ontario* ; demandant séparément qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

Du révérend *J. M. Mathieu* et autres, de *Ste. Justine*, dans le comté de *Vaudreuil*, province de *Québec*, et de la chambre de commerce, de la ville de *St. Jean* ; demandant séparément la construction d'un canal sur la côte Nord du *St. Laurent* entre les *Cascades* et *Côteau Landing*.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
25 avril 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et constaté qu'il en a été donné suffisant avis, savoir les pétitions de la compagnie du pont suspendu de Queenston, demandant un acte portant réduction de la quotité payée sur chaque action de l'ancien fonds social de la compagnie au chiffre de cinquante centins par piastre, avec tels autres amendements qui permettent à la compagnie de trouver facilement les capitaux dont elle a besoin pour construire son pont suspendu pour les piétons et le chemin de fer ; et de *Thomas Nicholson Gibbs*, M. P., et autres, du village d'*Oshawa*, demandant un acte à l'effet d'incorporer la chambre de commerce d'*Oshawa*.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *B. Batson* et autres, de la cité d'*Ottawa*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie de bassins et de magasins de la puissance, et a constaté que les avis qui en ont été publiés n'ont pas eu toute la durée voulue.

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,
Président.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 10, pour unir les compagnies d'assurances mutuelle du *Castor* de *Toronto* contre l'incendie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 36, retranchez depuis "police" jusqu'à "va".

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné*, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois.

Le dit bill a alors été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bilis privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie canadienne d'assurance contre les risques isolés du feu et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de "compagnie d'assurance des cultivateurs et des bâtisses isolées du *Canada* " contre le feu," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

(*Voir Journal*)

Sur motion de l'honorable M. *McMaster* secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois, lundi prochain.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *Trois-Rivières*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 1, retranchez " n'a pas et versé plus de " et insérez : " a été versé moins de deux."

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell* secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé

Que lorsque la Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle reste ajournée à lundi, à sept heures et demie du soir.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : Acte pour faire de nouvelles provisions concernant l'extradition des criminels ;

Le dit bill a été lu la première fois,

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la prison centrale de la province d'*Ontario* " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamiton*, (*Kingston*), il a été

Ordonné, qu'elle soit remise à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité général pour prendre en considération le bill intitulé: "Acte concernant les aubains et la naturalisation dans les provinces de la *Colombie Anglaise* et du *Manitoba*."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), ll a été

Ordonné, qu'elle soit remise à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de crédit foncier du *Canada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, qu'elle soit remise à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour étendre à une autre période les dispositions de l'*Acte des arrangements financiers du Grand-Tronc*, 1862, à l'égard de certains bons privilégiés, pour établir les taux d'intérêts payables à l'avenir sur les bons et actions privilégiés et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée à lundi, à sept heures et demie du soir.

Lundi, 28 Avril 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mardi, 29 avril 1873.

1873

Par l'honorable M. *Ryan :*

22 mars.—Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial ou avec quelque personne que ce soit, depuis le 31 mars 1872, au sujet du droit de propriété littéraire et artistique et des réimpressions d'ouvrages de propriété britannique en *Canada*.

Par l'honorable M. *Christie.*

24 " Qu'il soit nommé un comité pour s'enquérir et faire de temps en temps rapport de tous les faits qui se rattachent au contrat du chemin de fer canadien du *Pacifique* adjugé à Sir *Hugh Allan* et ses associés, et qui se sont produits avant et après la signature de ce contrat, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, et dépêches télégraphiques, envoyées ou reçues par le câble atlentique ou autre voie, y compris toutes communications échangées entre Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un de ses associés maintenant en *Angleterre*, et le gouvernement, ou un de ses membres ou quelque personne en son nom.

ORDRES DU JOUR.

Pour Lundi, 28 avril 1873.

1873.

1 | 25 avril.—*Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Risques isolés contre le feu.—(Hon. M. *McMaster*).

2 | 23 " *Seconde lceture* (Bill K) Loi relative au pénitencier.—(Hon. M. *Campbell*).

3 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Maison de la Trinité de *Québec*.—(Hon, M. *Campbell*).

4 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Maîtres de havre, *Nouvelle-Ecosse* et *Nouveau-Brunswick*.—(Hon. M. *Campbell*).

5 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Transport en navires d'articles dangereux.—(Hon. M. *Campbell*).

6 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Inéligibilité à la Chambre des Communes des membres des législatures provinciales.—(Hon. M. *Letellier de St. Just*).

7 | " " *Comité de toute la Chambre* sur (Bill de la Chambre des Communes.) Gardiens des ports de *Montréal* et de *Québec*.—(Hon. M. *Aikins*.)

8 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Examen des témoins sous serment devant les comités du parlement.—(Hon. M. *Campbell*.)

9 | 25 " *Considération* des amendements du comité spécial au Bill de la Banque de *Trois-Rivières*.—Hon. M. *Hamilton*, (*Kingston*.)

10 | " " *Seconde lecture* (Bill L) Offenses contre la personne—(Hon. M. *Campbell*.)

11 | " " *Comité de toute la Chambre* sur (Bill I) Etrangers dans la *Colombie* et le *Manitoba*.—(Hon. M. *Campbell*).

12 | " " *Seconde lecture* (Bill J.) Compagnie de crédit foncier du *Canada*.—(Hon. M. *Bureau*.)

No. 28.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Vendredi, 25 *Avril* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 28 Avril 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*Locke,*	*Panet,*
Archibald,	*Dickey,*	*Macdonald, (Victoria)*	*Perry,*
Armand,	*Dickson,*	*Macfarlane,*	*Price,*
Benson,	*Dumouchel,*	*Macpherson,*	*Read,*
Blake,	*Ferrier,*	*Malhiot,*	*Ryan,*
Bureau,	*Flint,*	*McClelan,*	*Seymour,*
Burnham,	*Foster,*	*McDonald,*	*Shaw,*
Campbell,	*Girard,*	*McLelan,*	*Simpson,*
Carrall,	*Guévremont,*	*McMaster,*	*Skead,*
Chaffers,	*Hamilton, (Kingston)*	*Mills,*	*Sutherland,*
Chapais,	*Holmes,*	*Muirhead,*	*Vidal,*
Chinic,	*Kaulback,*	*Northup,*	*Wark,*
Christie,	*Lacoste,*	*Odell,*	*Wilmot,*
Cochrane,	*Letellier de St. Just,*	*Olivier,*	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Christie* ; du révérend *Henry Meyers* et autres, de la ville de *Paris* ; de *Samuel Vipond* et autres, d'*Elma*, de *J. H. Soulbert* et autres, du township de *Logan* et *Hibbert*, de *George R. Mortimer* et autres, du village *Listonell*, de *John Carmichael* et autres, du township de *Hibbert* ; du révérend *Samuel Wilson* et autres, du village de *Monkton* ; de *Peter Plant* et autres, du village *Palmerston* ; de *Henry Miller* et autres, du township d'*Easthope*, de *J. H. Hugg* et autres, du village de *Mitchell* ; du révérend *John Hough*, et autres, du township d'*Elma* ; de *Richard B. Gill* et autres, du township *Fullerton* ; de *Devis Horsman* et autres, du township de *Nessondi* Est, de *William Daunt* et autres, du village de *Thamesford* ; d'*Edward M. Henderson* et autres, du township d'*Oxford* Ouest ; de *George Wilson* et autres, de *Bencherville*, de *E. D. Tellson* et autres, du township de *Tellsonville* ; de *Lévi Wilson* et autres de *Ste. Marie*, comté de *Perth* ; de *John L. Long* et autres, du township d'*Oxford* Ouest ; de *Robert Leech* et autres, du village de *Howick* ; de *William Hay* et autres, du village de *Scotland* ; de *Henry Cox* et autres, du village de *Burford* ; du révérend *A. Stewart*, du township d'*Onondaga* ; de *William Gray* et autres, du township de *Turnberry*.

De *Thomas Sanderson* et autres, du village de *Newport* ; du révérend *George H. Kenny* et autres, du township de *Turnberry* ; d'*Eisha Hughes* et autres, du village de *Gorrie* ; de *Wm, E. Vanderlip* et autres, du township de *Burford* ; de *R. Callender* et autres, du village de *Clinton* ; du révérend *Mathew Barr* et autres, du township de *McKillop* ; de *H. B. Palmer* et autres, du village de *Seaford* ; de *Henry Gracey* et autres, du township d'*Usborne* ; d'*Edward Odeman* et autres, du comté de *Huron* ; de *Charles Farrend* et autres, du village de *Newbridge* ; de *S. Wilson* et autres, du village de *Clinton* ; de *William Simmons* et autres, du village de *Crediton* ; de *R. D. Manning* et autres, du village d'*Exeter* ; du révérend *D. Odell* et autres, du township de *de Wawanosh* ; de *Henry Vanvalkenburgh* et autres, du township de *Hay*, tous dans la Province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *McMaster*, de *James Arkenhead* et autres, de *Toronto-Centre* ; d'*Alexander Brown* et autres, de la cité de *Toronto* ; de *Robert Campbell* et autres, de *Toronto-Est* ; de *James M. Ewing* et autres, du quartier *St. Jean, Toronto* ; de *R. C. Bothwell* et autres, de la cité de *Toronto* ; et du conseil municipal du township de *Sydenham*, tous dans la Province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Aikens*, du révérend *Benjamin Sherlock* et autres ; de *John Cameron*, du township de *Chiguacousy* ; de *George McAuley* et autres du village de *Streetsville* ; de *John Coyne*, M. P. P., et autres, du village de *Brampton* ; de *Magnus Henderson* et autres ; d'*Isaac Hibburn* et autres, du township de *Peel* ; du révérend *J. A. Richardson* et autres ; de *Benjamin Gregor* et autres ; du révérend *Andrew McLean*, et autres ; de *John Narshall* et autres, du township de *Puslinch* ; de *Donald McMurcty* et autres, du township d'*Erin* ; d'*Alexander Hill* et autres, du village de *Rokewood* ; de *John Sirrie* et autres ; du village d'*Elora* ; d'*Enolh Bucker* et autres du village de *Fergus* ; de *John Robinson* et autres ; de M. *Day* et autres ; de *Joseph Ryan* et autres ; de *Thomas Wray* et autres, de la ville *Guelph* ; de *William Tyler* et autres, du townsnip d'*Erin* ; de *R. S. Perry* et autres, du village de *Drayton* ; de *N. C. Boyce* et autres, du township d'*Eramosa* ; de *Mary Young* et autres, du township d'*Erin* ; du révérend *William Henry* et autres ; du révérend *George Watson* et autres, du township de *Minto* ; du révérend *Gerrie* et autres, d'*Elora* et *Salem* ; d'*Edward Farren* et autres ; de *H. Brigg* et autres, du village d'*Elora* ; du révérend *F. M. Smith* et autres, du township d'*Eromosa* ; de *John Frimble* et autres, du township

d'*Acton* ; du révérend *L. Cameron* et autres, du village d'*Acton* ; de *William H. Speers* et autres, de la d'*Oakville* ; de *James Appellie* et autres, circuit d'*Oakille* ; de *James McCallister* et autres, du comté de *Halton* ; de *D. C. McLead* et autres, du township de *Nelson* ; de *Ferris Lawrencc* et autres, du township de *Trafalgar* et *Toronto* ; du révérend *E. Pakken* et autres, du village de *Georgetown* et *James Hollinrake* et autres, de la ville de *Milton*, tous dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Perry*, des officiers et membres de *Colbourne Temple* No. 207, de l'Ordre Indépendant des bons Templiers ; de *Charles Ward* et autres, du township d'*Hamilton* ; du révérend *Wm. Andrews* et autres, du township de *Haldimand* ; de *Daniel McLean* et autres, du township de *Brighton* ; de *John Dickson* et autres, du village de *Cambellford* ; de *Thomas Gillbard* et autres, de *Cobourg* ; du révérend *Samuel King* et autres, du township de *Hamilton* ; de *Thomas McNaughton* et autres, de *Cobourg* ; de *B. A. Cumming* et autres, du township de *Brighton* ; de *Joseph H. Sriver* et autres, du township de *Seymour* ; de *W. H. Sparling* et autres, élèves de l'Université *Victoria* ; de *T. M. Grover* et autres, du village de *Colborne* ; de *Wm. McConnell* et autres, du village de *Harwood* ; de *Henry Meredith* et autres, du village d'*Orangeville* ; de *J. Rees* et autres, de *John Nelson* et autres, du township de *Haldimand* ; du Conseil Municipal des comtés-unis de *Northumberland* et *Durham* ; et des conseils municipaux des townships de *Hamilton* et *Haldimand*, tous dans la Province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Blake*, de *James Taylor* et autres, du comté de *Norfolk*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Read*, du Conseil Municipal du township d'*Hollowell*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Seymour*, de *S. C. Read* et autres ; de *John Cathcart* et autres, du village de *Bobcaygeon* ; de *John Fisher* et autres, des townships de *Gore Downie* et *Easthope* ; du révérend *F. Wallace* et autres, du township de *Reach* ; de *Thomas Henry* et autres, du township de *Whitby Est* ; du révérend *William Newton* et autres, du township de *Scott* ; de *Robert Murray* et autres, du township de *Thorah* ; de *Linnoems J. Rogers* et autres, du village d'*Oshawa* ; de *Henry Dickenson* et autres, de *Goodwood* : de *Michael Clepsham* et autres, du township de *Morrison* ; de *Thompson White* et autres, de *Muskoka* et *Draper* ; de *Thomas McMurray* et autres, du village de *Brucebridge* ; de *William Thomas Read*, jr., et autres, du township de *Summerville* ; d'*Edmund Bray*, jr., et autres, des townships de *Stistead* et *Stephenson* ; de *John Hossack* et autres, de la ville de *Lindsay* ; du révérend *Edward Hill* et autres, du township d'*Emily* ; de *S. Nighswanders* et autres, de *Giles Jenkins* et autres, du township de *Pickering*, de *John Clarke* et autres de *J. W. Lent* et autres, du township de *Mariposa* ; de *John McDuffie* et autres, des townships d'*Eldon* et *Mariposa* ; d'*E. Bradley* et autres ; de *G. A. Jacobs* et autres, du village de *New-castle* ; de *Robert Lockhart* et autres ; de *John Kelley* et autres ; de *S. F. Smith* et autres ; de *G. M. Long* et autres, du township de *Clarke* ; de *William Masson* et autres ; de *Robert Hurley* et autres ; du révérend *Donald Mackintosh* et autres, du township de *Hope* ; de *William Best* et autres, du township de *Cavan*, dans le comté de *Durham* ; de *James Walker* et autres de *Durham, Ontario* ; du révérend *Robert Boyd* et autres, de la ville de *Bowmanville* ; du révérend *Robert Boyd* et autres, de la ville de *Bowmanville* ; de *James Walker* et autres, de *Durham* ; de *William Mann* et autres, du township de *Hope* ; de *Robert Lockhart* et autres, du township de *Clarke* et de *John Kilby* et autres, des townships de *Clarke* et *Hammers*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie de chemin de fer de *Buffalo* et du *lac Huron*, demande qu'une loi soit passé pour permettre à la dite compagnie de faire des arrangements concernant leur dettes en bons.

De *Louis Sylvestre* et autres, de la visitation de l'*Ile du Pads*, dans le comté de *Berthier*, province de *Québec*; demandant que dans le cas où il serait établi des estacades dans le chenal entre l'*Ite St. Ignace* et l'*Ile du Pads*, il soit laissé un passage libre dans le dit chenal pour l'usage du public.

De *Jacob McCombs* et autres, du comté de *Monck*; du révérend *John Reilleg* et autres, de *Fort Hill*; du révérend *Joseph Odery* et autres, du township de *Stansford*; d'*Olivier Powell* et autres, du village de *Drummondville*; de *Cyrus Kilburn* et autres, du township de *Clinton*; de *H. F. Bridgman* et autres, du township de *Grimsby*; de *George Bowland* et autres, du township de *Niagara*; et de *P. H. Waddell* et autres, du township de *Clinton*, tous dans la province du *Haut-Canada*, demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie Canadienne d'Assurance contre les risques isolés du feu et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de " Compagnie d'Assurance des cultivateurs et des bâtisses isolées du *Canada* contre le feu " a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour étendre l'acte passé en la 33ème année du règne de Sa Majesté, intitulé: " Acte pour amender l'acte des Pénitenciers de 1868.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikens*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour augmenter le nombre des membres de la corporation de la maison de la Trinité de *Québec* et pour en étendre les pouvoirs, a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikens* il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour pourvoir à la nomination de maîtres de havre pour certains ports dans les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick* a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikens*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour: " Acte concernant le transport des matières dangereuses dans les navires" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikens*, il a été
Ordonné, que le dit biill soit renvoyé au comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre dees Communes du *Canada*, les membres des conseils législatifes des provinces qui forment maintenant ou formeront plus tard partie de la Puissance du *Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Letellier* de *St. Just*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été
Ordonné, qu'elle soit remises à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender les actes concernant les gardiens de Port à *Montréal* et à *Québec*.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. *Hamilton* (Kingston) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikens* secondé par l'honorable M. *Campbell* il a été.
Ordonné, que le dit bill soit lu une troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pourvoir l'interrogatoires des témoins sous serment par des comités du Sénat et de la Chambre des Communes en certains cas."

L'honorable M. *Campbell* secondé par l'honorable M. *Aikens* a proposé que le dit bill soit maintenant lu une seconde fois,

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolu dans l'affirmative.

Le dit bill a alors été lu un seconde fois en conséquence.

L'honorable. M *Campbell* a alors proposé, secondé par l'honorable M. *Aikens*

Que le dit bill soit renvoyé à un comiré général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolu dans l'affirmative, et.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill,

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. *Wark* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sous amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable *H. Hamilton* (*Kingston*) il a été.
Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération de l'amendement proposé par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, au bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de *Trois-Rivières* " et

Le dit amendement étant lu par par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été
Ordonné, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikens*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: Acte concernant les aubains et la naturalisation dans les provinces de la Colombie Anglaise et du Manitoba ".

(*Dans le comité : Voyez Journal.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dickey* a fait rapport, de la part du dit commité, qu'il avait examiné le dit bill en entier,, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec quelques amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus, et

Les dits amendements étant lus une seconde fois ils ont été agréé par la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikens*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu une troisiéme fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour incorporer la Compagnie de Crédit Foncier du *Canada*.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message a été apporté de la Chambre des Communes par l'honorable M. *Cameron* (Cardwell), et autres comme suit:

CHAMBRE DES COMMUNES,

Vendredi, 25 avril 1873.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un Message au Sénat, demandant à leurs Honneurs qu'il soit permis aux Honorables Messieurs *MacPherson Cochrane, Chapais, Foster* et *Campbell* de comparaître et rendre témoignage devant le Comité qui a été chargé de faire une enquête sur le sujet mentionné dans la déclaration de l'honorable M. *Huntington* relative au chemin de fer du Pacifique.

Ordonné, Que l'honorable M. *Cameron* (Cardwell) porte le dit Message au Sénat.

Certifié,

A. PATRICK,

Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikens* il a été

Résolu, qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat donne permission aux honorables messieurs *Macpherson, Cochrane, Chapais, Foster et Campbell* de comparaître et rendre témoignage devant le comité de cette

Chambre qui a été chargé de faire une enquête sur le sujet mentionné dans la déclaration de l'honorable M. *Huntington*, relative au chemin de fer du Pacifique, s'ils le jugent respectivement à propos.

Ordonné, que la dite résolution soit portée à la Chambre des Communes par l'un des Maîtres en Chancellerie.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'*Acte concernant les banques et le commerce de banque*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois,

Sur motion de l'honorable M. *Aikens*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de *St. Jean*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *Stadacona*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Panet*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *Hochelaga*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Panet*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *Pictou*, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte pour incorporer la Banque de l'Ouest du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la Banque de *St. Hyacinthe*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Malhiot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la Banque Victoria du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honoble M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte relatif à la Maison de la Trinité et aux commissaires du hâvre de Montréal auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikens*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour permettre à *James McNabb* du township de *Bosanquet* d'obtenir une extension de son brevet pour un accouplement de chars horizontal ' auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Muirhead*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie des Orfèvres du *Canada*" (Responsabilité limitée) auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des mines d'argent dite *North Star*" auquel elle demande le concours de la Chambre.

Le dit bill a été lu une première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Muirhead*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender la charte de la compagnie manufacturière dite *Dolphin*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Benson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte pour augmenter le fonds capital de la compagnie d'expédition et de chemin de fer Union " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Burnham*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " concernant le chemin de fer de *Montréal* et de *Champlain*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour incorporer la compagnie de transport de *Huron* et d'*Ontario*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte " pour pourvoir au maintien de l'ordre à bord des steamers à passagers," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikens*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : Acte concernant les réclamations à des terres dans le *Manitoba*, pour lesquelles il n'a pas été " accordé de lettres patentes," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour suspendre pendant un temps limité l'opération de certains acres concernant l'inspections des bateaux à vapeur dans la Colombie anglaise," auquelle elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikens*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bille intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie maritime d'amélioration dé la Puissance du *Canada*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé a l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie Canadienne d'assurance maritime et contre l'incendie dite *Empire*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la premlère fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitule : " Acte pour établir de nouvelles dispositions relativement aux droits de douane dans le *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest* auquel elle demande le concours de la Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorrble M. *Aikens*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il e été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : Acte à l'effer d'amender l'acte intitulé : Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du *Nord-Ouest*," et informer cette Chambre que le Sénat a passé le dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikens*,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 29 Avril 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mardi, 29 avril 1873.

Par l'honorable M. *Ryan :*

1873

22 mars.—Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial ou avec quelque personne que ce soit, depuis le 31 mars 1872, au sujet du droit de propriété littéraire et artistique et des réimpressions d'ouvrages de propriété britannique en *Canada.*

Par l'honorable M. *Christie.*

24 " Qu'il soit nommé un comité pour s'enquérir et faire de temps en temps rapport de tous les faits qui se rattachent au contrat du chemin de fer canadien du *Pacifique* adjugé à Sir *Hugh Allan* et ses associés, et qui se sont produits avant et après la signature de ce contrat, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, et dépêches télégraphiques, envoyées ou reçues par le câble atlentique ou autre voie, y compris toutes communications échangées entre Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un de ses associés maintenant en *Angleterre*, et le gouvernement, ou un de ses membres ou quelque personne en son nom.

Pour Mercredi, 30 Avril 1873.

Interpellation par l'honorable M. *Price.*

1873.

28 Avril.—Si les paquebots-postes *Allan* ne sont pas obligés de rester dans le port jusqu'à ce que toutes les malles canadiennes qui se composent pour eux, soient transportés à leur bord ? et d'où vient que les malles anglaises closes à Québec le 21 et le 28 Mars dernier, et expédiées par la voie de *Portland*, n'ont pas été attendues par le *Prussian* et le steamers suivant ?

ORDRES DU JOUR.

Pour Mardi, 29 avril 1873.

1873.

1 | 28 avril —*Troisième lecture* sur (Bill de la Chambre des Communes.) Gardiens des ports [illegible] et de *Québec*.—(Hon. M. *Aikins.*)

2 | " " *Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Examen des témoins sous serment devant les comités du parlement.—(Hon. M. *Campbell.*)

3 | " " *Troisième lecture* Bill de la Banque de *Trois-Rivières.*—Hon. M. *Hamilton,* (*Kingston.*)

4 | " " *Troisième lecture* (Bill I) Etrangers dans la *Colombie* et le *Manitoba.*—(Hon. M. *Campbell*).

5 | " " *Seconde lceture* (Bill K) Loi relative au pénitencier,—(Hon. M. *Campbell*).

6 | " " *Comité de toute la Chambre* (Bill de la Chambre des Communes) Maison de la Trinité de *Québec.*—(Hon. M. *Campbell*).

7 | " " *Comité de toute la Chambre* (Bill de la Chambre des Communes) Maîtres de havre, *Nouvelle-Ecosse* et *Nouveau-Brunswick.*—(Hon .M. *Campbell*).

8 | " " *Comité de toute la Chambre* (Bill de la Chambre des Communes) Transport en navires d'articles dangereux.—(Hon. M. *Campbell*).

9 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Inéligibilité à la Chambre des Communes des membres des législatures provinciales.—(Hon. M. *Letellier de St. Just*).

10 | " " *Seconde lecture* (Bill L) Offenses contre la personne—(Hon. M. *Campbell.*)

11 | " " *Seconde lecture* (Bill J.) Compagnie de crédit foncier du *Canada.*—(Hon. M. *Bureau.*)

12 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes)—Incorporation de la Banque de *St. Jean.*—(Hon. M. *Bureau*).

13 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes).—Incorporation de la Banque *Stadacona*—(Hon. M. *Panet.*)

14 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes).—Incorporation de la Banque d'*Hochelaga.*—(Hon. M. *Armand*).

15 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes).—Incorporation de la Banque de *Pictou*—.(Hon. M *Dickey*).

1873.

16 28 Avril.—*Seconde lectuee* (Bill de la Chambre des Communes),—Incorporation de la banque de l'Ouest du *Canada*.—(Hon. M. *Simpson*).

17 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes)—Incorporation de la banque de *St. Hyacinthe*.—(Hon. M. *Oliver*).

18 " " *Seconde locure* (Bill de la Chambre des Communes).—Incorporation de la banque *Victoria* du *Canada*.—(Hon. M. *Ryan*).

19 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Patente pour Accoupleur de chars de *McNab*.—(Hon. M. *Vidal*.)

20 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie des mines d'argent de l'*Etoile du Nord*.—(Hon. M. *Vidal*.)

21 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie manufacturière dite *Dauphin*.—(Hon. M. *Benson*.)

22 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie d'expédition et de chemin de fer Union.—(Hon. M. *Skead*.)

23 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Chemin de fer de *Montréal* et *Champlain*.—(Hon. M. *Ferrier*.)

24 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie de transport de *Huron* et *Ontario*.—(Hon. M. *Seymour*.)

25 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Inspection des bateaux à vapeur dans la *Colombie*.—(Hon. M. *Campbell*.)

26 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie d'Assurance contre le feu et maritime de l'Empire.—(Hon. M. *McMaster*.)

No. 29.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Lundi, 28 *Avril* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

260

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 29 Avril 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*Locke,*	*Perry,*
Archibald,	*Dickey,*	*Macdonald, (Victoria)*	*Price,*
Armand,	*Dickson,*	*Macfarlane,*	*Read,*
Benson,	*Dumouchel,*	*Macpherson,*	*Reesor,*
Blake,	*Ferrier,*	*Malhiot,*	*Ryan,*
Bourinot,	*Flint,*	*McClelan,*	*Seymour,*
Bureau,	*Foster,*	*McDonald,*	*Shaw,*
Burnham,	*Girard,*	*McMaster,*	*Simpson,*
Campbell,	*Guévremont,*	*Mills,*	*Skead,*
Carrall,	*Hamilton, (Kingston)*	*Muirhead,*	*Smith,*
Chaffers,	*Holmes,*	*Northup,*	*Sutherland,*
Chapais,	*Kaulback,*	*Odell,*	*Vidal,*
Chinic,	*Lacoste,*	*Olivier,*	*Wark,*
Christie,	*Letellier de St. Just,*	*Panet,*	*Wilmot.*
Cochrane,			

PRIÈRES :

L'honorable président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la Banque Nationale, jusqu'au 1er mars 1873.

Aussi un état des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de *Joliette*, pour l'année 1872.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table.

Par l'honorable M. *McMaster* ; de la corporation de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Perry* ; du conseil municipal de *Monaghan Sud*, (deux pétitions) et du conseil municipal du township de *Cramahe*, dans le comté de *Northumberland*.

Par l'honorable M. *Christie*, d'*Edouard Ellis* et autres ; de *James T. Laurie* ; de *George Richardson* et autres, de la cité de London, (*Ontario*) ; d'*Allan Findlay* et autres, du township de *Biddulph* ; de *Henry Eyre* et autres, du township de *Nissouri Ouest* ; de *William Fletcher* et autres, du township de *London* ; de *Wadditone* et autres, du comté de *Middlesex Ouest* ; de *John Ogilvie* et autres, du township de *Carradoc* ; de *Joseph Wananosh* et autres, de *Cunceytown* ; du révérend *Archibald Stewart* et autres, des townships de *Mosa*, *Metcalf* et *Ekfrid* ; du révérend *James Kennedy* et autres, du township de *Dorchester* ; de *William Newcombe* et autres, du township de *Yarmouth* ; de *James McCall* et autres, du township d'*Alborough* ; du révérend *J. B. Goodspeede* et autres, de *D. T. Silverthom* et autres, du township de *Bayham* ; de *J. D. Rosh* et autres, du township de *Williamsburgh* ; de *Joseph Clutton* et autres, du village d'*Aylmer* ; de *A. J. Comfort* et autres, du village de *Vienna* ; de *W. Henderson* et autres ; de *Thomas Welden* et autres, du township de *Southwold* ; de *D. S. McLane* et autres ; de *John Dewan* ; de *Peter McPhedroire* ; de *R. Sheppard* et autres, du township de *Plymton* ; du révérend *George Clark* et autres, de *Moretown* ; de *John Vance* et autres, du township de *Bosanquet* ; de *William Crawford* et autres, de la ville de *Sarnia* ; de *D. McDonald* et autres, des townships de *Plymton* et *Sarnia* ; de *Hiram K. Roberts* et autres, du township de *Sombra* : de *W. McLeary* et autres, du township de *Warwick* ; de *William Anderson* et autres, du township de *Moore* ; de *John Dewan* et autres ; de *William Bury* et autres, d'*Andrew S. Harkness* et autres, des townships de *Moore* et *Sombra* ; de *Luke Sims* et autres, du village d'*Oil Springs* ; du révérend *John Jacobs* et autres ; du township de la réserve des Sauvages de *Sarnia* ; de *Daniel Waller* et autres ; de *Rachel Philips* et autres, du township de *Camden* ; du révérend *E. S. Jones* et autres, des townships de *Rochester* et *Maidstone* ; de *Elijah Valentine* et autres, de la ville d'*Amhersburg* ; du révérend *J. O. Bonner* et autres, de la ville de *Windsor* ; de *John H. Jones* et autres, du township de *Maidstone* ; de *A. J. English* et autres, du township de *Scofield* ; de *Thomas Moran* et autres, du township de *Sandwich* ; de *C. Mattenley* et autres, de *Dover* ; de *John Bryden* et autres, du township d'*Oxford* ; de *Peter B. Smith* et autres, du township de *Chatham* ; de *L. B. Anderson* et autres, de *Buxton* ; du révérend *John Walton* et autres, de la ville de *Dresden*, tous dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Reesor* ; de *James Benton* et autres, du township de *Glenelg* ; du révérend *John McGuire* et autres, du township de *Holland* ; de *Thomas Dernlan* et autres, du township de *Sullivan* ; de *John Scruton* et autres, du township de *Mélancthon* ; de *John Hulbert* et autres, du township d'*Euphrasia* ; de *William Gossline* et autres, du township de *Holland* ; de *Donald Fraser* et autres, du village de *Princeville* ; de *Donald McDonald* et

autres, du township de *Praton* ; de *C.R. McLane* et autres, du township de *St. Vincent* ; de *Josiah Clare* et autres, des townships de *Normonby* et *Minto* ; de *Josiah Green* et autres, des townships de *Holland*, *Darby* et *Sullivan* ; de *David Davis* et autres, du township de *Glenelg* ; de *William Platt* et autres, du township de *Sydenham* ; de *R. S. Husband* et autres, du township de *Holland* ; du révérend *J. W. Sanderson* et autres, du township de *Mclanchton* ; de *A. C. Kernott* et autres ; de *William Hule* et autres ; de *D. W. Nelson* et autres, du village d'*Orillia* ; de *F. B. Barclay* et autres ; de *R. C. McCaron* et autres, du township d'*Innisfil* ; de *John W. Lace* et autres, du village d'*Angus* ; de *David Gould* et autres, du village d'*Avening* ; de *Thomas Bellamy* et autres, du township de *Tecumseth* ; de *Lizzie Johnston* et autres, du village de *Bellewoth* ; de *James Storm* at autres, du village de *Brentwood* : de *James Cunningham* et autres, du village de *Thornton* ; de *George Hall* et autres, du village d'*Orillia* ; de *Jno. Stevenson* et autres, du township d'*Innisfil* ; de *L. S. Monniug* et autres, du township de *Tecumseth* ; de *James Hunbe* et autres, du township de *Medonte* ; de *Margaret Watson* et autres, du township de *Tecumseth* ; du révérend *C. S. Blain* et autres ; du révérend *J. W. Spencer* et autres, du village de *Port Elgin* ; de *John Thompson* et autres ; de *John McKenzie* et autres ; de *Wm. Walsh* et autres, du township de *Huron* ; du révérend *Anderson* et autres, de *Liverton* ; de *Caleb Spragg* et autres, du village de *Warton* ; de *Henry H. Perdue* et autres, du township de *Brant* ; de *John Straith* et autres, du village de *Paisly* ; de *J. Huron* et autres, du village de *Kincardine* ; du révérend *Q. H. Robinson*, du township de *Scarboro* ; de *George Edwards* et autres, du village de *Loydtown* ; de *A. A. Skinner* et autres ; de *Matthew Cove* et autres, du township de *Whitchurch* ; de *John Brown* et autres, du village de *Woodbridge* ; de *R. W. Forrest*, M. D., et autres, du village de *Mount Albert* ; de *P. Patterson*, M.P.P., et autres, du comté de *York* ; de *Meph. Swain* et autres, du village de *Franklin* ; de *Frederick Stangways* et autres, du township de *Tecumseth* ; du révérend *G. Dunkely* et autres, des villages de *George* et *Sutton* ; de *George Bice* et autres ; du révérend *Edward Barrars* et autres ; de *Joseph J. Davis* et autres, du village d'*Aurora* ; de *Charles Haines* et autres ; du révérend *Wm. W. Torrance* et autres, des townships de *Gwillembury Nord* et *Est* ; de *Mary Dunne* et autres ; de *John McKeown* et autres ; de *R. M. Sarter* et autres, de la cité de *Toronto*.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte quatorzième et quinzième *Victoria*, chap. 36, qui incorpore la Compagnie de garantie du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*,) secondé par l'honorable M. *Aikins* il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour étendre à une autre période les dispositions de l'*acte des arrangements financiers* du Grand Tronc, 1862, à l'égard de certains bons privilégiés, pour établir des taux d'intérêts payable à l'avenir sur les bons et actions privilégiés " et pour d'autres fins, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,
Le bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'elle soit reçue et
Il a été lu par le greffier comme suit.

CHAMBRE DE COMITÉ,
29 Avril 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés à l'honneur de présenter son quatorrzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*, demandant un acte qui lui permette de faire certains arrangements relativement à sa dette en bons, et à constaté qu'il a été donné suffisant avis de cette pétition.

Le tout respectueusement soumis.

WALTER H. DICKSON,
Président.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)* du comité des banques, du commerce et des chemins de fer auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de la Puissance " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'ils soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et
Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(Voir Journal.)

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill et ses amendements soient pris on considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre un bill intitulé: " Acte pour résoudre un doute sur l'interprètation à donner à la trente-et-unième section de l'acte 33 *Vic.*, chapitre 3, et pour amender la section oent huit de l'acte des terres de la Puissance."

Le dit bill a été lu pour la premier fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de l'honorable M, *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le temps limité pour la réception, des pétitions pour bills privés soit prolongé à vendredi, le deuxième jour de mai prochain.

Sur motion de l'honorable M' *Campbell* secondé par l'honorable M. *Aikins* il a été

Ordonné, que le temps limité pour la reception pour la présentation des bills privés soit prolongé à vendredi le second jour de mai prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins* il a été *Ordonné*, que le temps limité pour la réception des rapports d'un comité permanent ou spécial des bills privés soit prolongé à vendredi, le second jour de mai prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " acte pour augmenter les actes concernant les gardiens de port à *Montréal* et à *Québec*, a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par des comités du Sénat et de la Chambre des Communes en certains cas, a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de *Trois-Rivières* " a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les aubains et la naturalisations dans les provinces de la *Colombie Anglaise* et le *Manitoba* " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre, que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de proroger l'acte passé dans la trente-troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour amender l'acte des pénitenciers, a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour augmenter le nombre des membres de la corporation de la Maison de la Trinité de *Québec*, et pour en étendre les pouvoirs."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Armand* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aiktns*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la nomination de maîtres de havre pour certains ports dans les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ryan*, a fait rapport de la part du comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité soit permis de s'assembler de nouveau demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le transport des matières dangereuses dans les navires."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Archibald* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rendre à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*, les membres des conseils législatifs des provinces qui forment maintenant ou formeront plus tard partie de la Puissance du *Canada*" a été lu une seconde fois.

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé, secondé par l'honorable M. *Christie*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill,

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Olivier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Kaulback* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de " Crédit foncier du *Canada*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer la banque de *St. Jean*" a été lu une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer la banque de *Stadacona* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Panet*, secondé par l'honorable M. *Chinic*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque d'*Hochelaga* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Malhiot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de *Pictou*."

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Holmes*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour augmenter la banque de l'Ouest du *Canada* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer la banque de *St. Hyacinthe* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Malhiot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque *Victoria du Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour permettre à *James McNabb* du township de *Bosanquet* d'obtenir une extension de son brevet pour un accouplement de chars horizontal," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Cochrane*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des mines d'argent, dite *North Star*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Cochrane*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender la charte de la compagnie manufacturière dite *Dolphin*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Benson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour augmenter le capital social de la compagnie Union d'expédition et de chemin de fer," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie de chemin de fer de *Montréal* et de *Champlain*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Carrall*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de transport de *Huron* et d'*Ontario*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour suspendre pendant un temps limité l'opération de certains actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur dans la Colombie Britannique," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Carrall*,
Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill,

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ferrier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable *Carrall*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie canadienne et d'assurance maritime et contre l'incendie dite *Empire*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, seconde par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du Parlement, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.
22 avril, 1873.

Le comité conjoint des Impressions a l'honneur de présenter comme étant son cinquième rapport les résolutions suivantes qu'il recommande respectueusement à la Chambre.

1o. *Résolu*, que ce comité après une minutieuse et complète investigation de tous les faits se rattachant aux contrats conclus entre le Parlement du *Canada* et M. *I. B. Taylor*, pour les impressions requises par les deux Chambres du Parlement, et considérant la nécessité absolue qu'il y a, dans l'intérêt public, que les impressions parlementaires soient faites aussi promptement que possible, est d'opinion qu'il n'est que juste que M. *Taylor* reçoive des prix plus élevés que ceux qui lui sont maintenant payés pour certaines parties de l'ouvrage exécuté en vertu de son contrat.

2o. *Résolu*, Que le dit comité des Impressions ayant décidé que M. *I. B. Taylor* a droit en justice à des prix plus élevés que ceux qui lui sont maintenant payés pour certains ouvrages par lui exécutés comme imprimeur parlementaire en vertu de son contrat, il soit payé d'après les prix suivants, savoir :

Pour la composition, 30 centins par mille ems.
Pour l'impression, 25 centins par demi-rame.
Pour les changements, 20 centins par heure.

3o. *Résolu*, Que l'augmentation dans les prix pour certaines impressions exécutées par M. *Taylor*, recommandée par la précédente résolution, s'appliquera à tout ouvrage exécuté par l'entrepreneur pour les sessions de 1871, 1872, 1873 et 1874.

4o. *Résolu*, Que comme le présent contrat de M. *Taylor* expire l'an prochain, il soit demandé des soumissions, durant la vacance, pour les impressions du Parlement, et que ces soumissions soient envoyées avant l'ouverture de la prochaine session.

Le comité prend aussi la liberté de soumettre ci-annexées les minutes de ses délibérations, ainsi que le rapport de son sous-comité sur le second rapport du greffier du comité, et les divers documents y-annexés numérotés depuis A jusqu'à J inclusivement.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ.

MARDI, 23 avril, 1873.

Le comité se réunit;

L'hon. M. *Simpson* est au fauteuil :

Le président soumet un rapport du sous-comité nommé pour assurer les comptes d'impression et auquel on avait aussi renvoyé les rapports du greffier du comité, le rapport du sous-comité est lu.

M. *Wallace* (*de Norfolk*) propose, secondé par M. *Stephenson*, que le comité ne procède pas actuellement à l'examen des papiers qui lui ont été soumis relativement aux impressions du parlement.

M. *Young* propose, comme amendement, secondé par L'hon. M. *Bureau*, Que la partie du rapport du sous-comité qui contient certaines recommandations soit lue avant qu'on agisse.

Et l'amendement étant mis aux voix, est rejeté après division.

Puis la question principale étant mise aux voix est résolue dans l'affirmative.

M. *Bowell* propose, secondé par l'Hon. M. *Carroll*, qu'après un examen complet et minutieux de tous les faits soumis à ce comité relativement aux contrats passés entre le parlement du *Canada* et M. *I. B. Taylor* pour les impressions des deux chambres du parlement et considérant qu'il est absolument nécessaire dans l'intérêt public, que les impressions du parlement soient faites avec la plus grande promptitude possible, il n'est que juste, dans l'opinion du comité, que M. *Taylor* reçoive une augmentation de prix pour certaines parties des ouvrages qu'il a faits en vertu de son contrat.

L'Hon. M. *Bureau* propose comme amendement, secondé par M. *Young*. Que tous les mots après " que ", dans la motion principale, soient supprimés, et qu'on leur substitue les mots suivants :

Résolu, 1o. Qu'en adoptant les recommandations contenues dans le rapport dont il s'agit on abolit le principe d'adjuger les travaux par soumissions publiques, puisque le parlement admet cet autre principe qu'après avoir demandé publiquement des soumissions et passé des contrats, les prix peuvent être élevés, ce qui est une injustice pour les autres soumissionnaires et ouvre la porte à semblables réclamations de la part de tous les entrepreneurs.

2o. Que le sous-comité n'a recueilli d'autres témoignages que ceux de l'entrepreneur et de ses employés sur la manière dont les travaux ont été faits, la main-d'œuvre nécessaire, l'augmentation des prix de la main-d'œuvre et du matériel, sauf le rapport spécial de l'imprimeur de la Reine ou secrétaire d'état, rapport basé sur des renseignements demandés à divers imprimeurs, entre *Québec* et *Sarnia*, et d'après lequel l'augmentation dont il s'agit est de 27 p. cent, tandis que le sous-comité recommande d'augmenter d'environ cent p. cent les prix accordés à l'entrepreneur.

3o. Que les soumissions pour les impressions du parlement ayant été reçues avant que l'on songeât à demander des soumissions pour les travaux d'impression des différents ministères, ces soumissions ne pouvaient aucunement influer sur les prix de l'autre contrat, et que l'entrepreneur a passé contrat avec le parlement aux prix fixés dans sa propre soumission et dont il semblait parfaitement satisfait, en sorte que, même en admettant le principe d'élever les prix, il ne devrait pas recevoir plus de 27 p. cent, conformément au rapport officiel de l'imprimeur de la Reine sur l'augmentation des prix du matériel et de la main-d'œuvre.

4o. Que le sous-comité a évidemment pris en considération que l'entrepreneur ne peut faire payer double composition pour les rapports parlementaires, attendu que le sous-comité a reçu instruction de s'enquérir si cette coutume de faire payer double prix avait existé auparavant ; et le président après s'être requis, eut la preuve irréprochable que cette coutume n'a jamais existé et que le comité-collectif pendant deux session consécutives a fait rapports contre cette prétention, rapports qui ont été approuvés par les deux chambres du Parlement et la division du comité a été confirmée par les tribunaux durant la dernière vacance quoique la cause portée devant eux fut basée sur le même faux principe que l'on faisait payer double prix auparavant.

5o. Parceque le dit rapport du sous-comité renferme la recommandation que le service des impressions du Parlement devrait être mis sous le contrôle de l'exécutif,—cette recommandation, si elle n'est pas contraire aux priviléges du Parlement jette certainement un blâme sur la gestion du dit comité collectif des deux chambres du Parlement composé également de membres du Sénat et de la Chambre des Communes, gestion qui a mérité la confiance et l'approbation du Parlement et de l'opinion publique, gestion qui a diminuer la dépense d'au moins un quart de ce qu'elle était sous le système précédents et qui a assuré la régularité, l'ordre et le contrôle parfait. Pour ces raisons qu'il soit.

Résolu, Que comme il n'a pas été démontré à la satisfaction du comité, qu'il existe des raisons suffisantes a l'enfreindre les conditions du présent contrat des impressions ce qui établirait un précédent dangereux en vertu duquel tous les entrepreneurs du *Canada* pourraient demander une augmentation de prix du gouvernement il serait imprudent et impolitique d'acquiescer aux demandes de M. *Taylor* ; mais qu'aussitôt qu'on pourrait faire d'autres arrangements, M. *Taylor* soit libéré de son contrat avec le Parlement s'il le désire.

Et l'amendement étant mis aux voix le comité se divise et les noms étant demandés sont pris comme suit :

Pour.—Hon. MM. *Bureau*,
Dumouchel,
Locke,
MM. *Bourassa*,
" *Edgar*,
" *Ross*, (*Middlesex*),
" *Ross*, (*Prince-Edouard*),
" *Young*.—8.

Contre.—Hon. MM. *Aikens*,
" *Burnham*,
" *Carrall*,
" *Chapais*,
" *Cochrane*,
" *McLelan* (*Londonder'y*)
" *Muirhead*,
" *Skead*,
MM *Beaty*,
" *Bowell*,
" *O'Reilly*,
" *Stephenson*,
" *Thompson* (*Caribou*),
" *Wallace* (*Norfolk*.—14

Ainsi l'amendement est rejeté.

Alors, la question principale étant mise aux voix, le comité se divise, et les noms étant demandés sont pris comme suit :

Pour.—Hon. MM. *Aikens*,
" *Burnham*,
" *Carrall*,
" *Chapais*,
" *Cochrane*,
" *McLelan* (*Londonderry*)
" *Muirhead*,
" *Skead*,
MM. *Beaty*,
" *Bowell*,
" *O'Reilly*,
" *Stephenson*,
" *Thompson* (*Caribou*)
" *Wallace* (*Norfolk*.—14.

Contre.—Hon. MM. *Bureau*,
" *Dumouchel*,
" *Locke*,
MM. *Bourassa*,
" *Edgar*,
" *Ross*, (*Middlesex*)
" *Ross*, (*Prince-Edouard*)
" *Young*.—8.

Ainsi la question est résolue dans l'affirmtive.

M. *Edgar* propose, secondé par l'honorable M. *Bureau*, et la question étant mise aux voix que ce comité s'ajourne maintenant, le comité se divisa; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

Pour.—Hon. MM.	*Bureau*,	*Contre.*—Hon. MM.	*Aikens*,
"	*Chapais*,	"	*Burnham*,
"	*Dumouchel*,	"	*Carrall*.
"	*Locke*,	"	*McLelan* (*Londonderry*),
MM.	*Church*.	"	*Muirhead*,
"	*Edgar*,	"	*Skead*,
"	*Boss* (*Middlesex*),	MM.	*Beaty*,
"	*Ross* (*Prince-Edouard*),	"	*Bowell*,
"	*Young*.—9.	"	*O'Reilly*,
		"	*Stephenson*,
		"	*Thompson*, (*Caribou*),
		"	*Wallace* (*Norfolh*).— 12.

Ainsi la question fut résolue dans la négative.

M. *Bowell* propose, secondé par l'honorable M. *Carrall*, que le comité collectif des impressions ayant décidé que M. *I. B. Taylor* a droit équitablement à une augmentation des prix maintenant payés pour certains ouvrages par lui exécutés comme imprimeur du parlement en vertu de son contrat, il est en conséquence résolu qu'il soit payé aux prix suivants :—

Pour composition.....	30 cts. par 1,000 ems.
Pour tirage.....	25 cts. par marque.
Changements et corrections.....	20 cts. par heure.

Et des débats s'élèvant à ce sujet, sur motion de M. *Ross* (*Middlesex*), secondé par M. *Young*, le comité s'ajourna à demain à onze heures.

Jeudi, 24 *avril* 1873.

Le comité se réunit.

L'honorable M. SIMPSON au fauteuil.

Le comité prend en considération la motion qui a été hier proposée :—

" Que le comité collectif des impressions ayant décidé que M. *I. B. Taylor* a droit " équitablement à une augmentation des prix maintenant payés pour certains ouvrages par " lui exécutés comme imprimeur du parlement en vertu de son contrat, il est en conséquence " résolu qu'il soit payé aux prix suivants :—

" Pour composition.....	30 cts. par 1,000 ems.
" Pour tirage.....	25 cts. par marque.
" Changements et corrections.....	20 cts. par heure."

M. *Young* propose comme amendement, secondé par M. *Ross* (*Prince-Edouard*).

Que quoique ce comité ait décidé d'augmenter les prix payés à l'imprimeur du parlement il ne peut approuver une augmentation aussi considérable que de 50 à 60 par cent telle que proposée, alors que la moyenne de l'augmentation dans les prix dans les provinces d'*Ontario* et *Québec* depuis 1869, selon le rapport officiel de l'imprimeur de la Reine au secrétaire d'Etat, a été seulement de 27 par cent, qu'il soit en conséquence

Résolu, que les prix du contrat des impressions parlementaires soient augmentés dans la même proportion que ceux de l'imprimerie en général, conformément au rapport de l'imprimeur de la Reine, c'est-à-dire 27 par cent.

L'honorable M. *Chapais* propose comme sous-amendement, secondé par M. *Wallace*, que l'entrepreneur soit payé pour sa composition sur ses deux contrats pour le passé et pour l'avenir s'il continue son contrat et qu'il lui soit donné avis que de finir le prochain, il soit libéré du dit contrat, s'il désire qu'il en soit ainsi, et que dans ce cas le greffier du comité demande de nouvelles soumissions pour les impressions du parlement.

Et objection étant faite que le sous-amendement proposé est hors d'ordre, le président décide que le dit amendement n'est pas dans l'ordre.

Le président déclare que le dit amendement n'est pas dans l'ordre.

L'honorable M. *Carrall* propose comme sous-amendement, secondé par M. *Stephenson* que l'entrepreneur des impressions parlementaires soit payé aux prix suivants :—

Pour composition	35 cts. par 1,000 ems.
Pour tirage	25 cts. par marque.
Changements..	25 cts. par heure.

Et la question étant mise aux voix sur le sous-amendement proposé, le comité se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

Pour.—Honorables MM. *Carrall* et *Ferrier*, MM. *Beaty*, *Stevenson* et *Thompson* (*Carribou.*—5.

Contre.—Honorables MM. *Aikins*, *Bureau*, *Burnham*, *Chapais*, *Dumouchel*, *McLelan* (*Londonderry*), *Muirhead* et *Skead*, MM. *Bourassa*, *Bowell*, *Church*, *O'Reilly*, *Ross* (*Middlesex*), *Ross* (*Prince-Edouard*), *Wallace* (*Norfolk*) et *Young*.—16.

Ainsi la question est résolue dans la négative.

Et la demande de M. *Young* étant mis aux voix, le comité se divise, et les noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

Pour.—Honorable M. *Bureau*, MM. *Bourassa*, *Church*, *Ross* (*Middlesex*), *Ross* (*Prince-Edouard*) et *Young*.—6.

Contre.—Honorables MM. *Aikins*, *Burnham*, *Carrall*, *Chapais*, *Dumouchel*, *Ferrier*, *McLelan* (*Londonderry*), *Muirhead* et *Skead*, MM. *Beaty*, *Bowell*, *O'Reilly*, *Stephenson*, *Thompson* (*Caribou*) et *Wallace* (*Norfolk*).—15.

La question principale étant alors mise aux voix " Que le comité conjoint des impressions ayant décidé que M. *Taylor* a droit équitablement à une augmentation sur les prix maintenant payés pour certains ouvrages par lui exécutés comme imprimeur du parlement en vertu de son contrat, qu'il soit en conséquence résolu :—

" Qu'il soit payé aux prix suivants :

" Ponr composition	30 cts. par 1,000 ems.
" Pour tirage.....	25 cts. par marque.
" Pour changements et corrections..	20 cts. par heure."

Le comité se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

Pour.—Honorables MM. *Aikins*, *Burnham*, *Carrall*, *Chapais*, *Dumouchel*, *Ferrier*, *McLelan* (*Londonderry*), *Muirhead* et *Skead*, MM. *Beaty*, *Bowell*, *O'Reilly*, *Stephenson*, *Thompson* (*Caribou*) et *Wallace* (*Norfolk*).—15.

Contre.—Honorable M. *Bureau*, MM. *Bourassa*, *Church*, *Ross* (*Middlesex*), *Ross* (*Prince-Edouard*,) et *Young*.—6.

Aussi la question est résolue dans l'affirmative.

M. *Stephenson* propose que l'augmentation des prix pour certaines impressions faites par M. *Taylor*, ordonnée par la résolution qui vient d'être adoptée, devra s'appliquer à tous les ouvrages faits par l'entrepreneur du Parlement pour le service de 1871, 1872 et 1873-1874.

M. *Ross* (*Middlessex*), propose comme amendement, secondé par M. *Young*, que, comme il n'a jamais été d'habitude de payer double composition par l'impression des rapports parlementaires, et comme la Cour du Banc de la Reine a décidé que M. *Taylor* n'a pas eu justice le droit de faire de telles réclamations, ce comité ne se croit pas justifiable d'accorder à l'en-

trepreneur une augmentation de prix rétro-active qui entraînerait le paiement d'une forte somme des deniers publics à laquelle l'entrepreneur n'a droit ni en loi ni par la coutume ; qu'en conséquence il soit

Résolu, Que l'augmentation des prix ne doit prendre effet que depuis le commencement de la session actuelle.

Et l'amendement étant mis aux voix, le comité se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

Pour.—Honorable M. *Bureau*, Messieurs *Bourassa*, *Church*, *Ross* (*Middlesex*), *Ross* (*Prince-Edouard*) et *Young*.—6.

Contre.—Honorable Messieurs *Aikens*, *Burnham*, *Carrall*, *Chapais*, *Dumouchel*, *Ferrier*, *McLelan* (*Londonderry*), *Muirhead* et *Skead*, Messieurs *Beaty*, *Bowell*, *O'reilly*, *Stephenson*, *Thompson* (*Cariboo*) et *Wallace* (*Norfolk*).—15.

Ainsi l'amendement est rejeté.

La motion principale étant ensuite mise aux voix,

Elle est résolue dans l'affirmative.

M. *Wallace* (*Norfolk*) propose que le contrat avec M. *Taylor* pour les impressions du parlement devra finir avec les travaux de la session actuelle.

M. *Young* propose comme amendement, secondé par M. *Church*,

Que comme le contrat actuel de M. *Taylor* expire l'année prochaine, des avis demandant des sonmissions pour les impressions du parlement soient publiés durant la vacance, les dites soumissions devant être envoyées avant l'ouverture de la prochaine session.

Et des débats s'élevant à ce sujet sur motion de M. *Bowell*, il est

Ordonné, que la question de donner avis de terminer le contrat des impressions avec M. *Taylor* soit remise à la prochaine réunion de ce comité.

Puis le comité s'ajourne.

Lundi le 26 *avril* 1873.

Le comité se réunit.

L'Honorable M. *Simpson* au fauteuil.

Le comité reprend l'examen de l'amendement proposé, jeudi dernier le 24 courant, à la motion " que le contrat avec M. *Taylor* pour les impressions parlementaire devra finir avec les travaux de la session actuelle," lequel amendement comportant : " que comme le contrat actuel avec M. *Taylor* expire l'année prochaine, des avis demandant des soumissions pour les impressions du parlement soient publiés durant la vacance, les dites soumissions devant être envoyées avant l'ouverture de la prochaine session."

Et l'amendement étant mise aux voix il est adopté.

On présente ensuite un projet de rapport qui, après lecture est adopté, et ordre est donné de le présenter aux deux Chambres, ainsi que le procès-verbal des séances du comité, le rapport du sous-comité et les documents qui en font partie, depuis A jusqu'à J inclusivement.

Puis le comité s'ajourne.

Attesté.

HENRY HARTNEY, Greffier.
Comité conjoint des Impressions ponr les deux Chambres du Parlement.

RAPPORT.

Le sous-comité du comité collectif des impressions des deux chambres, chargé de l'épurement des comptes d'impressions et auquel ont été renvoyés les rapports du greffier, prend la liberté de soumettre comme DEUXIÈME RAPPORT le rapport et le procès-verbal de certains membres du sous-comité chargés de voir M. *Taylor* " et de s'enquérir de tout ce qui serait " jugé à propos pour arriver à une plus parfaite décision de l'affaire qui a fait l'objet du Deuxième Rapport du greffier du comité.

Le tout respectueusement recommandé à la considération du comité.

RUFUS STEPHENSON,
Président (*pro tem.*)

CHAMBRE DE COMITÉ,
19 avril 1873.

RAPPORT ET PROCÈS-VERBAL.

De certains membres du sous-comité du comité relatif des impressions, chargés de voir M *Taylor* " et de s'enquérir de tout ce qui serait jugé à propos pour arriver à une plus " parfaite décision de l'affaire qui a fait l'objet du Deuxième Rapport du Greffier du " Comité."

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES

A.—Rapport de certains membres du sous-comité auxquels a été renvoyé le deuxième rapport du Greffier..... 2
B.—Deuxième rapport du Greffier..... 5
C.—Procès-verbaux.....
D.—Rapport de l'imprimeur de la Reine au Secrétaire d'état, relativement à la demande de M. *Taylor* pour faire augmenter les prix de son contrat..... 7
E.—Atat comparatif des frais d'impression, etc., en 1869 et 1872, aux prix du contrat, avec indication de l'augmentation dans le prix de la main-d'œuvre depuis la signature du contrat..... 9
F.—Etat comparatif de la main-d'œuvre employée par M. *Taylor* aux impressions du Parlement en 1871 et 1872..... 11
G.—Etats indiquant la période pendant laquelle l'ouvrage a été fait,—le nombre de pièces justificatives à cette fin, et le coût de ces impressions pour 1870-71 1871-72..... 11
H.—Argument apporté devant la cour du Banc de la Reine *re* Taylor *vs.* le Maître-général des postes..... 12
I.—Poursuite de M. *Taylor* contre le Maître général des postes..... 18
J.—Jugement de M. le juge *Morrison* dans l'affaire *Taylor vs.* le Maître-général des postes..... 20

A

RAPPORT DE CERTAINS MEMBRES DU SOUS-COMITÉ CHARGÉS DE S'ENQUÉRIR DE L'AFFAIRE QUI A FAIT L'OBJET DU DEUXIÈME RAPPORT DU GREFFIER.

Le second rapport de M. *Hartney* sur la manière dont se fait actuellement le service des impressions du Parlement a mis le sous-comité en mesure de juger de la grande responsabilité dont il allait se charger à l'égard de toute décission qu'il pourrait recommander à ce sujet. Il sait qu'il y a eu augmentation générale dans le prix de la main-d'œuvre des imprimeries tout comme pour les autres travaux mécaniques, mais que, malheureusement, les difficultés de la question soumise à sa considération se trouves aggravées par des circonstances exceptionnelles qu'il doit nécessairement prendre en considération.

Nous dirons d'abord que c'est la première fois que tout le service des impressions publique se fait à l'entreprise, et, qu'ainsi que l'on pourrait s'y attendre, il y a eu forte concurrence pour obtenir ce contrat ; car ces soumissions furent faites à des prix inouïs jusqu'alors, c'est-à-dire croire à l'impossibilité de la moindre rénumération. Les circonstances sous lesquelles furent adjugés ces contrats étaient tout aussi exceptionnelles que les prix auxquels on offrait de faire l'ouvrage. Comme le sait le comité, les impressions du parlement ont été jusqu'ici donnés à l'entreprise et exécuté à un très bas prix. A ce dernier contrat se trouvaient joints certains avantages dont tinrent nécessairement compte les soumissionnaires. Ces avantages consistaient surtout dans ce que les rapports des ministères, présentés chaque année au parlement étaient imprimé, et leur impression payé, selon le prix du contrat avec le parlement, pour le nombre d'exemplaires qu'il fallait pour l'usage des membres des deux chambres. Dans la plupart, si non dans tous les cas un nombre plus ou moins considérable était tiré pour l'usage des départements et payés par eux séparément. Le comité croit qu'il n'y avait pas de prix uniforme ou fixe qui devaient payer les départements, mais il ne saurait y avoir aucun doute que des paiements distincts ont été faits pour l'impression de certains nombres d'exemplaires commandée par eux, que l'un payait cette impression à un prix, l'autre à un autre prix, un troisième selon un arrangement fait à l'avance et d'autres au prix que demandait l'imprimeur, en un mot, que tous les départements payaient pour ces impressions et tout à fait en dehors des conditions du contrat avec le Parlement. De cela il résultat que le bas prix du contrat avec le Parlement étaient plus que contrebalancés par le second prix obtenu ainsi des départements. Il n'est nullement douteux que cela se faisait avec les anciens imprimeurs du Parlement, et c'est la connaissance de ce fait qui a induit l'entrepreneur actuel à soumissionner à un taux aussi peu élevé, car nul homme pratique ne pouvait supposer que les anciens entrepreneurs s'attendaient de faire des profits même à 28 cts. par mille ems, c'était le prix de l'ancien contrat et même au taux peu élevé des gages d'alors, et encore moins à 19 cts., qui était le prix demandé pour la composition dans leur dernière soumission. Ayant tenu compte de ces faits, il nous a paru que le calcul de l'entrepreneur actuel pour obtenir une juste compensation de son placement, de sa responsabilité et de son travail, n'était que raisonnable. Mais après le contrat actuel eut été conclu avec le Parlement, de nouvelles circonstances se sont présentées qui ont amené une grave complication. Une loi a été passée décrétant que toutes les impressions publiques,—c'est-à-dire les impressions des départements et l'impression de la *Gazette du Canada* et des lois,—seraient donnés à l'entreprise par la voie de soumissions. Des soumissions furent demandées par des annonces publiées dans les principaux journaux du pays, et celle de M. *Taylor* se trouvant la plus basse, elle fut acceptée. De cette manière, le nouvel imprimeur du Parlement devint aussi celui des départements. M. *Taylor* se mit de suite à l'œuvre, et ce n'est que justice à lui rendre que de dire qu'à notre connaissance personnelle et que d'après les renseignements

obtenus des différents départements, qu'il s'en est acquitté, en même temps que des impressions du parlement, d'une façon satisfaisante, surtout si l'on considère la masse d'ouvrage dont il se trouvait chargé et qu'il était novice pour une aussi grande entreprise. Rien ne vint déranger le cours ordinaires des choses, jusqu'à la session de 1870. C'est pendant cette session que le comité des impressions découvrit que M. *Taylor* était payé deux fois pour les rapports des départements, c'est-à-dire en vertu des contrats avec le Parlement et les départements. Une petite majorité crut que cela ne devait pas être permis, et une résolution fut adoptée recommandant aux chefs des départements de demander le nombre d'exemplaires dont ils auraient besoin par l'intermédiaire du greffier du comité collectif des impressions. M. *Taylor* en appela au gouvernement, disant que cette décision détruisait de fond en comble les calculs sur lesquels il avait basé ses soumissions. La réponse fut que bien que cela fut sans doute le cas, et que la décision était aussi inattendue d'un côté que de l'autre, il n'y avait d'autre remède que d'en appeler au comité des impressions. C'est ce que fit M. *Taylor* dans la session de 1871 ; mais un vote de onze contre neuf, le comité affirma de nouveau le principe qu'un double prix ne devait pas être accordé. Ce que voyant et après une entente, une poursuite fut intentée dans le but de faire décider si M. *Taylor* avait le droit de se faire payer d'après les deux contrats. Nous avons obtenu du tribunal une copie certifiée des pièces et du jugement, et dans le dernier nous voyons que,—bien que pour la raison technique que les départements, n'ayant pas ordonné cet ouvrage par " réquisition " l'imprimeur n'en pouvait exiger le prix en vertu de son contrat avec les départements,—il est clairement indiqué que le tribunal était d'opinion que l'esprit et l'intention d'après lesquels le contrat avec les départements avait été passé, au moins de la part de M. *Taylor*, ont été mis de côté ou éludés, en ordonnant ces impressions pour le parlement et les départements d'après le contrat seul du parlement. Ce jugement a été rendu le 3 mars de cette année. De suite après, M. *Taylor* informa le gouvernement que n'ayant pu obtenir justice l'année dernière du comité des impressions et qu'il venait d'éprouver le même sort devant un tribunal, quelque inconvenient qui dut en résulter pour le service public, il ne lui restait d'autre alternative que de fermer son établissement, vu qu'il lui était impossible de supporter la forte perte qu'il faisait chaque jour en ne touchant pas ce qu'il considérait lui être justement dû, perte à laquelle venait encore se joindre l'augmentation inattendue et extraordinaire du prix de la main-d'œuvre. Reconnaissant la gravité de cet état de choses, le gouvernement insista pour qu'il continuât l'ouvrage jusqu'à ce que le comité des impressions put considérer l'affaire, et promit de l'indemniser de toute perte dans l'intervale.

Ce qui précède est l'énoncé succinct et impartial de tous les faits qui ont amené la fâcheuse complication actuelle, et, comme nous l'avons dit au début, nous reconnaissons la grande responsabilité qui nous incombe au moment de suggérer ce que nous croyons qui devra y remédier. A notre sens, il est une chose bien claire, c'est que le droit qui est maintenant établi d'une manière incontestable d'ordonner comme à présent l'impression des rapports départementaux a été la cause d'une grande injustice envers M. *Taylor*, vu les circonstances sous lesquelles les impressions se faisaient et les soumissions se demandaient auparavant. Devant ces faits, il nous semble que la simple justice exige qu'on paie à M. *Taylor* ce qui lui est équitablement dû ; et si le principe posé par le comité des impressions doit être suivi désormais, alors de nouveaux prix en rapport avec le nouvel état de choses devraient être accordés. Cela nous amène à parler de la demande faite par M. *Taylor* pour une augmentation de prix avant le récent jugement, et dont il faut disposer avec l'autre question. D'après les investigations que nous avons faites et d'après notre propre connaissance, il n'y a aucun doute qu'entre le temps de sa soumission pour les impressions du parlement et celui ou il a passé contrat—période de sept ou huit mois—que la main-d'œuvre a augmenté, comme il le dit, de 25 pour cent, et que depuis plus de trois ans cette augmentation a été pour lui une cause de grande perte. Depuis le commencement de janvier, cette augmentation est arrivée à 40 pour cent, fait sans exemple en *Canada* et si inattendu qu'il n'y a pas lieu d'être surpris de le voir contraint de demander au comité des impressions de l'aider à sortir de cette difficulté.

Le comité ne peut que sympathiser avec lui, croyant que ses calculs, au point où en étaient les choses lorsqu'il soumissionna pour cette entreprise, étaient justes et de ceux d'un homme entendant les affaires. Si ces calculs ont mal tourné cela est dû à des circonstances

tout à fait en dehors de son contrôle et qu'il ne pouvait prévoir. En conséquence, le comité croit de son devoir de recommander qu'une indemnité pouvant compenser les pertes qu'il doit à cette cause lui soit accordée.

Ayant ainsi disposé de la question se rapportant au passé, l'autre partie du devoir qui nous est assigné est de suggérer ce qui, à notre avis, aurait l'effet de mettre à l'avenir le servir des impressions sur un pied à la fois plus rationnel et plus satisfaisant. A cet égard, et après mûre considération, nous en sommes venus à recommander que des prix justes et raisonnables s'appliquant à tous les contrats pour impressions, soient fixés. Pour qne nous puissions applanir les deux difficultés dont nous avons à nous occuper, c'est-à-dire la perte du second prix pour l'impression des rapports départementaux et celle éprouvée par suite de la différence survenue dans le prix de la main-d'œuvre, nous considérons cette mesure indispensable. En premier lieu, un simple percentage, selon nous, ne satisferait pas du tout à l'exigence du cas actuel, attendu que la soumission pour les impressions du parlement était basée sur la compensation que l'on savait devoir résulter du double paiement et, en second lieu, que la même raison existe quant à la soumission pour les impressions des départements, l'entrepreneur sachant qu'il serait alors tenu à un prix fixe pour le nombre de rapport requis pour l'usage des départements, les calculs, dans les deux cas, ayant été mis à néant. Toute l'affaire est ainsi simplifiée, car nous n'avons à nous occuper que de la valeur de l'ouvrage, et de cela seulement, et pour nous acquitter de cette tâche d'une manière rationnelle, nous devons recourir à la connaissance pratique, en matières d'impressions, de la majorité des membres de ce sous-comité Prenant donc la question au point où elle se trouve maintenant, et d'accord avec la recommandation concernant les impressions pour l'avenir, nous en sommes venus à la conclusion que personne ne pourrait faire la composition et le tirage d'une manière satisfaisante, et payer le prix actuel de la main-d'œuvre, l'intérêt sur son capital, l'usage du matériel, le loyer et les taxes et autres faux frais, à moins de 40 centins pour la première et de 30 centins pour le dernier, plus, trente centins par heure pour les corrections, les ouvriers étant actuellement payés sur le pied de 25 cts. l'heure par jour. Ces prix, en ne doit pas l'oublier, sont de 25 à 33 et un tiers pour cent plus bas que les moins élevés que les maîtres imprimeurs du pays obtiennent du public, et nous croyons en conséquence qu'ils doivent être considérés comme très-raisonnables en ce qui concerne les impressions publiques.

Quant aux autres items des contrats, nous ne croyons pas nécessaire de nous en occuper A notre avis, le prix en est extrêmement bas, peut-être trop bas pour donner de justes profits ; mais comme ils sont comparativement sans importance, et comme il parait impossible qu'ils puissent donner lieu à une perte sérieuse, si toutefois perte il y a, nous recommanderons qu'ils restent aux taux où ils sont maintenant.

En terminant ce rapport, il nous a paru qu'il pourrait être de l'intérêt du service public que toute l'administration des impressions fût confiée à un seul,—par exemple, au Secrétaire-d'Etat—comme cela se fait pour les impressions des départements et l'impression de la *Gazette du Canada* et des lois. De cette manière il y aurait contrôle directe pour tout ce service, le comité collectif des impressions exerçant comme a présent une surveillance générale.

Le tout respectueusement soumis.

A l'appui des conclusions ci-dessus, nous renvoyons aux rapports, documents, etc., ci-annexés.

RUFUS STEPHENSON,
WILLIAM WALLACE,
CHARLES E. CHURCH.

CHAMBRE DE COMITÉ,
OTTAWA, 8 avril 1873.

SECOND RAPPORT DE M. HARTNEY.

CHAMBRE DE COMITÉ,
Mars, 1873.

Au Président et aux Membres du Comité Collectif des Impressions.

MESSIEURS,—La manière dont le service des impressions se fait maintenant demande un nouveau rapport que j'ai cru devoir soumettre séparément à la considération du comité.

Au mois de décembre dernier, d'après des rumeurs fort répandues, les employés de l'entrepreneur des impressions devaient se mettre en grêve. J'allai trouver l'entrepreneur et lui demandai si ces bruits étaient fondés. Il me dit avoir appris que telle était l'intention des ouvriers, mais ne semblait pas déterminé à se préoccuper de la chose. Je lui fis observer que s'il y avait grêve, au moment où il était activement occupé à imprimer les livres bleus, la désorganisation qui s'en suivrait nécessairement, entraînerait une perte de temps si considérable qu'il ne pourrait organiser de nouveau son établissement avant que les travaux de la session commencent, et j'insistai sur la nécessité, pour lui, de veiller sérieusement à cette affaire et de m'informer du résultat. Quelques jours plus tard il m'écrivit qu'il avait des preuves certaines qu'une grève aurait lieu parmis ses ouvriers à la veille de la réunion des Chambres s'il n'accédait pas à la demande d'augmentation de gages qui devait lui être faite. Il me déclara aussi qu'il lui était impossible d'accéder à pareille demande, vu que, dans l'exécution de son contrat, il avait perdu de l'argent depuis deux ans, et il demandait qu'on l'indemnisât. Je communiquai cette lettre au ministre de la justice qui sembla considérer la chose comme très-grave et me demanda si je ne pouvais lui faire quelque recommandation. Je répondis que, selon moi, on ne pouvait, pour aucune considération, aller contre les termes du contrat, mais que, pour faire face aux difficultés actuelles et éviter les graves embarras qui suivraient nécessairement la suspension des travaux à une époque se rapprochée de la session, je recommanderais que nous nous rendions responsables, semaine par semaine, de l'augmentation de gages demandée afin de maintenir l'entrepreneur jusqu'à l'organisation du comité. Il me dit qu'il soumettrait l'affaire au conseil privé. Je ne reçus point communication du résultat de cette démarche, mais ayant demandé qu'on me rendit la lettre de M. *Taylor*, afin que je puisse la soumettre au comité, je reçus de M. *Drinkwater*, secrétaire, un billet m'informant que, malgré les recherches les plus actives, on n'avait pu trouver cette lettre, et me suggérant d'en demander copie à M. *Taylor*. J'adressai ce billet à M. *Taylor*, et en réponse, il m'envoya la lettre suivante accompagnée d'un billet dans lequel il me disait qu'il n'avait point gardé copie de l'original et que la lettre en question avait été rédigée sur des notes sténographiques prises à l'époque.

OTTAWA, le 6 décembre, 1872.

" A Monsieur HENRY HARTNEY,
Greffier du comité collectif des impressions du Parlement,

" MONSIEUR,

" Je crois devoir appeler votre attention sur la position qui m'est faite relativement à mon contrat pour les impressions du Parlement.

" Depuis l'époque, où je fis ma soumission (mai, 1869,) et passai contrat pour cet ouvrage, les prix de la main-d'œuvre et du matériel ont augmenté d'une manière si inouïe et si imprévue, que je me trouve déçu dans tous mes calculs, basés sur l'état des choses à l'époque sus-mentionnée. Le prix de la main-d'œuvre a augmenté de plus de 25 par cent, et je suis informé de bonne source que mes hommes demanderont, dans quelques jours, une nouvelle augmentation devant avoir effet à partir du 1er janvier, soit une augmentation d'au moins 40 par cent

sur les prix tels qu'ils étaient à l'époque où je fis soumission. Naturellement cela ne s'applique qu'aux ouvriers les plus habiles; les ouvriers ordinaires dont j'emploie nécessairement un grand nombre, ont vu leurs gages augmentés de 100 à 200 par cent, par une série de circonstances particulières.

" Cette menace de grève pour une nouvelle augmentation de gages,—si l'on considère les pertes que j'ai déjà subies par suite de ces circonstances exceptionnelles,—aura le résultat suivant, savoir : que malgré mon vif désir de remplir mes engagements d'une manière honorable et satisfaisante je serai dans l'impossibilité de le faire.

" Je vous demanderai donc respectueusement, si dans ces circonstances inouïes et totalement imprévues où je me trouve, on ne pourrait pas m'indemniser au moins jusqu'à concurrence de l'augmentation du prix de la main-d'œuvre.

" J'ajouterai qu'une augmentation considérable à été accordée dans des contrats pour impressions passés ultérieurement au mien, bien que les prix originairement accordés en pareils cas varient de 33⅓ à 50 par cent de plus que ceux de mon contrat.

" Votre obéissant serviteur,

" I. B. TAYLOR."

Lundi dernier, j'allai trouvé M. *Taylor* pour m'assurer s'il y avait quelque fondement à la rumeur d'après laquelle il devait bientôt fermer son établissement. Il refusa de me donner des renseignements sur ce qu'il allait faire, disant que cela lui était impossible; mais il ajouta qu'il n'avait aucun désir de créer des embarras.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,
Gref. du com. col. des impressions.

C.

PROCÈS-VERBAUX.

CHAMBRE DE COMITÉ (No. 46),

Avril 5, 1873.

PRÉSENTS:—M. *Stephenson* (au fauteuil), M. *Wallace* et M. *Church*.

M. *Taylor*, l'entrepreneur des impressions du Parlement ayant été mandé, le président lui dit qu'il avait été appelé pour donner une déposition à l'appui de sa lettre adressée au greffier du comité le 6 décembre dernier.

M. *Taylor* dit que des soumissions pour les impressions du Parlement avaient été demandées par annonce le 9 ou le 10 mai 1869, que les soumissions avaient été remises tel que requis le 17 de ce mois, et que le 2 juillet suivant le contrat avait été passé. L'ouvrage cependant, n'a commencé, et ne devait commencer que le 1er janvier 1870. Dans l'intervalle, entre l'envoi des soumissions (le 17 mai 1869) et le commencement de l'ouvrage d'après le contrat (le 1er janvier 1870), les gages du personnel de jour se sont élevées de $7 à $9 par semaine—soit un écart (tel qu'exposé dans la lettre) de 25 par cent. Le 1er janvier

1873, les gages qu'il a payé étaient de $10 par semaine,—ou 40 par cent de plus que les gages au commencement de 1869. A l'appui de cet état, il soumet à l'examen du comité ses bordereaux de 1869 jusqu'à cette date. Il ajoute qu'il est prêt à amener devant le comité le gérant de son établissement, le commis-payeur et plusieurs imprimeurs qui avaient été employés dans son atelier et dans d'autres ateliers de cette ville depuis 1869.

Le comité appela et entendit M. *Green*, gérant de l'établissement de M. *Taylor*; M. *R. Brewer*, imprimeur chargé des bordereaux dans le bureau de M. *Taylor*, et M. *Lortie*, prote des compositeurs français, qui a été employé comme typographe dans l'atelier de MM. *Hunter, Rose & Cie.*, en 1869.

D'autres témoins ayant été offerts, le Comité décida que la preuve fait par les bordereaux, et le témoignage des personnes déjà entendues était suffisants.

CHAMBRE DE COMITÉ, (No. 46).

7 avril 1873.

Présents:—M. *Stephenson* (au fauteuil), M. *Church* et M. *Wallace*.

M. *Taylor* est appelé de nouveau devant le Comité, et donne (confidentiellement) la preuve orale et écrite de la perte qu'il a éprouvé en n'ayant pas la permission de faire payer pour les exemplaires des Rapports des ministres fournis aux départements en vertu de son contrat des impressions des départements et aussi des pertes considérables résultant de l'augmentation soudain et sans exemple qui eut lieu dans les gages des imprimeurs, entre le temps ou les soumissions furent demandés, et la date de la passation de son contrat, et plus tard. Il soumet aussi le mémoire suivant, en réponse aux demandes faites par le comité à la dernière séance.

(*Memoire annexé.*)

CHAMBRE DE COMITÉ, (No. 46).

8 avril 1873.

Présents:—M. *Stephenson* (au fauteuil), M. *Church* et M. *Wallace*.

Le comité se réunis, et, après avoir examiné tous les faits qui lui ont été soumis, décida à l'unanimité de présenter au sous-comité un aperçu et des recommandations sous forme de Rapport, pour l'examen du dit sous-comité.

D

RAPPORT DE L'IMPRIMEUR DE LA REINE AU SECRÉTAIRE D'ETAT.

OTTAWA, 20 janvier, 1873.

MONSIEUR.—A l'égard des lettres de M. *I. B. Taylor*, entrepreneur des impressions des départements, etc., en date du 6 et du 10 ult., demandant un augmentation des prix qui lui sont payés pour l'ouvrage en vertu de son contrats, à cause de l'augmentation des gages et du prix de la main-d'œuvre depuis qu'il a soumissionné et passé ce contrat, j'ai l'honneur de vous faire rapport :

Qu'afin de m'assurer de la hausse réelle qui s'était opérer dans les prix des impressions, (aussi bien que dans le prix des choses nécessaire à la vie), j'envoyai une circulaire à un nombre considérable des principaux imprimeurs des provinces d'*Ontario* et de *Quebec*, vû que dans ces provinces l'on pouvait obtenir une idée plus exate de la hausse, touchant les prix à *Ottawa*. J'ai reçu seize réponse d'imprimeurs de différentes localités entre *Montréal* à l'Est et *Sarnia* à l'Ouest. Le taux d'augmentation varie de 10 à 50 par cent, la moyenne étant de plus de 27 par cent depuis 1869. Le seul cas au-dessous de 20 par cent venait de Toronto et à cause, jusqu'à certaines mesure, de circonstances exceptionnelles, l'augmentation des prix y avait eu lieu plusieurs années plutôt que dans la plupart des autres endroits de la vieille province du Canada. Ils étaient certainement élevés à l'excès en 1869. Par exemple le prix par semaine d'un bon ouvrier à *Toronto* cette année là était de $9 contre $7 payés à *Montréal*. La différence n'est pas maintenant aussi grande entre les gages à *Toronto* et *Montréal* ou *Ottawa*. De fait il sont presque égaux. Les gages payés à *Montréal* aux ouvriers de ce métier se composent plus facilement avec ceux payés à *Ottawa* que dans aucun autre grand centre. Cinq établissement de première classe de *Montréal* ont répondu à ma circulaire et l'augmentation moyenne des gages et des frais de la vie donner par eux est d'environ 27½ par cent : et les imprimeurs préfèrent être employés dans une grande ville et dans un grand centre commercial comme *Montréal*, que dans un plus petit centre comme *Ottawa*.

Québec est généralement la ville où l'ouvrage se fait à meilleur marché, mais là le gouvernement provincial a payé environ 100 par cent de plus pour la composition que le gouvernement fédéral a payé et paye encore à M. *Taylor*, et de 30 à 40 par cent de plus pour le tirage. Cependant au début de la dernière session de la Législature de *Québec*, les entrepreneurs ont refusé de faire l'ouvrage, 20 par cent de plus leur fut accordé *pro tempore*, et ordre fut donné de demander de nouvelles soumissions.

Les prix pour la composition et le tirage payés pour le gouvernement provincial à *Toronto* sont deux fois aussi élevés que ceux donnés ici par le gouvernement fédéral. A *London* (*Ontario*), les prix fixés par les maîtres-imprimeurs demandés aux pratiques sont de 65 cents par 1000 M contre 12½ dans le contrat de M. *Taylor*, et 50 cents par marque pour le tirage contre 12½ et 15 dans le contrat de M. *Taylor*. M. *Perrault*, un des principaux imprimeurs de *Montréal*, calcule que le juste prix demandé en cette ville est de 50 cents par 1000 M et 50 cents par marque pour le tirage. En vue même du bas prix existant en 1869, il est évident que M. *Taylor* doit avoir compté sur d'autres choses que sur les moitiés de prix demandés pour faire des profits sur les grands travaux embrassés dans son contrat. Il me semble qu'il doit avoir compté :—

1o. Sur le fait qu'ayant déjà le contrat des impressions du parlement, on composerait une seconde composition pour tous les volumineux rapports des départements ; et pendant la première année du contrat, l'ancien imprimeur de la Reine, voyant que les frais pour le gouvernement ne seraient pas plus (sinon moindres) que ce qu'on avait payé à l'entrepreneur des impressions des départements, si ç'avait été un autre que l'entrepreneur des impressions du parlement, au lieu du même, permit un double compte. Le comité des impressions l'a depuis privé de cette somme de revenu.

2. Que la même méthode d'audition de comptes prévaudrait, comme dans les premières années et que les précédents laissés par l'imprimeur de la Reine dans le passé seraient suivis durant le terme de son contrat.

Tel n'a point été le cas. L'épurement a été plus sévère, et le contrat plus rigoureusement suivi qu'il n'avait paru le croire. Néanmoins, certaines allocations libérales lui ont été faites pour les impressions, non mentionnées dans les spécifications, et ne tombant pas sous le coup du contrat. Celle faite pour deux épreuves demandées comme pièces justificatives et réglée par M. *Desbarats*, en est un, à la place, le gouvernement de *Québec* a alloué 5 par cent pour débuts de papier, au lieu de 2½ par cent). L'allocation pour " changements d'entêtes," ou " de formes réglée par moi-même, et celle pour ouvrir et couper le papier ont aussi généralement été libérales. Cependant, elle constitueront parti réellement peu considérable—pas plus que 8, je pense moins que 7 pour cent, certainement moins que 10 pour cent sur le total des payements. Mais comme autres sources de profits, l'entrepreneur doit avoir compté sur.

3o. Les prix relativement élevés (à l'époque) pour pliage et cousage ; mais, même dans ce cas-ci, ses prix sont de beaucoup plus bas que dans le contrat du gouvernement de *Toronto*, et, en général, plus bas que dans le contrat du gouvernement de *Québec ;* et, malheureusement pour lui, il arrive que l'augmentation des gages des femmes et des garçons (par qui la plupart de ce travail est fait), a été plus grande que dans celles des hommes.

Le résultat a été que dans ce cas, comme dans la plupart des contrats passés à trop bas prix pour donner des profits, il y a toujours eu des difficultés dans l'audition des comptes, des réclamations pour des ouvrages additionnels ayant été presque constamment faites. Ce n'est pas tout; plusieurs maîtres-imprimeurs ont attiré l'attention, dans leurs reponses, sur le fait que les récentes coalitions des ouvriers ont contraint d'employer des hommes d'une habileté inférieure auxquels on payait le plein prix, ce qui amène toujours une augmentation dans le prix de revient de la somme de travail produite qui est généralement plus mal faite, même à des prix aussi élevés. On a eu ce dernier résultat dans l'exécution du contrat de M. *Taylor* comme ailleurs, et des ouvrages qui ne répondent certainement pas aux spécifications de ce contrat ont été dernièrement souvent envoyés à l'officier chargé de les recevoir, et ce dernier est toujours tenté de les accepter parce qu'ils sont toujours aussi bons que les prix qu'on les paie.

Je pense, Monsieur, vous avoir donné de bonne foi sur le contrat de M. *Taylor* et la justice de sa réclamation pour une augmentation de prix, tous les renseignements que je pouvais vous fournir. Et

J'ai l'honneur d'être,

Votre très-obéissant serviteur.

L'Honorable J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat, etc. etc., etc.

B. CHAMBERLAIN,
Imprimeur de la Reine.

E.

MÉMOIRE.

L'entrepreneur prétend qu'il a éprouvé des pertes sérieuses par le fait qu'on ne lui a pas payé pour la composition des Rapports des Départements ce qu'il était en droit d'attendre, et par la hausse soudaine et sans exemple des gages. La perte produite par la première de ces causes, jusqu'à l'époque actuelle est d'environ $20,000 et par la seconde, pour les trois années expirées en décembre 1872, et un peu plus de 21 par cent sur tout l'ouvrage exécuté durant cette période ; et aux prix tels que fixés en janvier dernier, comparés à ceux de 1869, il perd juste 58 par cent sur le prix de revient de la somme de travail produite, ou sur les gages seuls.

A l'appui de ces assertions, il est soumis avec le présent un état comparatif des frais de production et du montant payé par M. *Hartney*, pour le rapport du Maître-Général des Postes en l'année 1872. Par cet état on a démontré que, même aux gages de 1869, il y avait encore en perte directe de 20 par cent dans les gages seuls, surtout l'ouvrage exécuté ; alors qu'on ajoute à ceci l'augmentation des gages de 21 par cent, en janvier 1870, puis la nouvelle augmentation de 17 par cent en 1873, et l'on verra que l'ouvrage aujourd'hui est exécuté à une augmentation de 58 pour cent dans les gages tel que comparé aux prix de 1869. L'on ne doit pas perdre de vue que les prix mentionnés dans l'état ci-annexé sont ceux que reçoivent actuellement les ouvriers, et ne peuvent en conséquence être pris comme la perte réells éprouvée par l'entrepreneur. A l'égard des prix du tirage, il est nécessaire de dire que ce sont lee plus bas prix payés par marque (*token*) dans toute ville du *Canada*, d'après les prix établis, et qu'ils sont censés couvrir les frais de loyer, vapeur, combustible, eau, huile, lumière, mouillage du papier, usage du matériel, ainsi que l'intérêt du capital.

Comme on lui a demandé son opinion sur l'affaire en litige, l'entrepreneur suggère qu'on lui paie toutes les pertes réelles qu'il a éprouvées jusqu'à cette époque dans l'impression des Rapports des Départements, ainsi que la perte directe résultant de l'augmentation des gages, et que les prix soient réajustés, c'est-à-dire portera 40 centins pour la composition, 35 centins pour le tirage, 30 centins par heure pour les corrections, plus une augmentation de 25 par cent sur toutes les autres ouvrages ; et il a la conviction qu'en faisant cette demande il ne réclame qu'une juste compensation pour l'ouvrage tel qu'exécuté dans les circonstances exceptionnelles amenées par le prix excessif de la main d'œuvre.

Le tout respectueusement soumis.

ETAT comparatif des frais d'impression, etc., en 1869 et 1872, tel que comparé avec les prix du contrat.

Montant payé pour rapport du département des postes, aux prix du contrat, pour l'ouvrage fait en 1871-72.

(Duplicata.)

No. 172. Quantité 2,200

Avril 29, 1872.

Tab. des rap. des frais de poste..		24	
..... pp. B. 2me lec., ...	à 2½	.....	
..... " " 3me lec., ...	à 1½	.....	
14 " 8vo. p. R. P.....	à 2¼	31½	
4 " " " Min	à 4	16	
13 " " " Cat.....	à 6	78	
356 " " " Tab	à 8	2848	
.... " V. et D....	à 3½	.....	2997½

		$ cts.
Comp. 2997½	à 20 cts.	599 50
Tirage, 486 marques.....	à 15 "	72 90
Pliage	à 1/12 "	
Pliage et cousage. 120,000 feuil.	à 1/10 "	121 00
Cartes.....	à 1 "	.....
3me lecture, C. F.....pp.	à 15 "	.....
Coupage	à 12½"	.....
Couverts, 2,200	à ⅛ "	7 34
Corrections, 245 heures	à 12½"	30 62½
Doc. de la session, 1000 copies.		
Entêtes, 54 feuilles.....	à 45 "	24 30
Tirage, 216 marques	à 15 "	32 40
Royal, 3,033 mains—8 feuilles		
Papier écolier " "		888 06½

FRAIS DU RAPPORT DU DÉPARTEMENT DES POSTES, AUX PRIX PAYÉS EN 1869.

		$ cts.
Composition 2997½ ems.....	à 23 cts.	689 42½
Tirage, 486 marques	à 25 "	121 50
Pliage, 121,000 feuilles	à 1/10 "	121 00
Comp. sur couverts, 3 ems...	à 23 "	0 69
Tirage sur conv,, 9 marques..		2 25
Papier fourni pour couverts..		4 80
Doc. de la session à 45 cts. par feuille..		24 30
Tirage do 216 marques.....		54 00
Corrections, 245 heures	à 20 cts.	49 00
		$1,066 96½

FRAIS DU MÊME OUVRAGE DEPUIS JANVIER 1870, JUSQU'A JANVIER 1873.

		$ cts.
Composition, 2997½ ems.....	à 28 cts.	839 80
Tirage, 486 markens.....	à 30 "	145 80
Pliage, à 25 p. cent d'augment.		151 25
Comp. sur couverts, 3 ems...	à 28 "	0 84
Tirage de couverts, 9 marques		2 70
Papier fourni pour couverts ..		4 80
Doc. de la ses, à 45 cts. par feuille		24 30
Tirage do	à 30 cts.	64 80
Corrections, 245 heures	à 25 "	61 25
		$1,295 04

FRAIS DU MÊME EN 1873.

		$ cts.
Composition, 2997½ ems.....	à 33 cts.	989 18
Tirage, 486 marques	à 35 "	170 10
Pliage à 50 p. cent d'augment.		181 50
Composition de couverts		0 99
Tirage do		3 15
Papier fournis pour couverts.		4 80
Doc. de la session.....	à 45 "	24 30
Tirage do		75 60
Corrections, 245 heures..... .		73 50
		$1,523 12

F.

Etat comparatif du travail.

1871.			1872.			
Date.	Nombre d'ouvriers anglais.	Nombre d'ouvriers français.	Date.	Nombre d'ouvriers anglais.	Nombre d'ouvriers français.	Observations.
Février 18	39	22	Avril 12	30	20	Le nombre moyen des ouvriers employés en 1872 était de 1676
" 24.....	39	22	" 19.....	34	23	" 1624
Mars 2.....	39	22	" 26.....	35	23	1871
" 11.....	41	23	Mai 3.....	36	24	Excédant des ouvriers en 1872 sur 1871..... 52
" 18.....	41	22	" 10.....	37	26	
" 25.....	40	20	" 17.....	37	24	
Avril 1.....	39	21	" 24.....	36	24	
" 8.....	40	19	" 31.....	35	25	
" 15	39	21	Juin 7.....	36	25	
" 22.....	36	20	" 14.....	34	24	
" 29.....	35	20	" 21.....	34	21	
Mai 6	35	20	" 28	33	21	
" 13.....	25	20	Juillet 5.....	33	20	
" 20.....	37	20	" 12.....	24	20	
" 27.....	41	20	" 19.....	30	19	
Juin 3.....	37	20	" 26.....	37	17	
" 10.....	38	18	Août 2.....	36	18	
" 17.....	34	15	" 9	38	19	
" 23.....	33	19	" 16	38	19	
" 30.....	33	19	" 23.....	37	19	
Juillet 6.....	26	16	" 30.....	37	19	
" 13.....	25	18	Sept. 6.....	36	17	
" 21.....	27	18	" 13.....	34	19	
" 28.....	27	18	" 20.....	33	17	
Août 5	27	16	" 27.	28	15	
" 12.	57	18	Oct. 4.....	28	15	
" 19.....	27	16	" 11.....	29	15	
" 26.....	27	16	" 18	30	11	
Sept. 2.....	26	13	" 25.....	33	11	
" 9.....	19	12	Nov. 1	32	12	
" 16.....	19	9	" 8.....	29	14	
" 23.....	19	8	" 15.....	29	13	
Totaux....	1043	581	Totaux....	1068	608	

G.

PÉRIODE DE L'EXÉCUTION DE L'OUVRAGE, PIECES JUSTIFICATIVES RELATIVES AUX IMPRESSIONS ET LEUR PRIX DE REVIENT.

Mémoire transmis par M. I. B. Taylor, entrepreneur des impressions.

La session de 1871 ouverte le 15 février, et l'ouvrage pour cette année, terminé le 3 octobre.

La session de 1872 ouverte le 11 avril, et l'ouvrage terminé le 19 novembre.

Le nombre de pièces justificatives pour 1870–71, à dater du 23 juin 1870 jusqu'au 3 octobre, 1871, était de..... 1,000
Déduction fait du nombre envoyé avant l'ouverture de la Chambre..... 165

Nombre total de pièces justificatives des impressions de la session..... 835
Le nombre de pièces justificatives pour 1871–72, à dater du 30 novembre 1871 jusqu'au 19 novembre 1872 était de..... 1,208
Déduction fait du nombre envoyé avant l'ouverture de la Chambre..... 77

Nombre total des pièces justificatives des impressions de la session..... 1,131

RÉCAPITULATION.

Total des pièces justificatives de 1870-71, tel que comparer avec celui de 1871-72 :—
Pour l'anné 1872..... 1,131
" 1871..... 835

Excédant de 1872 sur 1871..... 296

Le temps employé dans l'exécution de l'ouvrage en 1871, depuis l'ouverture de la session jusqu'à la livraison de la dernière pièce justificatives, cite de sept mois et dix-huit jours; tandis que celui de 1872 fut accompli en 7 mois et huit jours. Ainsi l'ouvrage de 1872 fut accompli en dix jours de moins que celui de 1871, quoique 296 pièces justificatives aient été envoyés de plus en 1872 qu'en 1871, soit plus de 35 pour cent.

La valeur totale de l'ouvrage exécuté dans les périodes correspondantes de chaque est comme suit:

Du 15 février au 4 octobre 1872.....$18,657 78
" " 1871..... 13,774 13

Excédant de 1872 sur 1871.....$ 4,883,65

L'impression des Journaux du Sénat a été retardé de cinq mois, à cause de circonstances indépendantes du contrôle de l'entrepreneur. Les Journaux proprement dits furent livrés au relieur le 30 juillet, tandis que l'Index qui forme partie du volume, ne fut prêt que le 4 janvier 1873.

On prend maintenant un soin particulier pour que les exemplaires des documents anglais ne soient transmises au bureau des traducteurs que parfaitement corrigés, vû qu'en deux occasions à la dernière session il y a eu confusion et retard par le fait que les traducteurs ont eu des exemplaires des documents avant qu'ils fussent complets. Je fais allusion au bill B. du Sénat et au budget, qui durent être " recomposés " à cause de celà.

H.

PLAIDOIRIE EN COUR DU BANC DE LA REINE.

Taylor vs. le Maître-Général des postes.

JEUDI, 13 février 1873.

Cette cause a été plaidé aujourd'hui devant l'honorable juge en chef, l'honorable M. le juge *Morrison* et l'honorable M. le juge *Wilson*. Elle a pris naissance d'une réclamation pour ouvrage fait par M. *I. B. Taylor*, le demandeur, contre le Maître-Général des Postes, le défendeur, dans les circonstances ci-énoncées.

M. *Harrison*, C.R., comparait pour le demandeur et M. *Fleming* pour le défendeur.

Les questions soumises à la Cour, après lecture des contrats existant entre M. *Taylor* et les deux Chambres du Parlement, et entre M. *Taylor* et la Reine (représentée par le gouvernement fédéral) ainsi que celle des procès-verbaux du comité des Impressions des deux Chambres du Parlement, furent celles-ci :

Premièrement.—Si les dits contrats plus haut mentionnés sont ou ne sont pas séparés et distincts, comme s'ils étaient donnés à plusieurs personnes.

Secondement.—Si, en vertu du contrat pour les impressions des départements, le dit *I. B. Taylor* a ou n'a pas le droit d'être payé pour tous les ouvrages de ville ou autres impressions pour les différents départements du gouvernement du *Canada*, des rapports, pamphlets, circulaires et blancs de quelque forme et nature que ce soit qui peuvent être classés sous la dénomination d'impressions des départements, et de tout ouvrage et services qui s'y rapportent, en vertu des stipulations du dit contrat, quand ils sont demandés pour l'usage des différents départements, à part ceux demandés en vertu du contrat du Parlement, lesquels ne comprennent que " toutes les impressions requises pour le service des deux Chambres du Parlement " seulement, c'est-à-dire que si, relativement aux deux contrats, le dit *I. B. Taylor* est autorisé à faire payer le Parlement pour l'impression et la composition, etc., des rapports des départements, etc., d'après le contrat du Parlement, et aussi de faire payer pour le même travail d'autant que les départements en demanderaient des exemplaires (en vertu d'un ordre du comité des impressions) d'après le contrat des départements.

Pendant qu'il s'adressait au Tribunal en faveur du demandeur, M. *Harrison* fut interrompu par

LE JUGE-EN-CHEF qui dit avoir lu les résolutions ainsi que les documents qui s'y rattachent et qu'il avait essayé de comprendre, mais sans y réussir. Il déclara qu'après avoir pris connaissance de l'affaire du commencement à la fin, il ne pouvait pas dire qu'il la connaissait. Il ne savait pas d'où commence la difficulté.

M. HARRISON dit que le demandeur avait fait deux contrats, l'un pour faire les impressions du Parlement, et trois mois après, celles des départements ; que quelques-uns des documents étaient demandés par les départements et le Parlement, et que, en vertu de ses contrats le demandeur prétendait avoir le droit d'être payé pour la composition demandée par le gouvernement et par le Parlement.

LE JUGE-EN-CHEF :—Mais quest-ce que les résolutions ont à faire avec cela ?

M. HARRISON : Les résolutions démontrent que le comité est un comité collectif des impressions et qu'il est formé par des membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

LE JUGE-EN-CHEF pense qu'en en appelant du Comité à la Cour, le mode ordinaire de procédure se trouve renversé.

M. HARRISON, continuant son réquisitoire, dit que le premier contrat, fait le 2 juillet 1869, concernait les impressions du parlement. Que le contrat fut fait avant que l'acte concernant l'Imprimeur de la Reine ne devint loi. L'acte en question fut sanctionné le 26 juin, mais il ne prit effet que le 1er octobre 1869. Donc le contrat fut fait entre le temps que l'acte fut sanctionné et mis à exécution. Le contrat du parlement était entre M. *I. B. Taylor*, de la première part, et M. *Henry Hartney*, de la cité d'*Ottawa*, en sa qualité de Greffier du Comité Collectif des deux Chambres du parlement pour les impressions du parlement, de la seconde part. M. *Taylor* convenait avec M. *Hartney* de bien exécuter tout l'ouvrage et de fournir tous les matériaux "pour le service des deux Chambres du parlement." Le savant avocat expliqua ensuite en détail les devoirs de l'Imprimeur du Parlement ; et quant aux prix, il dit que ceux indiqués dans la cédule étaient de tant pour la composition et tant pour le tirage. Le second contrat fut passé après que l'acte concernant l'Imprimeur de la Reine eut pris effet, le 1er octobre 1869. Il avait pour objet les impressions des départements, et était fait entre M. *Taylor*, de la première part, et Sa Majesté la Reine, représentée par l'Exécutif, de la seconde part. Leurs Honneurs savent qu'en vertu de l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord* l'Exécutif contitue un pouvoir et les Chambres du Parlement un autre pouvoir ; et ce contrat fut fait avec l'Exécutif, après lecture faite de l'acte concernant l'Im-

primeur de la Reine. Cet acte, cependant, n'affectait pas l'entrepreneur concernant les impressions du parlement. Dans le second contrat pour les impressions des départements, lecture fut faite de l'acte concernant le bureau de l'Imprimeur de la Reine, et dans la cédule on mentionne les prix pour la composition et le tirage, et ils sont inférieurs à ceux stipulés dans le contrat du Parlement pour le tirage et les impressions. Avant la sanction de l'acte concernant l'imprimeur de la Reine, les impressions du parlement et des départements étaient d'ordinaire faites par deux personnes différentes, agissant indépendamment l'une de l'autre, en vertu d'arrangements ou contrats différents et indépendants. Pendant plusieurs années, M. *Desbarats* eut l'un des contrats—celui des impressions des départements—et M. *Taylor*, celui des impressions du parlement. Aujourd'hui, cependant, ainsi qu'il l'a déjà dit à Leurs Honneurs, les deux contrats sont faits avec la même personne, et il se trouve qu'il y a certaine partie du travail requis par les deux contrats:—les rapports des départements. Ces rapports sont d'abord imprimés pour les départements, et on a donné l'ordre d'en imprimer un certain nombre pour l'usage des deux Chambres. Voici ce qu'a fait le défendeur: il a demandé qu'on lui fournit tant d'exemplaires des rapports. Autrefois il y en avait tant envoyés au défendeur, et tant aux Chambres; mais le maître-général des postes a tenté de refondre le contrat, et ainsi, au lieu d'avoir tant de rapports fournis en vertu de chaque contrat, il serait nécessaire d'envoyer un certain nombre de rapports en tout; et le double paiement pour la composition a été refusé.

LE JUGE-EN-CHEF:—Que dit le demandeur?

En réponse, M. *Harrison* déclare que le demandeur a dit qu'en vertu de son contrat avec le parlement, il avait fait pour celui-ci certains travaux par lesquels il a droit d'être payé; et que s'il y a un autre entrepreneur qui fait les impressions des départements et qu'il empruntait ses (à M. *Taylor*) caractères, le seul fait que ces caractères ont été empruntés ne donnerait pas au département le droit de dire à l'entrepreneur des impressions des départements: "Vous ne serez pas payé pour la composition." M. *Taylor* se trouve dans cette affaire comme s'il y avait deux entrepreneurs, et que l'un emprunterait la composition de l'autre. Telles que les choses se trouvent cependant; un seul homme a les deux contrats, et ils ont été faits en différents temps et dans des circonstances différentes. Supposons que M. *Desbarats* ait un contrat et M. *Taylor* l'autre, ainsi que c'était le cas autrefois; que M. *Desbarats* imprime un certain nombre de rapports des départements, et qu'avant qu'il distribue son caractère, M. *Taylor* lui demande de lui prêter ses "formes." Les "formes" ainsi obtenues, M. *Taylor*, le second entrepreneur, en fera nécessairement usage et fournira le nombre d'exemplaires stipulé par son contrat. Maintenant le demandeur prétend qu'on doit le considérer comme étant deux personnes, ayant chacune leur contrôle distinct et indépendant. Les contrats étaient très-différents et les payeurs aussi. Le contrat du gouvernement était soldé à même les fonds contingents du gouvernement, et l'autre l'était à même les fonds des deux Chambres, deux pouvoirs distincts. En outre, qu'on se rappelle que les deux contrats n'étaient pas faits par la Reine, mais l'un par les Chambres du parlement, et l'autre par la Reine. Naturellement, s'il était fait un nouveau contrat, il serait bien de refondre les contrats de manière qu'au lieu de fournir tant de rapports aux départements et tant aux Chambres du parlement, les départements puissent avoir de suite leur nombre nécessaire. Mais ceci entraînerait un nouveau contrat. Néanmoins, dans l'état actuel de choses, les contrats sont précisément les mêmes qu'ils étaient quand ils furent faits, car il ne leur a été fait aucune altération. Toute la difficulté cesse, prétend le savant avocat, du moment que deux personnes sont substituées à M. *Taylor*. Si Leurs Honneurs, au lieu de considérer M. *Taylor* seul, voulaient bien dire M. *Taylor* et M. *Desbarats*, ayant chacun à remplir des devoirs différents en vertu de contrats indépendants, elles verraient la véritable position du demandeur.

LE JUGE-EN-CHEF:—Est-ce que les journaux de la Chambre font partie des impressions des départements?

M. HARRISON dit que l'acte du parlement relatif à l'imprimeur de la Reine détermine les impressions qui doivent être mises sous le titre des impressions des départements. Entr'autres, il y a les rapports des départements. Parmi ces rapports, à ce qu'il croit, un certain nombre d'exemplaires était imprimé par les départements et présenté à la Chambre.

Alors la Chambre pouvait ordonner l'impression d'un nombre quelconque d'exemplaires. Et ces documents ayant été soumis aux membres, entraient ensuite dans les journaux de la Chambre; naturellement les documents insérés dans les journaux de la Chambre faisaient partie des impressions du parlement.

LE JUGE-EN-CHEF:—Si la Chambre en a besoin.

M. HARRISON.—S'ils étaient destinés à être distribués parmi les membres, ils devraient figurer sous le titre d'Impression du Parlement. Il pense que l'on peut exposer le cas comme suit: Supposons qu'un individu a un contrat pour l'impression de cinq mille exemplaires d'un ouvrage inconnu à une autre personne qui pourrait avoir besoin de 2,000 exemplaires du même ouvrage imprimé, et que l'entrepreneur pourrait exécuter les deux contrats avec une seule composition. Dans ces circonstances, la personne qui a fait le second contrat ne pourrait pas dire: "Je ne paierai pas pour la composition parce que vous l'avez obtenue du premier individu." Les deux contrats étaient à un prix très-inférieur—celui des impressions des départements particulièrement—et il croit que le demandeur n'eut jamais signé les contrats s'il ne se fut pas reposé sur la prétention qu'il fait valoir maintenant. Ils furent signés tout comme s'il y eut eu deux entrepreneurs, mais une seule personne acceptant les deux contrats avait un avantage et le demandeur s'est servi de cet avantage afin de s'assurer quelque profit pour son ouvrage.

LE JUGE-EN-CHEF:—Le prix du contrat pour les impressions du Parlement n'est-il pas le plus élevé?

M. HARRISON:—Oui, et le contrat pour les impressions des départements a été signé à un prix beaucoup moins élevé en considération du paiement pour la composition des rapports par le Parlement et les départements.

LE JUGE-EN-CHEF:—Par son contrat avec le Parlement il devait recevoir le prix donné aux impressions du Parlement pour les ouvrages fournis directement aux départements?

M. HARRISON:—Oui. La difficulté date de la dérnière session. Il avait toujours été payé jusqu'alors.

JUGE-EN-CHEF.—Tel est l'argument en votre faveur.

M. HARRISSON pense aussi que c'est un argument en faveur de son client. Il montre l'intention des deux parties. Les ministres de la couronne ont exprimé l'opinion que cela était juste. Ils ont dit que c'était une question abstraite de loi avec laquelle ils n'avaient rien à faire. Les hommes de loi dans la chambre exprimèrent leurs opinions sur ce sujet, mais elle n'ont aucune valeur. Tout cela n'aboutit qu'à une perte de temps. On soutient que ce différend impliquait une question de loi et que comme les tribunaux du pays décidaient les questions de loi, cette question devait être soumise à une cour de justice. C'est la raison qui les amène maintenant devant leurs honneurs.

M. FLEMING, au nom du demandeur, dit qu'il consentait à accorder, pour augmenter qu'il y avait deux contrats et que deux personnes étaient représentées par M. *Taylor*: M. *Taylor*, l'imprimeur du Parlement et M. *Taylor* l'imprimeur des départements. Il ne voit pas que cela fasse disparaître la difficulté. D'après son contrat M. *Taylor* était tenu de fournir tout l'ouvrage, et les matériaux pour les deux chambres du Parlement Canadien. D'après son contrat comme imprimeur des départements, il devait fournir l'ouvrage et les services s'y rattachant en tels nombres et quantités qui pourraient être spécifiés dans les diverses réquisitions qui pourraient lui être adressées pour cette fin de temps à autre par et au nom des différents départements. Ce n'est qu'à la dernière session que cette question vint sur le tapis. Le fait que M. *Taylor* fournissait certain ouvrage d'après son contrat pour le Parlement, lequel était identique à celui qu'il fournissait en vertu de son contrat pour les départements; attira de bonne heure l'attention du Comité des Impressions et des discussions eurent lieu sur le sujet. Il ne sait pas pourquoi on a surchargé le dossier des résolutions du Comité des Impressions, car la dite résolution est la seule importante pour ce cas. Dans cette résolution, le Comité des Impressions, après qu'on eut attiré son attention sur les double prix que recevait M. *Taylor* pour une certaine composition, décida "Que l'entrepreneur chargé des impression-
" du Parlement étant aussi un entrepreneur pour autres impressions publiques, il est expé-
" dient, dans le but d'éviter des erreurs, de décider que le comité est d'opinion que tous pas
" piers et documents dont l'impression est ordonnée par le Parlement sont sujets aux condi-

" tions du contrat passé entre le Parlement et l'entrepreneur des impressions du Parlement, " et que les rapports annuels des chefs des divers départements sont évidemment compris au " nombre des impressions du Parlement comme documents à être soumis au Parlement, et que " le Parlement a aussi le pouvoir d'ordonner en vertu de son contrat l'impression du nombre " d'exemplaires de ces ouvrages qui pourront être nécessaires pour le service public, et, pour " empêcher tout malentendu, les chefs des divers départements sont priés d'informer ce comité " du nombre d'exemplaires imprimés de leurs divers rapports ou autres documents du parle- " ment dont ils pourront avoir besoin respectivement, et que tel nombre soit ajouté et forme " partie de la liste de distribution des impressions du parlement."

JUGE-EN-CHEF :—En quoi cela regarde-t-il ce procès ?

M. FLEMING dit qu'il citait cette résolution pour montrer seulement l'origine du différend entre le demandeur et le défendeur.

LE JUGE-EN-CHEF :—On ne nous a pas fait part des détails de la somme réclamée. Comment se compose-t elle ?

M. FLEMING :—D'un nombre extra des rapports des chefs des départements.

JUGE-EN-CHEF :—Mais les chefs de départements ont le droit d'ordonner l'impression d'autant d'exemplaires qu'il leur plait.

M. FLEMING :—Oui, pour les départements ; mais ils n'ont pas demandé définitivement à M. *Taylor* de leur fournir aucuns rapports. Ils les ont eu par l'entremise du parlement.

JUGE-EN-CHEF :—Comment leur étaient-ils originairement envoyés ?

M. FLEMING :—Je crois que la coutume est que le chef du département soumette son rapport en manuscrit, et qu'il est mis sur la table et renvoyé au comité des impressions.

M. HARRISON dit que les rapports sont généralement imprimés avant la réunion du parlement et qu'ils lui sont alors présentés.

M. FLEMING pria leurs honneurs de supposer qu'il y avait deux entrepreneurs, l'un pour les impressions du parlement et l'autre pour les impressions des départements, et que l'on s'est aperçu que les départements et le parlement payaient tous deux pour le même ouvrage qui était identique et dont tous deux avaient besoin. Il est évident qu'en s'apercevant du fait le parlement devait cesser de demander cet ouvrage à l'entrepreneur des impressions des départements et d'après ce contrat il ne voit pas que l'entrepreneur ait quelque raison de se plaindre. Le contrat maintenant est absolument le même que s'il avait été donné à deux individus, M. *Taylor* n'est pas non plus juge du nombre des rapports nécessaires. Le parlement peut ordonner l'impression de cinq cents ou cinq mille exemplaires, et s'il pense que le nombre dépasse les bornes, il doit évidemment refuser d'en livrer plus qu'il ne croit bon. Il (M. *Fleming*) croit néanmoins qu'il a été mieux conseillé quant au nombre dont on aurait probablement besoin.

LE JUGE-EN-CHEF :—Est-ce qu'il n'y a pas de spécifications quant au nombre ?

M. FLEMING :—Il n'y a rien de spécifié quant au nombre. La spécification du contrat est qu'un nombre suffisant d'exemplaires doit être fourni pour les besoins des deux chambres du parlement.

JUGE-EN-CHEF :—Parce qu'il pouvait éprouver une perte sérieuse en n'imprimant que seulement cent ou deux cents exemplaires.

M. FLEMING :—Au contraire, il se plaint d'avoir trop à faire en vertu du contrat. Il se plaint qu'on ne lui donne pas la chance de faire une augmentation de profits correspondante à l'augmentation de l'ouvrage. Cela ne fait pas différence qu'il y ait deux entrepreneurs. Qu'il en est un ou deux, cela revient au même. Nous cessons quant au contrat des départements de demander certain ouvrage à l'entrepreneur des départements et, d'après le contrat du parlement, nous avons le droit de demander tout l'ouvrage dont nous avons besoin. S'il y a deux contrats il n'y a qu'un entrepreneur—la personne même à laquelle on doit payer définitivement pour l'ouvrage. Le pays a à payer pour les deux. Il importe peu que ce soit l'exécutif dans un cas ou le parlement dans l'autre ; ils sont tous deux agents de la couronne.

M. le Juge *Wilson* suppose que les départements peuvent fournir des exemplaires au Parlement ou s'ils l'aimaient mieux les distribuer en Angleterre.

M. FLEMING, Oui, ou les brûler.

LE JUGE EN CHEF:—La somme réclamée est pas pour des rapports des départements?

M. FLEMING, Le demandeur n'a fait aucun ouvrage en vertu du second contrat, il n'a donc droit à rien.

M. HARRISON, Mon savant ami représente le Ministre de la Justice, et ce que je puis faire de mieux, c'est de lui donner l'opinion même du ministre de la justice. Il disait devant le comité au mois de juin dernier: "La pétition m'a été soumise parce qu'elle impliquait une question légale, et elle est restée depuis dans mon bureau, en attendant ma décision. En outre de la pétition, j'ai vu M. *Taylor* lui-même et d'autres personnes sont aussi venues me voir à ce sujet. J'ai toujours répondu que le gouvernement ne pouvait pas intervenir après le vote du Parlement—que c'était au Parlement, le même pouvoir qui est venu à une certaine conclusion, à renverser son vote—et que la seule chose à faire était d'en appeler au Parlement, le gouvernement étant son serviteur et non son maître. La question, comme je le comprends, est celle-ci—Si M. *Taylor* a deux contrats ou seulement un? Je pense que c'est là toute la question, et afin d'en venir à une conclusion à ce sujet, on devrait la considérer comme si les deux contrats avaient été donnés à deux individus (Ecoutez! écoutez), "A" a le contrat du Parlement, "B" le contrat du gouvernement. "A" fait un ouvrage dont "B" a besoin. Je pense que le Parlement a le droit d'ordonner l'impression d'autant d'exemplaires qu'il lui plait, s'ils sont conformement aux conditions du contrat *bona fide* et honnêtement, des impressions du Parlement, mais je pense que le Parlement n'a pas plus le droit qu'un individu a le droit d'ordonner à un entrepreneur, sous le prétexte qu'il a besoin d'ouvrages pour fins du Parlement, de l'ordonner pour d'autres fins (Ecoutez! Ecoutez). Ce n'est pas une question de loi, mais il appartient au comité de décider si aucune partie de l'ouvrage fourni par "A" (M. *Taylor*, l'entrepreneur du Parlement) était plus considérable que ce qui était nécessaire pour fins du Parlement. Si non, en vertu du contrat, le Parlement n'a pas le droit d'en ordonner plus. Le Parlement, si l'on devait interprêter ainsi le contrat, pourrait ordonner l'impression des rapports pour les distribuer dans le monde entier. Je pense que M. *Taylor* doit être requis de fournir la quantité, quelque soit la perte qu'il éprouve, dont le Parlement a besoin *bona fide* pour fins du Parlement. "B" survient, qui est l'entrepreneur du gouvernement. Il a un droit, comme il en a la responsabilité, de faire toutes les impressions des départements. Si le Parlement n'a pas le droit d'ordonner à son entrepreneur de faire l'ouvrage du gouvernement, alors l'entrepreneur du gouvernement doit le faire. Il doit être payé conformement à son contrat, et je ne pense pas qu'il importe de savoir si "B" compose avec ses propres caractères d'imprimerie et s'en sert pour l'impression ou s'il traverse la rue et emprunte les caractères d'imprimerie de "A" Je ne pense pas que nous devions nous occuper de savoir si "B" fait la composition ou s'il l'emprunte, (Ecoutez! Ecoutez). Ces principes sont le sens commun, je pense."

Telle est l'opinion du ministre de la justice qui, peu de temps après disait: "M. *Taylor* dit que le parlement, en venant à cette conclusion, a passé le sens de son contrat. Je suis porté à croire qu'il l'a fait. Je ne pense pas que le parlement, pas plus qu'un particulier, puisse forcer un entrepreneur de faire plus qu'on n'en avait l'intention réellement et *bona fide*, mais je ne veux pas exprimer une opinion sur la question de fait. En *Angleterre*, il y a certains ouvrages du parlement imprimés pour l'usage du parlement. Le parlement peut alors ordonner qu'il soit fourni au public au rabais. Supposons que l'on adopterait ce procédé ici, je ne pense pas que, en vertu du contrat avec M. *Taylor*, vous puissiez le forcer de le faire.

M. *Harrison* dit qu'il semble que certains messieurs formant partie du comité désiraient avoir cet ouvrage par une ruse, mais on ne saurait imputer une pareille conduite à la Couronne. Ces messieurs ont obtenu les rapports de manière à faire disparaître l'avantage de la double composition, et c'est ce qui a induit le demandeur à signer le contrat à un prix si réduit.

LE JUGE EN-CHEF pense que si les messieurs qui administrent les affaires à *Ottawa* sont persuadés que le demandeur a accepté le contrat avec l'entente qu'il recevrait un double paiement pour la composition, et que s'ils pensent que cela est juste et raisonnable, il est d'opinion que le demandeur devrait être payé. C'est une doctrine, adoptée par tous les hommes publics en *Angleterre*, que la Couronne ne saurait faire de mal, et que tout ce que ferait la Couronne à cet égard serait uste.

Le jugement a été réservé

I.

CAUSE TAYLOR vs, LE MAITRE GÉNÉRALE DES POSTES,

Et jugement de M. le juge Morrison.

Cause soumise. La cause a été longuement exposée, mais ce qui suit suffit à la cour pour rendre jugement. L'action a été intentée par le demandeur, qui est imprimeur, contre le défendeur, qui est le chef du département des Postes du *Canada*, dans les circonstances suivantes: Le 2 juillet 1869, le demandeur a passé avec M. *Hartney*, en sa qualité de greffier du comité collectif des deux chambres du Parlement, un contrat dans lequel il convient de fournir tout le matériel nécessaire pour le service des deux chambres du Parlement mentionné dans la cédule et les spécifications annexées à ce contrat, aux temps, époques dans la période et aux termes et conditions stipulées au contrat, durant cinq ans, à compter du 1er janvier 1870. Le demandeur devait être payé pour l'ouvrage fait et du matériel fournis respectivement aux deux chambres du Parlement aux prix fixés dans les spécifications Le 1er Octobre 1869, le demandeur passa avec Sa Majesté, conformément aux dispositions de l'acte du *Canada*, 32 et 33 *Victoria*, chapitre——concernent l'imprimeur de la Reine un contrat dans lequel il convient de faire et d'exécuter durant une période de cinq ans tous les ouvrages d'impressions, pour les divers départements du gouvernement du *Canada*, de rapports, brochures, etc., de toutes sortes et descriptions compris, dans la dénomination d'impressions des départements, et tous les ouvrages et services s'y rattachant ou s'y rapportant en tels nombres et quantités qui pourraient être spécifiées dans les réquisitions qui lui seraient faites à cette fin, de temps à autre, par et au nom des dits départements respectivement, les quantités de papier nécessaire devant dans tous les cas lui être fournies. Ces ouvrages devraient être faits d'une manière strictement conforme aux termes de la cédule et des spécifications annxées au contrat et à la satisfaction de l'imprimeur de la Reine et être livrés aux divers départements dans une espace de temps raisonnable après la réception des réquisitions qui lui en saraient faites. Dans la cédule annexée à ces contrats, les prix sont fixés à tant le 1,000 ems pour la composition, et le tirage, étc. Il appert aussi par la cause, que le 20 mars 1870 le président du comité collectif des impressions signala au comité le danger de payer double prix pour les ouvrages du gouvernement et du parlement, quand ces ouvrages étaient imprimés sur la même édition, et il fut alors résolu que le président et M. *McDonald* fussent nommés pour se rendre auprès su secrétaire d'Etat pour attirer son attention sur le fait et entrer en arrangement avec le gouvernement pour empêcher que ces doubles prix fussent payés. Et le 8 avril 1870 le comité passa la résolution suivante :—

"*Résolu*: Qu'attendu que le Parlement a conclu des contrats pour les impressions du Parlement, et que le gouvernement a, en vertu du statut de la dernière session, conclu de pareils contrats pour les impressions requises par les divers départements, et que ces différents contrats ont été ainsi conclus avec la même personne, et que cette personne prétend qu'en vetu de ses deux différents contrats elle a le droit de se faire payer doublement pour toutes les impressions qu'elle a à faire pour l'usage du gouvernement et du Parlement, quand l'impression de ces documents est ordonnée par le gouvernement pour l'usage des départements, c'est-à-dire, qu'elle a le droit de se faire payer deux fois pour une seule composition chose qui n'est pas seulement contraire à l'usage, mais encore à l'espit et à l'intention du contrat pour les impressions du Parlement, et qui, si elle est permise, peut s'appliquer à tous les documents etc., imprimés pour le Parlement; qu'attendu en outre que, d'après la liste dess distributions, 13 excmplaires de tous les Votes et Délibérations, Bills, Documents, etc. sont pour l'usage du département du Conseil Privé, sans compter que divers autres exemplaires sont pour l'usage de chaque autre département du service public, et que l'effet de cette pratique, ainsi qu'il a été démontré par un compte soumis à ce comité pour l'impression du rapport du département des travaux publics (rapport qui, en vertu du contrat pour les impressions du Parlement, coûte $208.83 pour 1,870 exemplaires, et dont le coût de l'impression a aussi été réclamé en vertu du contrat pour les départements à raison de $175.02½ en sus pour 500 exemplaires, fesant en tout $383.80½, c'est-à-dire, $120.35½ de plus que si le tout eût été imprimé

en vertu du contrat pour les impressions du Parlement),—serait, si elle se perpétuait, d'entraîner une grande perte pour le public ; et qu'attendu que le gouvernement peut maintenant comme auparavant, obtenir de l'entrepreneur des impressions du Parlement autant d'exemplaires *extra* de tout document imprimé qu'il en a besoin pour son usage, sans payer plus que pour le tirage et le papier, bien que les deux contrats aient été donnés à la même personne ; qu'à ces causes, afin de définir et distinguer les deux contrats, il sois compris que tous bills, rapports ou documents soumis au Parlement, en manuscrit ou imprimé, sont des papiers parlementaires, soit que la copie ait été envoyée à l'imprimeur par les départements ou par le parlement, selon que le service public le requerra, et qu'ils porteront le nom de l'éditeur comme entrepreneur des impressions du Parlement, et qu'ils seront payés aux prix des impressions parlementaires, après avoir été contrôlés et certifiés conformes au contrat par le greffier du comité ; et que l'ouvrage exécuté pour les départements porteront le nom de l'éditeur comme entrepreneur des impressions des départements, et qu'il sera payé aux prix des impressions pour les départements après avoir été contrôlé et certifié conforme au contrat par l'imprimeur de la Reine.

" *Résolu* : Aussi, que si le gouvernement ou un département du gouvernement a besoin d'un plus graud nombre d'exemplaires que d'ordinaire de documents qui lui sont maintenant fournis d'après la liste des distributions, il notifie ce fait au Greffier du comité des impressions par écrit assez tôt pour qu'il puisse ajouter ce nombre *extra* à la liste des distributions."

Et le secrétaire d'Etat fut notifié de ce fait et pour que la résolution fût rapportée à la Chambre des Communes la résolution suivante fut passé le 22 avril 1872 par le comité collectif :—

" L'entrepreneur des impressions pour le Parlement étant aussi entrepreneur d'autres impressions pour les départements publics, il est expédient, pour éviter toute erreur, de prescrire ce qui suit :

" Que le comité est d'opinion que tous les papiers et documents dont l'impression est ordonnée par le Parlement, doivent tomber sous l'effet des clauses du contrat conclu entre le Parlement et l'entrepreneur des impressions pour le Parlement, et que les repports annuels des chefs des divers départements sont clairement compris dans les impressions parlementaires comme documents à soumettre au Parlement ;—aussi, qu'il est au pouvoir du Parlement d'ordonner, d'après son contrat, l'impression de tel nombre d'exemplaires des documents ci-dessus mentionnés qui peuvent être requis pour le service public ;—et que, pour prévenir tout malentendu, les chefs des divers départements devraient faire connaître à ce comité le nombre d'exemplaires de leurs divers rapports ou d'autres documents parlementaires dont ils peuvent avoir besoin, afin que ce nombre d'exemplaires soit ajouté à la liste des distributions des papiers parlementaires pour en faire partie."

Cette résolution fut rapporté à la Chambre des Communes le 27 avril 1870, et adoptée. Le plaidoyer expose que lorsque le demandeur a passé ses contrats les rapports annuels des chefs des départements avaient toujours été imprimés sur leurs ordres et payés par les départements, et séparés de ceux imprimés pour l'usage du parlement et séparément payés par le greffier du comité collectif des impressions ; qui pendant un certain temps après la passation de ces contrats, il faut payé pour l'impression des rapports annuels des départements pour le nombre requis pour l'usage des départements en vertu de ses contrats du 1er octobre 1870, et pour ceux requis pour l'usage du parlement en vertu du contrat passé avec M. *Hartney*, comme s'ils avaient été imprimés par deux personnes distinctes et séparées—la chose telle qu'il a paru ayant été trouvé juste et équitable par l'imprimeur de la Reine alors en fonctions, suivant l'usage et les termes des contrats ; qui après l'adoption du rapport par la Chambre des Communes le 22 avril 1870, les quantités supplémentaires des rapports des divers départements requises pour l'usage des départements furent requises par le greffier du comité exécutif des impressions et chargées au compte des divers départements par le dit comité comme impressions pour le parlement et payées suivant le tarif des prix fixés dans le contrat avec le parlement, le paiement, cependant ayant été fait par les départements respectivement et non par le parlement.

Le demandeur prétend que lorsqu'il a passé ces divers contrats, il avait raison de croire que ces contrats étaient séparés et que les rapports des divers départements seraient payés séparément de ceux demandés et requis pour la distribution pour le parlement.

On se demande si le défendeur, parce qu'il est un fonctionnaire public agissant pour Sa Majesté la Reine, est un nom responsable.

La seule question qui se présente pour l'opinion de la cour est:

Si le demandeur, en vertu de son contrat pour les impressions des départements, a ou non droit de se faire payer " tous les ouvrages d'impressions pour les divers départements du gouvernement du *Canada*, rapports, brochures, circulaires et blancs de formules de toutes sortes et descriptions quelconques compris sous la dénomination d'impressions des départements et tous les ouvrages et services s'y rattachant et s'y rapportant en vertu des termes de son contrat, lorsqu'ils sont requis pour l'usage des divers départements, à part de ceux requis en vertu du contrat avec le parlement qui est restreint à " toutes les impressions requises pour le service des deux Chambres du Parlement seulement,' c'est-à-dire si, à raison des deux contrats le demandeur est autorisé à se faire payer " l'impression " et la " composition ", etc., des rapports des départements, etc. ,par le Parlement,en vertu du contrat avec ce parlement et d'après le tarif qui y est fixé et de se faire aussi payer le même ouvrage en tant que des exemplaires de cesrapports peuvent être requis par les départements conformément à l'ordre du comité des impressions,à raison du contrat avec les départements et du tarif qui y est fixé. Si la cour opine dans l'affirmative, alors il y aura jugement pour le demandeur pour $1,623.02 ; si elle opine dans la négative, il y aura jugement pour le défendeur.

La cause a été plaidée au dernier terme par M. *Harrison*, C. R., pour le demandeur, et par M. *R. M. Fleming* pour le Maitre-Général des Postes.

J.

JUGEMENT DE M. LE JUGE MORRISON.

D'après la cause telle qu'elle nous a été exposée, je suis d'opinion que le défendeur a droit d'avoir jugement en sa faveur. Le demandeur, dans son contrat du 1er octobre 1869, entreprend de faire et exécuter tous les ouvrages d'impressions pour les divers départements du gouvernement, rapports, etc., compris sous la dénomination d'impression des départements, tel qu'il pourrait être spécifié dans les réquisitions à lui faites de temps à autre à cette fin au nom des départements respectifs, le gouvernement fournissant le papier pour ces impressions. Maintenant il me semble très claire que, sans égard au contrat passé par le demanmandeur pour le service du parlement, si le département du maître-général des postes ou tout autre département, pour une raison quelconque, se dispense de faire imprimer un rapport ou document, annuel ou autre, se transmettant tout simplement en manuscrit aux chambres, le demandeur ne pourrait alors avoir aucune prétention de faire payer le prix de la composition d'un rapport qu'il n'aurait pas été requis d'imprimer. Le département des postes, quelle que fût l'attente du demandeur quand il a passé son contrat du 1er octobre 1869, avait,je pense, pleine liberté de changer sa coutume et son système et de dire et déterminer quels seraient les documents qui seraient imprimés ou non pour l'usage du département ou pour la distribution. Avant de pouvoir faire un ouvrage d'impression quelconque pour un département et de lui en faire payer le prix, le demandeur devait recevoir une réquisition faisant connaître la matière à imprimer, et aussi le papier nécessaire à cette fin. Il n'y a dans le contrat du 1er octobre aucune disposition limitant la quantité de l'ouvrage qui devait être fait ni n'en fixant le minimum, en accordant une compensation quelconque au demandeur au cas où les départements changeraient leur coutume de manière à se dispenser d'une grande quantité des impressions ordinaires. Le contrat ne s'applique qu'aux impressions que le demandeur aurait par réquisition ordre de faire. Nul doute que le demandeur n'ait le privilége de faire toutes les impressions des départements, mais en dehors de ce privilége il n'a droit à aucune réclamation. Il peut être vrai, comme il a été déposé dans la plaidoirie, et il n'est pas irraisonnable de présumer, que lorsque le demandeur a fait les soumissions sur lesquelles son contrat est basé, il n'a pas fait ces soumissions dans l'attente que l'impression de certains rapports, etc., jusqu'alors faite annuellement pour les départements serait discontinuée.

Cependant le comité collectif des impressions ayant jugé à propos, dans l'intérêt du public, d'adopter un nouveau système et de mettre fin à l'impression des rapports des dépar-

tements destinés à être présentés au parlement par les départements, faisant imprimer ces rapports par l'imprimeur du parlement, le demandeur a pu par ce changement dans le système auparavant suivi être privé de l'ouvrage et des profits qu'il aurait eu autrement en vertu de son contrat du 1er octobre. Cette circonstance peut lui donner droit à quelque considération de la part du gouvernement, si sa réclamation est bien fondée, mais elle ne saurait, au point de vue de la loi, lui donner le droit d'être payée et rénuméré pour de l'ouvrage qu'il n'a pas été requis de faire et qu'il n'a jamais fait. On nous a fortement représenté que le demandeur ayant passé son contrat du 2 juillet 1869 pour faire tout l'ouvrage des deux Chambre nous devrions considérer ce contrat et celui du 1er octobre 1869 comme deux contrats passés par deux personnes distinctes n'ayant respectivement aucun intérêt dans le contrat de l'un et l'autre; qu'en vertu du contrat du 1er octobre, la pratique, suivie par le gouvernement était de faire imprimer le rapport annuel (ainsi que les rapports annuels des autres départements), du département des postes pour ce département, et qu'après que le rapport avait été ainsi imprimé, il le soumettait aux Chambres et qu'il était encore imprimé pour l'usage des Chambres et que cette impression était payée conformément aux contrats respectifs du 1er octobre et du 2 juillet, comme si l'entrepreneur (le demandeur) eût été deux personnes distinctes ; et, comme il a été exposé dans la plaidoirie, cette coutume était jugée par l'imprimeur de la Reine équitable et juste, et conforme à la coutume et aux termes du contrat,—en d'autres termes, que le demandeur ayant imprimé le rapport pour le département, en fit payer la composition conformément à la cédule des prix annexés au contrat du 1er octobre, et sachant, comme imprimeur du parlement, qu'il serait requis d'imprimer le même rapport pour les Chambres, il n'a pas distribué la matière, mais s'en est servi pour frapper le nombre d'exemplaires requis pour l'usage des Chambres, la composition faisant payer conformément au contrat du 2 juillet, comme s'il eût distribuée et recomposée cette matière et qui, étant à la fois l'imprimeur du parlement et des départements, il avait ainsi droit en vertu de son contrat de se faire payer deux fois la composition et le tirage. Le demandeur prétend qu'un simple changement de coutume dans la distribution des rapports ne devrait le priver de ses profits. S'il avait fait ces ouvrages séparément sur la réquisition et les ordres distinctes du département et du greffier du comité collectif des impressions, le demandeur pourrait, strictement parlant, avoir le droit de se faire payer ces impressions, y compris la double composition, conformément aux cédules des prix de chaque contrat, peu n'important aux parties la manière dont l'ouvrage aurait été fait, que la matière ait été composée deux fois ou gardée en formes ; mais lorsqu'on considère la conduite du comité collectif, la cause prend un aspect tout-à-fait différent. Le comité collectif, se rappelant que les deniers payés en vertu des deux contrats étaient à la charge du revenu public, et considérant inutile que les rapports des départements fussent imprimés deux fois quand un seul tirage plus nombreux suffisait, s'est déterminé à adopter son rapport du 22 avril, approuvé par la Chambre le 27 avril. Il appert qu'après cette date, les exemplaires des rapports annuels requis pour l'usage des départements du gouvernement furent compris dans les ordres d'impressions donnés par le greffier du comité collectif, conformément au contrat du demandeur du 2 juillet et payés par le demandeur aux prix de la cédule du contrat. Le greffier, paraît-il, a fait payer les exemplaires additionnels envoyés aux départements à ces départements respectivement, et le gouvernement ou les départements ont payé au demandeur les sommes ainsi demandées. On a prétendu que la manière dont cet ouvrage a été payé montre que ces exemplaires étaient compris dans les termes du contrat pour les impressions des départements et que le demandeur avait droit aux mêmes profits et avantages que s'il avait imprimé le rapport pour le département. Je ne le pense pas. Le mode d'entrée de cette dépense suivi par M. *Hartney* n'est qu'une simple matière de terme de livres pour distinguer les dépenses imputables aux départements de celles imputables au parlement. L'argent a été pris dans la même caisse, mais par un officier différent, et il a été payé au demandeur conformément au contrat du 2 juillet. Nous devons présumer, dans le plaidoyer, comme rien dans la cause ne prouve le contraire, qu'après le 27 avril, le département des Postes n'a fait au demandeur aucune réquisition pour l'impression de son rapport annuel devant être soumis aux chambres, alors et pour cette raison le demandeur ne peut établir aucune relation de paiement contre le département en vertu de son contrat du 1er octobre à raison de ce rapport annuel. Je puis observer ici que si le gouvernement, pour économiser, avait requis le demandeur, en vertu du contrat du 1er octobre, d'imprimer les rapports annuels des

départements, et en même d'en fournir un nombre d'exemplaire suffisant pour l'usage du par lement, ou pourrait difficilement soutenir que le demandeur nonobstant cette réquisition aurait droit de faire payer la composition au comité collectif. Le demandeur prétend que lorsqu'il a passé son contrat du 1er octobre il avait raison de croire qu'il avait droit de faire payer au département ce qu'il cherche maintenant à recouvrer. Si telle était l'entente, elle aurait dû être consigné dans le contrat. La probabilité est que si cette disposition avait été proposée comme lui donnent droit à compensation, on aurait dit au demandeur que cette disposition état inadmissible, si le gouvernement voulait se dispenser de faire imprimer les documents qui devaient être soumis aux chambres ; en d'autres termes, qu'il ne pouvait pas se faire payer de l'ouvrage qu'il n'était pas requis de faire et qu'il n'a pas fait.

Prenant toute la cause en considération, je suis d'opinion que le demandeur n'a pas droit de se faire payer par le défendeur, en vertu du contrat du 1er octobre 1879, la composition ou le tirage des rapports des département soumis à la Chembre et dont l'impression a été ordonné par le greffier du comité collectif des impressions des deux Chambres, et pour l'usage des départements, et que le jugement doit être rendu en faveur du défendeur.

On n'a soulevé aucune objection au droit du demandeur de maintenir cette action sous n'importe qu'elle circonstance, contre le Maître-Général des Postes en vertu du contrat du 1er octobre. Nous n'exprimons aucune opinion à ce sujet. Bien que ce soit un cas spécial, on ne doit pas vous demander de répondre à une question à moins qu'elle ne se rattache à une matière qui donnerait lieu à une action, ou lorsque cet question même ne pourrait pas être soulevée dans un plaidoyer pertinent. En considérant ce cas, il s'est un peu présenté à vous comme une cause dans lequel on demanderait à la cour d'exprimes une opinion plutôt que d'agir judiciairement, ou, comme dit *Martin B*—, dans la cause de *Major*,—la compagnie des Mines de fer d'Albion, A. S., 2 Equité, 346, " de décider sur une cause imaginaire d'action." Nous faisons ces observations afin qu'on ne réfère pas à cette décision comme à une autorité ou un précédent pour une procédure semblable. Je renvoie aux causes de *Duntz vs. Duntz*, 6 C. B. 100, et de *Lord Wellesly*, Withers 4 E et B 759.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 30 Avril 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mercredi, 30 avril 1873.

Interpellation par l'honorable M. *Price.*

1873.

28 Avril.—Si les paquebots-postes *Allan* ne sont pas obligés de rester dans le port jusqu'à ce que toutes les malles canadiennes qui se composent pour eux, soient transportés à leur bord ? et d'où vient que les malles anglaises closes à Québec le 21 et le 28 Mars dernier, et expédiées par la voie de *Portland*, n'ont pas été attendues par le *Prussian* et le steamer suivant ?

Par l'honorable M. *Christie.*

24 " Qu'il soit nommé un comité pour s'enquérir et faire de temps en temps rapport de tous les faits qui se rattachent au contrat du chemin de fer canadien du *Pacifique* adjugé à Sir *Hugh Allan* et ses associés, et qui se sont produits avant et après la signature de ce contrat, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, et dépêches télégraphiques, envoyées ou reçues par le câble atlentique ou autre voie, y compris toutes communications échangées entre Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un de ses associés maintenant en *Angleterre*, et le gouvernement, ou un de ses membres ou quelque personne en son nom.

ORDRES DU JOUR.

Pour Mercredi, 30 avril 1873.

1873.

1 | 29 avril.—*Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie de garantie du *Canada.*—(Hon. M. *Hamilton.*)

2 | " " *Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Maison de la Trinité de *Québec.*—(Hon. M. *Campbell).*

3 | " " *Troisième lecture* (Bill L) Offenses contre la personne—(Hon. M. *Campbell.*)

4 | " " *Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Inspection des bateaux à vapeur dans la *Colombie Britannique.*—(Hon. M. *Campbell.*)

5 | 28 " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Banques et commerce de banque.—(Hon. M. *Aikins.*)

6 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Maison de la Trinité et commissaires du havre de *Montréal.*—(Hon. M. *Campbell.*)

7 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie des orfèvres du *Canada.*—(Hon. M. *McMaster.*)

8 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) maintien de l'ordre à bord des bateaux à passagers.—(Hon. M. *Campbell.*)

9 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Droit de douane dans le *Manitoba* et les Territoires du *Nord-Ouest.*—(Hon M. *Aikins.*)

10 | 29 " *Prise en considération* des amendement du comité spécial au (Bill de la Chambre des Communes) chambre de commerce de la Puissance.—(Hon. M. *Hamilton.*)

11 | " " *Seconde lecture* (Bill N) pour faire disparaître un doute sur l'acte des terres de la Puissance.—(Hon. M. *Aikins.*

12 | " " *Comité de toute la Chambre* (Bill K) Loi relative au pénitencier,—(Hon. M. *Campbell.*)

13 | " " *Comité de toute la Chambre* (Bill de la Chambre des Communes) Maîtres de havre, *Nouvelle-Ecosse* et *Nouveau-Brunswick.*—(Hon .M. *Campbell).*

14 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes).—Incorporation de la Banque de *Pictou.*—(Hon. M *Dickey*)

No. 29.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Mardi, 29 *Avril* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 30 Avril 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cochrane,*	*Locke,*	*Price,*
Archibald,	*Cormier,*	*Macdonald,*	*Read,*
Armand,	*Dickey,*	*Macfarlane,*	*Reesor,*
Benson,	*Dickson,*	*Macpherson,*	*Ryan,*
Blake,	*Dumouchel,*	*Malhiot,*	*Seymour,*
Botsford,	*Ferguson,*	*Mills,*	*Shaw,*
Bourinot,	*Ferrier,*	*McClelan,*	*Simpson,*
Bureau,	*Flint,*	*McDonald,*	*Skead,*
Burnham,	*Girard,*	*McLelan*	*Smith,*
Campbell,	*Guévremont,*	*McMaster,*	*Sutherland,*
Carrall,	*Hamilton, (Kingston)*	*Muirhead,*	*Vidal,*
Chaffers,	*Holmes,*	*Northup,*	*Wark,*
Chapais,	*Kaulback,*	*Olivier,*	*Wilmot,*
Chinic,	*Lacoste,*	*Panet,*	*Wilson.*
Christie,	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Recscr* ; des conseils municipaux des townships de *Muskoka*, *Macauley*, *Morrison* et *Macdougall* ; de *James Middlemiss* et autres, membres du *Kirk Session* de l'Eglise *de Chalmers*, *Elora* ; et du conseil municipal du village d'*Elora*, tous dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; du conseil municipal du township de *Kittey*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Skead* ; de *John Lorren* et autres ; de *John Sarvin* et autres, du township de *Saulburn*, et de *B. Chambers* et autres, du township de *North Gower*, tous dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend *Henry Meyers* et autres, de la ville de *Paris* ; de *Samuel Vipond* et autres, d'*Elma*, de *J. H. Soulbert* et autres, des townships de *Logan* et *Hibbert*, de *George R. Mortimer* et autres, du village *Listonell*, de *John Carmichael* et autres, du township de *Hibbert* ; du révérend *Samuel Wilson* et autres, du village de *Monkton* ; de *Peter Plant* et autres, du village *Palmerston* ; de *Henry Miller* et autres, du township d'*Easthope*, de *J. H. Hugg* et autres, du village de *Mitchell* ; du révérend *John Hough*, et autres, du township d'*Elma* ; de *Richard B. Gill* et autres, du township *Fullerton* ; de *Devis Horsman* et autres, du township de *Nessondi* Est, de *William Daunt* et autres, du village de *Thamesford* ; d'*Edward M. Henderson* et autres, du township d'*Oxford* Ouest ; de *George Wilson* et autres, de *Bencherville*, de *E. D. Tellson* et autres, du township de *Tellsonville* ; de *Lévi Wilson* et autres, de *Ste. Marie*, comté de *Perth* ; de *John L. Long* et autres, du township d'*Oxford* Ouest ; de *Robert Leech* et autres, du village de *Howick* ; de *William Hay* et autres, du village de *Scotland* ; de *Henry Cox* et autres, du village de *Burford* ; du révérend *A. Stewart*, du township d'*Onondaga* ; de *William Gray* et autres, du township de *Turnberry* ; de *Thomas Sanderson* et autres, du village de *Newport* ; du révérend *George H. Kenny* et autres, du township de *Turnberry* ; d'*Eisha Hughes* et autres, du village de *Gorrie* ; de *Wm. E. Vanderlip* et autres, du township de *Burford* ; de *R. Callender* et autres, du village de *Clinton* ; du révérend *Mathew Barr* et autres, du township de *McKillop* ; de *H. B. Palmer* et autres, du village de *Seaford* ; de *Henry Gracey* et autres, du township d'*Usborne* ; d'*Edward Odeman* et autres, du comté de *Huron* ; de *Charles Farrend* et autres, du village de *Newbridge* ; de *S. Wilson* et autres, du village de *Clinton* ; de *William Simmons* et autres, du village de *Crediton* ; de *R. D. Manning* et autres, du village d'*Exeter* ; du révérend *D. Odell* et autres, du township de *Wawanosh* ; de *Henry Vanvalkenburgh* et autres, du township de *Hay* ; de *James Arkenhead* et autres, de *Toronto-Centre* ; d'*Alexander Brown* et autres, de la cité de *Toronto* ; de *Robert Campbell* et autres, de *Toronto-Est* ; de *James M. Ewing* et autres, du quartier *St. Jean*, *Toronto* ; de *R. C. Bothwell* et autres, de la cité de *Toronto* ; et du conseil municipal du township de *Sydenham*, tous dans la province d'*Ontario* ; du révérend *Benjamin Sherlock* et autres ; de *John Cameron*, du township de *Chiguacousy* ; de *George McAuley* et autres, du village de *Streetsville* ; de *John Coyne*, M. P. P., et autres, du village de *Brampton* ; de *Magnus Henderson* et autres ; d'*Isaac Hibburn* et autres, du township de *Peel* ; du révérend *J. A. Richardson* et autres ; de *Benjamin Gregor* et autres ; du révérend *Andrew McLean* et autres ; de *John Marshall* et autres, du township de *Puslinch* ; de *Donald McMurcty* et autres, du township d'*Erin* ; d'*Alexander Hill* et autres, du village de *Rockwood* ; de *John Sirrie* et autres, du village d'*Elora* ; d'*Enolh Bucker* et

autres, du village de *Fergus*; de *John Robinson* et autres; de *M. Day* et autres; de *Joseph Ryan* et autres; de *Thomas Wray* et autres, de la ville *Guelph*; de *William Tyler* et autres, du township d'*Erin*; de *R. S. Perry* et autres, du village de *Drayton*; de *N. C. Boyce* et autres, du township d'*Eramosa*; de *Mary Young* et autres, du township d'*Erin*; du révérend *William Henry* et autres; du révérend *George Watson* et autres, du township de *Minto*; du révérend *Gerrie* et autres, d'*Elora* et *Salem*; d'*Edward Farren* et autres; de *H. Brigg* et autres, du village d'*Elora*; du révérend *F. M. Smith* et autres, du township d'*Eromosa*; de *John Frimble* et autres, du township d'*Acton*; du révérend *L. Cameron* et autres, du village d'*Acton*; de *William H. Speers* et autres, d'*Oakville*; de *James Appellie* et autres, circuit d'*Oakville*; de *James McCallister* et autres, du comté de *Halton*; de *D. C. McLead* et autres, du township de *Nelson*; de *Ferris Lawrence* et autres, des townships de *Trafalgar* et *Toronto*; du révérend *E. Pakken* et autres, du village de *Georgetown*; et *James Hollinrake* et autres, de la ville de *Milton*; des officiers et membres de *Colbourne Temple* No. 207, de l'Ordre Indépendant des bons Templiers; de *Charles Ward* et autres, du township d'*Hamilton*; du révérend *Wm. Andrews* et autres, du township de *Haldimand*; de *Daniel McLean* et autres, du township de *Brighton*; de *John Dickson* et autres, du village de *Campbellford*; de *Thomas Gillbard* et autres, de *Cobourg*; du révérend *Samuel King* et autres, du township de *Hamilton*; de *Thomas McNaughton* et autres, de *Cobourg*; de *B. A. Cumming* et autres, du township de *Brighton*; de *Joseph H. Scriver* et autres, du township de *Seymour*; de *W. H. Sparling* et autres, élèves de l'Université *Victoria*; de *T. M. Grover* et autres, du village de *Colborne*; de *Wm. McConnell* et autres; du village de *Harwood*; de *Henry Meredith* et autres, du village d'*Orangeville*; de *J. Rees* et autres; de *John Nelson* et autres, du township de *Haldimand*; du Conseil Municipal des comtés unis de *Northumberland* et *Durham*; et des Conseils Municipaux des townships de *Hamilton* et *Haldimand*; de *S. C. Read* ot autres; de *John Cathcart* et autres, du village de *Bobcaygeon*; de *John Fisher* et autres, des townships de *Gore Downie* et *Easthope*; du révérend *F. Wallace* et autres, du township de *Reach*; de *Thomas Henry* et autres, du township de *Whitby Est*; du révérend *William Newton* et autres, du township de *Scott*; de *Robert Murray* et autres, du township de *Thorah*; de *Linnoems J. Rogers* et autres, du village d'*Oshawa*; de *Henry Dickenson* et autres, de *Goodwood:* de *Michael Clepsham* et autres, du township de *Morrison*; de *Thompson White* et autres, de *Muskoka* et *Draper*; de *Thomas McMurray* et autres, du village de *Brucebridge*; de *William Thomas Read*, jr., et autres, du township de *Summerville*; d'*Edmund Bray*, jr., et autres, des townships de *Stistead* et *Stephenson*; de *John Hossack* et autres, de la ville de *Lindsay*; du révérend *Edward Hill* et autres, du township d'*Emily*; de *S. Nighswanders* et autres, de *Giles Jenkins* et autres, du township de *Pickering*, de *John Clarke* et autres; de *J. W. Lent* et autres, du township de *Mariposa*: de *John McDuffie* et autres, des townships d'*Eldon* et *Mariposa*; d'*E. Bradley* et autres; de *G. A. Jacobs* et autres, du village de *Newcastle*; de *Robert Lockhart* et autres; de *John Kelley* et autres; de *S. F. Smith* et autres; de *G. M. Long* et autres, du township de *Clarke*; de *William Masson* et autres; de *Robert Hurley* et autres; du révérend *Donald Mackintosh* et autres. du township de *Hope*; de *William Best* et autres, du township de *Cavan*, dans le comté de *Durham*; de *James Walker* et autres, de *Durham*, *Ontario*; du révérend *Robert Boyd* et autres, de la ville de *Bowmanville*; du révérend *Robert Boyd* et autres, de la ville de *Bowmanville*; de *James Walker* et autres, de *Durham*; de *William Mann* et autres, du township de *Hope*; de *Robert Lockhart* et autres, du township de *Clarke*, et de *John Kilby* et autres, des townships de *Clarke* et *Hammers*; du conseil municipal du township de *Hollowell*, tous dans la province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente de boissons enivrantes dans la Puissance du *Canada*.

De *James Taylor* et autres, du comté de *Norfolk*, province d'*Ontario*; demandant que le dit *James Taylor* et *William Taylor* aient le privilége de vendre du bois coupé sur un certain lot dans le dit comté à leur plus grand avantage, et d'exporter exempt de droit le dit bois sur les marchés des *Etats-Unis*.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

30 avril 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport.

Votre comité a examiné le bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *Pictou*," et a constaté qu'il en a été donné suffisant avis.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de télégraphe de *Montréal*, demandant un acte à l'effet d'étendre l'exercice des pouvoirs de la dite compagnie à toutes les parties du *Canada*, et spécialement à la province de la *Nouvelle-Ecosse*, et il a constaté que les avis locaux qui en ont été publiés, n'ont pas eu toute la durée voulue. Votre comité toutefois recommande de suspendre la 51e règle dans ce cas-ci, vu qu'il pourra comme comité des bills privés veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice de cette irrégularité.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie du grand cheminde fer Occidental, demandant l'autorisation d'acquérir les terrains nécessaires pour procurer de plus grandes facilités à certaines compagnies de chemins de fer et ponts de chemins de fer, qui se relient et servent d'auxiliaires au dit chemin de fer ; aussi l'autorisation de venir en aide à ces compagnies par garantie directe ou par convention de trafic, ou par l'acquisition ou la détention de leurs débentures, fonds ou actions, et demandant aussi d'autres pouvoirs ; et il a constaté qu'il n'a pas été donné d'avis locaux de cette pétition. Votre comité toutefois recommande de suspendre la 51e règle dans ce cas-ci, vu que les droits privés ne souffriront aucunement de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la compagnie de télégraphe de *Montréal*, tel que recommandé dans le quinzième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Carrall* il a été *Ordonné*, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la Pétition de la compagnie du chemin de fer Grand Occidental, tel que recommandé dans le quinzième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été référé le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie de chemin de fer de *Montréal* et *Champlain*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), a été

Ordonné, que dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rendre à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)* du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été référé le bill intitulé : "Acte pour amender la charte de la compagnie manufacturière dite *Dolphin*," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il a examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Benson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date de lundi, le 21 avril courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des procurations dont étaient fondés *J. A. McDonald*, *J. J. C. Abbott*, *H. N. Nathan*, fils, et *D.* et *M. N. Smith*, au nom de *F. Cumberland*, *D. McInnis*, *J. B. Beaudry*, fils, *J. S. Helmcken*, et *Andrew McDermot*, pour signer une certaine convention au sujet du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada*, en date du 31 janvier dernier, et aussi pour souscrire des actions le même jour afin de former une compagnie devant entreprendre la construction du dit chemin de fer.
Ordonné, qu'elle soit dépesée sur la table, et elle est comme suit:

(*Voir documents de la Session*).

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, a proposé,
Que la soixantième règle de cette Chambre soit suspendue jusqu'à la fin de la présente session.
La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " acte pour amender les actes pour empêcher plus effectivement la désertion des matelots et pour d'autres fins."
Le dit bill a été lu la première fois,
Ordonné, qu'il soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été
Ordonné, que la pétition de *B. Batson* et autres, de la cité d'*Ottawa* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie de bassins et d'Emmagasinage de la Puissance, soit référé de nouveau au comité des ordres permanents et des bille privés pour meilleur considération.

L'honorable M. *Campbell*, à présenté a la Chambre un bill intitulé : " acte pour amender l'acte concernant la Milice et la Défense de la Puissance du *Canada*."

Le dit bill a été lu pour la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par leur greffier pour rapporter le bill intitulé : " acte pour amender l'acte incorporant la compagnie de risque isolé contre le feu du *Canada*, et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de : " Compagnie d'Assurance de risque isolé et des cultivateurs du *Canada* contre le feu " et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé aux amendements faits par le Sénat au dit bill.

L'honorable M. *Christie* a proposé, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*,

Qu'il soit nommé un comité pour s'enquérir et faire de temps en temps rapport de tous les faits qui se rattachent au contrat du chemin de fer canadien du *Pacifique* adjugé à Sir *Hugh Allan* et ses associés, et qui se sont produits avant et après la signature de ce contrat, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, et dépêches télégraphiques, envoyées ou reçues par le câble atlantique ou autre voie, y compris toutes communications échangées entre Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un de ses associés maintenant en *Angleterre*, et le gouvernement, ou un de ses membres ou quelque personnes en son nom.

Après débats

La question de concours étant mise sur la dite motion et les noms étant appelés ils on été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Blake,	*Cormier*,	*McMaster*,	*Seymour*,
Bureau,	*Dickson*,	*Macpherson*,	*Simpson*,
Chaffers,	*Letellier de St. Just*,	*Malhiot*,	*Wilmot*.—15
Christie,	*Locke*,	*Reesor*,	

NON-CONTENTS.

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cochrane*,	*Kaulback*,	*Perry*,
Archibald,	*Dickey*,	*Macdonald*, (*Victoria*),	*Price*,
Armand,	*Dumouchel*,	*Macfarlane*,	*Read*,
Benson,	*Ferguson*,	*McDonald*,	*Ryan*,
Bourinot,	*Ferrier*,	*McLelan*,	*Shaw*,
Campbell,	*Flint*,	*Mills*,	*Skead*,
Carrall,	*Girard*,	*Muirhead*,	*Smith*,
Chapais,	*Guévremont*,	*Northup*,	*Sutherland*,
Chauveau, (président),	*Holmes*,	*Olivier*,	*Vidal*.—37.
Chinic,			

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 1er Mai 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Jeudi, 1er Mai 1873.

Interpellation par l'honorable M. *Price.*

1873.

28 Avril.—Si les paquebots-postes *Allan* ne sont pas obligés de rester dans le port jusqu'à ce que toutes les malles canadiennes qui se composent pour eux, soient transportés à leur bord ? et d'où vient que les malles anglaises closes à Québec le 21 et le 28 Mars dernier, et expédiées par la voie de *Portland*, n'ont pas été attendues par le *Prussian* et le steamer suivant ?

ORDRES DU JOUR.

Pour Jeudi, 1er Mai 1873.

1873.

1 | 29 avril.—*Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie de garantie du *Canada.*—(Hon. M. *Hamilton.*)

2 | " " *Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Maison de la Trinité de *Québec.*—(Hon. M. *Campbell*).

3 | " " *Troisième lecture* (Bill L) Offenses contre la personne—(Hon. M. *Campbell.*)

4 | " " *Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Inspection des bateaux à vapeur dans la *Colombie Britannique.*—(Hon. M. *Campbell.*)

5 | 28 " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Banques et commerce de banque.—(Hon. M. *Aikins.*)

1873.

6 | 28 avril.—*Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Maison de la Trinité et commissaires du havre de *Montréal.*—(Hon. M. *Campbell.*)

7 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie des orfèvres du *Canada.*—(Hon. M. *McMaster.*)

8 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) maintien de l'ordre à bord des bateaux à passagers.—(Hon. M. *Campbell.*)

9 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Droit de douane dans le *Manitoba* et les Territoires du *Nord-Ouest.*—(Hon M. *Aikins.*)

10 | 29 " *Prise en considération* des amendement du comité spécial au (Bill de la Chambre des Communes) chambre de commerce de la Puissance.—(Hon. M. *Hamilton.*)

11 | " " *Seconde lecture* (Bill N) pour faire disparaître un doute sur l'acte des terres de la Puissance.—(Hon. M. *Aikins.*

12 | " " *Comité de toute la Chambre* (Bill K) Loi relative au pénitencier,—(Hon. M. *Campbell.*)

13 | " " *Comité de toute la Chambre* (Bill de la Chambre des Communes) Maîtres de havre, *Nouvelle-Ecosse* et *Nouveau-Brunswick.*—(Hon .M. *Campbell*).

14 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes).—Incorporation de la Banque de *Pictou.*—(Hon. M *Dickey*)

15 | 25 " *Seconde lecture* (Bill M) Extradition des criminels.—(Hon. M. *Campbell.*

No. 30.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Mercredi, 30 *Avril* 1873.

PROCES-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SENAT.

OTTAWA:
Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau
1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 1er Mai 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*Locke,*	*Price,*
Archibald,	*Dickey,*	*Macdonald,*	*Read,*
Armand,	*Dickson,*	*Macfarlane,*	*Reesor,*
Benson,	*Dumouchel,*	*Macpherson,*	*Ryan,*
Blake,	*Ferguson,*	*Malhiot,*	*Seymour,*
Botsford	*Ferrier,*	*McClelan,*	*Shaw,*
Bourinot	*Flint,*	*McDonald,*	*Simpson,*
Bureau,	*Foster,*	*McLelan*	*Skead,*
Campbell	*Girard,*	*McMaster,*	*Smith,*
Carrall,	*Guévremont,*	*Mills,*	*Sutherland,*
Chaffers,	*Hamilton, (Kingston)*	*Northup,*	*Vidal,*
Chapais,	*Holmes,*	*Olivier,*	*Wark,*
Chinic,	*Kaulback,*	*Panet,*	*Wilmot,*
Christie,	*Lacoste,*	*Perry,*	*Wilson.*
Cochrane,	*Letellier de St. Just,*		

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table.

Par l'honorable M. *Shaw* ; du conseil municipal du township de *Ramsay* province d'*Ontario.*

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la corporation de la cité de *Toronto* ; demandant que le projet pour la construction du canal à navires de *Huron* et d'*Ontario* reçoive la considération favorable de cette Chambre

Du Conseil Municipal de *South Monaghan* et du Conseil Municipal du township de *Cromahe*, comté de *Northumberland* ; de *Edouard Ellis* et autres ; de *James T. Laurie* ; de *Geoge Richardson* et autres, de la cité de London, (*Ontario*) ; d'*Allan Findlay* et autres, du township de *Biddulph* ; de *Henry Eyre* et autres, du township de *Nissouri Ouest* ; de *William Fletcher* et autres, du township de *London* ; de *Wadditone* et autres, du comté de *Middlesex Ouest* ; de *John Ogilvie* et autres, du township de *Carradoc* ; de *Joseph Wananosh* et autres, de *Cunceytown* ; du révérend *Archibald Stewart* et autres, des townships de *Mosa*, *Metcalf* et *Ekfrid* ; du révérend *James Kennedy* et autres, du township de *Dorchester* ; de *William Newcombe* et autres, du township de *Yarmouth* ; de *James McCall* et autres, du township d'*Alborough* ; du révérend *J. B. Goodspeede* et autres, de *D. T. Silverthom* et autres, du township de *Bayham* ; de *J. D. Rosh* et autres, du township de *Williamsburgh* ; de *Joseph Clutton* et autres, du village d'*Aylmer* ; de *A. J. Comfort* et autres, du village de *Vienna* ; de *W. Henderson* et autres ; de *Thomas Welden* et autres, du township de *Southwold* ; de *D. S. McLane* et autres ; de *John Dewan* ; de *Peter McPhedroire* ; de *R. Sheppard* et autres, du township de *Plymton* ; du révérend *George Clark* et autres, de *Moretown* ; de *John Vance* et autres, du township de *Bosanquet* ; de *William Crawford* et autres, de la ville de *Sarnia* ; de *D. McDonald* et autres, des townships de *Plymton* et *Sarnia* ; de *Hiram K. Roberts* et autres, du township de *Sombra* : de *W. McLeary* et autres, du township de *Warwick* ; de *William Anderson* et autres, du township de *Moore* ; de *John Dewan* et autres ; de *William Bury* et autres, d'*Andrew S. Harkness* et autres, des townships de *Moore* et *Sombra* ; de *Luke Sims* et autres, du village d'*Oil Springs* ; du révérend *John Jacobs* et autres ; du township de la réserve des Sauvages de *Sarnia* ; de *Daniel Waller* et autres ; de *Rachel Philips* et autres, du township de *Camden* ; du révérend *E. S. Jones* et autres, des townships de *Rochester* et *Maidstone* ; de *Elijah Valentine* et autres, de la ville d'*Amhersburg* ; du révérend *J. O. Bonner* et autres, de la ville de *Windsor* ; de *John H. Jones* et autres, du township de *Maidstone* ; de *A. J. English* et autres, du township de *Scofield* ; de *Thomas Moran* et autres, du township de *Sandwich* ; de *C. Mattenley* et autres, de *Dover* ; de *John Bryden* et autres, du township d'*Oxford* ; de *Peter B. Smith* et autres, du township de *Chatham* ; de *L. B. Anderson* et autres, de *Buxton* ; du révérend *John Walton* et autres, de la ville de *Dresden*, de *James Benton* et autres, du township de *Glenelg* ; du révérend *John McGuire* et autres, du township de *Holland* ; de *Thomas Dernlan* et autres, du township de *Sullivan* ; de *John Scruton* et autres, du township de *Mélancthon* ; de *John Hulbert* et autres, du township d'*Euphrasia* ; de *William Gossline* et autres, du township de *Holland* ; de *Donald Fraser* et autres, du village de *Princeville* ; de *Donald McDonald* et autres, du township de *Praton* ; de *C. R. McLane* et autres, du township de *St. Vincent* ; de *Josiah Clare* et autres, des townships de *Normonby* et *Minto* ; de *Josiah Green* et autres, des townships de *Holland*, *Darby* et *Sullivan* ; de *David Davis* et autres, du township de *Glenelg* ; de *William Platt* et autres, du township de *Sydenham* ; de *R. S. Husband* et autres, du township de *Holland* ; du révérend *J. W. Sanderson* et autres, du township de *Melanchton* ; de *A. C. Kernott* et autres ; de *William Hule* et autres ; de *D. W. Nelson* et autres, du village d'*Orillia* ; de *F. B. Barclay* et autres ; de *R. C. McCaron* et autres, du township d'*Innisfil* ; de *John W. Lace* et autres, du village d'*Angus* ; de *David Gould* et autres, du village d'*Aveniug* ; de *Thomas Bellamy* et autres, du township de *Tecumseth* : de *Lizzie Johnston* et autres, du village de *Bellewoth* ; de *James Storm* et autres, du village de *Brentwood* ; de *James Cunningham* et autres, du village de *Thornton* ; de *George Hall* et autres, du village d'*Orillia* ; de *Jno. Stevenson* et autres, du township d'*Innisfil* ; de *L. S. Monning* et autres, du township de

Tecumseth ; de *James Huube* et autres, du township de *Medonte ;* de *Margaret Watson* et autres, du township de *Tecumseth ;* du révérend *C. S. Blain* et autres ; du révérend *J. W. Spencer* et autres, du village de *Port Elgin ;* de *John Thompson* et autres ; de *John McKenzie* et autres ; de *Wm. Walsh* et autres, du township de *Huron ;* du révérend *Anderson* et autres, de *Liverton ;* de *Caleb Spragg* et autres, du village de *Warton ;* de *Henry H. Perdue* et autres, du township de *Brant ;* de *John Straith* et autres, du village de *Paisly ;* de *J. Huron* et autres, du village de *Kincardine ;* du révérend *Q. H. Robinson*, du township de *Scarboro ;* de *George Edwards* et autres, du village de *Loydtown ;* de *A. A. Skinner* et autres ; de *Matthew Cove* et autres, du township de *Whitchurch ;* de *John Brown* et autres, du village de *Woodbridge ;* de *R. W. Forrest*, M. D., et autres, du village de *Mount Albert ;* de *P. Patterson*, M.P.P., et autres, du comté de *York ;* de *Meph. Swain* et autres, du village de *Franklin ;* de *Frederick Stangways* et autres, du township de *Tecumseth ;* du révérend *G. Dunkely* et autres, des villages de *George* et *Sutton ;* de *George Bice* et autres ; du révérend *Edward Barrars* et autres ; de *Joseph J. Davis* et autres, du village d'*Aurora ;* de *Charles Haines* et autres ; du révérend *Wm. W. Torrance* et autres, des townships de *Gwillembury Nord* et *Est ;* de *Mary Dunne* et autres ; de *John McKeown* et autres ; de *R. M. Sarter* et autres, de la cité de *Toronto*, tous dans la province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente de boissons enivrantes comme breuvage dans le Canada.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre copie d'une convention conclue entre l'honorable *Hector Louis Langevin*, ministre des Travaux Publics et la compagnie du télégraphe de *Montréal* pour l'établissement et l'entretien d'une ligne de télégraphe sur tout le parcours du chemin de fer Intercolonial entre la *Rivière du Loup* et *Halifax*, et de tous ses embranchements,

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques du commerce et des chemins de fer auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de *St. Hyacinthe* " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement à été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 21, retranchez (" n'a pas été versé plus de ") et insérez (" a été versé moins de deux ")

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant

Alors le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rendre à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auxquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de l'Ouest du *Canada* " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Wilson*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Alors, le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.
La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : Acte pour incorporer la banque de *Stadacona*, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, at l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.
Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Sur motion de l'honorable M. *Panet*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Alors, le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.
La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, Que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque *Victoria* du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.
Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 6, retranchez " n'a pas été versé plus de " et insérez " a été versé moins de deux. "
Sur motian de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la trrisième fois maintenant.
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce pill passera-t-il ?
Elle a été resolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Séaat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kinsgton*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de *St. Jean* " a fait rapport qu'il avait été examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, seeondé par l'honorable M. *Christie*, tl a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été alors lu la troisiéme fois en conséquence.
La question a été mise, oe bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : Acte pour incorporer la banque de *Hochelaga*, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Malhiot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son seizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le Greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

1er mai 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport.

Votre comité a reconsidéré la pétition qui lui a été renvoyé de nouveau à la dernière seance de votre honorable Chambre, savoir celle de *B. Batson* et autres, de la cité d'*Ottawa*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Compagnie de Bassins et de Magasins de la Puissance, et fait rapport de nouveau que les avis publiés n'ont pas eu toute la durée voulue ; votre comité toutefois recommande de surprendre la cinquante-et-unième règle dans ce cas-ci, vû qu'il pourra comme comité des bills privés veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,
Président.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de transport de *Huron et d'Ontario*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honoracle M. *Benson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills priqés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : Acte pour permettre à *James McNab*, du township de *Bosanquel* d'obtenir une extension de son brevet pour un accouplement de chars horizontal, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Cochrane*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne d'Assurance Maritime et contre l'incendie dite Empire," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill passera-t-il?
Elle a été résolu dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour augmenter le capital social de la compagnie Union d'Expédition et de chemin de fer " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été
Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle se rapporte à la pétition de *B. Batson* et autres, de la cité d'*Ottawa*, tel que recommandé dans le seizième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été
Ordonné, que la feuille des salaires des officiers et domestiques du Sénat et les papiers qui l'accompagnaient présentés à cette Chambre par l'honorable M. *Campbell*, vendredi le septième jour de mars dernier, soient référés au comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pendant la présente session.

L'honorable M. *Cambbell*, a presenté à la Chambre un bill intitulée : " Acte pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeurs."
Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte quatorzième et quinzième Victoria, chap. trente-six, incorporant la compagnie de garantie du *Canada*," a été lu la troisième fois.
La question a été mise, ce bill, passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour augmenter le nombre des membres de la corporation de la Maison de la Trinité de *Québec*, et pour en étendre les pouvoirs," a été alors lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne," a été lu la troisième fois.
La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour suspendre pendant un temps limité l'opération de certains actes concernant l'inspections des bateaux-à-vapeur dans la *Colombie Britannique*," a été lu la troisième fois.
La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les banques et le commerce de banque a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.
La question de concoure étant mise sur la dite motion, elle a été résolu dans l'affirmative, et
La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill,

(*En comité, voir Journal*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. *Wilson*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement.
Ordonné, que le dit amendemhnt soit maintenant reçu
Et le dit amendement étant lu une seconde fois par le greffier il a été agrée par la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte relatif à la maison de la Trinité et aux commissaires du havre de *Montréal*, " a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par lhonorable M. *Aikins*. Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.
La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et
La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(*En comité, voir Journal.*)

Qnelques temps après, la Chambre a repris sa séance et
L'honorable M. *McMaster* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.
Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Et les dits amendements étant lus une seconde fois par le greffier et ils ont été agréés par la Chambre.

Sur motion l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu une troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'orfèvres du *Canada* (Responsabilité limitée).

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pourvoir aux maintiens de l'ordre à bord des steamers à passagers."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet des droits de douane dans le *Manitoba* et le territoire du *Nord-Ouest*" a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Aikins*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*.

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill,

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McClelan*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération des amendements proposés par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer au bill intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce de la Puissance du *Canada*" et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu une troisième fois maintenant.

Alors, le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour résoudre un doute sur l'interprétation à donner à la trente-et-unième section de l'acte 33 *Victoria*, chapitre 3, et pour amender la section cent-huit de l'acte des terres de la Puissance."

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour étendre l'acte passé en la 33ème année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour amender l'acte des pénitenciers de 1868."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Malhiot* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Wark*, il a été
Ordonné, qne le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajourné à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la nomination de maîtres de hâvre pour certains ports dans les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.
Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. *McDonald* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable *R. Wark*, il a été
Ordonné, qu'il soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de *Pictou*," a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Kaulbaek*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faire de nouvelles dispositions contre l'extradition des criminels."
Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Wark*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de *Trois-Rivières*, " et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'impression et de publication du *Citizen* (responsabilité limitée ") auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie Maritime d'emmagasinage et de bassins" auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte de 1863, la compagnie de chemin de fer d'*Erié* et de *Niagara* auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit la la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte des brevêts d'invention de 1872," auquel elle demande le cours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Mcdonald*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de Pont du *Canada* et de la rivière *Détroit*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMartin*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été. *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McDonald*. La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 2 Mai 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Lundi, 5 Mai 1873

Par l'Hon. M. *Reesor* :

1873.

1er. Mai.—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toutes communications écrites ou télégraphiques, reçues par le gouvernement ou quelque membre du gouvernement, de Sir *Hugh Allan* ou de quelqu'un de ceux qui lui sont associés, au sujet du succès qu'il a rencontré en lançant sur le marché monétaire son projet de chemin de fer du *Pacifique*.

ORDRES DU JOUR.

Pour Vendredi, 2 Mai 1873.

1873.

1 | 1er mai.—*Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Banques et commerce de banque tel qu'amendé.—(Hon. M. *Aikins.*)

2 | " " *Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Maison de la Trinité et commissaires du havre de *Montréal.*—(Hon. M. *Campbell.*)

3 | " " *Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Droit de douane dans le *Manitoba* et les Territoires du *Nord-Ouest.*—(Hon M. *Aikins.*)

4 | " " *Troisième lecture* (Bill K) Loi relative au pénitencier.—(Hon. M. *Campbell.*)

1873.

5 | 1er mai.—*Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Maîtres de havre, *Nouvelle-Ecosse* et *Nouveau-Brunswick*.—(Hon .M. *Campbell*).

6 | 30 avril.—*Seconde lecture* (Bill O) pour empêcher la désertion des matelots.—(Hon. M. *Campbell*.)

7 | " " *Seconde lceture* (Bill P) amendement de la loi de milice.—(Hon. M. *Campbell*.)

8 | 1er mai.—*Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie des orfèvres du *Canada*.—(Hon. M. *McMaster*.)

9 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) maintien de l'ordre à bord des bateaux à passagers.—(Hon. M. *Campbell*.)

10 | " " *Seconde lecture* (Bill N) pour faire disparaître un doute sur l'acte des terres de la Puissance.—(Hon. M. *Aikins*.

11 | " " *Seconde lecture* (Bill M) Extradition des criminels.—(Hon. M. *Campbell*.)

12 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) compagnie de publication d'impression du " *Citizen* ".—(Hon. M. *Skead*.)

13 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) compagnie de magasins et de bassins.—(Hon. M. *Ryan*.)

14 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) compagnie du chemin de fer d'*Erié* et *Niagara*.—(Hon. M. *Dickson*.)

15 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Brevets d'invention.—(Hon. M. *Aikins*.)

16 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Pont du *Canada* et de la rivière *Détroit*.—(Hon. M. *McMaster*.)

No. 31.

e Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Jeudi, 1er *Mai* 1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

ÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

rimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 2 Mai 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*
Archibald,	*Dickey,*	*Locke,*	*Price,*
Armand,	*Dickson,*	*Macdonald,* (Victoria)	*Read,*
Benson,	*Dumouchel,*	*Macfarlane,*	*Ryan,*
Blake,	*Ferguson,*	*Macpherson,*	*Seymour,*
Bureau,	*Ferrier,*	*Malhiot,*	*Shaw,*
Campbell	*Flint,*	*McClelan,*	*Simpson,*
Carrall,	*Girard,*	*McDonald,*	*Skead,*
Chaffers,	*Guévremont,*	*McMaster,*	*Smith,*
Chapais,	*Hamilton,* (Kingston)	*Mills,*	*Sutherland,*
Chinic,	*Holmes,*	*Odell,*	*Vidal,*
Christie,	*Kaulback,*	*Olivier,*	*Wark,*
Cochrane,	*Lacoste,*	*Panet,*	*Wilmot.*

PRIÈRES :

L'honorable maître-général des postes M. *Campbell* a informé la Chambre que c'est l'intention de Son Excellence le Gouverneur-Général de se rendre à la Chambre du Sénat, demain à trois heures de l'après-midi, pour sanctionner au nom de Sa Majesté, un certain bill passé par les deux Chambres de la Législature.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Christie ;* du conseil municipal du township de *Malden :* et du conseil municipal du village de *Mitchell.*

Par l'honorable M. *Botsford ;* de *Robert Marshall* et autres, de la Puissance.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

Des conseils municipaux des townships de *Muskoka, Macauley, Morrison* et *Macdougall ;* de *James Middlemiss* et autres, membres du *Kirk Session* de l'Eglise de *Chalmers, Elora* ; et du conseil municipal du village d'*Elora* ; du conseil municipal du township de *Kittey ;* de *John Lorren* et autres ; de *John Sarvin* et autres, du township de *Saulburn*, et de *B. Chambers* et autres, du township de *North Gower*, tous dans la province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente de boissons enivrantes comme breuvage dans le *Canada.*

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dix-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

2 mai 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de *Hamilton* et *Milton*, demandant qu'il soit passé un acte pour permettre à la dite Compagnie, à la Compagnie du canal *Desjardins*, à la corporation de la ville de *Dundas* et à la Compagnie du grand chemin de fer Occidental, de passer une convention pour l'entretien du pont sur le canal *Desjardins*, et a constaté qu'il a été donné suffisant avis de cette pétition.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes, savoir : d'*Andrew Allan* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Compagnie d'emmagasinage des marchands,—et d'*Andrew Allan* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation dans le but d'exploiter les mines et les bois et de faire d'autres exploitations sur certaines étendues de terre situées sur la rive nord du fleuve et du golfe *St. Laurent*, en bas de la rivière *Saguenay*, et de faire la pêche sur la côte et dans les eaux adjacentes ; et il a constaté que les avis publiés n'ont pas eu toute la durée voulue. Votre comité toutefois recommande de suspendre la 51e règle dans ces deux cas, vu qu'il pourra comme comité des bills privés veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,
Président.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanent et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des mines d'argent dite

North Star" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de *Le crédit foncier du Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus, par le greffier comme suit :

(*Voir journal*)

Les dits amendents étant lus une seconde fois et la question de concours mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question à été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que la cinquante unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle se rapporte aux pétitions d' *Andrew Allan* et autres, de la cité de *Montréal*, tel que recommandé dans le dix-septième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Campbell* a précenté à la Cnambre un bill intitulé: Acte relatif à une exploration de l'*Isle des Chaudières, Ottawa*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le temps limité par la réception, des pétitions pour bills privés soit prolongé à samedi le dixième jour de mai courant.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell* secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le temps limité pour la réception pour la présentation des bills privés soit prolongé à Samedi le dixième jour de mai courant.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins* il a été

Ordonné, que le temps limité pour la réception des rapports d'un comité permanent ou spécial des bills privés soit prolongé à samedi, le dixième jour de mai courant.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les banques et le commerce de banque" a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant la maison de la Trinité et les commissaires du havre de *Montréal* a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.
La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet des droits de douane dans le *Manitoba* et les Territoires du *Nord-Ouest* ".

L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,
Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.
La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et
La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(*En comité voir Journal.*)

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. *Hamilton (Kingston)* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendemens
Ordonné, Que les dits amendements soient maintenant reçus.

Et les dits amendements étant lu la seconde fois et la question de concours mise sur chacun d'iceux ils ont été agrée.
Sur motion de M. *Aikins*, secondé par l'honorable *Campbell*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rendre à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : acte pour prolonger l'acte passé dans la trente-troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour amender l'acte des pénitenciers de 1868, a été lu la troisième fois.
La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la nomination de maître de havre pour certains ports dans les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, " a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte pour empêcher plus effectivement la désertion des matelots et pour d'autres effets.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la Milice et la Défense de la Puissance du *Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des Orfèvres du *Canada* (responsabilité limitée)" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour le maintien de l'ordre à bord des steamers à passagers a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour résoudre un doute sur l'interprétation à donner à la trente et unième section de l'acte 33, *Vic.*, chap. 3, et pour amender la section 108 de l'actes des terres de la Puissance " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour faire de nouvelles provisions concernant l'extradition des criminels " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'imprimerie, et de publication du *Citizen*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie maritime de Bassins et d'Emmagasinage" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément a l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte du chemin de fer d'*Erié* et de *Niagara* de 1863" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte des brevets d'invention de 1872," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affimative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill,

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dickson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de pont du *Canada* et de la rivière *Droit*, ' a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'actes breveté, de Date (responsabilité limitée ") auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du pont de chemin de fer et du tunnel de la rivière *Ste. Claire* " auquel elle demande le cours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de mieux protéger les cours d'eau et rivières navigables " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Chinic*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie maritime d'équippement de chemin de fer," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant le havre de Pictou, dans la *Nouvelle-Ecosse*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce du comté de *King*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la construction du chemin de fer Intercolonial " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du fonds de retraite du Service Civil " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins* secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eaux " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte pour incorporer la compagnie canadienne des moissonneuses *dite Warrior*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé
Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée à demain, Samedi, à trois heures de l'après midi.
La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été resolue dans l'affirmative.

Ars, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,
La Chambre s'est ajournée.

Lundi, 5 Mai 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Lundi, 5 Mai 1873

Par l'honorable M. *Ryan :*

1873

29 avril.—Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial ou avec quelque personne que ce soit, depuis le 31 mars 1872, au sujet du droit de propriété littéraire et artistique et des réimpressions d'ouvrages de propriété britannique en *Canada.*

Par l'Hon. M. *Reesor* :

1er. Mai.—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toutes communications écrites ou télégraphiques, reçues par le gouvernement ou quelque membre du gouvernement, de Sir *Hugh Allan* ou de quelqu'un de ceux qui lui sont associés, au sujet du succès qu'il a rencontré en lançant sur le marché monétaire son projet de chemin de fer du *Pacifique.*

Interpellation par l'honorable M. *Wilmot :*

2 mai.—Le gouvernement a-t-il l'intention d'affecter une somme au creusement du chenal de la rivière *St. Jean* à la batture d'*Oromocto,* conformément à la recommendation de *Henry F. Perley* écuyer, ingénieur, contenue dans son rapport au département des Travaux Publics ?

Interpellation par l'honorable M. *Wilmot :*

" " Le gouvernement a-t-il l'intention de modifier la loi qui règle le port sur les journaux de manière à permettre que les publications hebdomadaires soient transmises en franchise dans les comtés où elles sont publiés ?

ORDRES DU JOUR.

Pour Lundi, 5 Mai 1873.

1873.

1 | 2 mai.—*Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Loi des brevets d'invention.—(Hon. M. *Aikins.*)

2 | 29 avril.—*Considération* du 5e rapport du comité collectif des impressions. (Hon. M. *Simpson.*)

3 | 2 mai.—*Seconde lecture* (Bill O) pour empêcher la désertion des matelots.—(Hon. M. *Campbell.*)

4 | " " *Seconde lecture* (Bill P) amendement de la loi de milice.—(Hon. M. *Campbell.*)

5 | " " *Comité de toute la Chambre* (Bill de la Chambre des Communes) maintien de l'ordre à bord des bateaux à passagers.—(Hon. M. *Campbell.*)

6 | " " *Seconde lecture* (Bill N) pour faire disparaître un doute sur l'acte des terres de la Puissance.—(Hon. M. *Aikins.*

7 | " " *Comité de toute la Chambre* (Bill M) Extradition des criminels.—(Hon. M. *Campbell.*)

8 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie pour la fabrication de l'acier d'après le brevêt d'invention de *Dates.*—(Hon. M. *Dickson.*)

9 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Pont du chemin de fer et tunnel de la rivière *St. Clair.*—(Hon. M. *Dickson.*)

10 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Protection des rivières et cours d'eau navigables.—(Hon. M. *Flint.*)

11 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie d'équippement du chemin de fer de marine.—(Hon. M. *Botsford.*)

12 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Havre de *Pictou N. E.*—(Hon. M. *Campbell.*)

13 | " " *Seconde lecture* (Bil de la Chambre des Communes) Chambre de commerce du comté du *Roi.*—(Hon. M. *Botsford.*)

14 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Amendement de la loi relative à la construction du chemin de fer Intercolonial.—(Hon. M *Campbell*)

15 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Acte des pensions de retraite.—(Hon. M. *Aikins.*)

16 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Descente du bois dans les rivières.—(Hon M. *Caupbell.*)

17 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie de fabrication de faucheuses dites " Guerrières ".—(Hon. M. *Bureau.*)

No. 33.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Vendredi 2 *Mai* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

No. 33.

Samedi, 3 Mai 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

es honorables Messieurs

rchibald,	*Dickey,*	*Lacoste,*	*Olivier,*
rmand,	*Dickson,*	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*
enson,	*Dumouchel,*	*Macdonald,*	*Price,*
'otsford,	*Ferrier,*	*Macfarlane,*	*Read,*
ampbell,	*Flint,*	*Macpherson,*	*Skead,*
arrall,	*Girard,*	*McDonald,*	*Smith,*
haffers,	*Guévremont,*	*McMaster,*	*Sutherland,*
hristie,	*Hamilton, (Kingston)*	*Mills,*	*Vidal.*
ormier,	*Kaulback,*		

RIÈRES

Son Excellence le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vi comte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le comté *Down*, dans la Pairie du Royau me-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye*, de *Bailyleidy* et *Killeliagh*, dans le comté *Down* dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Ca nada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "*que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étaut venue avec son Orateur.

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être passés comme suit :

Acte pour amender l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un Maitre de havre pour le Port d'Halifax.

Acte pour amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles.

Acte pour pourvoir à la création du Département de l'Intérieur.

Acte concernant les réclamations relatives à des terres dans le *Manitoba* pour lesquelles il n'a pas été accordé de lettres patentes.

Acte à l'effet d'amender l'Acte intitulé : "Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des Territoires du *Nord-Ouest.*"

Acte pour incorporer la Compagnie Maritime d'Amélioration de la Puissance du *Canada.*"

Acte pour pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par des comités du Sénat et de la Chambre des Communes, en certains cas.

Acte pour étendre, pour une autre période, les dispositions de l'Acte des arrangements financiers du Grand Tronc, 1862, à l'égard de certains bons privilégiés pour établir les taux d'intérêts payables à l'avenir sur les bons et actions privilégiés, et pour d'autres fins.

Acte à l'effet de déclarer inhabilés à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*, les membres des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces qui forment maintenant ou formeront plus tard partie de la Puissance du *Canada.*

Acte concernant le transport des matières dangereuses dans les navires.

Acte pour amender les actes concernant les gardiens de port à *Montréal* et à *Québec.*

Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne d'Assurance contre les risques isolés du feu, et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de "Compagnie d'Assurance des Cultivateurs et des Bâtisses isolées du *Canada* contre le feu.

Acte pour incorporer la Banque de *St. Jean.*

Acte pour permettre à *James McNab*, du township de *Bosanquet*, d'obtenir une extension de son brevet pour un accouplement de chars horizontal.

Acte pour amender la charte de la Compagnie Manufacturière dite *Dolphin.*

Acte pour augmenter le capital social de la Compagnie d'Union de Transport et de Chemin de Fer.

Acte pour suspendre, pendant un temps limité, l'opération de certains actes concernant l'inspection des bateaux-à-vapeur dans la *Colombie Britannique.*

Acte pour incorporer la Banque d'*Hochelaga.*

Acte concernant la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Champlain*

Acte pour incorporer la compagnie de Transqort de *Huron* et *Ontario.*

Acte pour amender l'acte quatorzième et quinzième Victoria, chapitre trente-six, qui incorpore la "Compagnie de Garantie du *Canada.*"

Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne d'Assurance Maritime et contre l'Incendie dite Empire.

Acte pour augmenter le nombre des membres de la Corporation de la Maison de Trinité de *Québec*, et pour en étendre les pouvoirs.

Acte pour incorporer la Banque des *Trois-Rivières*.

Acte pour pourvoir à la nomination de maîtres de havre pour certains ports dans les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.

La sanction royale a été prononcé sur ces bills par le greffier comme suit :

" Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur sanctionne ces bills."

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer et la Chambre des Com- s'en est allé.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*,

La Chambre s'est ajournée à lundi, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 5 Mai 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE

Pétitions à présenter. Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Lundi, 5 Mai 1873

Par l'honorable M. *Ryan :*

1873

29 avril.—Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial ou avec quelque personne que ce soit, depuis le 31 mars 1872, au sujet du droit de propriété littéraire et artistique et des réimpressions d'ouvrages de propriété britannique en *Canada.*

Par l'Hon. M. *Reesor* :

1er. Mai.—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toutes communications écrites ou télégraphiques, reçues par le gouvernement ou quelque membre du gouvernement, de Sir *Hugh Allan* ou de quelqu'un de ceux qui lui sont associés, au sujet du succès qu'il a rencontré en lançant sur le marché monétaire son projet de chemin de fer du *Pacifique.*

Interpellation par l'honorable M. *Wilmot :*

2 mai.—Le gouvernement a-t-il l'intention d'affecter une somme au creusement du chenal de la rivière *St. Jean* à la barre d'*Oromocto*, conformément à la recommendation de *Henry F. Perley* écuyer, ingénieur, contenue dans son rapport au département des Travaux Publics ?

Interpellation par l'honorable M. *Wilmot :*

" " Le gouvernement a-t-il l'intention de modifier la loi qui règle le port sur les journaux de manière à permettre que les publications hebdomadaires soient transmises en franchise dans les comtés où elles sont publiées ?

ORDRES DU JOUR.

Pour Lundi, 5 Mai 1873.

1873.

1 | 3 mai. — *Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie des mines d'argent de l'Etoile du Nord.—(Hon. M. *Vidal.*)

2 | 2 " *Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Loi des brevets d'invention.—(Hon. M. *Aikins.*)

3 | 29 avril.—*Considération* du 5e rapport du comité collectif des impressions.—(Hon. M. *Simpson.*)

4 | 2 mai.—*Seconde lecture* (Bill O) pour empêcher la désertion des matelots.—(Hon. M. *Campbell.*)

5 | " " *Seconde lecture* (Bill P) amendement de la loi de milice.—(Hon. M. *Campbell.*)

6 | " " *Comité de toute la Chambre* (Bill de la Chambre des Communes) maintien de l'ordre à bord des bateaux à passagers.—(Hon. M. *Campbell.*)

7 | " " *Seconde lecture* (Bill N) pour faire disparaître un doute sur l'acte des terres de la Puissance.—(Hon. M. *Aikins.*

8 | " " *Comité de toute la Chambre* (Bill M) Extradition des criminels.—(Hon. M. *Campbell.*)

9 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie pour la fabrication de l'acier d'après le brevêt d'invention de *Dates.*—(Hon. M. *Dickson.*)

10 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Pont du chemin de fer et tunnel de la rivière *St. Clair.*—(Hon. M. *Dickson.*)

11 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Protection des rivières et cours d'eau navigables.—(Hon. M. *Flint.*)

12 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie d'équippement du chemin de fer de marine.—(Hon. M. *Botsford.*)

13 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Havre de *Pictou N. E.*—(Hon. M. *Campbell.*)

14 | " " *Seconde lecture* (Bil de la Chambre des Communes) Chambre de commerce du comté du *Roi.*—(Hon. M. *Botsford.*)

15 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Amendement de la loi relative à la construction du chemin de fér Intercolonial.—(Hon. M *Campbell*)

873.

16 | 2 mai.— *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Acte des pensions de retraite.—(Hon. M. *Aikins.*)

17 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Descente du bois dans les rivières.—(Hon M. *Caupbell.*)

18 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie de fabrication de faucheuses dites " Guerrières ".—(Hon. M. *Bureau.*)

340

No. 34.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Samedi 3 *Mai* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Sideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 5 Mai 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,
Archibald,
Armand,
Benson,
Blake,
Botsford,
Bourinot,
Campbell
Carrall,
Chaffers,
Chapais,
Christie,
Cormier,
Dickey,
Dickson,
Dumouchel,
Ferguson,
Ferrier,
Flint,
Girard,
Glasier,
Guévremont,
Hamilton, (*Kingston*)
Holmes,
Kaulback,
Lacoste,
Locke,
Macdonald, (*Victoria*)
Macfarlane,
Macpherson,
Malhiot,
McClelan,
McDonald,
McMaster,
Mills,
Odell,
Olivier,
Panet,
Perry,
Price,
Read,
Ryan,
Shaw,
Skead,
Smith,
Sutherland,
Vidal,
Wark,
Wilmot.

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table.

Par l'honorable M. *Ferrier ;* de *David Torrance* et autres, dans la Puissance du *Canada.*

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

Du conseil municipal du township de *Malden* et du village de *Mitchell* ; tous dans la province d'*Ontario* ; demandant séparément qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente de boissons enivrantes, comme breuvage dans la Puissance du *Canada.*

De *Robert Marshall* et autres, de la Puissance du *Canada,* demandant un acte d'incorporation sous le nom de Compagnie d'Assurance Maritime du *Canada.*

L'honorable M. *Hamilton (Kingston),* du comité des banques, du commerce et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte de la Compagnie de Chemin de Fer d'*Erié* et de *Niagara* de 1863, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson,* secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston),* il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston),* du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du pont du *Canada* et de la rivière *Détroit* " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster,* secondé par l'honorable M. *Chaffers,* il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston),* du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour incorporer la compagnie d'imprimerie et de publication du *Citizen* (responsabilité limitée)" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson,* secondé par l'honorable M. *Locke,* il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé ; "Acte pour amender l'acte pour faire de nouvelles provisions pour le gouvernement des Territoires du Nord. Ouest."

Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'honorable M. *Campbell*, a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau la loi concernant certaines matières de procédure dans les causes criminelles.
Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.
Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été
Ordonné, que la somme payé au greffier de cette Chambre pendant la dernière session lors de la présentation de la pétition de *John Robert Martin*, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec *Sophia Stinson* soit remise au Pétitionnaire, pourvu que toute les dépenses soient payés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des mines d'argent dite North Star, " a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : Acte pour amender l'acte des brevets d'invention de 1872 " a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, nommé pour surveiller les impressions du Parlement.
Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur," a été lu la seconde fois.
L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*,
Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.
La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et
La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill,
Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dumouchel* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender les actes pour empêcher plus effectivement la désertion des matelots et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.
L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*,
Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Benson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé ; " Acte pour amender l'acte concernant la Milice et la Défense de la Puissance du *Canada*," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Girard* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour pourvoir au maintien de l'ordre à bord des steamers à passagers.

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ferguson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : Acte pour resoudre un doute sur l'interprétation a donner à la trente-et-unième section de l'acte 33 *Vic.* ch. 3, et pour amender la section 108 de l'acte des terres de la Puissance " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé, "Acte pour faire de nouvelles provisions concernant l'extradition des criminels."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Carrall* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendements.

Conformément à l ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer la compagnie d'acier breveté de *Date* (responsabilité limitée "), a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière *Ste. Claire*, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte à l'effet de mieux protéger les cours d'eau et rivières navigables " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer la compagnie maritime d'équippement de chemin de fer " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le havre de *Pictou*, *Nouvelle-Ecosse* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Chambre de commerce du comté de *King* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la construction du chemin de fer Intercolonial " a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément, à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Odell* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du fonds de retraite au Service Civil " a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Olivier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les compagnies a fonds social pour construire des travaux pour faciliter la descente du bois dans les rivières et cours d'eau " a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill,

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McClelan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des moissonneuses *Warrior* du *Conada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Malhiot*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du pont suspendu de *Queenston*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer de St. François et Mégantic," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un messsage de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour changer le nom de la " *Free hold building society of Toronto* en celui de *Free hold loan and Savings Company*, (compagnie de crédit fonciers et d'épargnes) et pour d'autres fins " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Odell* il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer du Grand Occidental et de *Jonction* de la côte du lac *Ontario* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte relatif aux naufrages et aux sauvetages " auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance contre le feu et de la marine du *Canada* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du pont de chemin de fer de la rivière *Détroit* et pour changer son nom en celui de compagnie de pont du chemin de fer rt du tunnel de la rivière *Détroit* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé : " Acte pour amender les actes incorporant la compagnie de prêt et d'agence de *Londres* et du *Canada* (responsabilité limitée)" auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit Bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour faire de nouvelles provisions pour l'amélioration du fleuve *St. Laurent*, entre *Québec* et *Montréal* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit Bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque centrale du *Canada*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant le Canal *Desjardins*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mills*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour étendre le pouvoirs de la compagnie de télégraphe de *Montréal* et pour d'autres fins" auquelle elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour changer le nom de la Banque Supérieur du *Canada* en celui de "Banque Imperiale" auquel elle demande le concours de de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : Acte pour amender l'acte 34 *Vict.*, ch. 43., intitulé : " Acte pour permettre a certaines compagnie de chemins de fer de pourvoir à l'accommodation nécessaire pour l'augmentation du trafic sur leurs chemins et pour amender l'acte des chemins de fer de 1868 " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Malhiot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour permettre à la compagnie de chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron* de faires des arrangements concernant leurs dette en bons, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu première fois.

Sur motion de l honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois,mercredi prochain.

Un message de la Chambre de Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour faire droits a *John Robert Martin* et informer cette Chambre que la Chambre des Communes à passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : acte pour incorporer la Banque de *St. Hyacinthe.*

Aussi un bill intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce de la Puissance."

Aussi un bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de *Stadacona.*"

Aussi un bill intitulé : " Acte concernant la Maison de la Trinité et les Commissaires du havre de *Montréal.*"

Aussi le bill intitulé : " Acte pour incorporer le banque *Victoria.*"

Aussi le bill intitulé: " Acte concernant les banques et le commerce de banque," et informer cette Chambre, que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat à ces bills sans amendement.

L'honorable Maître-Général des Poste M. *Campbell*, a informé la Chambre qu'il avait reçu de Son Excellence le Gouverneur Général un message sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de délivrer à cette Chambre.

Le dit message a été lu comme suit:

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information du Sénat copie d'une dspêche datée le 10 Avril 1873, du Secrétaire d'Etat pour les Colonies de Sa Majesté, renfermnnt un Rappoat ultérieur des officiers en Loi de la Couronne relativement à l'Acte des Ecoles du *Nouveau-Brunswich*.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 5 Mai 1873.

LE SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES COLONIES AU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

(Canada No. 112.)

DOWNING STREET, 10 avril 1873.

MILORD,—Relativement à la dépêche de Votre Seigneurie No. 72, du 13 mars, et à la 7 avril 1873 correspondance antérieure, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie d'une opinion ultérieure des officiers légistes de la Couronne sur le sujet de l'acte relatif aux Ecoles Communes passé par la Législature du Nouveau-Brunswick en 1871.

J'ai l'honneur, etc.
(Signé.) KIMBERLEY.

Au Gouverneur-Général le très-honorable comte Dufferin.

LES OFFICIERS LÉGISTES A LORD KIMBERLEY.

TEMPLE, 7 avril 1873.

MILORD,—Nous avons eu l'honneur de recevoir les ordres de Votre Seigneurie, qui nous ont été signifiés dans la lettre de M. Herbert en date du 31 mars dernier, nous apprenant qu'il était chargé par Votre Seigneurie de nous transmettre copie de deux dépêches du gouverneur-général du Canada avec leurs incluses, ayant trait à l'acte relatif aux Ecoles Communes, passé par la législature provinciale du *Nouveau-Brunswick* en 1871, et qu'il avait reçu instruction de nous rappeler les opinions données par nous au sujet de cet acte le 29 novembre et le 12 février dernier.

M. *Herbert* a bien voulu ajouter qu'il devait nous prier d'examiner ces nouvelles pièces et de faire rapport à votre Seigneurie de l'opinion que nous nous formerions sur leur contenu, et qu'il nous transmettait en même temps que sa lettre copie des pièces sur lesquelles avaient été donné nos opinions précédentes.

Au Procureur-Général et au Solliciteur-Général 25 Nov, 1872
Au Procureur-Général et au Solliciteur-Général, 4 février 1873.

En obéissance aux ordres de Votre Seigneurie, Nous avons l'honneur de faire rapport :

Que nous avons ré-examiné la question après avoir pris spécialement connaissance des nouvelles pièces qui viennent de nous être communiquées, et que nous ne voyons aucune raison de changer ou modifier l'opinion que nous avons déjà soumise à Votre Seigneurie sur la matière,

Nous avons, etc.

(Signé) J. D. COLERIDGE,
" J. JESSEL.

Le très-honorable Comte de Kimberley, C. G.,
etc., etc., etc.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell* secondé par l'honorable M. *Aikins*
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 6 Mai 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Mardi, 6 Mai 1873.

Par l'Hon. M. *Reesor* :

1873

5 Mai.—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toutes communications écrites ou t élégraphiques, reçues par le gouvernement ou quelque membre du gouverneme nt, de Sir *Hugh Allan* ou de quelqu'un de ceux qui lui sont associés, au sujet du succès qu'il a rencontré en lançant sur le marché monétaire son projet de chemin de fer du *Pacifique*.

Interpellation par l'honorable M. *Wilmot :*

" " Le gouvernement a-t-il l'intention d'affecter une somme au creusement du chenal de la rivière *St. Jean* à la barre d'*Oromocto*, conformément à la recommendation de *Henry F. Perley* écuyer, ingénieur, contenue dans son rapport au département des Travaux Publics ?

ORDRES DU JOUR.

Mardi, 6 Mai 1873.

1873.

1 | 5 mai—*Troisième lecture* (Bill 2) Inspection des bateaux à vapeur.—(Hon. M. *Campbell.*

2 | 2 " *Troisième lecture* (Bill O) pour empêcher la désertion des matelots.—(Hon. M. *Campbell.*)

3 | " " *Troisième lecture* (Bill P) amendement de la loi de milice.—(Hon. M. *Campbell.*)

4 | " " *Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Amendement de la loi relative à la construction du chemin de fer Intercolonial.—(Hon. M. *Campbell*)

5 | " " *Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Acte des pensions de retraite.—(Hon. M. *Aikins.*)

6 | " " *Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Descente du bois dans les rivières.—(Hon M. *Campbell.*)

7 | " " *Seconde lecture* (Bill R) arpentage de l'île de la *Chaudière.*—(Hon. M. *Campbell.*)

8 | " " *Comité de toute la Chambre* (Bill N) pour faire disparaître un doute sur l'acte des terres de la Puissance.—(Hon. M. *Aikins.*)

9 | " " *Comité de toute la Chambre* (Bill de la Chambre des Communes) Protection des rivières et cours d'eau navigables.—(Hon. M. *Flint.*)

10 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie de fabrication de faucheuses dites " Guerrières ".—(Hon. M. *Bureau.*)

11 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie du Pont Suspendu de *Queenston.*—(Hon. M. *Dickson.*)

12 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Chemin de fer de *St. François* et *Mégantic.*—(Hon. M. *Macpherson.*)

13 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Société de construction permanente de *Toronto.*—(Hon. M. *McMaster.*)

14 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Chemin de fer de jonction du Grand Occidental et de la rive du lac *Ontario.*—(Hon. M. *McMaster.*)

15 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie d'assurance contre le feu et maritime de la Puissance.—(Hon. M. *McMaster.*)

1873.

16 | 5 mai.—*Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie du pont de chemin de fer de la rivière *Détroit*.—(Hon. M. *Dickson*.)

17 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie de prêt et d'agence de *Londres* et du *Canada*.—(Hon. M. *McMaster*.)

18 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Banque Centrale du *Canada*.—(Hon. M. *Ferrier*.)

19 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Canal *Desjardins*.—(Hon. M. *Mills*.)

20 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Banque Supérieure du *Canada* (Hon. M. *Macpherson*.)

21 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes (augmentation des moyens de transport des chemins de fer.—(Hon. M. *Olivier*.)

No. 35.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Lundi 5 *Mai* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Mi[illegible]

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 6 Mai 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Dumouchel,*	*Macdonald, (Victoria)*	*Price,*
Armand,	*Ferguson,*	*Macfarlane,*	*Read,*
Benson,	*Ferrier,*	*Macpherson,*	*Reesor,*
Botsford,	*Flint,*	*Malhiot,*	*Ryan,*
Bourinot,	*Girard,*	*McClelan,*	*Seymour,*
Campbell	*Glasier,*	*McDonald,*	*Shaw,*
Carrall,	*Guévremont,*	*McMaster,*	*Skead,*
Chaffers,	*Hamilton, (Kingston)*	*Mills,*	*Smith,*
Chapais,	*Holmes,*	*Odell,*	*Sutherland,*
Christie,	*Kaulback,*	*Olivier,*	*Vidal,*
Cormier,	*Lacoste,*	*Panet,*	*Wark,*
Dickey,	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*	*Wilmot.*
Dickson,	*Locke,*		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Campbeell :*—de *J. N. Ratté* et autres, pages du Sénat.

Par l'honorable M. *Taylor :*—de la cité d'*Ottawa.*

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière *Ste. Claire,*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickson*, de comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son dix-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
6 mai 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de *Robert Marshall* et autres, du *Canada*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Compagnie d'assurance maritime du *Canada*, et a constaté qu'il en a donné suffisant avis.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

WALTER H. DICKSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, que le quorum du comité des ordres permanents et des bills privés soit réduit à cinq membres.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'acier breveté de Date (responsabilité limitée) a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honoroble M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie maritime d'équipement de chemin de fer, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait, aussitôt que la Chambre voudrait les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu et les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

(*Voir Journal.*

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il.

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé :" Acte amendant les actes pour empêcher plus effectivement la désertion des matelots et pour d'autres fins," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour, étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la Milice et la Défense de la Puissance du *Canada* " a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorablo M. *Hamilton* (*Kingston*),

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wark* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait les recevoir.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements étants lus une seconde fois et la question de concours mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ornonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre de Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : Acte pour amender l'acte concernant le chemin de fer Intercolonial a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé ; "Acte pour amender l'acte du fonds de retraite du Service Civil," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément, a l'ordre du jour le bill intitulé acte amandant l'acte concernant les compagnies à fonds social pour construire des travaux pour faciliter la descente du bois dans les rivières et cours d'eau, a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernan t un exploration de l'ile de la *Chaudière, Ottawa,*"

Sur motion de l'hon. M. *Campbell,* secondé par l'honorable M. *Aikins,* il a été

Ordonné, qu'il soit remis à domain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour résoudre un doute sur l'interprétation à donner à la trente-et-unième section de l'acte 33 *Vict.,* chap. 3, et pour amender la section 108 de l'acte des terres de la Puissance.

Quelque te ps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Macfarlane* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

(*En comité voir journal*).

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus deux fois par le greffier et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de mieux protéger les rivières et cours d'eau.

(*En Comité Voir Journal.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Armand* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé soit lu présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des Moissonneuses *Warrior* du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du Pont suspendu de *Queenston*." a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer de *St. François* et *Mégantic*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour changer le nom de la ' *Freehold Building society of Toronto*," en celui de " *Freehold loan and Savings Company* " (compagnie de crédit foncier et d'épargnes, et pour en étendre les pouvoirs), a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de jonction du Grand Occidental à la rive du lac *Ontario* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie Assurance contre le feu et de la Marine du *Canada*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du pont de chemin de fer de la rivière *Détroit* et changer son nom en celui de " Compagnie du pont et tunnul de chemin de fer de la rivière *Détroit* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie de pret et d'agence de *Londres* et du *Canada* (responsabilité limitées ") a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque central du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le canal *Desjardins*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mills*, secondé par l'honorable M. *Carrall*, il a été

Ordoané, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour changer le nom de la Banque Supérieure du *Canada* en celui de " la Banque Impériale," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte 34, *Vict.*, ch. 43, intitulé : Acte pour permettre à certaines compagnies de chemin de fer de pourvoir à l'accomodation nécessaire pour le trafic croissant sur leurs chemins de fer et pour amender l'acte des chemins de fer," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 7 Mai 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour mercredi, 7 Mai 1873.

Interpellation par l'honorable M. *Wilmot :*

1873.

6 mai.—Le gouvernement a-t-il l'intention d'affecter une somme au creusement du chenal de la rivière *St. Jean* à la barre d'*Oromocto*, conformément à la recommendation de *Henry F. Perley* écuyer, ingénieur, contenue dans son rapport au département des Travaux Publics ?

Pour jeudi, 8 mai 1873.

Par l'honorable M. *Ryan :*

5 mai.—Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial ou avec quelque personne que ce soit, depuis le 31 mars 1872, au sujet du droit de propriété littéraire et artistique et des réimpressions d'ouvrages de propriété britannique en *Canada*.

Par l'Hon. M. *Reesor :*

6 Mai.—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toutes communications écrites ou télégraphiques, reçues par le gouvernement ou quelque membre du gouvernement, de Sir *Hugh Allan* ou de quelqu'un de ceux qui lui sont associés, au sujet du succès qu'il a rencontré en lançant sur le marché monétaire son projet de chemin de fer du *Pacifique*.

ORDRES DU JOUR.

Mercredi, 7 Mai, 1873.

1873.

1 | 6 mai.—*Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Fabrication de l'acier d'après la patente de *Date*.—(Hon. M. *Dickson*.)

2 | " " *Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Equipement du chemin de fer maritime.—(Hon. M. *Botsford*.)

3 | 5 " *Considération* du cinquième rapport du comité conjoint des imprsssions.—(Hon. M. *Simpson*.)

4 | " " *Comité de toute la Chambre* (Bill de la Chambre des Communes) Havre de *Pictou*.—(Hon. M. *Campbell*.)

5 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Naufrages et sauvetage.—(Hon. M. *Campbell*.)

6 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Amélioration de la navigation entre *Montréal* et *Québec*.—(Hon. M. *Campbell*.)

7 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie du télégraphe de *Montréal*.—(Hon. M. *Ferrier*.)

8 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*.—(Hon. M. *Ferrier*.)

No. 36.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Victoria, 1873.

Mardi 6 Mai 1873.

PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:
Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau
—
1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 7 Mai 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Dumouchel,*	*Locke,*	*Perry,*
Armand,	*Ferguson,*	*Macdonald, (Victoria)*	*Read,*
Benson,	*Ferrier,*	*Macfarlane,*	*Reesor,*
Botsford,	*Flint,*	*Macpherson,*	*Ryan,*
Bourinot,	*Girard,*	*Malhiot,*	*Seymour,*
Campbell	*Glasier,*	*McClelan,*	*Shaw,*
Carrall,	*Guévremont,*	*McDonald,*	*Skead,*
Chaffers,	*Hamilton, (Kingston)*	*McMaster,*	*Smith,*
Chapais,	*Holmes,*	*Mills,*	*Sutherland,*
Christie,	*Kaulback,*	*Odell,*	*Vidal,*
Cochrane,	*Lacoste,*	*Olivier,*	*Wark,*
Dickson	*Letellier de St. Just,*	*Panet,*	*Wilmot.*

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Benson ;* du conseil municipal du township de *Willoughby*, dans le comté de *Welland*, province d'*Ontario.*

Par l'honorable M. *Letellier* de *St. Just*, du révérend *H. Beaudry* et autres, de la paroisse *St. Rémi.*

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :

De *David Torrance* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation dans le but d'établir une ligne de vapeurs océaniques pour le commerce, le transport des malles entre le *Canada* et les *Indes Occidentales.*

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemin de fer, auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce du comté de *King*, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été *Ordonué*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comite des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Banque Centrale du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de jonction du Grand Occidental à la rive du lac *Ontario*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemin de fer auquel aété référé le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du pont de chemin de fer de la rivière *Détroit* et changer son nom en celui de " Compagnie du Pont et tunnel de la rivière *Détroit*" a fait rapport, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a alors été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour amender les actes incorporant la compagnie de prêt et d'agence de *Londres* et du *Canada*, (responsabilité limitée) " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé de l'honorable M. *Chaffers*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des Moissonneuses *Warrior* du *Canada*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit:

(*Voir Journal.*)

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour changer le nom de la " *Freehold Building Society of Toronto* en celui de *Freehold Loan and Savings Company*, (Compagnie de crédit foncier et d'épargnes) et pour en étendre les pouvoirs," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rrpport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

(*Voir Journal.*)

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-ill?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie maritime de Bassins et d'Emmagasinage," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt qu'la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit:

(*Voir Journal*).

Les dits amendements étant lus, et la question de concours mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rendre à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte concernant le canal *Desjardins*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'ait chargé d'en faire rapport à le Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McMaèter*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de la Puissance contre l'incendie et les dangers de la navigation," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Seymour*, du comité nommé pour surveiller les comptes contingents du Sénat et en faire rapport durant la présente session, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ,

7 mai 1873.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session, a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité a examiné les comptes du greffier avec le Sénat depuis le premier jour de janvier 1872 jusqu'au trente-et-unième jour de décembre 1872.

Le greffier avait entre les mains, à la première de ces deux dates, une balance de $2601.24; et il appert qu'il a reçu des diverses sources pour le compte du Sénat, dans le cours de l'année, une somme additionnelle de $97,778.32, soit en total $100,379.56, dont il avait à rendre compte.

Il a rendu compte à la satisfaction de votre comité, en produisant de suffisantes justifications, numérotées de 1 à 802 inclusivement, d'une dépense s'élevant à $89,439.02; il a aussi prouvé à la satisfaction de votre comité qu'il a versé une somme de $7,249.53 à la caisse du Receveur-Général le 28 juin 1872; de sorte qu'il avait entre les mains une balance de $3,691.01 le trente-et-unième jour de décembre 1872.

Le tout respectueusement soumis,

B. SEYMOUR,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dumouchel*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: " Acte pour incorporer la Compagnie d'acier breveté de *Date* " (responsabilité limitée.)

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie maritime d'Equipement de chemin de fer," a été tel qu'amendé, lu la trosième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité conjoint des impressions.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: " Acte concernant le havre de *Pictou*, dans la *Nouvelle-Ecosse*," quelque temps après après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Chaffers*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M, *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a eté mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes,et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte concernant les naufrages et le sauvetage " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour établir de nouvelles dispositions à l'égard de l'amélioration du fleuve *St. Laurent* entre *Montréal* et *Québec*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie de télégraphe de *Montréal* et pour d'autres fins, " a été lû la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour permettre à la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*, de faire des arrangements au sujet des bons qui représentent sa dette, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant le service postal Océanique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'Assurance Royale du *Canada*, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte à l'effet de mieux protéger les cours d'eau et rivières navigables. "

Aussi le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de l'Ouest du *Canada*, " et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 8 Mai 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour jeudi, 8 mai 1873.

Par l'honorable M. *Ryan* :

5 mai.—Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial ou avec quelque personne que ce soit, depuis le 31 mars 1872, au sujet du droit de propriété littéraire et artistique et des réimpressions d'ouvrages de propriété britannique en *Canada*.

Par l'Hon. M. *Reesor* :

6 Mai.—Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toutes communications écrites ou télégraphiques, reçues par le gouvernement ou quelque membre du gouvernement, de Sir *Hugh Allan* ou de quelqu'un de ceux qui lui sont associés, au sujet du succès qu'il a rencontré en lançant sur le marché monétaire son projet de chemin de fer du *Pacifique*.

Pour Vendredi, 9 Mai 1873.

Par l'honorable M. *Botsford* :

7 mai.—Qu'il proposera les résolutions suivantes :

Résolu, que la réponse à l'adresse du Sénat en date du 8 Mai 1872, au sujet du nombre de trains spéciaux qui ont circulé et de passages gratuits qui ont été accordés sur les chemins de fer Européen et Nord Américain et Intercolonial, fait voir la nécessité de donner des instructions précises sur ces points, aucunes instructions n'ayant été données depuis le transport de ces chemins au gouvernement.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire donner des instructions précises aux agents chargés du service de ces chemins de fer, par rapport à la circulation de trains spéciaux et la délivrance de passes gratuites (en nombre restreint) sur ces chemins de fer, à fin de mettre un terme à la pratique répréhensible suivie à présent, et de mieux servir l'intérêt public.

ORDRES DU JOUR.

Jeudi, 8 Mai 1873.

1873.

1 | 7 mai.—*Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Patente de *Date*, pour la fabrication de l'acier.—(Hon. M. *Dickson.*)

2 | 5 " *Seconde lecture* (Bill S) Gouvernement des Territoires du *Nord-Ouest.*—(Hon. M. *Campbell.*)

3 | " " *Seconde lecture* (Bill T) Procédure dans les causes criminelles.—(Hon. M. *Campbell.*

4 | 7 " *Considération* du cinquième rapport du comité conjoint des imprsssions.—(Hon. M. *Simpson.*)

5 | " " *Comité général* (Bill de la Chambre des Communes) Naufrages et sauvetage.—(Hon. M. *Campbell.*)

6 | " " *Comité général* (Bill de la Chambre des Communes) Amélioration de la navigation entre *Montréal* et *Québec.*—(Hon. M. *Campbell.*)

7 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Service postal Océanique.—(Hon. M. *Campbell.*)

8 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie d'Assurance Royale Canadienne.—(Hon. M. *Ferrier.*)

No. 37.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Mercredi 7 *Mai* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SÉNAT

DU CANADA,

Jeudi, 8 Mai 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Dumouchel,*	*Locke,*	*Perry,*
Armand,	*Ferguson,*	*Macdonald, (Victoria)*	*Read,*
Benson,	*Ferrier,*	*Macfarlane,*	*Reesor,*
Botsford,	*Flint,*	*Macpherson,*	*Ryan,*
Bourinot,	*Foster,*	*Malhiot,*	*Seymour,*
Campbell,	*Girard,*	*McClelan,*	*Shaw,*
Carrall,	*Glasier,*	*McDonald,*	*Simpson,*
Chaffers,	*Guévremont,*	*McMaster,*	*Skead,*
Chapais,	*Hamilton, (Kingston)*	*Mills,*	*Sutherland,*
Christie,	*Holmes,*	*Odell,*	*Vidal,*
Cochrane,	*Kaulback,*	*Olivier,*	*Wark,*
Cormier,	*Lacoste,*	*Panet,*	*Wilmot.*
Dickson,	*Letellier de St. Just,*		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dumouchel*, de *J. A. Duchesneau*, maire et autres, de *Terrebonne*, dans le comté de *Terrebonne*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Simpson*, de *Fred. C. Capreol*, de a cité de *Toronto*.

L'honorable président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque d'*Acadie, Liverpool, Nouvelle-Ecosse*.

Ordonné, que la dite liste soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir documents de la Session*).

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le cill intitulé : " Acte pour incorperer la compagnie des orfèvres du *Canada* " (responsabilité limitée) a fait rapport de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier, et que le préambule n'était pes prouvé à la satisfaction du comité, et recommandait que la Chambre ne procède pas relativement au dit bill.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie de télégraphe de *Montréal* et pour d'autres fins " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Rgan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue danz l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes avec le dit bill et informe cette Chambre que le Sénat a passé le dit bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été referé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du Pont suspendu de *Queenston*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*,) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour changer le nom de la Banque Supérieure en celui de La Banque Impérial" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lu par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal*).

Les dits amendements étant lus, et la question de concours mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston,*) secondé par l'honorable M. *Campbell,* il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'Acier breveté de Date, (responsabilité limitée,) " a été lu une troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé ; " Acte pour amender de nouveau l'acte concernant le gouvernement des territoires du *Nord-Ouest,*" il a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell,* secondé par l'honorable M. *Aikins,* il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau la loi concernant certaines questions de procédure dans les causes criminelles. "

Sur motion de l'honorable M. *Campbell,* secondé par l'honorable M. *Aikins,* il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité conjoint des impressions.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson,* secondé par l'honorable M. *Reesor,* il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les naufrages et le sauvetage."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) de la part du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et demandait la permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell,* secondé par l'honorable M. *Aikins,* il a été

Ordonné, que le dit comité s'assemble de nouveau, demain.

Conformément à l'ordre du jour,la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à l'amélioration du fleuve *St. Laurent* entre *Montréal* et *Québec.*

(*En comité voir Journal.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance et l'honorable M. *Seymour,* de la part du dit comité. a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit amendement soit maintenant reçu, et le dit amendement étant lu la seconde fois, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell,* secondé par l'honorable M. *Aikins,* il a été

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant le service postal océanique," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*,
Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.
La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et
La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.
Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Shaw* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable *Ferguson*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Royale Canadienne" a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour permettre à la compagnie du chemin de fer Grand Occidental d'étendre de nouveau et d'améliorer ses connections," auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour autoriser *James K. Ward* et autres, à placer des estacades sur le chenal entre l'île *St. Ignace* et l'île du *Pads*, dans le district de *Richelieu*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain,

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant certaines banques d'Epargnes dans les province d'*Ontario*, et de *Québec*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé per l'honorable M. *Aikins*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de chars et manufacturière du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte concernant les charges sur les ponts des navires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des marbres marezzo du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Kaulback*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'Assurance du *Canada* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie Canadienne des terres et de Crédit de *Glasgow* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie Royale des vapeurs de la malle du *Canada* et des *Indes Occidentales* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte concernant les poids et mesures " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 9 Mai 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Vendredi, 9 Mai 1873.

Par l'honorable M. *Botsford* :

7 mai.—Qu'il proposera les résolutions suivantes :

Résolu, que la réponse à l'adresse du Sénat en date du 8 Mai 1872, au sujet du nombr de trains spéciaux qui ont circulé et de passages gratuits qui ont été accordés sur les chemins de fer Européen et Nord Américain et Intercolonial, fait voir la nécessité de donner des instructions précises sur ces points, aucunes instruc ions n'ayant été données depuis le transport de ces chemins au gouvernement.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire donner des instructions précises aux agents chargés du service de ces chemins de fer, par rapport à la circulation de trains spéciaux et la délivrance de passes gratuites (en nombre restreint) sur ces chemins de fer, à fin de mettre un terme à la pratique répréhensible suivie à présent, et de mieux servir l'intérêt public.

Par l'honorable M. *Campbell* :

" " Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée à lundi, le douze du courant, à huit heures du soir.

ORDRES DU JOUR.

Vendredi, 9 Mai 1873.

1873.

1 | 8 mai.—*Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Service postal Océanique.—(Hon. M. *Campbell.*)

2 | " " *Comité de toute la Chambre* sur le (Bill S) Gouvernement des Territoires du *Nord-Ouest.*—(Hon. M. *Campbell.*)

3 | " " *Seconde lecture* (Bill T) Procédure en matières criminelles.—(Hon. M. *Campbell.*

4 | " " *La Chambre de nouveau en comité* sur le (Bill de la Chambre des Communes) Naufrages et sauvetage.—(Hon. M. *Campbell.*)

5 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Chemin de fer Grand Occidental.—(Hon. M. *McMaster.*)

6 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Banques d'Epargnes en *Ontario* et *Québec.*—(Hon. M. *Campbell.*)

7 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie de chars du *Canada.*—(Hon. M. *Macpherson.*)

8 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie de marbre de *Marezzo.*—(Hon. M. *Kaulback.*)

9 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie d'Assurance du *Canada.*—(Hon M. *Ferrier.*)

No. 38.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Jeudi 8 *Mai* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 9 Mai 1873.

Les membres présents étaient:

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*Macdonald, (Victoria)*	*Read,*
Armand,	*Dickson,*	*Macfarlane,*	*Reesor,*
Benson,	*Dumouchel,*	*Macpherson,*	*Ryan,*
Botsford,	*Ferguson,*	*Malhiot,*	*Seymour,*
Bourinot,	*Flint,*	*McClelan,*	*Shaw,*
Campbell,	*Girard,*	*McDonald,*	*Simpson,*
Carrall,	*Guévremont,*	*McMaster,*	*Skead,*
Chaffers,	*Holmes,*	*Mills,*	*Sutherland,*
Chapais,	*Kaulback,*	*Odell,*	*Vidal,*
Chinic,	*Lacoste,*	*Olivier,*	*Wark,*
Christie,	*Letellier de St. Just,*	*Panet,*	*Wilmot.*
Cochrane,	*Locke,*	*Perry,*	

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *C. W. Taylor*, de la cité d'*Ottawa*, commis pendant quinze ans dans l'ancien conseil législatif et qui a été renvoyé lors de la Confédération des Provinces ; demandant que, vu l'état précaire de sa santé et pour d'autres raisons, recommande qu'il soit mis sur la liste des officiers et serviteurs pensionnés du *Canada*.

De *J. N. Rattey* et autres, pages du Sénat ; demandant que, dans le cas d'un allocation de certaines sommes d'argent aux serviteurs et aux employés publics du Sénat et de la Chambre des Communes, que leurs intérêts ne soient pas négligés, mais qu'il leur soit accordé telle augmentation qui les placera sur le même pied, que les autres serviteurs publics.

D'*Isaac H. Hallan* et autres, du township de *Willoughby*, dans le comté de *Welland*, province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvages dans la Puissance du *Canada*.

Du révérend *H. Beaudry* et autres, de la paroisse de *St. Rémi*, demandant que la compagnie de télégraphe de *Montréal* soit obligé à accomplir ses obligations et qu'un taux pour les messages soit fixé par un ordre en conseil.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

9 mai 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport.

Votre comité a examiné le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de fabrication de marbre de *Marezzo*," et a constaté qu'il en a été donné suffisant avis.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *David Torrance* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation afin d'établir une ligne de steamers océaniques pour la commodité du commerce et le transport des malles entre le *Canada* et les *Indes Occidentales*, et a constaté qu'il n'a pas été donné d'avis de cette pétition. Votre comité toutefois recommande de suspendre la 51e règle dans ce cas, vu que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

WALTER H. DICKSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Carrall*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de *David Torrance* et autres, de Montréal, tel que recommandé par le comité des ordres permanents et des bills privés dans son quinzième rapport.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance royale du *Canada*," a fait rapport, de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

(*Voir Journal*).

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Odell* du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes sur la bibliothèque du Parlement a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:

Les membres représentant le Sénat dans le comité collectif de la bibliothèque du Parlement ont l'honneur de faire rapport.

Le comité s'est livré à un examen attentif de la nécessité d'augmenter la collection actuelle de manuscrits qui éclaircissent l'histoire des premiers temps du *Canada*, et de mettre ces matériaux à la portée de ceux qui se livrent aux recherches historiques.

Il a appris avec beaucoup de satisfaction que le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, s est occupé activement, dans le cours de l'année dernière, d'atteindre cet objet désirable et que ce fonctionnaire est à la veille de prendre de nouvelles mesure dans ce même but louable.

Bien qu'il ne désire point s'immiscer ici dans ce qui est laissé à la discrétion et à la responsabilité du gouvernement exécutif, le comité croit cependant devoir recommander à l'attention favorable du Ministre des Statistiques les suggestions que renferme le rapport ci-annexé d'un sous comité chargé d'examiner cette importante question.

La Chambre des Communes ayant exprimé l'intention d'améliorer la condition du service civil, et en rajustant les salaires par voie de compensation, vu la dépréciation actuelle de la valeur de l'argent et l'augmentation qui s'en est suivie dans les prix, le comité a porté son attention sur la position particulière et isolée des officiers et serviteurs attachés à la bibliothèque du parlement, par suite de l'organisation établie par le Statut de 1871. Cet acte exige que les changements dans le nombre ou les salaires du personnel de la bibliothèque, soient spécialement approuvés par les deux Chambres.

Le comité a donc résolu de recommander qu'une somme de $1,250 soit distribuée par les deux orateurs entre les officiers et serviteurs de la bibliothèque, comme addition à leurs salaires actuels, fixés par l'acte susdit, et qu'il soit accordé une somme supplémentaire de $250 à M. *Augustin Laperrière*, premier commis de la bibliothèque, pour le dédommager de n'avoir pas eu part à l'augmentation donnée à d'autres officiers du département en 1870, alors que le personnel de la bibliothèque a été attaché au service des deux Chambres, et en outre de n'avoir pas participé à la remise partielle des déductions faites sur les salaires en 1867, avantage dont ont profité les employés des deux Chambres à la session dernière, et qui n'a été accordé à aucun de ceux qui font partie du service de la bibliothèque.

Les augmentations de salaires proposées ci-dessus commenceront à courir, à partir de l'époque qui sera déterminée ci-après pour les autres officiers des Chambres.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,

8 [illegible].

Le Sous comité nommé par un comité collectif de la bibliothèque, pour s'occuper de la question des documents historiques, fait rapport comme suit :—

Que votre comité a reçu instruction de considérer la question de savoir s'il serait à propos de prendre des mesures pour obtenir, des archives de l'*Europe* et d'ailleurs, copie de documents historiques et papiers d'état relatifs à l'histoire des premiers temps du *Canada*, et aussi pour la conservation, le soin et la mise à la disposition du public des manuscrits concernant le *Canada* qui se trouvent déjà dans la bibliothèque du Parlement.

L'Honorable M. *Pope*, Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, qui a le contrôle des matières relatives aux archives du *Canada*, était présent aux séances du comité, sur invitation spéciale et nous a donné des renseignements sur les mesures déjà prises par le gouvernement exécutif, conformément à une recommandation contenue dans le second rapport du comité collectif de la bibliothèque en 1871. Il a lu au comité un rapport qu'il a fait au conseil privé le 28 février dernier, sur ce qu'il a fait relativement aux archives publiques, conformément au désir du Parlement, exprimé dans un vote accordant la somme de $4.000, "pour faire face aux dépenses relatives aux archives." Aussi un rapport de M. *Douglass Brymner*, qui a été envoyé par son département en juin dernier, pour faire des recherches afin de découvrir l'existence de documents publics, et l'endroit, et l'état dans lesquels ils se trouvaient dans les différentes provinces d'*Ontario*, de *Québec*, la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.

Le comité a reçu ces informations avec plaisir et appris avec satisfaction que M. *Brymner* avait fait preuve du zèle et d'intelligence dans l'accomplissement de la mission qu'il lui avait été confiée. Il a appris avec satisfaction que le gouvernement s'est décidé à recommander au Parlement, qu'une somme égale à celle votée l'an dernier, soit accordée pour les mêmes fins durant la prochaine année fiscale. Et que pendant la considération de la question de savoir s'il est apropos d'ériger un édifice convenable pour le dépôt et la garde de toutes les archives du *Canada*, ou se proposait de placer ces collections de documents dans des voutes à l'épreuve du feu, que seront préparées à cette fin dans le bloc de l'ouest, des édifices des départements, ou l'on prendra des mesures nécessaires pour la garde, la classification et la conservation des documents qui pourront être recueillis de temps à autre.

Le comité est d'avis que M. *Brymner* doit continuer son service qu'il approuve ainsi que les mesures que l'on se propose de prendre en général pour poursuivre les recherches commencées avec tant de discernement. Il est d'avis cependant qu'une personne compétente, connaissant bien l'histoire du *Canada*, et la nature et le nombre des collections de manuscrits qui existent dans la bibliothèque du Parlement, et dans d'autres institutions publiques ou particulières soit autorisée à faire un voyage à *Londres* et à *Paris* le plus tôt possible dans le but d'obtenir copies de document historiques rares et précieux et que l'on ne peut trouver dans les bibliothèques du *Canada*. Le nom de M. l'abbé *Verreau*, président de la Société historique de *Montréal* et principal de l'Ecole Normale *Jacques-Cartier* a été suggéré, attendu que sa science, son expérience et ses talents le rendent propre à remplir une telle mission. Le comité a décidé de recommender au gouvernement de s'assueer de ses services pour cette fin. On a aussi mentionné le nom de M. *I. B. Aikins*, commissaire des Archives publiques de la *Nouvelle-Ecosse*, comme ayant rendu de grands services en recueillant et en publiant des documents historiques sur cette province et comme étant propre à donner d'excellents conseils et à rendre service relativement aux Archives des Provinces Maritimes.

En faisant ces importantes recherches, le comité attire de plus l'attention du gouvernement sur l'importance qu'il y a de comprendre les nouvelles Provinces de *Manitoba* et de la *Colombie* dans le champ de ses investigations, afin que l'on puisse s'assurer s'il existe des matériaux d'une valeur historique dans ces parties éloignées du *Canada* et de conserver pour l'usage futur, tous les papiers et documents que l'on pourrait trouver touchant l'histoire des premiers temps, les progrès de la colonisation et les découvertes faites dans le nord et l'ouest de l'*Amérique Britannique du Nord*. Afin de faciliter les recherches l'honorable, M. *Girard*, Sénateur de *Manitoba* a exprimé son désir de faire tout en son pouvoir pour rendre

service a l'histoire du pays, et il est convaincu que l'on peut, au moyen de dépenses minimes, obtenir facilement des documents importants et intéressants sur les anciens territoires de la Baie d'*Hudson*.

Après avoir délibéré sur l'opportunité de réunir toutes les archives publiques, que l'on pourrait trouver dans les Provinces du *Canada* pour les déposer dans un bureau central des archives, qui serait établi à *Ottawa*, le comité a exprimé l'opinion que, vu que la propriété et les droits civils ont été laissés l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord* au contrôle spécial des gouvernements provinciaux, il y aurait une objection insurmontable à leur enlever la garde des archives qui pourraient leur être nécessaires pour la preuve et le maintien des droits privés. Mais tous les documents dont les autorités locales n'auraient aucun besoin, et qu'elles voudraient céder au gouvernement du *Canada*, devraient être envoyés à *Ottawa*, dès que l'on aura pris des mesures pour en assurer la conservation. Et les documents gardés par les gouvernements locaux qui auraient une valeur historique quelconque, devraient suivant l'opinion du comité être copiés et les copies conservées dans le bureau des archives du *Canada*.

Croyant qu'il serait prématuré de discuter à présent s'il convient d'imprimer une collection de documents historiques, le comité cependant désire exprimer son espoir sincère, que le plustôt possible une liste ou catologue raisonné, de tous les manuscrits historiques importants, maintenant en la possession des gouvernements du *Canada* ou des provinces, ou dont on connaît l'existence dans quelque endroit ouvert au public, soit fait et imprimé et distribué aux bibliothèques publiques et aux personnes qui se livrent à des recherches littéraires. Par ce moyen le public pourrait de suite profiter, dans une large mesure des trésors déjà amassés en *Canada*, et l'on saurait ou trouver les matériaux relatifs à l'histoire du pays, si on ne les plaçait pas à la portée de tous.

Ces recommandations et ces conclusions sont respectueusement soumises à l'approbation du comité collectif de la bibliothèque.

Chambre de l'Orateur, 30 avril 1873.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Odell*, secondé par l'honorable M. *Carrall*, il a été *Ordonné*, qu'il soit pris en considération lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Christie*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que la pétition de *Fred. C. Capreol*, de la cité de *Toronto*, présentée à la Chambre hier, soit référé au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, a proposé

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajourné, a lundi à 8 heures du soir.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le service posta océanique " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte faisant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du Nord-Ouest."

(*En Comité, Voir Journal.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Chinic*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la chambre avec divers amendements qu'il soummettrait aussitôt que la Chambre voudrait les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lu

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passe a-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour, étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau la loi concernant certaines questions de procédure dans les causes criminelles."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'elle soit remise à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé ; " Acte concernant les naufrages et le sauvetage.

(*En comité, voir journal.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Carrall* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour permettre au chemin de fer du Grand Occidental d'étendre de nouveau et d'améliorer ses connections," a été lu la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les banques d'épargnes dans la province d'*Ontario* et de *Québec*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit référé a un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(*En comité, voir journal.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McClelan* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des chars et manufacturière du *Canada*. "

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des marbres *Marezzo* du *Canada* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Kaulback*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'Assurance du *Canada*, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour changer le nom de la banque Supérieure du *Canada*, " en celui de " Banque Impériale. "

Aussi, le bill intitulé : " Acte pour changer le nom de la *Freehold Building Society of Toronto*, en celui de *Loan and Savings Company* (Compagnie de crédit foncier et d'épargnes) et pour en étendre les pouvoirs, " et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements fait par le Sénat, aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de papier du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte

pour conférer certains pouvoirs au chemin de fer de *Montréal, Chambly* et *Sorel*" auque elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Armand,* secondé par l'honorable M. *Chinic,* il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Compagnie Canadienne d'importation de métaux," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier* de *St. Just,* secondé par l'honorable M. *Macpherson,* il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : Acte pour incorporer la compagnie de bassins et d'emmagasinage de la Puissance," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead,* secondé par l'honorable M. *Sutherland,* il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de *Montréal* à prolonger sa ligne depuis la rivière *Creuse* jusqu'à un point d'intersection avec le chemin de fer canadien du Pacifique projeté, et à prolonger aussi sa ligne jusqu'au *Sault Ste. Marie,* la baie *Georgienne* et le lac *Supérieur,* ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer aboutissant aux points ci-dessus mentionnés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan,* secondé par l'honorable M. *Olivier,* il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'Express de la Puissance " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson,* secondé par l'honorable M. *Kaulback,* il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Mutuelle du *Canada*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan,* secondé par l'honorable M. *Campbell,* il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du câble *Atlantique* du *Canada* auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, le douze courant, à huit heures du soir.

Lundi, 12 Mai 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

ORDRES DU JOUR.

Lundi, 12 Mai 1873.

1873.

1 9 mai.—*Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Naufrages et sauvetage. Tel qu'amendé.—(Hon. M. *Campbell.*)

2 " " *Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Amendement de l'acte sur les banques d'Epargnes en *Ontario* et *Québec.* Tel qu'amendé.—(Hon. M. *Campbell.*)

3 6 " *Seconde lecture* (Bill R) Arpentage de l'île des *Chaudières.*—(Hon. M. *Campbell.*)

4 8 " *Prise en considération* du 5e rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. *Simpson.*)

5 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Privilége à *Ward* pour la construction d'estacades.—(Hon. M. *Guévremont.*)

6 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Charges de ponts sur les navires.—(Hon. M. *Campbell.*)

7 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie canadienne de terre et de prêt, de *Glasgow.*—(Hon. M. *Ferrier.*)

8 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie de paquebots-postes entre le *Canada* et les *Indes Occidentales.*—(Hon. M. *Ferrier.*)

1873.

9 8 mai. — *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Poids et mesures.—(Hon. M. *Aikins.*)

10 " " *Seconde lecture* (Bill T) Certaines procédure en matières criminelles.—(Hon. M. *Campbell.*)

11 " " *Prise en considération* du rapport du comité conjoint de la bibliothèque.—(Hon. M. *Odell.*)

12 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Compagnie canadienne pour la confection des chars.—(Hon. M. *Macpherson.*)

13 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Compagnie canadienne de fabrication de papier.—(Hon. M. *Ryan.*)

14 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Chemin de fer de *Montréal, Chambly* et *Sorel.*—(Hon. M. *Armand.*)

15 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Compagnie Canadienne pour l'importation des métaux.—(Hon. M. *Letellier* de *St. Just.*)

16 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Compagnie de bassins et magasins de la Puissance.—(Hon. M. *Skead.*)

17 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Prolongement du chemin fer de colonisation du nord.—(Hon. M. *Ryan.*)

18 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Compagnie d'express de la Puissance.—(Hon. M. *Macpherson.*)

19 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Compagnie canadienne d'assurance maritime mutuelle.—(Hon. M. *Ryan.*)

20 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Câble Atlantique du *Canada.*—(Hon. M. *Macpherson.*)

No. 39.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Vendredi, 9 *Mai* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 12 Mai 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*Lacoste,*	*Perry,*
Armand,	*Dickson,*	*Letellier de St. Just,*	*Read,*
Benson,	*Dumouchel*	*Macdonald, (Victoria)*	*Reesor,*
Botsford,	*Ferrier,*	*Macpherson,*	*Ryan,*
Bureau,	*Flint,*	*Malhiot,*	*Seymour,*
Campbell,	*Foster,*	*McClelan,*	*Shaw,*
Carrall,	*Girard,*	*McDonald,*	*Simpson,*
Chaffers,	*Guévremont,*	*McMaster,*	*Skead,*
Chapais,	*Hamilton (Inkerman)*	*Mills,*	*Sutherland,*
Chinic,	*Hamilton, (Kingston)*	*Odell,*	*Vidal,*
Christie,	*Holmes,*	*Olivier,*	*Wark,*
Cochrane,	*Kaulback,*	*Panet,*	*Wilmot.*

PRIÈRES :

L'honorable président a informé la Chambre, que l'honorable *Asa Allworth Burnham* l'un de ses membres était décédé.

Alors l'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Christie,*

Que, comme marque de respect pour la mémoire de feu l'honorable M. *Asa Allworth Burnham,* la Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours, étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et

L'honorable président a alors déclaré cette Chambre ajournée à demain, à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 13 Mai 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mardi, 13 Mai 1873.

Par l'honorable M. *Ryan :*

1873.

22 mars.—Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial ou avec quelque personne que ce soit, depuis le 31 mars 1872, au sujet du droit de propriété littéraire et artistique et des réimpressions d'ouvrages de propriété britannique en *Canada.*

ORDRES DU JOUR.

Mardi, 13 Mai 1873.

1873.

1 9 mai.—*Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Naufrages et sauvetage Tel qu'amendé.—(Hon. M. *Campbell.*)

2 " " *Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Amendement de l'acte sur les banques d'Epargnes en *Ontario* et *Québec.* Tel qu'amendé.—(Hon. M. *Campbell.*)

3 6 " *Seconde lecture* (Bill R) Arpentage de l'île des *Chaudières.*—(Hon. M. *Campbell.*)

8 " *Prise en considération* du 5e rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. *Simpson.*)

1873.

5 8 mai. —*Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Privilége à *Ward* pour la construction d'estacades.—(Hon. M. *Guévremont.*)

6 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Charges de ponts sur les navires.—(Hon. M. *Campbell.*)

7 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie canadienne de terre et de prêt, de *Glasgow.*—(Hon. M. *Ferrier.*)

8 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie de paquebots-postes entre le *Canada* et les *Indes Occidentales.*—(Hon. M. *Ferrier.*)

9 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Poids et mesures.—(Hon. M. *Aikins.*)

10 " " *Seconde lecture* (Bill T) Certaines procédure en matières criminelles.—(Hon. M. *Campbell.*)

11 " " *Prise en considération* du rapport du comité conjoint de la bibliothèque.—(Hon M. *Odell.*)

12 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Compagnie canadienne pour la confection des chars.—(Hon. M. *Macpherson.*)

13 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Compagnie canadienne de fabrication de papier.—(Hon. M. *Ryan.*)

14 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Chemin de fer de *Montréal, Chambly* et *Sorel.*—(Hon. M. *Armand.*)

15 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Compagnie Canadienne pour l'importation des métaux.—(Hon. M. *Letellier* de *St. Just.*)

16 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Compagnie de bassins et magasins de la Puissance.—(Hon. M. *Skead.*)

17 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Prolongement du chemin fer de colonisation du nord. (Hon. M. *Ryan.*)

18 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Compagnie d'express de la Puissance.—(Hon. M. *Macpherson.*)

19 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes.) Compagnie canadienne d'assurance maritime mutuelle.—(Hon. M. *Ryan.*)

20 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Câble Atlantique du *Canada.*—(Hon. M. *Macpherson.*)

No. 40.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Lundi, 12 *Mai* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 13 Mai 1873.

Les membres présents étaient:

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Dickson,*	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*
Armand,	*Dumouchel.*	*Locke,*	*Read,*
Benson,	*Ferrier,*	*Macdonald, (Victoria)*	*Reesor,*
Bourinot,	*Flint,*	*Macpherson,*	*Ryan,*
Bureau,	*Foster,*	*Malhiot,*	*Seymour,*
Campbell,	*Girard,*	*McClelan,*	*Shaw,*
Carrall,	*Guévremont,*	*McDonald,*	*Simpson,*
Chaffers,	*Hamilton (Inkerman)*	*McMaster,*	*Skead,*
Chapais,	*Hamilton, (Kingston)*	*Mills,*	*Sutherland,*
Chinic,	*Holmes,*	*Odell,*	*Vidal,*
Christie,	*Kaulback,*	*Olivier,*	*Wark,*
Cormier,	*Lacoste,*	*Panet,*	*Wilmot.*

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ferrier*, de *John Fenning's Taylor*, sr., ancien greffier du Sénat.

Par l'honorable M. *Skead* ; de *T. McKay* et autres, de la cité d'*Ottawa*, propriétaires de travaux hydroliques et de lots de construction sur l'*Ile Chaudière*.

Par l'honorable M. *Chinic* ; du conseil de la chambre de commerce de *Québec* et de MM. *Ross* et Cie., et autres, marchands, armateurs, commerçants et autres, de la cité de *Québec*.

L'honorable M. *Ferrier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

Que la pétition de *John Fennings Taylor*, senior, ci-devant greffier du Sénat, présentée ce jour, demandant à la Chambre de recommander au gouvernement exécutif de proportionner sa pension au salaire qu'il recevait avant la confédération, soit maintenant lue et reçue.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La dite pétition a été alors lue par le greffier.

Ordonné, que la pétition soit renvoyée au comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport, pour la présente session.

Conformément à l'ordre du jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

De *J. A. Duchesneau*, maire, et autres, de *Terrebonne*, dans le comté de *Terrebonne*, Province de *Québec* ; demandant qu'il soit imposé des droits protecteurs sur les produits agricoles et les objets manufacturés, importés de l'étranger.

De *Fred. C. Capreal*, de la cité de *Toronto* ; demandant que la mesure présentée pour donner effet aux propositions de la compagnie du chemin de fer du *Nord* au sujet de la composition de sa dette envers le gouvernement, ne soit pas adoptée sans qu'il y soit inséré une disposition qui protége amplement ses justes droits.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé ; Acte pour incorporer la compagnie des marbres *Marezzo* du *Canada* " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir,

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Le dit amendement étant lu la seconde fois par le greffier, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Kaulback*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit référé de nouveau au dit comité pour être reconsidéré.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été référé le bill intitulé: " Acte concernant le chemin de fer de *St. François* et *Mégantic*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St Just*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour permettre à la compagnie du chemin de fer, du Grand Occidental d'étendre et améliorer ses connections, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le quorum du comité des banques, du commerce et des chemins de fer soit réduit à sept membres.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte trente-quatre *Victoria*, chap. quarante-trois, intitulé : "*Acte pour permettre à certaines compagnies de chemin de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leur chemin de fer, et pour amender l'Acte des chemins de fer* 1868." a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte concernant les naufrages et le sauvetage,"

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(*En comité.—Voir journal.*

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ferrier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec de nouveaux amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait les recevoir.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements étant lus une seconde fois et la question de concours mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les banques d'épargnes dans la province d'*Ontario* et de *Québec*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rendre à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant l'exploration de l'île de la Chaudière *Ottawa*."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins* il a été *Ordonné*, que le dit bill soit déchargé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité conjoint des impressions.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé; " Acte pour autoriser *J. K. Ward* et autres, à placer des estacades sur le chenal entre l'île *St. Ignace* et l'île du *Pads*, dans le district de *Richelieu*," a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte concernant le chargement surponts des navires," a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour conférer à la *Compagnie Canadienne des terres et de prêt de Glasgow* (responsabilité limitée) tous les pouvoirs énumérés dans le mémoire et les statuts de cette compagnie pour toute la Puissance du *Canada* et pour incorporer à cette fin la dite compagnie," a été lu la seconde fois.
Sur-motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des vapeurs des malles royales du *Canada* et des *Indes Occidentales* " a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les poids et mesures," a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'Acte concernant certaines matières de procédures dans les causes criminelles," a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé a un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité conjoint de la bibliothèque.
Sur motion de l'honorable M. *Odell*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de chars et manufacturière du *Canada* " a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de Papier du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie de chemin de fer de *Montréal, Chambly* et *Sorel*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour încorporer la compagnie canadienne d'importation de métaux," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des bassins et d'emmagasinage du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de *Montréal* à prolonger sa ligne depuis la rivière *Creuse* jusqu'à un point d'intersection avec le chemin de fer canadien du *Pacifique* projeté, et à prolonger aussi sa ligne jusqu'au *Sault Ste. Marie*, la baie *Georgiene* et le lac *Supérieur*, ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer aboutissant aux points ci-dessus mentionnés," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honprable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'Express de la Puissance," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie maritime d'assurance mutuelle du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill : " Acte pour incorporer la compagnie du cable atlentique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé: " Acte pour établir de nouvelles dispositions à l'égard de l'amélioration de fleuve *St. Laurent* entre *Montréal* et *Québec.*"

Aussi le bill intitulé: " Acte pour incorporer la compagnie maritime de bassins et d'emmagasinage."

Aussi le bill intitulé: " Acte pour incorporer la compagnie des Moissonneuses, *Warrior* du *Canada.*"

Aussi le bill intttulé; " Acte pour incorporer la compagnie maritime d'équipement de chemin de fer."

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé: " Acte pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux-à-vapeur;"

Aussi le bill intitulé: " Acte peur abroger la loi passée en la 33me. année du règne de Sa Majesté, intitulé: " Acte pour amander l'acte des Pénitenciers de 1868," et informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Aussi le bill intitulé: " Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet des droits de douane dans *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest.*"

Aussi le bill intitulé: " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance royale du *Canada,*" et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: " Acte pour incorporer l'association de placement de *Montréal*" et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:

(*Voir Journal*).

Et les dits amendements étant lus une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréées,

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des Travaux hydroliques de *Lachine* et pour lui conferer certains pouvoirs," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte accordant des pouvoirs additionnels à la compagnie des vapeurs de *Québec* et des ports du golfe," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chinic*, secondé par l'honorrble M *Panet*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte pour incorporer la compagnie d'emmagasinage des marchands " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte amendant l'acte général des chemins de fer," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Parlement a presenté son sixième rapport.

Ordinné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

10 mai 1873.

Le comité collectif des deux Chambres sur les impressions du Parlement a l'honneur de soumettre son sixième rapport.

Votre comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :—

Etats transmis par les Banques incorporées de la Puissance du *Canada*, indiquant le nom et la résidence de chaque actionnaire, ainsi que le nombre et la valeur nominale des actions que possède chaque tel actionnaire.

Rapport des ci-devant commissaires nommés pour examiner les différentes routes pour l'agrandissement du Canal *Welland*, et rapport de l'ingénieur en chef à cet égard ;

Correspondance entre le gouvernement du *Canada* et les gouvernements des provinces au sujet de la nomination des conseils de la Reine, etc ;

Rapport et délibérations d'une cour d'enquête, tenue à *Lévis* durant le campement des volontaires en juin et juillet 1872 ;

Etat du nombre de votes enregistrés pour chaque candidat dans les différents districts électoraux durant la dernière élection générale ;

Etat de la quantité et de la situation de toutes les terres réservées pour les marins dans la province d'*Ontario* ;

Communications touchant une amnistie, etc., en faveur des meurtriers de *Thomas Scott*, ou de toute personne concernée dans les troubles de la *Rivière-Rouge* ;

Réponse (en partie) à une adresse du Sénat, demandant copie de toutes les procurations relatives au chemin de fer canadien du *Pacifique* ;

Dépêche contenant un autre rapport des officiers en loi de la couronne au sujet de la loi des écoles du *Nouveau-Brunswick* ;

Rapport du comité auquel ont été renvoyées les pétitions présentées en faveur d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes (4000 exemplaires en anglais, et 1000 en français) ;

Pétition de F. C. Capreol, demandant que le bill relatif au chemin de fer du Nord du *Canada* ne devienne pas loi (500 exemplaires.)

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Etat des Baptêmes, mariages et sépultures dans certains districts (incomplet) ;

Correspondance au sujet du plan de M. *William Kersman* pour la construction du chemin de fer du *Pacifique* ;

Correspondance entre le département du Secrétaire d'Etat (branche des affaires des Sauvages) et le département des terres de la couronne du *Nouveau-Brunswick* au sujet de la réserve des Sauvages *Tobiques*, dans *Victoria*, *N.-B.*

Correspondance avec les ingénieurs locaux relative à l'agrandissement du canal *St. Pierre* ;

Ordres en conseil relatifs au prélèvement de péages sur les navires passant par le canal *St. Pierre* ;

Correspondance relative aux réclamations de M. *G. H. Ryland* depuis 1er septembre 1868, etc ;

Rapports d'ingénieurs du gouvernement sur les travaux qui devaient être entrepris par la compagnie Hydraulique de *St. Louis* entre l'*Isle aux Hérons* et la rive nord du *St. Laurent* ;

Etat du nombre de demandes pour des terres dans le Territoire réclamé par le gouvernement d'*Ontario*, situé a l'ouest et au nord du Lac *Supérieur*;

Copie des explorations, plans et devis du canal projeté aux *Rapides de la Culbute* sur la rivière des *Outaouais*;

Instructions données au collecteur du Port de *St. Jean, N. B.*, émises par le ministre des Douanes, ou par ordre du Gouverneur-Général en conseil, depuis le 1er juillet 1867, etc.;

Commission nommant l'hon. *F. G. Johnson*, comme l'un des Juges de la Cour Supérieure de la Province de *Québec*, etc.;

Etats des recettes et dépenses de l'..ssociation d'assurances mutuelles sur la vie du *Canada*, jusqu'au 31 déc. 1872;

Correspondance, etc., relative à l'obstruction de la navigation de la Rivière *Niagara* par la construction d'un *crib* au milieu du chenal pour l'aqueduc de la cité de *Buffalo*,

Réponse (en partie) à une adresse demandant un état des sommes fournies à l'officier-rapporteur pour la division nord du comté de *Simcoe* durant les dernières élections, etc.;

Etat indiquant les quais, brise-lames, débarcadères et jetées appartenant au gouvernement de la Puissance, avec leur situation, etc.;

Correspondance relative à la constitution du Port *Stanley* en un havre de refuge;

Etat de toutes les recettes provenant du havre de Port *Stanley* et des dépenses s'y rattachant depuis la date de son transfert, etc.;

Etat de tout l'ouvrage fait durant l'annee 1872 par le dragueur à vapeur de la Puissance, le "*Canada*," etc.;

Correspondance entre *Lévi Larue*, surintendant de l'écluse à *St. Ours*, et le gouvernement, au sujet de la rémunération des personnes employées à la dite écluse:

Copie de tous comptes et recettes pour deniers payés à *C. A. Boivin* et *Aimé Roy*, écrs., percepteurs du revenu de l'intérieur pour les districts de *St. Hyacinthe* et *Richelieu*, etc;

Rapport de l'agent spécial du revenu de l'intérieur relatif à la *Colombie Anglaise*;

Reponse à une adresse relative à la pétition de *D. Ford Jones* et autres, concernant le pouvoir d'eau à *Gananoque*, tel qu'affecté par le canal *Rideau*, etc.;

Etat des recettes et des pièces justificatives des sommes payées par le gouvernement à *James Oliva*, Ecr., du village de *Montmagny*, pour ses services et ses dépenses comme commissaire du recensement, etc.;

Reponse à une adresse relative au naufrage du steamer "*Atlantic*" sur la côte de la *Nouvelle-Ecosse*;

Etat des sommes d'argent payées par le gouvernement de la Puissance à *J. Adolphe Chicoine*, Ecr., avocat, de la ville de *St. Hyacinthe*;

Réponse (en partie) à une adresse relative au transfert du havre de Port *Stanley* à un bureau de syndics pour la compagnie du chemin de fer de *London* et Port *Stanley*;

Copie de tous actes passés par la législature locale du *Nouveau-Brunswick*, durant la présente session, et sanctionnés par le Lieut.-Gouverneur le 25 ultimo;

Copie de toutes les réclamations faites pour pertes subies par la destruction des estacades à l'embouchure de la Rivière *Madawaska*, dans le printemps de 1871;

Instructions données à la commission chargée de s'enquérir des réclamations au sujet du privilége du foin à *Manitoba*;

Requête de la ville de *Collingwood* demandant que ce port soit constitué en un port d'entrée.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Currall*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre vendredi prochain

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 14 Mai 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mercredi, 14 Mai 1873.

Par l'honorable M. *Ryan* :

1873.

13 mai.—Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial ou avec quelque personne que ce soit, depuis le 31 mars 1872, au sujet du droit de propriété littéraire et artistique et des réimpressions d'ouvrages de propriété britannique en *Canada*.

Pour jeudi, 15 mai 1873

Par l'honorable M. *Christie* :

" " Qu'il proposera la résolution suivante :

Qu'il est expédient que le Parlement se convoque pour l'expédition des affaires un jour qui ne soit pas postérieur au 1er février, chaque année ; etc.

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour communiquer la résolution ci-dessus.

ORDRES DU JOUR.

Mercredi, 14 Mai 1873.

1873.

13 mai.—*Prise en considération* des amendements au bill pour faciliter le trafic par chemins de fer.—(Hon. M. *Olivier.*)

" " *Comité de toute la Chambre* (Bill de la Chambre des Communes) Charges de pont sur navires.—(Hon. M. *Campbell.*)

" " *Comité de toute la Chambre* (Bill de la Chambre des Communes) Poids et mesures.—(Hon. M. *Aikins.*)

" " *Comité de toute la Chambre* (Bill T) Procédures en matière criminelle.—(Hon. M. *Campbell.*)

" " *Prise en considération* du rapport du comité conjoint de la bibliothèque.—(Hon. M. *Odell.*)

" " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie des travaux hydrauliques de *Lachine.*— (Hon. M. *Ferrier.*)

" " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie d'emmagasinage des marchands.—(Hon. M. *Hamilton, Kingston.*)

" " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Amendement des actes sur les chemins de fer.—(Hon. M. *Campbell.*)

No. 41.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Mardi, 13 *Mai* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimé par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 14 Mai 1873.

Les membres présents étaient:

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Dickson,*	*Letellier de St. Just,*	*Read,*
Armand,	*Dumouchel.*	*Macdonald, (Victoria)*	*Reesor,*
Benson,	*Ferrier,*	*Macpherson,*	*Ryan,*
Bourinot,	*Flint,*	*Malhiot,*	*Seymour,*
Bureau,	*Foster,*	*McClelan,*	*Shaw,*
Campbell,	*Girard,*	*McDonald,*	*Simpson,*
Carrall,	*Guévremont,*	*McMaster,*	*Skead,*
Chaffers,	*Hamilton (Inkerman)*	*Mills,*	*Sutherland,*
Chapais,	*Hamilton, (Kingston)*	*Odell,*	*Vidal,*
Chinic,	*Holmes,*	*Olivier,*	*Wark,*
Christie,	*Kaulback,*	*Panet,*	*Wilmot.*
Cormier,	*Lacoste,*	*Perry,*	

PRIÈRES:

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Christie,* de *N. Langlois* et autres, du comté d'*Essex*, province d'*Ontario.*

L'honorable M. *Seymour,* du comité des contingents a présenté son troisième rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit.

CHAMBRE DE COMITÉ,
13 mai 1873.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport, pour la présente session, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité, voulant soumettre à un examen très-attentif la feuille de salaires et les pièces jointes à cette feuille, qui lui avaient été renvoyées par votre honorable Chambre le 1er du courant, a renvoyé le tout à un sous-comité, qui lui a fait rapport. Votre comité, après avoir examiné avec le plus grand soin ce rapport avec ses annexes, qu'il met ici devant la Chambre, l'a adopté et en recommande l'adoption à votre honorable Chambre.

Votre comité, voyant que M. *Jean-Baptiste Myrand* a rempli depuis la Confédération les fonctions de maître de poste du Sénat, recommande que le greffier reçoive ordre d'inscrire son nom sous ce titre dans la liste des officiers de votre honorable Chambre.

Le tout respectueusement soumis,

B. SEYMOUR,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ, No. 3.
12 mai, 1873.

Au président du comité des comptes contingents du Sénat.

Le 7 du courant, le comité des comptes contingents a adopté la résolution suivante :

" Que les honorables MM. *Campbell*, *Seymour*, *Botsford*, *Letellier de St. Just*, *Dickson*, *Macpherson* et *Macfarlane* constituent un sous-comité, auquel sera renvoyée la feuille de salaires qui fut arrêtée par le comité nommé par le Sénat le 12 juin dernier, et déposée sur la table du Sénat le 7 mars dernier ; et que le dit sous comité soit chargé d'examiner cette liste, de s'enquérir des salaires payés aux officiers et serviteurs du Sénat, et de faire un rapport général sur la question des dits salaires.

Conformément à la résolution ci-dessus, votre sous-comité s'est enquis des salaires payés aux officiers et serviteurs du Sénat, et à l'honneur de faire rapport.

Prenant en considérations la responsabilité fonctionnelle, la capacité, l'expérience et le caractère digne des sous-chefs, votre sous-comité est d'opinion que ces officiers sont très-insuffisemment payés.

On peut dire jusqu'à un certain point, la même choses de tous les commis du Sénat.

Ne perdant pas de vue l'importance de l'économie dans la dépense publique, mais tenant compte en même temps du prix de la vie qui a si notablement augmenté depuis la Confédération, votre comité recommande que les officiers et les serviteurs du Sénat soient payés conformément à la liste ci-jointe, à commencer du 1er janvier dernier, excepté dans les cas où une autre date est indiquée sur cette liste et qu'il soit entendu que les dits salaires soient considérés comme permanents, ne devant pas être augmentés, si ce n'est ceux des commis qui peuvent raisonnablement s'attendre à voir élever leur rétribution, à mesure que s'accroîtra, avec la somme de leurs connaissances, l'utilité de leurs services.

Votre sous-comité peut faire remarquer ici que le total des salaires payés par le conseil législatif de la ci-devant province du *Canada*, excédait de plus de 50 0/0 le total des salaires recommandés dans la liste ci-annexée pour le service du Sénat de la Puissance.

Votre sous-comité est d'opinion que le greffier du Sénat devrait être, en ce qui regarde le salaire, sur le même pied qu'un sous-chef d'un des départements du gouvernement exécutif, dans les circonstances normales.

I' recommande que cette règle soit appliquée relativement au greffier actuel, pourvu que son salaire ne soit en aucun cas inférieur à celui dont il jouit à présent.

Votre sous-comité recommande que, dans tout département du service du Sénat, où il y a un chef et un assistant, lorsque l'emploi du chef deviendra vacant par quelque cause que ce soit, pendant les vacances du Parlement, l'assistant entre immédiatement dans l'exercice des fonctions de chef, et reçoive le salaire attaché à cet emploi, jusqu'à ce que le Sénat en ait ordonné autrement.

Le tout respectueusement soumis,

D. C. MACPHERSON,
Président, sous-comité.

Nom	Titre	Salaire proposé	Remarques.
Robert Lemoine	Greffier, maître en chancellerie, caissier et comptable	3,000.00	
Fennings Taylor	Député Greffier, greffier assistant et maître en chancellerie	2,600.00	
E. L. Nontizambert	Greffier en loi, greffier des comités et traducteur anglais	2,600.00	
Rev. John Johnston	Chapelain	400.00	
James Adamson	Premier commis anglais	1,400.00	
Peter Miller	Second commis anglais	1,200.00	
Neil W. McLean	Commis anglais et greffier des bills privés	1,000.00	
A. A. Boucher	Traducteur français en chef et commis	1,550.00	
Alfred Garneau	Premier traducteur français et commis	1,400.00	
V. E. Tessier	Greffier du journal français	900.00	
J. de St. D. Lemoine	Second traducteur français, assistant greffier du journal français et sergent d'armes	800.00	
E. J. Duchesnay	Commis français, junior	600.00	A compter du premier jour de la présente session.
Réné Kimber	Gentilhomme huissier de la Verge Noire	1,350.00	
J. B. Myrand	Maître de poste	850.00	
S. Skinner	Concierge	1,000.00	
E. Botterel	Portier	500.00	
Peter Rattey	Messager du président	750.00	
Peter Dunne	Assistant concierge, cabinet de lecture, etc	800.00	
J. Wingfield	Assistant portier, garde-robe, etc	550.00	
F. Gilbert	Messager de banque	600.00	
James Doherty	Messager permanent	500.00	
Charles Young	do do	500.00	
Augustin Douaire	Messager sessionnel	250.00	
John Dunne	do do	250.00	
Louis Robitaille	do do	250.00	
Thomas Wheeler	Messager sessionnel	250.00	
John Wingfield	do do	250.00	
Odillon Archambault	do do	250.00	
Eustace Burke	Page à 1.50 par jour	100.00	
Thomas Davis	do do	100.00	
J. N. Rattey	do do	100.00	
		$26,650.00	

Note. Les retenues payables au fonds de retraite sur les salaires ci-dessus seront prise par le greffier sur le fonds des dépenses casuelles du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé pour permettre à *James K. Ward* et autres, de placer des estacades entre l'*Ile St. Ignace* et l'*Ile du Pads*, dans la paroisse de l'*Ile du Pads* dans le district de *Richelieu*, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit référé de nouveau au comité des ordres permanents et des bills privés pour reconsidération.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)* du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour permettre à la compagnie du chemin de *Buffalo* et du lac *Huron* et pour faire des arrangements au sujet des bons qui seprésentent la dette," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Le dit amendement étant lu la second fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rendre à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Vidal*, du comité spécial auquel ont été référées les pétitions présentées au Sénat, demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu,

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 14 mai 1873.

Le comité spécial auquel ont été renvoyées les pétitions présentées au Sénat pour la passation d'une loi prohibitive de la fabrication et de la vente des boissons enivrantes en *Canada*, a l'honneur de soumettre le rapport suivant :

Le nombre de pétitions renvoyées à Votre comité jusqu'à ce jour est de 447, dont une de l'Assemblée Législative de la province d'*Ontario*, 68 de conseils municipaux, 3 d'assemblées d'églises, et 375 d'individus au nombre total de 36,224. Sur ce chiffre 25,945 sont de la province d'*Ontario*, et 10,279 de la province de *Québec*.

Les pétitionnaires appartiennent à tous les rangs et à toutes les classes de la société, à toutes les professions et à tous les métiers, à toutes les nuances d'opinions en religion et en politique. Plusieurs occupent des situations élevées dans les églises et les corporations municipales, dans les carrières médicales et légales et siégent dans les Législatures provinciales et au Parlement fédéral. L'intelligence du pays et le sentiment public sont donc largement et puissamment représentés par ces pétitionnaires dont le témoignage et la demande ont droit à toute faveur et à toute considération de la part du Sénat.

Le fait que tant de municipalités de concert avec la Législature d'Ontario, ont adressé cette même demande, indique clairement la nécessité urgente et bien sentie d'une loi sur la matière.

Votre comité ne regarde point l'absence de pétitions des autres Provinces comme un signe d'indifférence, encore moins comme une marque d'opposion, à l'endroit des pétitions venant d'*Ontario* et de *Québec*. Il sait par des moyens non-officiels, mais parfaitement surs qu'une loi prohobitive des boissons enivrantes est désirée par un grand nombre dans ces provinces, d'û nous viendront sans doute des pétitions à la prochaine session.

Le témoignage invariable de tous les pétitionnaires, est que le vice de l'intempérance se répand surtout par suite des facilités offertes pour la vente des boissons enivrantes ; que le commerce de ces boissons est la cause féconde des trois quarts des crimes qui se commettent et de la misère qu'on rencontre en ce pays ; que tant que la loi permettra et protégera ce commerce, les maux de l'intempérance ne pourront pas être réprimés, car toutes les tentatives qu'on a faites pour rendre sévères les lois sur les licences, ont notoirement échoué ; c'est pourquoi les pétitionnaires demandent la prohibition absolue de la fabrication et de la vente des boissons enivrantes comme breuvage.

Ce témoignoge est fortement appuyé par les preuves déjà recueillies et présentées à la Chambre des Communes pendant cette session par un comité de cette honorable Chambre, qui a constaté dans son second rapport que les quatre-cinquièmes des crimes commis en *Ontario* et la même proportion des emprisonnements en *Ontario* et en *Québec* peuvent être attribués directement ou indirectement au commerce et à l'usage de ces boissons.

Votre comité est pleinement convaincu que le commerce des boissons fortes, outre les maux dont on vient de parler, est funeste à tous les vrais intérêts du pays dont il tue sans pitié tous les ans des centaines de citoyens pleins d'avenir, en même temps qu'il en plonge des milliers d'autres dans la misère et le dénûment. La patrie le voit transformer ses fils intelligents et industrieux, qui devraient être sa gloire et sa force, en ivrognes débiles qui sont pour elle un fardeau et une honte, gaspillant des millions pour consommer un breuvage dont l'usage loin de fortifier amène au contraire la maladie et la folie, le suicide et le meurtre. C'est ainsi que va se perdant dans un abus nuisible des capitaux qui devraient servir à développer les resfources nationales, à établir des manufactures et à étendre le champ de notre commerce. En un mot, ce mal est un chancre dans notre corps politique, et s'il n'est pas promptement extirpé, il finira par flétrir et rendre vaines les brillantes espérances d'avenir de ce noble pays.

Votre comité ne met pas en oubli la grande diminution *apparente* de revenu qui résulterait temporairement de la suppression de la fabrication et de la vente de ces boissons destructives. Que cette diminution dût être beaucoup moindre en réalité qu'en apparence, cela est manifeste, car une portion considérable de la dépense du service de la justice criminelle, de l'entretien des prisons, pénitenciers et asiles serait épargnée sur le champ et devrait être déduite de la perte apparente ; mais en fût-il autrement, votre comité regarderait comme directement contraire à l'esprit et aux principes fondamentaux de notre code véritablement britannique de permettre que des considérations de revenu fussent un empêchement à la suppression de ce grand mal national ou d'accepter une recette fiscale, quelle qu'elle fût comme équivalent de la sanction accordée à un commerce si pernicieux dans ses effets inévitables sur la population.

En outre, il est fermement d'opinion que, loin d'appauvrir le revenu, une loi prohitive de la vente de boissons enivrantes, strictement exécutée, aurait pour effet de l'augmenter considérablement et d'une manière durable, en sauvant les cinquante millions de piastres qui se dépensent maintenant chaque année en *Canada* pour ces boissons, et en convertissant cette somme énorme, qui se perd de la sorte, en capital fructueux, profitant à la fois au commerce et aux industries manufacturières.

Votre comité regarde comme le premier et le plus élevé des devoirs du Parlement, de faire des lois pour la paix, le bonheur et la prospérité matérielle des populations, et conséquemment pour la répression et la prévention des abus tels que ceux dont souffrent déjà ou dont ess menacé le pays par suite de l'usage répandu des boissons alcooliques. Aussi, partage-t-il l'opinion exprimée par l'Assemblée Législative d'*Ontario* dans sa pétition, à savoir " qu'une loi prohibitive comme celle que sollicite les pétitionnaires serait un vétitable bienfait " pour le Canada. C'est pourquoi il recommande respectueusement d'accueillir avec faveur la supplique des pétitionnaires, et comme à cette époque avancée de la session, il serait impossible de faire passer par toutes ses phases une loi prohibitive bien élaborée et mûrie, il recommande que le Sénat, au commencement de la session prochaine du Parlement, nomme, de concert avec la Chambre des Communes un comité conjoint des deux Chambres, chargé d'étudier les mesures qu'il conviendrait de recommander au Parlement.

Le tout respectueusement soumis,

ALEXANDER VIDAL, Président.
D. CHRISTIE,
BILLA FLINT,
J. O. BUREAU,
T. FERRIER,
L. LACOSTE,
M. A. GIRARD,
JAMES R. BENSON,
A. R. MCCLELAN.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit référé au comité conjoint des impressions du Parlement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé, "Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie de chemin de fer de *Montréal, Chambly* et *Sorel*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal*).

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en canséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : Acte pour incorporer la compagnie canadienne des terres et de crédit de *Glasgow* (responsabilité limitée,) a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, de commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie de Chars et de Manufacture du *Canada*," a fait rapport qu'il a examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Homiltom* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de papier du *Canada*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement

Sur motion de l'honorable *Ryan* secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

Ordonné, que le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie des orfèvres du *Canada* (responsabilité limitée,) soit référé de nouveau au comité des banques du commerce et des chemins de fer pour être reconsidéré.

La question de concours étant mise sur la dite question elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération de l'amendement proposé par le comité des banques, du commerce et des chemins à l'Acte pour amender l'Acte trente-quatre *Victoria*, chap. quarante-trois, intitulé : "Acte pour permettre à certaines compagnies de chemin de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur le chemin de fer, et pour amender l'Acte des chemins de fer 1868."

L'honorable M. *Olivier* a fait motion secondé par l'honorable M. *Chaffers*

Que le bil et ses amendements soit référé de nouveau au même comité pour nouvelle considérations.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer l'agence de placement et de garantie du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message a été apporté de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant les naufrages et le sauvetage"

Aussi le bill intitulé : Acte pour permettre au grand chemin de fer Occidental d'étendre et perfectionner d'avantage ces moyens de correspondance," et pour informer cette Chambre qu'elle a acquièscé aux amendements faits au dit bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé: "Acte concernant les étrangers et la naturalisation dans les provinces de la *Colombie* Anglaise et le *Manitoba*."

Aussi le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendements.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant la prison centrale d'*Ontario*" et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec amendements auxquels elle demande son concours divers.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

(*Voir Journal.*)

Et les dits amendements étant lus la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient agrées.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour résoudre un doute sur l'interprétation à donner à la trente-et-unième section de l'acte 33 *Vict.*, ch. 3 et pour amender la section 108 de l'acte des terres de la Puissance," et informer cette Chambre qu'ils ont passé le dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 15 Mai 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. — Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter. — Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour jeudi, 15 mai 1873

1873.

Par l'honorable M. *Christie :*

13 mai.—Qu'il proposera la résolution suivante :

Qu'il est expédient que le Parlement se convoque pour l'expédition des affaires un jour qui ne soit pas postérieur au 1er février, chaque année ; etc.

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour communiquer la résolution ci-dessus.

Par l'honorable M. *Ryan :*

" " Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial ou avec quelque personne que ce soit, depuis le 31 mars 1872, au sujet du droit de propriété littéraire et artistique et des réimpressions d'ouvrages de propriété britannique en *Canada*.

ORDRE DU JOUR.

Jeudi, 15 Mai 1873.

1873.

1 14 mai.—*Troisième lecture* (Bill des Communes). Cie. du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*, bill tel qu'amendé—(Hon. M. *Ferrier.*)

2 " " *Comité de toute la Chambre* (Bill de la Chambre des Communes) Charges de pont sur navires.—(Hon. M. *Campbell.*)

3 " " *Comité de toute la Chambre* (Bill de la Chambre des Communes) Poids et mesures.—(Hon. M. *Aikins.*)

4 " " *Comité de toute la Chambre* (Bill T) Procédures en matière criminelle.—(Hon. M. *Campbell.*)

5 " " *Prise en considération* du rapport du comité conjoint de la bibliothèque.—(Hon. M. *Odell.*)

6 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie des travaux hydrauliques de *Lachine.*— (Hon. M. *Ferrier.*)

7 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie d'emmagasinage des marchands.—(Hon. M. *Hamilton, Kingston.*)

8 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Amendement des actes sur les chemins de fer.—(Hon. M. *Campbell.*)

9 " " *Prise en considération* du 3e rapport du comité spécial des comptes contingents. (Hon. M. *Seymour.*)

10 " " *Seconde lecture* (Bill des Communes). Agence canadienne de placement et de garantie.—(Hon. M. *Ryan.*)

No. 42.

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Mercredi, 14 *Mai* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

420

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 15 Mai 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Dickson,*	*Letellier de St. Just,*	*Read,*
Armand,	*Dumouchel.*	*Macdonald, (Victoria)*	*Reesor,*
Benson,	*Ferrier,*	*Macpherson,*	*Ryan,*
Bourinot,	*Flint,*	*Malhiot,*	*Seymour,*
Bureau,	*Foster,*	*McClelan,*	*Shaw,*
Campbell,	*Girard,*	*McDonald,*	*Simpson,*
Carrall,	*Guévremont,*	*McMaster,*	*Skead,*
Chaffers,	*Hamilton (Inkerman)*	*Mills,*	*Sutherland,*
Chapais,	*Hamilton, (Kingston)*	*Odell,*	*Vidal,*
Christie,	*Holmes,*	*Olivier,*	*Wark,*
Cochrane,	*Kaulback,*	*Panet,*	*Wilmot.*
Cormier,	*Lacoste,*	*Perry,*	

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De *J. McKay* et autres, de la cité d'*Ottawa*, propriétaires de lots de constructions et de travaux hydrauliques sur l'*Ile Chaudière*, damandant que le bill pour faire un arpentage sur l'*Ile Chaudière* ne soit pas passé.

Du conseil de la chambre de commerce de la ville de *Québec* ; demandant que le bill intitulé : " Acte concernant le pilotage" ne soit pas passé.

De MM. *Ross* et autres, marchands armateurs, commerçants, et autres, de la cité de *Québec ;* demandant que " l'acte concernant le pilotage" ne soit pas passé :

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du Cable Atlantique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé de l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des orfèvres du *Canada*," (responsabilité limitée) a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain, et que le dit bill, tel qu'amendé soit imprimé pour l'usage des membres.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, de commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'Express de la Puissance," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Kaulback* il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 34 *Vict.*, chap. 43, intitulé : " Acte pour permettre à certaines compagnies de chemin de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leur chemin de fer et pour amender l'acte des chemins de fer de 1868," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu per le greffier comme suit :

SÉNAT
CHAMBRE DE COMITÉ.
15 mai 1873.

Le comité spécial sur les banques, le commerce et les chemins de fer auquel a été renvoyé de nouveau le bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte trente-quatre *Victoria*, chquarante-trois, intitulé : " Acte pour permettre à certaines compagnies de chemin de fer de

pourvoirs aux besoins du trafic croissant sur leur chemin de fer, et pour amender l'Acte des chemins de fer, 1868." a, en conformité de l'ordre de renvoi du quatorze mai courant, examiné le dit bill et a maintenant l'honneur d'en faire rapport avec l'amendement suivant :

Page 1 ligne 8, retranchez depuis "opération" jusqu'à la fin du bill et insérez : "de faire poser un tableau noirci à l'extérieur de la station en face de la plateforme dans un lieu apparent, à toutes les stations de la compagnie où il y aura un bureau de télégraphe ; et lorsqu'un train de voyageurs sera en retard d'une demi-heure à une station, d'après le tableau des heures de la compagnie, le chef de gare ou la personne ayant charge de telle station devra écrire ou faire écrire à la craie sur le tableau noirci un avis en anglais et en français dans la province de *Québec* et en anglais dans les autres provinces, indiquant, au mieux de sa connaissance et croyance, le temps auquel on peut attendre l'arrivée à la station du train en retard ; et si à l'expiration du temps indiqué, le train n'est pas arrivé, le chef de gare ou la personne ayant charge de la station, devra écrire ou faire écrire sur le tableau noirci de la même manière un nouvel avis indiquant, au mieux de sa connaissance et croyance, le temps auquel on peut alors attendre l'arrivée à la station du train en retard ; et toute telle compagnie de chemin de fer, chef de gare, ou personne ayant charge de la station, sera passible d'une amende n'excédant pas *cinq piastres* pour toute négligence volontaire omission ou refus de se conformer aux dispositions ci-dessus ; et toute poursuite pour le recouvrement de telle amende pourra être intentée, dans la province de *Québec*, devant la cour de circuit du district ou du comté, ou la station sera située, et dans les autres provinces, devant deux juges de paix ou le magistrat salarié ou magistrat de police pour la cité, la ville, le district ou le comté où la station sera située.

L'amende recouvrable en vertu des dispositions de la présente section appartiendra à la Couronne et toute procédure prise sous l'empire de cette section devra l'être dans le délai d'un mois après l'infraction et non après ; mais rien dans la présente section ne portera préjudice au droit de qui que ce soit de recouvrer des dommages d'une compagnie de chemin de fer à raison du retard des trains comme susdit ; et toute compagnie de chemin de fer est par le présent requise de faire placer une copie imprimée de la présente section dans un endroit apparent à chacune de ses stations où il y aura un bureau de télégraphe.

JNO. HAMILTON (*Kingston*),
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération dans un comité général demain.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie des métaux du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements aussitôt que la Chambre voudrait les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été lus la seconde fois par le greffier comme suit :

(*Voir Journal.*)

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill et ses amendements soient pris en considération, demain.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie des vapeurs de la malle royale du *Canada* et des *Indes Occidentales*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. *Christie*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Résolu, qu'il est expédient que le Parlement se convoque pour l'expédition des affaires un jour qui ne soit pas postérieur au 1er février, chaque année ; etc.

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour communiquer la résolution ci-dessus.

Ordonné, que ceux des membres du conseil privés qui sont membres de cette Chambre se rende auprès de Son Excellence avec la dite adresse.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour permettre à la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du *Lac Huron* de faire des arrangements pour payer les bons qui représentent sa dette, " a été tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le chargement sur le pont des navires."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Olivier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en partie et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intituté : " Acte concernant les poids et mesures."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McClelan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendements.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender la législation relativement à certaines matières de procédure dans les causes criminelles."

(*En comité, Voir Journal.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Kaulback* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre procède a la considération du rapport du comité conjoint de la bibliothèque du Parlement, a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Odell*, secondé par l'honorable M. *Ryan* il a été

Ordonné, que le dit bill soit remis à demain,

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compaguie des travaux hydrauliques de *Lachine* et lui conférer certains pouvoirs " a été lu là seconde fois.

Sur motion de l'honerable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comite des banques, du commerce et des chemins de fer et que toutes les pétitions ayant rapport à ce bill soient référées au dit comité.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'Emmagasinage des Marchands," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Hamilton*, (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte général des chemins de fer, a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

L'ordre du jour, étant lu pour que la Chambre proède à la prise en considération du troisième rapport du comité des comptes contingents du Sénat.

Et le rapport étant lu la seconde fois par le greffier.

L'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, a proposé que le dit rapport soit adopté.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolu dans l'affirmative; et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour, étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer l'agence canadienne de placement et de garantie " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, qu'il soit rémis demain.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerces et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de bassins et d'emmagasinage de la Puissance " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Skead* secondé par l'honorable M. *Benson* il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : " Acte concernant les navires leur enregistrement, inspection et classification " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du *Labrador*, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes, pour rapporter le bill intitulé " Acte pour amender l'acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 70, pour unir les compagnies d'assurances mutuelle du *Castor* et de *Toronto* " et informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours de cette Chambre.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

(*Voir Journal.*)

Et les dits amendements étant lus une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréées,

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de " Le crédit foncier du *Canada*" et informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

(*Voir Journal.*)

Et les dits amendements étant lus la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient agrées.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des marbres Marezzo du *Canada*" et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée,

Vendredi, 16 Mai 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Rapports de comités à présenter.

Pétitions à lire.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour vendredi, 16 mai 1873.

1873.

Par l'honorable M. *Ryan :*

13 mai.—Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial ou avec quelque personne que ce soit, depuis le 31 mars 1872, au sujet du droit de propriété littéraire et artistique et des réimpressions d'ouvrages de propriété britannique en *Canada*.

ORDRES DU JOUR.

Vendredi, 16 Mai 1873.

1873.

1 13 mai.—*Considération* du 5e rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. *Simpson.*)

2 " " *Considération* du 6e rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. *Simpson.*)

3 15 " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Steamers de *Québec* et des ports du golfe.—(Hon. M. *Chinic.*)

4 " " *Considération* du bill de la (Chambre des Communes) Incorporation de la compagnie des orfèvres tel qu'amendé.—(Hon. M. *McMaster*).

5 " " *Considération* du bill de la (Chambre des Communes) Facilités du traffic sur les chemins de fer, tel qu'amendé.—(Hon. M. *Olivier.*)

6 " " *Considération* du bill de la compagnie des métaux, tel qu'amendé.—(Hon. M. *Letellier de St. Just.*)

7 " " *La Chambre de nouveau en comité général* sur le bill de la (Chambre des Communes) chargements sur les ponts des navires.—(Hon. M. *Campbell.*)

8 " " *Considération* du rapport du comité conjoint de la bibliothèque.—(Hon. M. *Odell.*)

9 " " *Comité général* sur le bill de la (Chambre des Communes) Chemins de fer.—(Hon. M. *Campbell.*)

10 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie de placement et de garantie du *Canada.*—(Hon. M. *Ryan.*)

11 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Enregistrement des navires.—(Hon. M. *Campbell.*)

12 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Compagnie du *Labrador.*—(Hon. M. *Ryan.*)

13 " " *Considération* des amendements de la Chambre des Communes au bill (J) Crédit Foncier du *Bas-Canada.*—(Hon. M. *Bureau.*)

No. 43

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Jeudi, 15 *Mai* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

430

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 16 Mai 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,
Armand,
Benson,
Bourinot,
Bureau,
Campbell,
Carrall,
Chaffers,
Chapais,
Christie,
Chinic,
Cochrane,
Cormier,
Dickson,
Dumouchel,
Ferrier,
Flint,
Foster,
Girard,
Glasier,
Guévremont,
Hamilton (Inkerman)
Hamilton, (Kingston)
Holmes,
Kaulback,
Lacoste,
Letellier de St. Just,
Macdonald, (Victoria)
Macpherson,
Malhiot,
McClelan,
McDonald,
Mills,
Odell,
Olivier,
Panet,
Perry,
Read,
Ressor,
Robertson,
Ryan,
Seymour,
Shaw,
Simpson,
Skead,
Sutherland,
Vidal,
Wark,
Wilmot.

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la Pétition suivante a été lue :

De N. *Langlois* et autres, du comté d'*Essex*, province d'*Ontario*, demandant que l'acte des pêcheries soit amendé de manière à exempter la rivière *Détroit* de l'application de ses dispositions; et que tous les propriétaires riverains aient le droit de pêche; à certaines conditions, sur le front de leurs terres.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie maritime d'assurance mutuelle du *Canada*, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, il ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe oette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Ryan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial ou avec quelque personne que ce soit, depuis le 31 mars 1872 jusqu'à la clôture de la présente session au sujet du droit de propriété littéraire et artistique et des réimpressions d'ouvrages de propriété britannique en *Canada*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Odell* du comité collectif du Sénat et de la Chambre des Communes pour aider Son Honneur le président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a alors été lu par le greffier comme suit :

Les membres représentant le Sénat, dans le comité conjoint de la bibliothèque du Parlement, ont l'honneur de présenter son second rapport.

En conformité des dispositions de l'acte de 1871, relatif au département de la bibliothèque, le comité a arrêté la répartition suivante de la somme de $1,250 que, dans son premier rapport, il a recommandé au Parlement d'accorder comme addition permanente aux salaires que les officiers et les serviteurs de la bibliothèque reçoivent en vertu du dit acte ; et il soumet respectueusement cette répartition à l'assentiment du Sénat.

Emploi.	Salaire actuel.	Salaire proposé.
Bibliothécaire	$2,500	$2,800
Bibliothécaire-adjoint	1,800	2,075
Premier commis de la bibliothèque	1,225	1,550
Second commis de la bibliothèque	800	900
Premier messager	700	800
Second messager	500	650

Le comité propose aussi qu'il soit donné une somme de deux cent cinquante piastres à M. Augustin Laperrière, premier commis de la bibliothèque, à titre de bonus, pour le dédommagé de n'avoir pas eu part à l'augmentation accordée aux autres officiers du département en 1870, lorsque le personnel de la bibliothèque a été attaché au service des deux Chambres.

Le comité en outre recommande que le même avantage qui est ou pourra être accordé, relativement aux retenues pour le fonds de retraite, aux officiers et aux serviteurs du Sénat et de la Chambre des Communes respectivement, soit étendu au personnel de la bibliothèque, et que toutes sommes payables au fonds de retraite sur les salaires ci-dessus, soient prises par le greffier sur le fonds des dépenses casuelles du Sénat.

CHAMBRE DE L'ORATEUR,

16 mai 1873.

Le dit rapport étant lu de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Odell*, secondé par l'honorable M, *Ryan*, il a été

Résolu, que le dit rapport soit adopté et que le Sénat approuve l'échelle de salaires et de rétributions y contenues pour les officiers et serviteurs de la bibliothèque.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité collectif du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du sixième rapport du comité collectif du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du Parlement.

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie des steamers de *Québec* et des Ports du golfe," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chinic*, secondé par l'honorable M. *Panet*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements proposés par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, au bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des orfèvres du *Canada*" (responsabilité limitée)

Sur motion de l'honorable M. *Letellier* de *St. Just*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundis prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements proposés par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 34 *Vic.*, ch. 43, intitulé : " Acte pour permettre à certaines compagnies de chemin de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leur chemin de fer et pour amender l'acte des chemins de fer de 1868,"

L'honorable M. *Olivier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Malhiot*,
Que les dits amendements soient agrées.
La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative

Alors l'honorable M. *Olivier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Malhiot*
Que le dit bill tel qu'amendé soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. *Letellier de St. Just*, a proposé en amendement secondé par l'honorable M. *Bureau :*

Page 2 des amendements, ligne 32 après " devant " insérez : " deux juges de paix ou devant ".

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant alors passée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois.
La question étant mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération des amendements proposés par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer au bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'importation de métaux du *Canada*."
Et les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le chargement sur le pont des navires."
Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité collectif du Sénat et de la Chambre des Communes, chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement.
L'honorable M. *Odell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ryan*.

Que toute la partie du dit rapport qui a trait à la collection et à la protection des manuscrits qui jettent du jour sur l'histoire des premiers temps du *Canada* soit adoptée.
La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre conformément à l'ordre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender les actes généraux sur les chemins de fer."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

L'honorable M. *Kaulback* a fait rapport de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'agence canadienne de placement et de garantie" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les navires, leur enrégistrement, inspection et classification " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du *Labrador* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, la chambre a procédé à la prise en considération des amendements fait par la Chambre des Communes au bill intitulé : " Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de " Le crédit foncier du Bas-Canada"

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Ferrier* il a été

Ordonné, qu'il soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements qu'elle a faits au dit bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents des bills et privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser *J. K. Ward* et autres, à placer des estacades sur le chenal entre l'île *St. Ignace* et l'île du *Pads*, dans le district de *Richelieu*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements ayant été lus la seconde fois et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés,

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat à passé ce bill avec divers amendements auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Chambly* et *Sorel*" aussi le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie canadienne des Terres et de prêt, de *Glasgow* (responsabilité limitée)"

Aussi le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif a certaines banques d'épargne dans les provinces d'*Ontario* et de *Québec*" et aussi le bill intitulé : "Acte pour permettre à la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du Lac *Huron* de faire des arrangements au sujet des bons qui représentent sa dette" et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits à ces bills par le Sénat, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la chambre de commerce d'*Oshawa*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant l'intérêt et l'usure dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*", auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Kaulback*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé : " Acte pour continuer pendant un temps limité l'acte de faillite de 1869, et les actes qui l'amendent " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fris lundi prochain.

Un mesage de la chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : " Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs de gaz," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit bill à été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : " Acte pour amender le chapitre 58 des Statuts Refondus de la ci-devant Province du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été *Ordonné*, que le bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a eté *Ordonné*, que les comités permanents de cette Chambre aient la permission de siéger demain.

L'honorable M. *Campbell*, a informée la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le gouverneur-général sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait or donné de délivrer à cette Chambre.

Le dit message a alors été lu par le greffier comme suit :

DUFFERIN,

Le Gouverneur-Général transmet au Sénat les documents suivants ayant rapport à l'Union projetée de l'*Ile du Prince-Edouard* au *Canada*.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 16 mai 1873.

(*Voir documents de la session*).

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un autre message de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence lui avait ordonné de délivrer à cette Chambre.

Le dit message a alors été lu par le greffier comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet au Sénat copies des ordres en conseil et des minutes des délibérations de la cour d'enquête sur les circonstances sous lesquelles a eu lieu le naufrage du vapeur "*Atlantic*"

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 16 mai 1873.

(*Pour les ordres en Conseil voir Journal.*)

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbel*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,
La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 19 Mai 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter:

Motions.

ORDRES DU JOUR.

Lundi, 19 Mai 1873.

1873.

1 16 mai.—*Prise en considération* du 5e rapport du comité collectif des impressions.—(Hon. M. *Simpson.*)

2 " " *Prise en considération* du bill de la (Chambre des Communes) Compagnie des orfèvres, tel qu'amendé.—(Hon. M. *Letellier de St. Just.*)

3 " " *La Chambre de nouveau en comité général* sur le bill de la (Chambre des Communes) Chargement sur le pont des navires.—(Hon. M. *Campbell.*)

4 " " *Comité de toute la Chambre* sur le bill de la (Chambre des Communes) Enregistrement des navires.—(Hon. M. *Campbell.*)

1873.

16 Mai.—*Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Chambre de commerce d'*Oshawa*.—(Hon. M. *Aikins*.)

" " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Intérêt et usure dans la *Nouvelle-Ecosse*.—(Hon. M. *Kaulback*.)

" " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Continuation de l'acte de faillite, 1869.—(Hon. M. *Campbell*.)

" " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Mesurage du gaz.—(Hon. M. *Aikins*.)

" " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Amendement du ch. 58 des Statuts Refondus.—(Hon. M. *Ferrier*.

No. 44

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Vendredi, 16 *Mai* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

440

PROCÈS-VERBAUX

DES

SEANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 19 Mai 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*
Armand,	*Dickson,*	*Macdonald, (Victoria)*	*Read,*
Benson,	*Dumouchel,*	*Macpherson,*	*Ressor,*
Bureau,	*Ferrier,*	*Malhiot,*	*Ryan,*
Campbell,	*Flint,*	*McClelan,*	*Seymour,*
Carrall,	*Girard,*	*McDonald,*	*Shaw,*
Chaffers,	*Guévremont,*	*McLelan,*	*Skead,*
Chapais,	*Hamilton, (Kingston)*	*Mills,*	*Sutherland,*
Christie,	*Holmes,*	*Odell,*	*Vidal,*
Chinic,	*Kaulback,*	*Olivier,*	*Wark,*
Cochrane,	*Lacoste,*	*Panet,*	*Wilmot.*

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Campbell*, de MM. *Savage*, *Lyman* et Cie., et autres, de la cité de *Montréal*; de MM. *J. G. Joseph* et autres, marchands du *Canada*; de *John Leslie* et autres, de la cité d'*Ottawa*.

L'honorable président a présenté un rapport du greffier de la couronne en chancellerie énonçant qu'*Alexandre René Chaussegros de Léry*, province de *Québec*, a été appelé au Sénat.

L'honorable président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'honorable M. *Alexandre René Chaussegros de Léry* a été introduit entre les honorables MM. *Campbell* et *Armand*,

Alors l'honorable M. *Alexandre René Chaussegros de Léry* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier et il a été ordonné qu'ill soit inséré au journal, et il est comme suit :

CANADA.

[L. S.] DUFFERIN.

VICTORIA, *par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A notre Fidèle et Bien-Aimé *Alexandre René Chaussegros de Léry*, en notre Province de *Québec*, dans notre Puissance du *Canada*.

SALUT :—

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du *Canada;* nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour la division électorale de *Lauzon* de notre Province de *Québec*, et nous vous commandons dit honorable *Alexandre René Chaussegros de Léry*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'*Ottawa*, en Notre Puissance du *Canada*, ce treizième jour de décembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-onze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par Ordre

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

Alors l'honorable M. *Alexandre René Chaussegros de Léry*, a prêté le serment requis par la loi, devant *Robert Lemoine* Ecr., commissaire nommé à cet effet, et a pris son siége en conséquence.

L'honorable président a informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, anonçant que l'honorable *Alexandre René Chaussegros de Léry* ; membre du Sénat, qu'il avait fait et souscrit la déclaration de qualification requis par l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

L'honorable M. *Reesor*, du comité conjoint des impressions du parlement a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.
17 Mai 1873.

Le comité conjoint des imprressions à l'honneur de présenter son *septième* rapport, lequel est comme suit :

Rapport du comité spécial de la Chambre des Communes nommé pour s'enquérir au sujet de la route la plus courte pour les malles et passagers entre l'*Europe et* l'*Amérique* ;

Rapport du surintendant des affaires des Sauvages pour la *Colombie Anglaise* pour 1872 et 1873 ;

Réponse (en partie) à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement impérial et celui du *Canada* au sujet de la naturalisation des Allemands, etc ;

Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et les gouvernements des *Indes Occidentales* Anglaises et étrangères au sujet d'un service postal entre ces pays (comme documents de la session seulement) ;

Etat des rivières, dans la province de *Québec*, à l'égard desquelles le gouvernement a accordé le droit exclusif de pêcher le saumon à la ligne (comme document de la session seulement) ;

Papiers relatifs à la dette de la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada* due à la ci-devant province du *Canada*, etc ;

Etat des dépenses aux dernières élections pour la Chambre des Communes.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient point imprimés, savoir :—

Le 3e et le 4e rapports du comité des comptes publics.

Etat de la quantité de tabac produit en *Canada*, etc ;

Réponse à une adresse relative à la démission de *William Robertson*, maître de poste du village de *Lanark* ;

Do Do à la démission du maître de poste de *Farran's Point* ;

Correspondance relative au droit de pêcher dans les rivières qui coulent à travers la Seigneurie de *Mingan* ;

Procédures de la Cour chargée de s'enquérir des circonstances se rattachant à la perte du Steamer "*Atlantic*" ;

Rapport du comité auquel a été renvoyé la pétition de *Joseph Bouchette*.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. de *Léry*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération, demain.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie Canadienne de placement et de garantie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

(*Voir Journal.*)

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat à passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton*, (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de *Montréal* à prolonger sa ligne depuis la rivière *Creuse* jusqu'à un point d'intersection avec le chemin de fer Canadien du *Pacifique* projeté, et à prolonger aussi la ligne jusqu'au *Sault Ste. Marie*, la Baie *Georgienne* et le lac *Supérieur*, ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer aboutissant aux points ci-de sous mentionnés," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journaux.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, il ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu la troisième fois.
La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'emmagasinage des marchands, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journaux.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisièmn fois maintenant.
Le bill a alors été tel qu'amendé, lu la troisième fois.
La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a pessé ce bill avec divers amendement auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie des vapeurs de *Québec* et des ports du golfe" a fait rapport qu il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journaux.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise su iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Chinic*, secondé par l'honorable M. *de Léry*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'Ordre du jour étant lu pour que la Chambre procède à la prise en considération du cinquième rapport du comité des impressions.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, au bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie des orfèvres du Canada" (responsabilité limitée.)

L'honorable M. *Letellier de St. Just*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Bureau*.
Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.
La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre conformément à l'ordre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(*En Comité.—Voir Journal.*)

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dickson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec diverse amendements qu'il soumettent à la Chambre aussitôt qu'elle voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été lu par le greffier comme suit :

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le chargement sur le pont des navires.")

(*En Comité.—Voir Journal.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Shaw* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit comité s'assemble de nouveau, demain.

L'honorable M. *Hamilton Kingston*, du comité des banques du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du *Labrador*, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe oette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la milice et la défense du *Canada* " et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

(*Voir Journal.*)

Et les dits amendemeuts étant lus une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des métaux du *Canada*."

Aussi le bill intitulé : " Acte pour autoriser *James K. Ward* et autres, a placer des estacades sur le canal entre l'Ile *St. Ignace* et l'Ile du *Pads* dans la paroisse de l'Ile du *Pads*, district de *Richelieu*, et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements fait par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Aussi le bill intitulée : " Acte pour inrcorporer la compagnie d'assurance du *Canada*"

Aussi le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de vapeurs de la malle Royal du *Canada* et des *Indes Occidentales*."

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser des concession gratuites de certains colons primitifs et à leur descendants dans le territoire formant maintenant partie de la province du *Manitoba* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain

Conformément à l'ordre du jour la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les navires, leur enregistrement, inspection et classification."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance et

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), fait rapport de la part du dit comité qui l'avait charger de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il ait permission de siéger de nouveau, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Chambre de " Commerce d'*Oshawa*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Benson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant l'intérêt et l'usure dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Kaulback*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour continuer pendant un temps limité l'acte de faillite de 1869 et les actes qui l'amendent," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dickson* a fait rapport de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des gazomêtres" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender le chapitre 58 des statuts refondus de la ci-devant province du *Canada*" à été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 20 Mai 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour mardi, 20 mai 1873.

1873.

Interpellation par l'honorable M. *Macpherson* :

19 mai.—Le gouvernement a-t-il pris quelques moyens, et lesquels, pour corriger les fausses représentations que contient le prospectus lancé par la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*, daté à *Londres*, du 3 avril 1873, et particulièrement pour corriger l'assertion erronée importante qu'il a été souscrit au capital de la dite compagnie des actions jusqu'à concurrence de $10,000,000 dans les provinces du *Canada*, comme suit, savoir :

Dans la province	d'	*Ontario*	$3,846.000
"	"	de *Québec*	3,076.000
"	"	de la *Nouvelle-Ecosse*	769.300
"	"	du *Nouveau-Brunswick*	769.300
"	"	de *Manitoba*	769.300
"	"	de la *Colombie Britannique*	769.300

Assertion qui implique, contrairement aux faits bien établis, que le dit capital a été souscrit et est actuellement possédé de bonne foi par des souscripteurs en état de le verser, si la demande en était faite, de la manière ordinaire ?

Question par l'honorable M. *Macpherson* :

" " En demandant au Parlement à autoriser la dépense de la somme de $500,000 insérée au budget de 1873-1874) pour l'exploration du chemin de fer canadien du *Pacifique*, pendant les douze mois à compter du 1er juillet prochain,—le gouvernement a-t-il l'intention de procéder à l'exploration du pays entre le lac *Nipissing* et l'Océan *Pacifique*, et à la construction du chemin de fer canadien du *Pacifique*, comme ouvrage public, temporairement ou autrement, dans le cas où Sir *Hugh Allan*, et ses associés ne réussiraient point à obtenir l'assistance de capitalistes anglais pour leur projet de construction du dit chemin de fer ?

Pour mercredi, le 21 mai 1873.

Par l'honorable M. *Macpherson* :

" " Qu'il proposera la résolution suivante :

Résolu, que, dans l'opinion de cette honorable Chambre, le gouvernement ne doit pas, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation du Parlement, amender ou modifier ni convenir ou promettre de recommander au Parlement d'amender ou modifier la charte de la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*, de manière à la rendre, sous aucun rapport, plus favorable à la dite compagnie qu'elle ne l'est actuellement.

Par l'honorable M. *Macpherson* :

" " Qu'il proposera la resolution :

Résolu, que cette honorable Chambre est d'opinion qu'il est d'une grande importance pour la Puissance tout entière, et essentiel dans l'intérêt de la prospérité et de la paix de nos territoires du *Nord-Ouest*, que le gouvernement ait l'autorisation d'acquérir, à de justes conditions, avec l'assentiment du Parlement, le chemin de fer canadien du *Pacifique*, et ses embranchements, en tout temps, pendant la construction ou après l'achèvement de ce chemin ; et en même temps qu'il en fera l'acquisition, d'étendre tous droits et titres de la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique* à tout ce qui, des 50 millions d'acres de terres accordés à titre d'aide pour l'établissement de la principale ligne ferrée, et des terres données à titre d'aide pour les embranchements, restera et ne sera point alors occupé par des colons, et de reprendre et posséder ces terres restantes comme portions du domaine public de la Puissance du *Canada*.

ORDRES DU JOUR.

Mardi, 20 Mai 1873.

1873.

1 19 mai.—3e *lecture* (Bill de la Chambre des Communes). Continuation de l'acte de la Faillite et de ses amendements.—(Hon. M. *Campbell.*)

2 " " *Considération* du 7e rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. *Reesor.*)

3 " " *Considération* du 5e rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. *Simpson.*)

4 " " *La Chambre de nouveau en comité* sur le bill de la (Chambre des Communes) Chargement sur le pon. des navires.—(Hon. M. *Campbell.*)

5 " " *La Chambre de nouveau en comité* sur le Bill de la (Chambre des Communes) Enregistrement de navires.—(Hon. M. *Campbell*).

6 " " *Comité de toute la Chambre* sur le Bill de la (Chambre des Communes) Gaz et gazomêtres.—(Hon. M. *Aikins*).

7 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Concessions de terres dans le *Manitoba* aux colons primitifs.—(Hon. M. *Aikins*).

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Lundi, 19 *Mai* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT.

452

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 20 Mai 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,
Armand,
Benson,
Bureau,
Campbell,
Carrall,
Chaffers,
Chapais,
Chinic,
Christie,
Cochrane,
Cormier,
De Léry,
Dickson,
Dumouchel,
Ferrier,
Flint,
Girard,
Guévremont,
Hamilton, (*Kingston*)
Holmes,
Kaulback,
Lacoste,
Letellier de St. Just,
Macdonald, (*Victoria*)
Macpherson,
Malhiot,
McClelan,
McDonald,
McLelan,
Mills,
Odell,
Olivier,
Panet,
Perry,
Read,
Reesor,
Ryan,
Seymour,
Shaw,
Skead,
Sutherland,
Vidal,
Wark,
Wilmot.

PRIÈRES :

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins* a proposé

Que à partir de mardi le vingtième jour du courant, à moins qu'il n'en soit décidé autrement, il y ait deux séances distinctes de la Chambre : l'une de trois heures à six heures P. M., et l'autre à sept heures et demi P. M.

La question de concours étant mise sur la dit motion elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre que l'honorable Sir *George Etienne Cartier*, baronnet, ministre de la Milice et de la Défense, était décédé ce matin dans la cité de *Londres, Angleterre.*

Alors l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Lelellier* de *St. Just* a proposé

Qu'en témoignage de respect pour la mémoire de feu Sir *George Etienne Cartier*, baronnet, cette Chambre s'ajourne maintenant et reste ajournée ce soir à sept heures et demie.

La question de concours, étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et

L'honorable président a déclaré cette Chambre ajournée à ce soir à sept heures.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est assemblé, et

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs,

Aikins,	*De Léry,*	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*
Armand,	*Dickson,*	*Macdonald, (Victoria)*	*Read,*
Benson,	*Dumouchel*	*Macpherson,*	*Reesor,*
Bureau,	*Ferrier,*	*Malhiot,*	*Ryan,*
Campbell,	*Flint,*	*McClelan,*	*Seymour,*
Carrall,	*Girard,*	*McDonald,*	*Shaw,*
Chaffers,	*Guévremont,*	*McLelan,*	*Skead,*
Chapais,	*Hamilton, (Kingston)*	*Mills,*	*Sutherland,*
Chinic,	*Holmes,*	*Odell,*	*Vidal,*
Christie,	*Kaulback,*	*Olivier,*	*Wark,*
Cochrane,	*Lacoste,*	*Panet,*	*Wilmot,*
Cormier,			

PRIÈEES :

Les pétitions ont été déposées sur la table.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just*:—de MM. *R.* et *J. White* et autres, du township de *Pembroke*, et du Conseil Municipal du dit township de *Pembroke*, province d'*Ontario.*

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)* du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des travaux hydrauliques de *Lachine* et pour lui accorder certains pouvoirs," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender le chap. 48 des statuts consolidés de la ci-devant province du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative,
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant l'intérêt et l'usure dans province de la *Nouvelle-Ecosse*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. *Kaulback*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
Ell a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce, et des chemins de fer, auquel a été referé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce d'*Oshawa* " a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Sur motion de l'honorable M. *Benson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill passera-il ?
Elle a été résolu dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre qae le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: " Acte pour continuer pendant un certain temps l'acte de faillite de 1869 et les actes qui l'amendent.
L'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Cmpbell*, a proposé
Que le dit bill soit amendé comme suit :

(*Voir Journal.*)

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Girard*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération du septième rapport du comité conjoint des impressions du parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Mills*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité conjoint des impressions du parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le chargement sur le pont des vaisseaux."

En Comité voir Journal.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintant reçu.

Les dits amendemendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. *Kaulback*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, a proposé

De retrancher tous les mots après " bill " et d'insérer " soit renvoyé de nouveau à un " comité général pour retrancher la troisième section et ses sous-sections et telle partie de la " quatrième section qui se rapporte à la troisième section et ses sous-sections."

La question de concours étant mise sur le dit amendement et les noms étant appelés ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Carrall,	*Letellier de St. Just,*	*Olivier,*	*Ryan,*
Chaffers,	*McClelan,*	*Read,*	*Skead,*
Christie,	*Malhiot,*	*Reesor,*	*Wark.*—14
Kaulback,	*Odell,*		

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cochrane,*	*Hamilton (Kingston),*	*Perry,*
Armand,	*Cormier,*	*Lacoste,*	*Read,*
Benson,	*de Léry,*	*Macpherson,*	*Seymour,*
Campbell,	*Dumouchel,*	*McDonald,*	*Shaw,*
Chapais,	*Ferrier,*	*Mills,*	*Sutherland,*
Chauveau (président),	*Girard,*	*Panet,*	*Vidal.* —26.
Chinic,	*Guévremont,*		

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant mise sur la motion principale, telle a été résolue dans l'affirmative et

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acté concernant les navires, leur enregistrement, inspection et classification."

(*En comité, voir Journal*).

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McDonald* a fait rapport de la part du dit comite, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l honorable M. *Campbell,* secondé par l'honorable M. *Aikins,* il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des gazomètres."

Quelques temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ferrier,* a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

(*Voir Journaux.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agrées.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser des concessions gratuites de terre à certains colons primitifs et à leurs descendants dans le territoire formant maintenant partie de la province du *Manitoba* " a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *Chapais*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affimative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps aprés, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Chaffers* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie maritime d'assurance mutuelle du *Canada*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendemenss fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : "Acte pour abroger le chapitre quatre-vingt-six des lois de la Colombie Britannique (1867), intitulé : " *An ordinance respecting Horbour and Tonnage Dues and to regulate the Licenses on the vessels engaged in the Coasting and Inland Navigation Trade*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : " Acte concernant le pilotage" auquel elle demande le concours de cette chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*.

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 20 Mai 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour mercredi, 21 mai 1873.

1873.

Interpellation par l'honorable M. *Macpherson :*

20 mai.—Le gouvernement a-t-il pris quelques moyens, et lesquels, pour corriger les fausses représentations que contient le prospectus lancé par la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*, daté à *Londres*, du 3 avril 1873, et particulièrement pour corriger l'assertion erronée importante qu'il a été souscrit au capital de la dite compagnie des actions jusqu'à concurrence de $10,000,000 dans les provinces du *Canada*, comme suit, savoir :

Dans la province	d'	*Ontario*	$3,846.000
"	"	de *Québec*	3,076.000
"	"	de la *Nouvelle-Ecosse*	769.300
"	"	du *Nouveau-Brunswick*	769.300
"	"	de *Manitoba*	769.300
"	"	de la *Colombie Britannique*	769.300

assertion qui implique, contrairement aux faits bien établis, que le dit capital a été souscrit et est actuellement possédé de bonne foi par des souscripteurs en état de le verser, si la demande en était faite, de la manière ordinaire ?

Question par l'honorable M. *Macpherson :*

20 mai.—En demandant au Parlement à autoriser la dépense de la somme de $500,000 (insérée au budget de 1873-1874) pour l'exploration du chemin de fer canadien du *Pacifique*, pendant les douze mois à compter du 1er juillet prochain,—le gouvernement a-t-il l'intention de procéder à l'exploration du pays entre le lac *Nipissing* et l'Océan *Pacifique*, et à la construction du chemin de fer canadien du *Pacifique*, comme ouvrage public, temporairement ou autrement, dans le cas où Sir *Hugh Allan*, et ses associés ne réussiraient point à obtenir l'assistance de capitalistes anglais pour leur projet de construction du dit chemin de fer ?

Par l'honorable M. *Macpherson :*

" Qu'il proposera la resolution suivante :

Résolu, que cette honorable Chambre est d'opinion qu'il est d'une grande importance pour la Puissance tout entière, et essentiel dans l'intérêt de la prospérité et de la paix de nos territoires du *Nord-Ouest*, que le gouvernement ait l'autorisation d'acquérir, à de justes conditions, avec l'assentiment du Parlement, le chemin de fer canadien du *Pacifique*, et ses embranchements, en tout temps, pendant la construction ou après l'achèvement de ce chemin ; et en même temps qu'il en fera l'acquisition, d'éteindre tous droits et titres de la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique* à tout ce qui, des 50 millions d'acres de terres accordés à titre d'aide pour l'établissement de la principale ligne ferrée, et des terres données à titre d'aide pour les embranchements, restera et ne sera point alors occupé par des colons, et de reprendre et posséder ces terres restantes comme portions du domaine public de la Puissance du *Canada*.

Par l'honorable M. *Macpherson :*

" " Qu'il proposera la résolution suivante :

Résolu, que, dans l'opinion de cette honorable Chambre, le gouvernement ne doit pas, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation du Parlement, amender ou modifier, ni convenir ou promettre de recommander au Parlement d'amender ou modifier la charte de la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*, de manière à la rendre, sous aucun rapport, plus favorable à la dite compagnie qu'elle ne l'est actuellement.

ORDRES DU JOUR.

Mercredi, 21 Mai 1873.

1873.

1 20 mai.—*Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Gaz et gazomètres, tel qu'amendé.—(Hon. M. *Aikins.*)

2 " " *Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Octrois de terres dans le *Manitoba* aux colons primitifs.—(Hon. M. *Aikins.*)

3 " " *Considération* du 5e rapport du comité collectif de la bibliothèque.—(Hon. M. *Simpson.*)

4 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Droits de havre et de tonnage dans la *Colombie Britannique.*—(Hon. M. *Aikins.*)

5 " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Pilotage.—(Hon. M. *Campbell.*)

No. 46

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Mardi, 20 *Mai* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 21 Mai 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*De Léry,*	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*
Armand,	*Dickson,*	*Macdonald, (Victoria)*	*Read,*
Benson,	*Dumouchel.*	*Macpherson,*	*Reesor,*
Bureau,	*Ferrier,*	*Malhiot,*	*Ryan,*
Campbell,	*Flint,*	*McClelan,*	*Seymour,*
Carrall,	*Girard,*	*McDonald,*	*Shaw,*
Chaffers,	*Guévremont,*	*McLelan,*	*Skead,*
Chapais,	*Hamilton (Inkerman)*	*Mills,*	*Sutherland,*
Chinic,	*Hamilton, (Kingston)*	*Odell,*	*Vidal,*
Christie,	*Holmes,*	*Olivier,*	*Wark,*
Cochrane,	*Kaulback,*	*Panet,*	*Wilmot.]*
Cormier,	*Lacoste,*		

PRIÈRES :

L'honorable Maître Général des Postes M. *Campbell* a présenté à la Chambre copie d'un contrat fait entre le Maître Général des Postes et la compagnie du *Richelieu* pour conduire les malles de Sa Majesté, entre les cites de *Montréal* et de *Québec* six fois par semaine, depuis l'ouverture de la navigation en l'année 1873 au taux de quatre mille piastres par année.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

Les pétitions suivantes ont été reçues et lues :

De MM. *Savage*, *Lyman* et Cie et autres, de la cité de *Montréal* ; de MM. *J. G. Joseph* et autres, marchands du *Canada* ; et de *John Lesie* et autres, de la cité d'*Ottawa*, demandant que le bill pour incorporer la compagnie des orfèvres du *Canada*, (responsabilité limitée) ne soit pas passé.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité, des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *Pictou* a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Reesor*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du Parlement a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été lu par le Greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 20 mai 1873.

Le comité conjoint des impressions à l'honneur de soumettre son huitième rapport comme suit :

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :

Rapport du comité du Sénat auquel ont été renvoyées les pétitions demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes (4000 exemplaires en anglais, et 1000 en français).

Rapport du comité spécial d'Immigration et de colonisation (2700 exemplaires en anglais, et 700 en français) ;

Cinquième rapport annuel des Directeurs des Pénitenciers de la Puissance du *Canada*, pour l'année 1872, (format ordinaire).

Le comité, après avoir examiné la question de nouveau, recommande que le rapport du comité spécial de la Chambre auquel a été renvoyée la pétition de *Joseph Bouchette* soit imprimé, ainsi que la correspondance au sujet du plan de M. *Wm. Kersteman*, pour la construction du chemin de fer Canadien du *Pacifique*.

Le tout respectueusement soumis.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant l'inspection du gaz et des gazomètres " a été lu tel qu'amendé la troisième fois.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser des concessiont gratuites de terres à certains colons primitifs et à leur descendants dans le territoire formans maintenant partie de la province du *Manitoba* " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du cinquième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour abroger le chapitre 86 des lois de la *Colombie Britannique* (1867) intitulé : " *An ordinance respecting harbour* " *and tonnage dues and to regulate the licenses on vessels engaged in the coasting and inland* " *navigation trade* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le pilotage, a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Olivier*, a fait rapport de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte de la présente session intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du " pont du *Canada*, et de la rivière *Détroit*, " auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois, en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, à la prochaine séance de la Chambre.

Un message a été apporté de la Chambre des Communes par son Greffier, avec le bill intitulé : " Acte pour faire de nouvelle dispositions concernant l'extradition des criminels " et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

(*Voir Journal.*)

Et les dits amendements étant lus une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient agreés,

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message a été apporté de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill intitulé ; " Acte pour incorporer l'agence de placement et de garantie du *Canada* "

Aussi le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du *Labrador*. "

Aussi le bill intitulé : " Acte pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie des vapeurs de *Québec* et des Ports du Golfe. "

Aussi un acte intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'Emmagasinage des marchands. "

Aussi un bill intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de *Montréal* a prolongé sa ligne depuis la rivière *Creuse* jusqu'à un point d'intersection avec le chemin de fer Canadien du *Pacifique* projeté, et à prolonger aussi la ligne jusqu'au *Sault Ste. Marie*, la Baie *Georgienne* et le lac *Supérieur*, ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer aboutissant aux points ci-dessous mentionnés," et informer cette Chambre qu'elle a agréé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'amélioration et du havre de *Québec*, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

A sept heures et demie la Chambre s'est assemblée.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*DeLéry,*	*Lacoste,*	*Perry,*
Armand,	*Dickson,*	*Letellier de St. Just,*	*Read,*
Benson,	*Dumouchel,*	*Macpherson,*	*Reesor,*
Bureau,	*Ferrier,*	*Malhiot,*	*Ryan,*
Campbell,	*Flint,*	*McClelan,*	*Seymour*
Carrall,	*Girard,*	*McDonald,*	*Shaw,*
Chaffers,	*Guévremont,*	*McLelan,*	*Skead,*
Chapais,	*Hamilton, (Inkerman)*	*Mills,*	*Sutherland*
Chinic,	*Hamilton, (Kingston)*	*Odell,*	*Vidal,*
Christie,	*Holmes,*	*Olivier,*	*Wark,*
Cochrane,	*Kaulback,*	*Panet,*	*Wilmot.*
Cormier,			

PRIÈRES :

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que lorsque la Chambre s'ajournera ce soir, elle s'ajourne à vendredi prochain a onze heures du matin.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour suspendre la loi de la " Colombie Anglaise, intitulé : " *An ordenance respecting harbor and tonnage dues and to* " *regulate the licenses on the vessels engaged in the coasting and inland navigation trade,* " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat, a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le pilotage, " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre, que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte de la présente session, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du pont de la rivière *Détroit*, " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre, que le Sénat, a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :

Qu'il soit *résolu :*—1o. De déclarer que le 16e jour de mai courant, Son Excellence le Gouverneur-Général a transmis, pour l'information du Sénat, copie du procès-verbal d'une

conférence qui a eu lieu entre un comité du Conseil Privé du *Canada* et certains délégués de la Colonie de l'Ile du *Prince-Edouard* au sujet del'union de cette colonie avec la Puissance du *Canada*, ainsi que des résolutions qu'ils sont adoptées comme base de cette union et qui sont dans les termes suivants :

Qu'il est expédient de décréter que :

1. Le *Canada* sera responsable des dettes et obligatons de l'Ile du *Prince-Edouard* existantes à l'époque de l'Union.

2. En considération des dépenses considérables autorisées par le parlement du *Canada* pour la construction de chemins de fer et de canaux, et en vue de la possibilité de régler les arrangements financiers entre le *Canada* et les diverses provinces formant actuellement la Confédération, et vue la position isolée et exceptionnelle de l'Ile du *Prince-Edouard* cette colonie aura droit, en entrant dans l'Union, de contracter une dette égale à cinquante piastres par tête de sa population tel qu'indiquée par les tableaux du recensement de 1871, c'est-à-dire quatre millions sept cent un mille cinquante piastres, ($4,701,050).

3. L'Ile du *Prince-Edouard* n'ayant pas contracté une dette égale à la somme mentionnée dans la résolution précédente, aura droit de recevoir du gouvernement général en paiements semi-annuels et d'avance, un intérêt de cinq pour cent par année sur la différence, établie de temps à autre, entre le montant réel de sa dette et le montant de la dette autorisée comme il est dit plus haut, savoir : quatre millions sept cent un mille cinquante piastres ($4,701,050).

4. L'Ile du *Prince-Edouaed* sera redevable au *Canada* du montant (s'il y en a,) dont sa dette publique et ses obligations à l'époque de l'Union, pourra excéder quatre millions sept cent un mille cinquante piastres ($4,701,050,) et devra payer intérêt au taux de cinq pour cent par année sur cet excédant.

5. Le gouvernement de l'Ile du *Prince-Edouard* ne possédant pas de terres de la couronne et, en conséquence, ne retirant pas de revenu de cette source pour l'établissement et l'entretien de travaux locaux, le gouvernement fédéral paiera, par versements semi-annuels et d'avance, au gouvernement de l'Ile du *Prince-Edouard* quarante-cinq mille piastres ($45,000,) par année, moins l'intérêt à cinq pour cent par année, sur toute somme n'excèdant pas huit cent mille piastres ($800,000,) que le gouvernement fédéral pourra avancer au gouvernement de l'Ile du *Prince-Edouard* pour l'achat de terres actuellement en la possession de grands propriétaires.

6. En considération du transfert au parlement du *Canada* du droit d'imposer des taxes, les sommes suivantes seront payées annuellement par le *Canada* à l'Ile du *Prince-Edouard* pour les frais de son gouvernement et de sa législature, savoir : trente mille piastres ($30,000), et un octroi annuel égal à quatre-vingt centins par tête de sa population telle qu'indiquée par les tableaux du recensement de 1871, soit : 94,021, les deux sommes payables semi-annuellement et d'avance, le dit octroi de 80 centins par tête devant être augmenté en proportion de l'accroissement de la population de l'Ile, tel qu'indiqué par les recensements décennaux subséquents, jusqu'à ce que la population ait atteint le chiffre de quatre cent mille âmes, chiffre sur lequel l'octroi devra être réglé ultérieurement, avec l'entente que le prochain recensement aura lieu en l'année 1881.

7. Que le gouvernement du *Canada* se chargera des dépenses occasionnées par les services suivants :

A. Traitement du lieutenant-gouverneur.

B. Traitements des juges de la Cour Suprême et des juges des Cours de district ou de comté, quand ces cours seront établies.

C. Frais d'administration des douanes.

D. Service postal.

E. Protection des pêcheries.

F. Dépense de la milice.

G. Phares, équipages naufragés, quarantaine et hôpitaux de marine.

H. Exploration géologique.

I. Pénitencier.

J. Service convenable de bateaux à vapeur, transportant malles et passagers, qui sera établi et maintenu entre l'Ile et les côtes du *Canada* l'été et l'hiver, assurant ainsi une communication continue entre l'Ile et le chemin de fer Intercolonial ainsi qu'avec le réseau des chemins de fer du *Canada*.

K. Entretien de communications télégraphiques entre l'Ile et la terre ferme du *Canada*,

Et telles autres dépenses relatives aux services, qui en vertu de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867," dépendent du gouvernement général, et qui sont ou pourront être allouées aux autres provinces.

8. Les chemins de fer donnés à contrat et en voie de construction pour le compte du gouvernement de l'Ile, deviendront les propriétés du *Canada*.

9. Le *nouvel édifice* où siégent les cours de justice, où se trouve le bureau d'enregistrement, etc., sera transféré au *Canada* sur paiement de soixante-neuf mille piastres, ($69,000). Le prix d achat comprendra le terrain sur lequel se trouve l'édifice et, en outre, une étendue convenable de terrain pour les cours, etc., etc.

10. Le dragueur à vapeur en construction deviendra la propriété du gouvernement fédéral, moyennant une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres, ($22,000).

11. Le bateau passeur à vapeur, aujourd'hui la propriété de l'Ile, demeurera en sa possession.

12. La population de l'Ile du *Prince-Edouard* ayant augmenté de quinze mille âmes ou plus depuis l'année1861, l'Ile sera représentée dans la Chambre des Communes per six membres, ce chiffre devant être modifié, de temps à autre, en vertu des dispositions de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

13. La constitution du pouvoir exécutif et de la législature de l'Ile du *Prince-Edouard* sera maintenue telle qu'elle sera à l'époque de l'Union, sauf les dispositions de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," jusqu'à ce que modification ait lieu en vertu du dit acte, et la Chambre d'Assemblée de l'Ile du *Prince-Edouard*, telle qu'existante à l'époque de l'Union, sera maintenue durant la période pour laquelle elle a été élue, à moins qu'il n'y ait dissolution de la dite Chambre auparavant.

14. Les dispositions de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867",—sauf les parties de ces dispositions qui sont en termes exprès, ou qui, par une interprétation raisonnable, seront censées être spécialement applicables et limitées à une seule et non à la totalité des provinces formant maintenant la Confédération, et sauf les modifications qui peuvent avoir été apportées par les présentes résolutions,—seront applicables à l'Ile du *Prince-Edouard* de la manière et dans la mesure qu'elles s'appliquent aux autres provinces de la Confédération, comme si la colonie de l'Ile du *Prince-Edouard* eût été l'une des provinces originairement unies par le dit acte.

15. L'Union aura lieu le jour que Sa Majesté fixera par ordre en conseil, sur adresses à cet effet présentées par les Chambres du parlement du *Canada* et de la législature de la colonie de l'Ile du *Prince-Edouard* en vertu de la section cent quarante-six de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," et les districts électoraux pour lesquels, et l'époque à laquelle, et les lois et dispositions en vertu desquelles la première élection de représentants à la Chambre des Communes du *Canada* pour ces districts électoraux, aura lieu, seront ceux que les Chambres de la législature de la dite colonie du *Prince-Edouard* pourront spécifier dans leurs dites adresses.

Résolu: 2o. Que la Chambre des Communes du *Canada* a, pendant la présente session du parlement de la Puissance, voté une adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté de vouloir bien gracieusement, par et de l'avis de son très-honorable Conseil Privé, en vertu des dispositions de la 146ème clause de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," admettre l'Ile du *Prince-Edouard* dans l'Union ou Puissance du *Canada* aux termes et conditions énoncés dans les résolutions ci-dessus.

Résolu: 3o. Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté pour agréer les termes et conditions mentionnés dans l'adresse de la Chambre des Communes, et pour prier Sa Majesté de vouloir bien, par et de l'avis de Son Très-Hon. Conseil Privé, en vertu des dispositions de la 146e clause de l' " Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," admettre en conséquence l'Ile du *Prince-Edouard* dans la Puissance du *Canada*.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'un comité spécial soit nommé pour rédiger une adresse sur la dite résolution et que le dit comité soit composé des honorables Messieurs *Aikins*, *Carral*, *Dumouchel*, *Odell*, *Ryan* et le moteur.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été resolue dans l'affirmative.

La Chambre s'est ajourné a loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Campbell*, a fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité comme suit :

A Sa Très-Excellente Majesté La Reine,

" Très-Gracieuse Souveraine,

Nous, très-fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté le Sénat du *Canada*, en parlement assemblés, approchons humblement de Votre Majesté pour lui représenter :

Que le 16e jour de mai courant, Son Excellence le Gouverneur-Général a transmis, pour l'information du Sénat, copie du procès-verbal d'une conférence qui a eu lieu entre un comité du Conseil Privé du *Canada* et certains délégués de la Colonie de l'Ile du *Prince-Edouard* au sujet de l'union de la dite colonie avec la Puissance du *Canada*, ainsi que des résolutions qu'ils ont adoptées comme base de cette union et qui sont dans les termes suivants :

Qu'il est expédient de décréter que :

Que le *Canada* sera responsable des dettes et obligations de l'Ile du *Prince-Edouard* existantes à l'époque de l'Union.

Qu'en considération des dépenses considérables autorisées par le parlement du *Canada*, pour la construction de chemins de fer et de canaux, et en vue de la possibilité de régler les arrangements financiers entre le *Canada* et les diverses provinces formant actuellement la Confédération, et vue la position isolée et exceptionnelle de l'Ile du *Prince-Edouard*, cette colonie aura droit, en entrant dans l'Union, de contracter une dette égale à cinquante piastres par tête de sa population tel qu'indiquée par les tableaux du recensement de 1871, c'est-à-dire quatre millions sept cent un mille cinquante piastres, ($4,701,050).

Que l'Ile du *Prince-Edouard* n'ayant pas contracté une dette égale à la somme mentionnée dans la résolution précédente, aura droit de recevoir du gouvernement général en paiements semi-annuels et d'avance, un intérêt de cinq pour cent par année sur la différence, établie de temps à autre, entre le montant réel de sa dette et le montant de la dette autorisée comme il est dit plus haut, savoir: quatre millions sept cent un mille cinquante piastres ($4,701,050).

Que l'Ile du *Prince-Edouard* sera redevable au *Canada* du montant (s'il y en a,) dont sa dette publique et ses obligations à l'époque de l'Union, pourra excéder quatre millions sept cent un mille cinquante piastres ($4,701,050,) et devra payer intérêt au taux de cinq pour cent par année sur cet excédant.

Que le gouvernement de l'Ile du *Prince-Edouard* ne possédant pas de terres de la couronne et, en conséquence, ne retirant pas de revenu de cette source pour l'établissement et l'entretien de travaux locaux, le gouvernement fédéral paiera, par versements semi-annuels et d'avance, au gouvernement de l'Ile du *Prince-Edouard* quarante-cinq mille piastres ($45,000,) par année, moins l'intérêt à cinq pour cent par année, sur toute somme n'excèdant pas huit cent mille piastres($800,000,) que le gouvernement fédéral pourra avancer au gouvernement de l'Ile du *Prince-Edouard*, pour l'achat des terres actuellement en la possession de grands propriétaires.

Que en considération du transfert au Parlement du *Canada* du droit d'imposer des taxes, les sommes suivantes seront payées annuellement par le *Canada* à l'Ile du *Prince-Edourd* pour les frais de son gouvernement et de sa législature, savoir : trente mille piastres (30,000), et un octroi annuel égal à quatre-vingt centins par tête de sa population telle qu'indiquée par les tableaux de recensement de 1871, soit : 94,021, les deux sommes payables semi-annuellement et d'avance, le dit octroi de 80 centins par tête devant être augmenté en proportion de l'accroissement de la population de l'Ile, tel qu'indiqué par les recensements

décennaux subséquents, jusqu'à ce que la population ait atteint le chiffre de quatre cent mille âmes, chiffre sur laquel l'octroi devra être règlé ultérieurement, avec l'entente que le prochain recensement aura lieu en l'année 1881.

Que le gouvernement du *Canada* se chargera des dépenses occasionnées par les services suivants :

Traitement du lieutenant gouverneur.

Traitements des juges de la Cour Suprême et des juges des Cour de district ou de comté, quant ces cours seront établies.

Frais d'administration des douanes.

Service postal.

Protection des pêcheries.

Dépense de la milice.

Phares, équipages naufragés, quarantaine et hôpitaux de marine.

Exploration de géologique.

Pénitencier.

Service convenable de bateaux à vapeur, transportant malles et passagers, qui sera établi et maintenu entre l'Ile et les côtes du *Canada* l'été et l'hiver, assurant ainsi une communication continue entre l'Isle et le chemin de fer Intercolonial ainsi qu'avec le réseau des chemins de fer du *Canada*.

Entretien de communication télégraphiques entre l'Ile et la terre ferme du *Canada*,

Et telles autres dépenses relatives aux services, qui en vertu de l' "Acte de l'*Amérique Britannique du Nord* 1867," dépendent du gouvernement général, et qui sont ou pourront être allouées aux autres provinces.

Que les chemins de fer donnés à contrat et en voie de construction pour le compte du gouvernement de l'Ile, deviendront les propriétés du *Canada*.

Que le *nouvel édifice* ou siégent les cours de justice ou se trouve le bureau d'enregistrement, etc., sera transféré au *Canada*, sur paiement de soixante-neuf mille piastres, ($69, 000). Le prix d'achat comprendra le terrain sur lequel se trouve l'édifice et, en outre, une étendue convenable de terrain pour les cours, etc., etc.

Que le dragueur à vapeur en construction deviendra la propriété du gouvernement fédéral, moyennant une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres, ($22,000).

Que le bateau passeur à vapeur, aujourd'hui la propriété de l'Ile, demeurera en sa possession.

Que la population de l'Ile du *Prince-Edouard* ayant augmenté de quinze mille âmes ou plus depuis l'année 1861, l'Ile sera représentée dans la Chambre des Communes par six membres, ce chiffre devant être modiffé, de temps à autre, en vertu des dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,"

Que la constitution du pouvoir exécutif et de la législature de l'Ile du *Prince-Edouard*, sera maintenue telle qu'elle sera à l'époque de l'Union, sauf les dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," jusqu'à ce que modification ait lieu en vertu du dit acte, et la Chambre d'Assemblée de l'Ile du *Prince-Edouard* telle qu'existante à l'époque de l'Union, sera maintenue durant la période pour laquelle elle a été élue, à moins qu'il n'y ait dissolution de la dite Chambre auparavant.

Que les dispositions de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,"—sauf les parties de ces dispositions qui sont en termes exprès, ou qui, par une interprétation raisonnable, seront censées être spécialement applicables et limitées à une seule et non à la totalité des provinces formant maintenant la Confédération, et sauf les modifications qui peuvent avoir été apportées par les présentes résolutions,—seront applicables à l'Ile du *Prince-Edouard*, de la manière et dans la mesure qu'elles s'appliquent aux autres provinces de la Confédération, comme si la colonie de l'Ile du *Prince-Edouard* eût été l'une des provinces originairement unies par le dit acte.

Que l'Union aura lieu le jour que Sa Majesté fixera par ordre en conseil, sur adresses à cet effet présentées pas les Chambres du Parlement du *Canada* et de la législature de la colonie de l'Ile du *Prince-Edouard*, en vertu de la section cent quarante-six de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," et les districts électoraux pour lesquels, et l'époque

à laquelle, et les lois et les dispositions en vertu desquelles la première élection de représentans à la Chambre des Communes du *Canada*, pour les districts électoraux, aura lieu, seront ceux que les Chambres de la législature de la dite colonie du *Prince-Edouard* pourront spécifier dans leurs dites adresses.

La Chambre des Communes du *Canada* ayant pendant la présente session du Parlement de la Puissance, voté une adresse à Votre Majesté, priant Votre Majesté de vouloir bien gracieusement par et de l'avis de son très-honorable Conseil Privé, en vertu des dispositions de la 146e clause de l' " Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," admettre l'Ile du *Prince-Edouard* dans l'Union ou Puissance du *Canada*, aux termes et conditions énoncés dans les résolutions ci-dessus.

En conséquence, nous, le Sénat du Canada, agréant entièrement les termes et conditions mentionnés dans l'adresse de la Chambre des Communes, prions humblement Votre Majesté de vouloir bien, par et de l'avis de son très-honorable Conseil Privé, en vertu des dispositions de la 146e clause de l' " Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," admettre l'Ile du *Prince-Edouard* dans la Puissance du *Canada*.

La dite adresse étant lue par le greffier,

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé

Que la dite adresse soit agréée.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit signée par l'honorable président de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général dans les termes suivants :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'Ile du *Prince-Edouard*, etc.

Plaise à Votre Excellence,

Nous, loyaux sujets de Sa Majesté, les Sénateurs du *Canada*, assemblés en Parlement, avons concouru dans l'adresse à Sa Très-Gracieuse Majesté, au sujet de l'admission de la colonie de l'ile du *Prince-Edouard*, dans la Puissance du *Canada*, que nous prions humblement Votre Excellence de transmettre afin qu'elle soit mise au pied du trône.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que l'honorable président signe la dite adresse.

Ordonné, que les dites adresses à Sa Majesté et à Son Excellence le Gouverneur-Général, soient présentées à Son Excellence, par ceux des membres du Sénat, qui son membres du conseil Privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'amélioration et à la direction du havre de *Québec*" a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill,

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ferrier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant l'engagement des matelots " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender et consolider et étendre à toute la Puissance du *Canada*, les lois concernant l'inspection de certains articles de produits Canadiens, auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et mise en comité général sur le dit bill.

(*En Comité Voir Journal*).

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Kaulback* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait à la Chambre aussitôt qu'elle voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendemenss étant lus une seconde fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour changer les limites des comtés de *Montcalm* et *Joliette* pour des fins électorales," auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Malhiot*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre, soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois, en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le bill a alors été tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendement auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les lettres de change et les billets promissoires, " auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Skead*, a proposé,

Que le dit bill soit lu la seconde fois, aujourd'hui en six mois.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte pour faire des arrangements temporaires pour l'élection des membres de la Chambre des Communes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. , secondé par l'honorable M. il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé ; " Acte pour réajuster les montants payables et chargés contre les différentes provinces du *Canada* par le gouvernement de la Puissance en tant qu'ils dépendent de la dette avec laquelle ils sont rentrées dans la Confédération," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins* il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maitenant.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ryan*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant les droits d'exportation imposés sur le bois par la législature du *Nouveau-Brunswick*," auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième sois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour faire de nouvelles dispositions relativement aux pétitions et matières concernant les élections contestées des membres de la Chambre des Communes, " auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois, en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour faire de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du Nord-Ouest et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lu par le greffier comme suit :

Voir Journal.

Et les dits amendements étant lus une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour continuer pendant un certain temps l'acte de faillite de 1869 et les actes qui l'amendent aussi le bill intitulé: "Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des gazomètres" et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant l'administration de la justice et pour l'établissement d'un corps de police dans les territoires du *Nord-Ouest*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant les traitements et allocations des juges et autres fonctionnaires et employés publics, et l'indemnité des membres du Sénat et de la Chambre des Communes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant l'admission de la colonie de l'Ile du *Prince Edouard* comme province de la Puissance," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.
Ordonné, que le dit bill soit lu troisième fois maintenant.
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *McLelan* du comité conjoint des impressions a présenté son neuvième rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,

21 mars 1873.

Le comité collectif des deux Chambres sur les impressions du parlement a l'honneur de présenter la résolution suivante comme son neuvième rapport.
Résolu : Que les divers contrats pour les impressions, la reliure et le papier d'impression expirant l'an prochain, il est expédient de prendre des mesures pour l'accomplissement de ces services en demandant durant la vacance des soumissions pour les impressoins, la reliure et le papier d'impression requis pour le Parlement de la Puissance du *Canada*, pour l'espace de cinq années à compter du 1er janvier 1875, avec le droit, de la part du gouvernement, de prolonger cette période jusqu'à dix années aux mêmes termes et conditions.—ces soumissions devant être envoyées dans une enveloppe scellée marquée " soumission pour les impressions, la reliure, ou le papier d'impression ", suivant le cas, et adressées au greffier du comité conjoint des impressions pour les deux Chambres du Parlement, pas plus tard qu'à midi du premier jour de la prochaine session du Parlement de la Puissance, aprés lequel temps il ne sera plus reçu de telles soumissions,—ces soumissions devant être écrites sur des formules en blanc qu'on pourra se procurer en s'adressant au greffier du comité,—et que les calculs pour vérifier la valeur de chaque soumission seront faits d'après les divers services tels qu'accomplis dans la session de 1872-3, et que les divers termes, conditions et dispositions contenus dans les dites formules de soumission lieront les divers soumissionnaires, et formeront la base d'après laquelle les divers contrats seront rédigés.
Sur motion de l'honnorable M. *McLelan*, secondé par l'honorale M. *Dumouchel*, il a été
Ordonné, qu'il soit adopté.

L'honorable M. *McLelan*, du comité conjoint des impressions du parlement a presenté son dixième rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

21 mai 1873.

Le comité collectif des deux Chambres sur les impressions du parlement à l'honneur de présenter son dixième rapport.
Le comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il en recommande l'impression, savoir :
Rapport du comité spécial de la Chambre des Communes nommé au sujet de l'hygiène et de la santé publique.
Le tout respectueusement soumis.
Et le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Dumouchel*, secondé par l'honorable M. *McLelan*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée à vendredi prochain à onze heures du matin.

Vendredi, 23 Mai 1873.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

ORDRES DU JOUR.

Vendredi, 23 Mai 1873.[1]

1873.

1 | 21 mai. — *Troisième lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Amélioration au havre de *Québec*.—(Hon. M. *Campbell*.)

2 | " " *Considération* du cinquième rapport du comité conjoint des impressions—(Hon. M. *Simpson*.)

No. 47

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Vendredi, 23 *Mai* 1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Sparks

1873.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 23 Mai, 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Chapais,*	*Girard,*	*Panet,*
Campbell,	*Chinic,*	*Holmes,*	*Skead,*
Carrall,	*Cormier,*	*McDonald,*	*Sutherland.*
Chaffers,	*Dumouchel.*	*McLelan,*	

PRIÈRES :

L'honorable président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque de *Montréal* à la date du 15e jour de mai courant.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée à mercredi le treizième jour d'août prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmati

L'ordre du jour, étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour amen de nouveau les actes à l'effet de pourvoir à l'amélioration du havre de *Québec.*"

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé,

Que le dit bill soit amendé comme suit :

(*Voir Journal.*)

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmati

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill tel, qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chamb que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comi conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général présentement.

La Chambre s'est ajournée à loisir en conséquence et s'est mise en comité général sur dit rapport.

(*En comité.*)

Le dit rapport étant lu,

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, a proposé que le dit ra port soit amendé d'après la résolution de la Chambre des Communes du 19 mai coura comme suit :

Que tous les mots après "que" soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les su vants : " les prix du contrat impressions parlementaires soient élevés dans la même propo tion que le sont ceux des entrepreneurs d'impressions généralement, tel que l'Imprimeur a fait rapport, savoir, de 27 pour cent :—

La question de concours étant mise sur le dit amendement il a été agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Girard*, a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné l dit rapport en entier, et y avait fait un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambr voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise su icelui il a été agréé.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général dans le termes suivants :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir *Frederic Temple*, Comte de *Dufferin*, Vicomte e Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down ;* dans la Pairie du Royaume Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down* dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *St Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard* et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous le très-fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du *Canada* réuni en parlement, représentons humblement que la Chambre des Communes ayant passé une adresse priant Son Excellence de vouloir bien gracieusement donner des ordres afin que les restes de l'honorable Sir *George Etienne Cartier*, Baronnet, soient inhumés aux dépens du public, et qu'un monument soit érigé à la mémoire de cet excellent homme d'Etat, avec une inscription exprimant le sentiment public au sujet d'une perte si grande, d'une perte irréparable, et assurant Son Excellence que cette Chambre tiendra compte des dépenses à cet égard.

Nous assurons humblement Votre Excellence que le Sénat à concouru dans les termes de la dite adresse de la Chambre des Communes.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée et signé par l'honorable président.

Ordonné, que ceux des membres du Sénat qui sont membres du conseil privé présentent ladite motion à Son Excellence le Gouverneur-Général.

L'honorable M. *Campbell* secondé par l'honorable M. *Aikins* a proposé

Que la Chambre des Communes ayant passé une résolution dans les termes suivants :

" *Résolu*, que le gouvernement soit autorisé à entrer en négociations, durant la vacance du Parlement, avec quelque association ou compagnie sur laquelle on puisse compter pour le transfert du chemin de fer conduisant de Windsor à la ligne principale qui relie Halifax à Truro, à la condition que cette association ou compagnie prolongera le chemin de fer depuis Annapolis jusqu'à Yarmouth, le tout sujet à l'approbation du parlement à sa prochaine session." Le Sénat concourt dans la dite résolution pour autoriser le Gouvernement à entrer dans les dites négociations, dans les conditions ci-dessus mentionnées.

La question de concours étant mise sur la dite motion

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à Son Excellence le Gouverneur Général par ceux des membres du Sénat qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant la marine marchande, l'enregistrement, l'inspection et le classement des navires."

Aussi le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 34 *Vict.* ch 43, intitulé : " Acte pour permettre à certaines compagnies de chemins de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leurs chemins de fer et pour amender l'acte des chemins de fer de 1868."

Aussi le bill intitulé : " Acte concernant les chargements sur le pont des navires"

Aussi le bill intitulé : " Acte pour amender et refondre et pour étendre à toute la Puissance du *Canada* les lois concernant l'inspection de certains articles de production Canadienne et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements fait par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message a été apporté de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES.

Vendredi, 23 mai, 1873.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre n'a pas concouru à leur amendement au bill (No. 93) intitulé : " Acte pour amender de nouveau les actes à l'effet de pourvoir à l'amélioration et l'administration du havre de " *Québec*," parce qu'il a rapport à l'imposition de péages, taux et droits, et qu'il est contraire aux priviléges de cette Chambre.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Certifié,

A. PATRICK,

Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Résolu*, que cette Chambre n'insiste pas dans leur amendement fait au dit bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau les actes à l'effet de pourvoir à l'amélioration et à l'administration du havre de *Québec*."

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender les actes pour prévenir plus efficacement la désertion des matelots et à d'autres fins," et pour imformer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau la législation relativement à certaines matières de procédure dans les causes criminelles" et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 23, retranchez depuis "liberté" jusqu'à "effet" inclusivement page 2, ligne 24.

Et le dit amendement étant lu une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les années fiscales expirant le trentième jour de juin 1873 et le trentière jour de juin 1874," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été alors lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dumouchel*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelques temps après la Chambre a repris sa séance et

L'honorable maître-général des postes M. *Campbell* a informé la Chambre que c'est l'intention de Son Excellence le Gouverneur-Général de se rendre à la Chambre du Sénat, à trois heures de cet après-midi, pour sanctionner au nom de Sa Majesté, certain bill passé par es deux Chambres de la Législature.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye*, de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "*que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être passés comme suit:

Acte pour pourvoir au maintien de l'ordre à bord des steamers à passagers.

Acte pour amender l'acte du fonds de retraite du Service Civil.

Acte pour amender l'acte de la compagnie du chemin de fer d'*Erié* et *Niagara* de mil huit cent soixante-et-trois.

Acte pour incorporer la compagnie du Pont du *Canada* et de la Rivière *Détroit*.

Acte pour amender de nouveau l'*Acte concernant les banques et le commerce de banque*.

Acte pour incorporer "La Banque de *St. Hyacinthe*."

Acte pour incorporer la banque *Victoria* du *Canada*.

Acte pour incorporer la banque Stadacona.

Acte pour incorporer la banque Impériale.

Acte pour incorporer la chambre de commerce de la Puissance.

Acte concernant la Maison de la Trinité et les commissaires du havre de *Montréal*.

Acte à l'effet de mieux protéger les cours d'eau et rivières navigables.

Acte pour incorporer la compagnie d'acier breveté de Date (responsabilité limitée).

Acte pour incorporer la chambre de commerce du comté de *King*.

Acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie du Télégraphe de *Montréal*, et pour d'autres fins.

Acte à l'effet d'amender les actes incorporant la compagnie du Pont suspendu de *Queenston*.

Acte pour amender l'acte concernant la construction du chemin de fer Intercolonial.

Acte pour amender les actes incorporant la compagnie de placement et d'agence de *Londres* et du *Canada* (responsabilité limitée).

Acte pour incorporer la banque centrale du *Canada*.

Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du Pont et Tunnel de chemin de fer de la rivière *Ste. Claire*.

Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du Pont de chemin de fer de la Rivière *Détroit* et changer son nom en celui de "Compagnie du Pont et Tunnel de chemin de fer de la Rivière *Détroit*."

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre l'incendie, dite de la Puissance.

Acte pour amender l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental et de la rive du lac *Ontario*.

Acte concernant le havre de *Pictou*, dans la *Nouvelle-Ecosse*.

Acte concernant le canal *Desjardins*.

Acte pour changer le nom de la "*Freehold Permanent Building Society of Toronto*" en celui de "*Freehold Loan and Saving Company*" (Compagnie de crédit foncier et d'épargnes), et pour en étendre les pouvoirs.

Acte pour changer le nom de la "Banque Supérieure du *Canada*," en celui de "La banque fédérale du *Canada*."

Acte concernant le service postal océanique.

Acte pour incorporer la compagnie des laminoirs *Colbrook* de la Puissance du *Canada*.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance Royale Canadienne.

Acte pour incorporer la compagnie maritime d'emmagasinage et de docks.

Acte pour incorporer la compagnie canadienne des moissonneuses, dites *Warrior*.

Acte pour établir de meilleures dispositions à l'égard de l'amélioration du fleuve *St. Laurent* entre *Montréal* et *Québec*.

Acte concernant les naufrages et le sauvetage.

Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet des droits de douane dans le *Manitoba* et les Territoires du Nord-Ouest.

Acte concernant la prison centrale de la Province d'*Ontario*.

Acte pour permettre à la compagnie du Grand chemin de fer Occidental d'étendre et perfectionner davantage ses moyens de correspondance.

Acte pour incorporer la compagnie de chars et de manufacture du *Canada*.

Acte pour incorporer la compagnie pour la fabrication du papier, dite du *Canada*.

Acte concernant le chemin de fer de *St. François* et *Mégantic*.

Acte pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeurs.

Acte à l'effet de proroger l'acte passé dans la trente-troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour amender l'acte des pénitenciers, de 1868."

Acte concernant les étrangers et la naturalisation dans les provinces de la *Colombie Britannique* et de *Manitoba*.

Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne.

Acte pour résoudre un doute sur l'interprétation à donner à la trente-et-unième section de l'acte trente-trois *Victoria*, chapitre trois, et pour amender la section cent huit de l'acte des terres de la Puissance.

Acte concernant les poids et mesures.

Acte pour incorporer la compagnie d'*Express* de la Puissance.

Acte pour incorporer la compagnie du câble Atlantique du *Canada*.

Acte pour incorporer la compagnie canadienne de terres et de prêt de *Glasgow* (responsabilité limitée.)

Acte pour amender l'acte relatif à certaines banques d'épargne dans les Provinces d'*Ontario* et *Québec*.

Acte pour conférer certains pouvoirs à la Compagnie du Chemin de fer de *Montréal, Chambly* et *Sorel*.

Acte pour permettre à la compagnie du chemin de *Buffalo* et du lac *Huron* de faire des arrangements au sujet des bons qui représentent sa dette.

Acte pour incorporer la compagnie des marbres Marrezzo du *Canada*.

Acte à l'effet d'amender l'acte 32 et 33 *Vict.*, ch. 70, pour unir les compagnies d'assurance mutuelle du Castor et de *Toronto* contre l'incendie.

Acte pour amender les actes généraux concernant les chemins de fer.

Acte pour autoriser *James K. Ward* et autres, à placer des estacades sur le chenal entre l'*Ile St. Ignace* et l'*Ile-du-Pads*, dans la paroisse de l'*Ile-du-Pads*, dans le district de *Richelieu*.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada*.

Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer l'association de placement de *Montréal*.

Acte pour amender l'*Acte concernant la milice et la défense de la Puissance du Canada*.

Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de "Le Crédit Foncier du *Bas-Canada*."

Acte pour incorporer la compagnie de bassins et de magasins, dite de la Puissance.

Acte pour incorporer la compagnie canadienne d'importation des métaux.

Acte pour incorporer la compagnie des steamers de la malle royale du *Canada* et des *Indes Occidentales*.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime mutuelle du *Canada*.

Acte pour amender le chapitre 58 des statuts refondus de la ci-devant province du *Canada*.

Acte concernant l'intérêt et l'usure dans la province de la *Nouvelle-Ecosse.*

Acte pour autoriser des concessions gratuites de terre à certains colons primitifs et à leurs descendants, dans le territoire formant maintenant la province de *Manitoba.*

Acte pour incorporer la banque de *Pictou.*

Acte pour incorporer la chambre de commerce d'*Oshawa.*

Acte pour incorporer la compagnie des travaux hydrauliques de *Lachine* et pour lui conférer certains pouvoirs.

Acte pour abroger la loi de la Colombie Britannique intitulé : " An Ordnance respecting Harbor and Tonnage Dues and to regulate the licenses on the vessels engaged in the coasting and Inland Navigation Trade. "

Acte pour amender l'acte de la présente session intitulé : " acte pour incorporer la compagnie du pont du *Canada* et de la Rivière *Détroit.*"

Acte concernant l'admission de la colonie de l'*Ile du Prince-Edouard* comme province de la Puissance.

Acte pour incorporer l'agence de placement et de garantie, dite du *Canada.*

Acte pour incorporer la compagnie du *Labrador.*

Acte pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie des steamers de *Québec* et des Ports du Golfe.

Acte pour incorporer la compagnie d'emmagasinage des marchands.

Acte pour autoriser la compagnie du chemin à lisses de Colonisation du Nord de *Montréal* à prolonger sa ligne depuis la *Rivière Creuse* jusqu'à un point d'intersection avec le chemin de fer canadien du Pacifique projeté, et à prolonger aussi sa ligne jusqu'au Sault *Ste. Marie,* la Baie *Georgienne* et le Lac *Supérieur,* ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer aboutissant aux points ci-dessus mentionnés.

Acte à l'effet d'amender l'acte intitulé : " acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du *Nord-Ouest.* "

Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs de gaz.

Acte pour continuer pendant un temps limité l'acte de faillite de 1869 et les actes qui l'amendent.

Acte concernant le pilotage.

Acte concernant l'administration de la justice et l'établissement d'un corps de police dans les Territoires du *Nord-Ouest.*

Acte concernant les traitements et allocations des juges et autres fonctionnaires et employés publics, et l'indemnité des membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

Acte pour changer les limites des comtés de *Montcalm* et de *Joliette* pour les fins électorales.

Acte à l'effet d'établir des dispositions temporaires pour l'élection des membres de la Chambre des Communes.

Acte pour répartir de nouveau les sommes payables et imputables aux diverses provinces du *Canada* par le gouverment fédéral, en temps qu'elles dépendent de la dette avec laquelle elles sont entrées dans l'Union.

Acte pour établir de meilleures dispositions relativement aux pétitions d'élections et à tout ce que se rattache aux élections des membres de la Chambre des Communes dont la validité est contestée.

Acte concernant les droits d'exportation imposés sur les bois de construction par la législature de la Province du *Nouveau-Brunswick.*

Acte pour amender l'Acte trente-quatre *Victoria,* chapitre quarante-trois, intitulé : " *Acte pour permettre à certaines compagnies de chemin de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leur chemin de fer, et pour amender l'acte des chemins de fer,* 1868.

Acte concernant les chargements sur le pont des navires.

Acte pour amender de nouveau les actes à l'effet de pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de *Québec.*

Acte pour amender, refondre et étendre à toute la Puissance du *Canada* les lois relatives à l'inspection de certains produits principaux du *Canada.*

Acte pour amender de nouveau la législation relativement à certaines matières de procédure dans les causes criminelles.

Acte à l'effet d'amender les actes pour prévenir plus efficacement la désertion des matelots et à d'autres fins.

La sanction royale a été prononcé sur ces bills par le greffier comme suit :
" Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ces bills."

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills qui suivant :
Acte pour faire de nouvelles dispositions concernant l'extradition des criminels.
Acte concernant l'engagement des matelots.
Acte pour faire droit à *John Robert Martin*.
Acte concernant la marine marchande et l'enregistrement, l'inspection et le classement des navires.

Alors le greffier de cette Chambre a dit : " Son Excellence le Gouverneur-Général réserve ces bills pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général, comme suit :—

Qu'il Plaise a Votre Excellence :

Au nom des Communes je présente à Votre Excellence un bill intitulé : " Acte pour accor-
" der à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service
" public, pour les années fiscales expirant le trentième jour de juin 1873, et le trentième jour
" de juin 1874," et pour d'autres objets liés au service public, que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

A ce le greffier de cette Chambre a alors dit :
" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

La Chambre des Communes s'est retirée, et
Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer.
Alors sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McLelan*,
La Chambre s'est ajournée à mercredi, le 13e jour d'août prochain à trois heures de l'après-midi.

No. 46

1ère Session, 2e Parlement, 36 Vict., 1873.

Vendredi, 23 *Mai* 1873.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SENAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1873.

490

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 13 Aout 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*Ryan,*	*Skead,*
Botsford,	*Mills,*	*Shaw,*	*Wilson,*
Campbell.			

L'honorable Président a informé la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général avait l'intention de venir à la Salle du Sénat à trois heures cet après midi, pour proroger le Parlement.

Son Excellence le Très-Honorable SIR FRÉDÉRIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc., etc., etc., étant assis sur le Trône,

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "*que c'est le plaisir de Son "Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du "Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

En vous dispensant de prolonger vos travaux parlementaires, je désire vous offrir mes meilleurs remercîments pour la diligence que vous avez montrée dans l'exécution de vos devoirs publics.

Au nombre des mesures que vous avez adoptées se trouvent des lois très-importantes pour la prospérité de la Puissance.

Les intérêts du commerce seront promus par l'Acte relatif à l'inspection des principaux articles de production canadienne, ainsi que par le Statut réglant les poids et mesures.

Les différents Actes concernant notre marine marchande contribueront grandement au succès et au développement de cette branche importante de notre industrie nationale, et à la protection de la vie de nos marins.

Par l'Acte relatif à la décision des élections contestées des membres de la Chambre des Communes, vous avez adopté le système qui fonctionne maintenant avec succès dans la Mère Patrie.

Je vous félicite sincèrement de l'admission de la Colonie de l'*Ile du Prince-Edouard* comme Province de la Puissance.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez votés si volontiers. Ils assureront l'exécution énergique des grands travaux publics que requièrent si impérieusement les besoins et les développements si rapides de ce pays.

Honorables Messieurs et Messieurs,

J'ai cru qu'il était à propos, dans l'intérêt du bon gouvernement de ce pays, d'ordonner qu'une Commission fût émise, afin de s'enquérir de certaines choses se rapportant au Chemin de Fer du Pacifique Canadien auxquelles l'attention publique a été appelée et que la preuve faite devant cette Commission fût reçue sous serment.

Les Commissaires auront instruction de procéder à cette enquête avec toute diligence, et de transmettre leur rapport aussi bien aux Orateurs du Sénat et de la Chambre des Communes qu' à moi même. Immédiatement aprés la réception du rapport, je ferai convoquer le Parlement pour la dépêche des affaires, afin de vous donner une prompte occasion de considérer ce rapport. En attendant, je prends congé de vous.

L'honorable Président du Sénat a alors dit:

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger ce Parlement à lundi le 22e jour de septembre prochain, pour être ici tenu, et ce Parlement est en conséquence prorogé à lundi le vingt-deuxième jour de septembre prochain.

1er Session, 2e Parlement, 36 Victoria, 1873.

Mercredi 13 *Août* 1873

PROCES-VERBAUX

DES

SEANCES DU SENAT

OTTAWA :
Imprimée par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1873.

1/3

Rolls pay
Harpcliffe Press Co-operative
Gardenvale